ARCHIVES DE LA NOBLESSE

NOBILIAIRE UNIVERSEL
DE
FRANCE

RECUEIL GÉNÉRAL DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES DES MAISONS NOBLES DE L'EUROPE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

L. DE MAGNY

Chevalier des ordres de François-Joseph d'Autriche,
de Constantinien, de la Conception de Villaviçosa, des Saints Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, de Saint-Grégoire, de Henri-le-Lion, du Sauveur, de Malte, etc.
Directeur des Archives de la Noblesse et du Collège héraldique de France.

2e Lois 8,

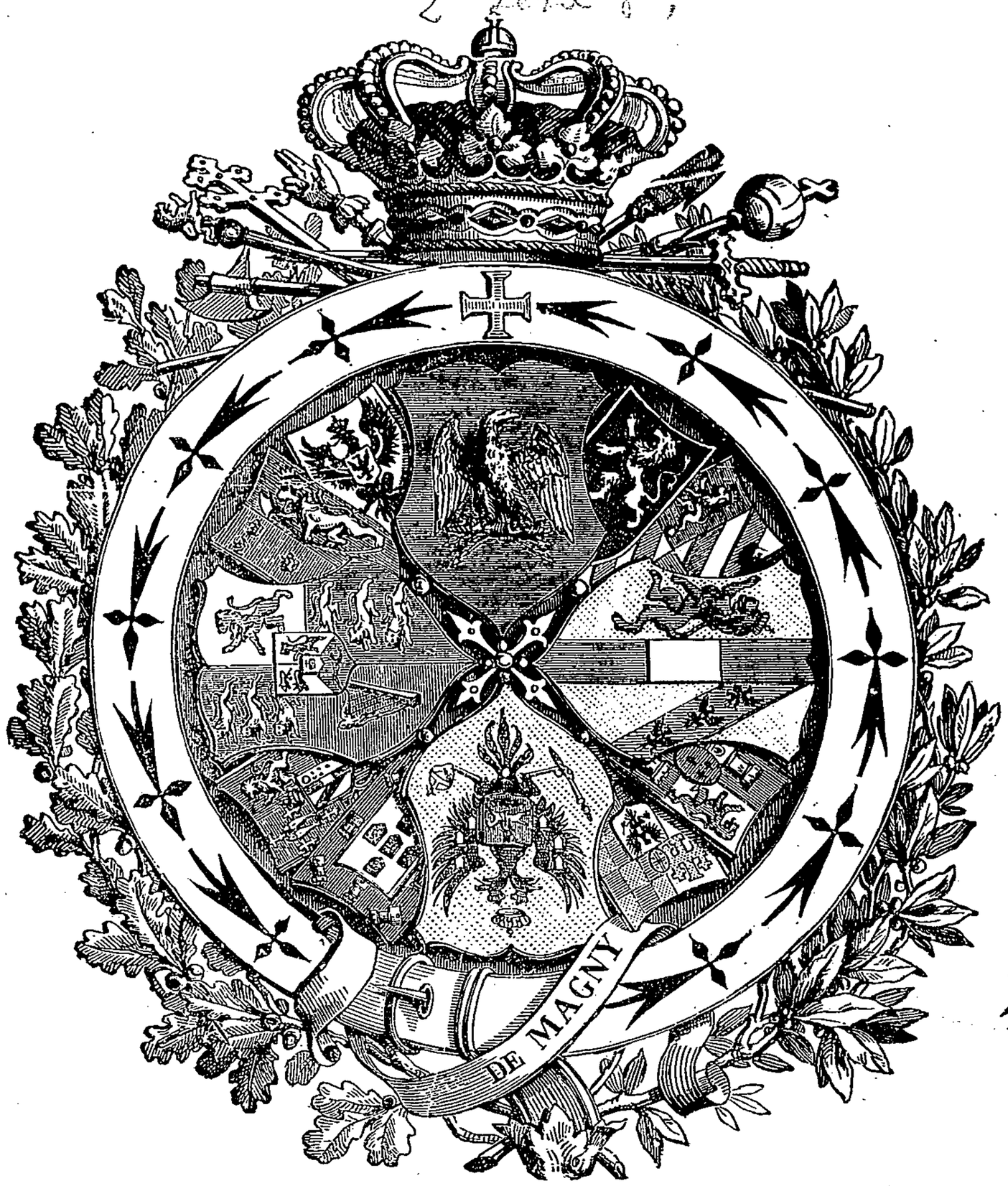

XV° VOLUME

1880

XV° VOLUME

1880

9594.

PARIS

A LA DIRECTION DES ARCHIVES DE LA NOBLESSE

41 RUE LAFITTE 41

D'AMIENS

PICARDIE ET ARTOIS

CHATELAINS PRINCES D'AMIENS ; SEIGNEURS DE FLIXECOURT, VINAGOURT, LA BROYE, BUIRE-AU-BOIS, FRANELLES, LESPILLE, CANAPLES, TALMAS, BACHIMONT, VIARMES, ESTRÉES, MONCHAUX, HEBESCOURT, ALLENCOURT, SEROUVILLE, ETC.

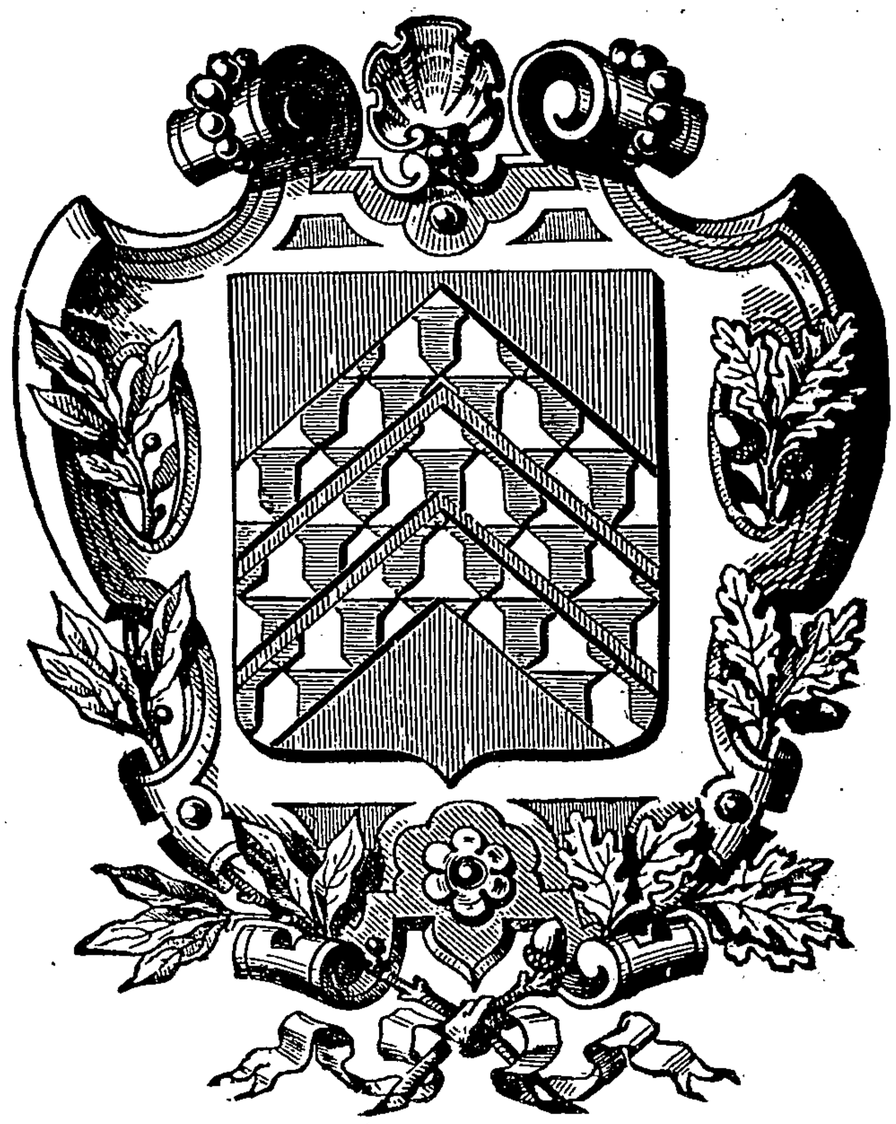

ARMES : *de gueules, à trois chevrons de vair.*

Les châtelains princes D'AMIENS prirent ce nom à l'époque de la féodalité où le pouvoir souverain se partageait entre les quatre grands seigneurs de la ville : le comte, l'évêque, le châtelain et le vidame.

Les châtelains D'AMIENS étaient, par leur origine et leurs alliances, les

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

plus puissants seigneurs des alentours; ils jouissaient de droits régaliens et avaient de grandes possessions territoriales. Ils habitaient le château d'Amiens, où ils exerçaient le pouvoir souverain, et avaient de ce chef le titre de prince : *princeps civitatis Ambianis,* prince de la cité d'Amiens. Guibert, abbé de Nogent, et autres disent que lesdits châtelains étaient ainsi qualifiés PRINCES D'AMIENS dans les chartes, légendes, cartulaires, etc., « avec preuves en divers endroits » (1).

Le plus ancien des châtelains D'AMIENS connu est Adam D'AMIENS, qui vivait en 1100 ; son fils, Guy Ier, châtelain et prince D'AMIENS, était en outre seigneur de Flixecourt, Vinacourt, la Broye, Buire-au-Bois, Talmas, Outrebois, Renauville et autres lieux.

Ce fut GUY D'AMIENS qui défendit pendant dix ans le château d'Amiens contre le roi de France, Louis-le-Gros, qui en fit le siège à plusieurs reprises, et ne put le réduire que par la famine; après s'en être emparé, le roi le fit raser ; mais il ne put détruire l'autorité, les privilèges et les grandes appartenances du Châtelain.

Guy D'AMIENS avait épousé Mathilde, fille d'Enguerrand DE BOVES, comte d'Amiens (2); il fonda avec sa femme Mathilde et son frère

(1) Voir LA MORLIÈRE, recueil de plusieurs familles nobles et illustres, Maisons du diocèse d'Amiens; pages 28 et suivantes.

(2) La chronologie des COMTES D'AMIENS s'établit de la manière suivante :
— Hébert 1er du nom, premier COMTE D'AMIENS et de Vermandois, fils de Bernard, roi d'Italie, lequel était fils de Pépin, frère aîné de Charlemagne, 887.
— Hébert, deuxième COMTE D'AMIENS et de Vermandois, 902.
— Hébert, troisième COMTE D'AMIENS et de Vermandois, 932.
— Odo, fils d'Hébert, COMTE D'AMIENS, mort sans postérité, en 944,
Herbert, son frère, comte de Ponthieu-Montreuil, COMTE D'AMIENS, après Odo de Vermandois, 944, mort 945.
— Sa sœur Alix avait épousé le comte de Flandres; son frère Roger, comte de Ponthieu et de Montreuil, fut privé du comté d'Amiens, par son beau-frère ARNOULD, comte de Flandres.
— Hildegarde, fille d'Arnould, COMTESSE D'AMIENS, épousa Valcran, comte du Vexin français, c'est-à-dire Pontoise, Chaumont, Mantes et Meulan.
— Baudoin, comte de Flandres, fils d'Arnould.
— Gautier Ier, comte du Vexin et D'AMIENS épousa Eve, fille de Landry, comte de Dreux.
— Gautier II, surnommé *le Blanc*, comte du Vexin et D'AMIENS, épousa Adelheis ou Alix, fille d'Herbert, comte de Senlis, issu d'un puîné de Vermandois héritier du comté de Crespy-en-Valois.
— Dreux, comte de Vexin et D'AMIENS, épousa Edith, sœur d'Edouard, roi d'Angleterre, et mourut pendant le voyage que Richard, duc de Normandie, père de Guillaume-le-Conquérant, fit en Terre-Sainte, l'an 1035. Son frère, Foulques, était évêque d'Amiens; sa sœur, comtesse de Meulan.
— Gautier III épousa Biotte, fille d'Hébert, comte du Maine, sans enfants; Raoul, père de Gauthier, épousa Anne DE RUSSIE, veuve de Henri Ier, roi de France; Alix, sa sœur, épousa Thibault, comte de Champagne. Son autre sœur épousa Barthélemy, seigneur de Beaufort, etc.

Hugues, le prieuré de Saint-Firmin-au-Val, qui, en 1130, fut converti en abbaye de Saint-Jean-d'Amiens (Voir *Guibert*, abbé de Nogent).

Cet Hugues, désigné dans l'histoire ecclésiastique sous le nom de *Hugo Ambianensis*, fut d'abord prieur de Cluny, abbé de Reidinger, en Angleterre, et élu en 1130 archevêque de Rouen.

Guy D'AMIENS, Châtelain prince D'AMIENS, était aussi parent du roi d'Angleterre Henry Ier, alors régnant.

Son fils, Guy D'AMIENS, IIe du nom, épousa la fille de Thomas DE BOVES, dit DE MARLES, avant-dernier comte d'Amiens ; il n'eut que deux enfants Dreux et Pierre D'AMIENS ; ce dernier mourut sans postérité.

Dreux D'AMIENS, chevalier, seigneur de Flixecourt, Vinacourt, Aubigny et autres lieux, épousa Marguerite, sœur du comte DE SAINT-POL, de laquelle il eut cinq fils :

Pierre, Renault, Adam, Thibaud et Bernard.

Pierre D'AMIENS, du consentement de sa mère et de ses frères, donna ses biens à l'abbaye du Gard, et mourut dans un voyage qu'il fit à Constantinople, avec son oncle, Hugues, comte DE SAINT-POL, en 1202. (Voir *Villehardouin*).

Son frère, Renault, chanoine d'Amiens, recueillit sa succession, comme on le voit dans la fondation de son obit, relatée ainsi, dans notre martyrologe : *Obitui nobilissimi viri Reginaldi de Ambianis prius canonici hujus ecclesiæ, et post modum domini de Vinacourt ;* aussi porte-t-il pleines armes dans les sceaux qu'il a apposés sur les titres de l'abbaye.

Il prit pour femme Mathilde dont l'obit est également rapporté dans un obituaire.

— Enguerrand de Boves, COMTE D'AMIENS, 1085 à 1105. Sa fille Mathilde épousa Guy D'AMIENS châtelain d'Amiens.

— Thomas, baron DE BOVES, dit de Marles, COMTE D'AMIENS, 1133. Sa fille épousa Guy D'AMIENS, châtelain d'Amiens, dont elle eut Dreux et Pierre D'AMIENS.

— Robert, baron de Boves, COMTE D'AMIENS, 1146. Sa petite-fille, Laurette d'Alsace et de Flandre, épousa Yvan de Gand, comte d'Alost.

Ainsi finit la race souveraine des COMTES D'AMIENS.

Il résulte de ce qui précède, que les descendants des CHATELAINS princes D'AMIENS, gendres des deux derniers COMTES D'AMIENS, peuvent seuls revendiquer l'héritage et le titre des COMTES D'AMIENS.

En 1216, il fonda le canonicat de Saint-Firmin, audit Vinacourt, et le dota d'une rente.

En 1220, il donna aux religieuses de Moreaucourt les terres situées sur l'emplacement de leur couvent.

En 1221, il aumôna aux chanoines de Foulloy les dîmes appelées *de vale Hugonis*.

En 1225, lors des troubles catholiques en Albigeois, Renault D'AMIENS fut au nombre des grands seigneurs que le roi Louis VIII manda pour les apaiser, avec Philippe, comte de Boulogne et de Clermont; Pierre, comte de Bretagne; Robert, comte de Dreux; Jean, comte de Chartres; Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol; Jean de Nesles; Florent de Hangest, etc. (*Histoire de Chastillon*, page 74).

Renault D'AMIENS mourut en 1235; il eut plusieurs filles et un fils :

Adam, *aliàs* Jean D'AMIENS, qui épousa Agnès DE CLERMONT, héritière par sa mère Alix, de la baronnie d'Aubigny en Artois; il en eut trois fils : Hugues, Dreux et Bernard.

Hugues D'AMIENS accompagna Saint-Louis en Palestine où il mourut.

Dreux D'AMIENS IIe, son puiné et son héritier, vendit à Philippe, roi de France, tous ses droits de suzeraineté en la ville d'Amiens, provenant de ses ancêtres, les châtelains, princes d'Amiens.

Ce Dreux D'AMIENS n'eut que deux filles: la cadette, Marguerite, épousa Enguerrand DE FIEFS, en 1276 : son père lui donna, avec le village de Villeprez, Flixecourt et la Court de fiefs; et l'aînée, Jeanne, dame de Vinacourt, Flixecourt et la Broye, épousa, le 26 septembre 1274, Jean DE VARENNES, fils de Florent DE VARENNES, connétable de France. (*Le Trésor des chartes d'Artois*, série A.)

Dreux D'AMIENS fit donation de sa terre d'Aubigny à son gendre, Jean DE VARENNES, le 26 septembre 1274.

Après cette mention de Dreux D'AMIENS, La Morlière ajoute dans ses *Antiquités de la ville d'Amiens* :

« Le nom D'AMIENS ne laisse de durer encore sur nos frontières, au « comté de Saint-Pol; il y dérive de Bernard D'AMIENS, cinquième fils « de Dreux D'AMIENS Ier et de Marguerite, comtesse de SAINT-POL.

« Ce Bernard, qui était allé s'établir à Monchaux, près Houvin-Houvi-
« gneul, comté de Saint-Pol, devint alors chef de la famille des anciens
« châtelains, princes d'Amiens. Il était aussi seigneur de Renauville. Il
« épousa Marie DE MONCHY-CAYEUX et donna naissance à la dernière bran-
« che des D'AMIENS dont les descendants existent encore aujourd'hui. »

» Le titre de comtes D'AMIENS peut donc être revendiqué par les
« descendants des châtelains D'Amiens, petits-fils des derniers comtes
« d'Amiens, Enguerrand de BOVES, et Thomas DE MARLES dont les filles
« avaient épousé Guy Ier et Guy IIe tous deux châtelains princes d'Amiens.

« Il y a lieu de constater ici que les châtelains D'AMIENS, gendres
« des deux derniers COMTES D'AMIENS, restèrent seuls représentants de ces
« deux familles des PRINCES et COMTES D'AMIENS. »

« Les comtes d'Amiens, de la seconde race, s'éteignent en 1146, dans la
» personne de Laurette DE FLANDRES épouse du comte D'ALOST et petite-
» fille de Robert DE BOVES, dernier comte d'Amiens. »

La maison des princes châtelains D'AMIENS, à la mort de Dreux D'AMIENS, IIe du nom, décédé sans héritiers mâles, se trouvait représentée par deux branches directes, formées par les oncles de Dreux, Thibaut et Bernard.

Thibaut D'AMIENS, fils de Dreux D'AMIENS, Ier du nom, et de Marguerite, Comtesse DE SAINT-POL, fut seigneur de Canaples, Outrebois, de l'Estoile, et donna naissance à la branche des BACHIMONT, laquelle s'éteignit en la personne de Pierre D'AMIENS DE L'ESTOILE et en celle de son frère, Jean D'AMIENS DE VINACOURT, en 1540 (*Voir La Morlière, notice complète de la branche de Thibaut d'Amiens*).

Ceci dit, revenons à Bernard D'AMIENS, établi à Monchaux, près Houvin-Houvigneul, au comté de Saint-Pol.

De son mariage avec Marie DE MONCHY-CAYEUX il laissa un fils unique :

Jean D'AMIENS DE MONCHAUX, seigneur DE RENAUVILLE, marié à Alix DE HEUCHIN (Artois) dont il eut un fils :

Colart D'AMIENS, seigneur de Renauville, qui épousa Noémi DE MONCHAUX, fille de Simon, seigneur de Monchaux ou Monceaux, dont il eut deux filles et un fils, savoir :

1° Marie, qui épousa Laurent DE LEMPS ;

2° Jeanne, mariée avec Philippe des Fiennes du Bois.

3° Jean d'Amiens, seigneur de Séronville et de Monchaux, qui épousa en 1430, Jeanne d'Averdoing, fille de Simon d'Averdoing, qui fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415. De cette union naquit :

Hugues d'Amiens, seigneur de Monchaux, marié avec Péronne de Marquais. D'eux vint :

Jean d'Amiens, seigneur de Monchaux, qui eut de sa femme, Agnès de Canteleu, le fils qui suit.

François d'Amiens, seigneur de Monchaux, marié à Marie de Las Cuenas, qui le rendit père de :

Jean d'Amiens, seigneur de Monchaux, né à Houvin-Houvigneul, en 1575, et mort lieutenant de Houvin-Houvigneul en 1665, âgé de 90 ans. Sa pierre tumulaire existe encore aujourd'hui (1881) dans l'église d'Houvigneul. Il laissa un fils :

Jean d'Amiens, seigneur de Monchaux, lieutenant de Houvin-Houvigneul, qui épousa Jeanne Boucher et fut enterré, ainsi que sa femme, dans l'église d'Houvigneul où leur pierre tombale se voit encore.

Il laissa trois fils : Jean, qui suit; Martin et François d'Amiens.

Jean d'Amiens épousa, en 1677, Marie-Jeanne Boitel, fille de Pierre Boitel, lieutenant de la principauté de Croisettes; il acheta, en 1693, la terre de Maisnil, et fut enterré dans l'église de cette commune, où se trouve encore sa pierre tombale, ainsi que celle de son fils, Jean d'Amiens, lieutenant de la principauté de Croisettes, qui épousa Gabrielle Prévost, fille du seigneur de Guinecourt, dont il eut trois enfants, savoir :

1° L'aîné, Jean-Baptiste d'Amiens, mort sans postérité ;

2° Le second, Jean-Philippe d'Amiens, qui épousa Gabrielle Thelu ;

3° Et une fille, Jeanne d'Amiens, qui épousa Adrien de Bailliencourt, dit Courcol, seigneur de Magnicourt-sur-Canche.

Ce sont ces trois enfants, qui, en 1759, par une déclaration conservée aux archives du Pas-de-Calais, et, *seulement*, pour se conformer à l'édit royal, qui interdisait à quiconque de porter le nom d'Amiens,

bien qu'on ne fut allié en rien au régicide Robert DAMIENS (1), prirent le nom de leur mère, PRÉVOST DE GUINECOURT.

On leur reprocha depuis cet acte de soumission, mais, ils n'avaient pas à choisir, attendu que tous ceux qui auraient persisté à porter ce nom maudit, s'exposaient à être pendus, et à voir leurs biens confisqués.

Jean-Philippe D'AMIENS dit PRÉVOST DE GUINECOURT laissa de son alliance avec Gabrielle THELU quatre fils et une fille :

1° Jean-Baptiste D'AMIENS, dit PRÉVOST DE GUINECOURT, seigneur du Maisnil, avocat au conseil d'Artois, juge à Saint-Pol, mort célibataire, en 1849, âgé de cent ans moins quelques jours;

2° Ferdinand-Joseph D'AMIENS, dit PRÉVOST DE GUINECOURT, époux de Victoire DE LAIRE, mort en 1795, laissant deux enfants :

A. Ferdinand-Arsène, marié à Juliette GATEBLED DE LAURETAN;

B. Sophie-Pacifique-Éléonore, mariée à Ange-Dampierre HÉROGUELLE, dont le fils aîné :

Ange-Victor-Philippe-Ferdinand HÉROGUELLE, a épousé Mademoiselle Jenny DUVAL.

3° Henri, qui a épousé Marguerite BONNIÈRE et laissa deux enfants dont une fille;

4° Louis, marié à Félicité HALLAY;

5° Maria, mariée à Charles FARDEL.

Lorsque Louis XIV fit dresser, en 1696, par d'Hozier, l'*Armorial général* des familles nobles de France, dont l'original existe à la Bibliothèque nationale de Paris, les armoiries de la famille D'AMIENS y furent enregistrées plusieurs fois.

On y trouve mentionnés : 1° Jean D'AMIENS, lieutenant de la principauté de Croisettes; 2° Jean-Baptiste D'AMIENS, seigneur d'Hebescourt; 3° et Anne-Catherine D'AMIENS DE MONCHAUX.

La maison D'AMIENS a possédé un grand nombre de fiefs parmi lesquels nous citerons particulièrement ceux de Vinacourt, Flixecourt, Canaples, Houvin, Outrebois, Renauville, Renauval, Monchaux, Bachimont, Allencourt, Aboval, Croisettes, Houvigneul, La Broye, Buire-au-bois, Estoile,

(1) Robert DAMIENS, le régicide n'était pas noble ; il était né à la Tieulloye, au diocèse d'Arras; son père était portier à la prévôté d'Arc, près Saint-Omer.

Talmas, Estrées, Serouville, Fontaines-Mesnil, Balaincourt, le Maisnil, Guinecourt, Magnicourt, etc.

Elle a contracté les plus belles alliances, au nombre desquelles il faut citer particulièrement celles de Saint-Pol, de Clermont, de Boves, de Marles, de Varennes, de Mailly, de Créquy, de Picquigny, de Monchy, de Heuchin, de Monchaux, de Beaufort, de Lemps, de Frênes, d'Averdoing, de Marquais, de Canteleu, de la Seulle, de Beaufort, des Harreux, de Las Cuenas, de Hotteux, du Bos, de Mareseur, de Hams, d'Allencourt, de Hornes, de Proisy, Prévost de Guinecourt, de Bailliencourt, etc.

La filiation de la maison D'AMIENS est établie de la manière suivante par les divers historiens et généalogistes qui se sont occupés de sa généalogie.

FILIATION

I. Adam ou Aleaume, prince châtelain D'AMIENS, vivant en 1112, eut pour fils :

1° Guy, qui suit;

2° Hugues D'AMIENS, *Hugo Ambianensis clericus,* ainsi nommé et qualifié par Orderic Vital, dans son *Histoire ecclésiastique,* abbé de Reidinger en Angleterre, l'an 1130, puis élu archevêque de Rouen; fut le premier fondateur avec Guy, son frère, du prieuré de Saint-Firmin-au-Val, converti, peu à près, 1131, en abbaye de Saint-Jean d'Amiens (2).

II. Guy D'AMIENS (DE AMBIANIS), Ier du nom, prince châtelain d'Amiens, seigneur de Flixecourt, Vinacourt, la Broye, Canaples, Buire-au-Bois,

(1) C'est le plus ancien seigneur que l'on trouve portant ce nom D'AMIENS, et le père de Guy D'AMIENS, contemporain de l'évêque Saint Geoffroy.

(2) Guibert, abbé de Nogent, près Coucy, dit: « que les seigneurs D'AMIENS prenaient la » qualification de châtelains ou princes de la cité d'Amiens, que les cartulaires, les légendes » locales, et Sugerius, dans la *Vie de Saint-Geoffroy,* qualifient de *Princeps civitatis Ambianis.* »

Ce seigneur, lors des divisions qui agitèrent la ville d'Amiens, prit le parti du comte Enguerrand de Boves, et de son fils, Thomas de Marle, tous deux ligués contre l'évêque Saint-Geoffroy.

Guibert cite encore un Adam D'AMIENS, lequel résidait au château d'Amiens, comme l'affirme *Sugerius.*

l'Estoile, Talmas, Estrées, Renauville, Outrebois, etc., prit la croix avec Louis VII en 1147. Il mourut en 1174, et fut enterré sous le petit portail de l'église d'Amiens.

Il avait épousé en 1138 Malthide, fille d'Enguerrand DE BOVES, COMTE D'AMIENS, dont il eut le fils qui suit.

III. Guy D'AMIENS, IIe du nom, chevalier, seigneur de Vinacourt, Fléxicourt, l'Estoile, etc., *(Alealmus Flexicortis dominus Ambianis princeps quartus)*, l'un des quatre grands seigneurs de la ville d'Amiens, combattit les infidèles en 1146, et fut en partie fondateur du prieuré de Flixécourt.

L'acte de fondation fut fait en présence de Théodoric, évêque d'Amiens; de Foulques de Montdidier, premier abbé de l'église cathédrale de Saint-Jean d'Amiens; de Pierre, abbé de l'église de Saint-Lucien de Beauvais, et d'Enguerrand, frère de Gérard, vidame D'AMIENS

Il épousa Adde, fille de Thomas DE MARLES, comte d'Amiens, et en eut deux fils, savoir :

1° Dreux, qui va suivre ;

2° Pierre D'AMIENS, qui, en l'an 1184, donna à l'Hôtel-Dieu d'Amiens, le fief de Renauval.

IV. Dreux D'AMIENS, Ier du nom, chevalier, seigneur de Vinacourt, fit don, en l'an 1183, au chapitre, de la troisième partie des dîmes du village de Samer (Artois).

Il avait épousé Marguerite, sœur de Hugues, comte DE SAINT-POL, de laquelle il eut cinq fils :

1° Pierre D'AMIENS, seigneur de Vinacourt, cité au cartulaire du chapitre d'Amiens en 1196. Il mourut célibataire en 1202, sur le chemin de Constantinople, où il allait avec son oncle Hugues; *(Voyez Villehardouin.)*

2° Renault, qui suit ;

3° Adam D'AMIENS ;

4° Thibault D'AMIENS, auteur de la BRANCHE des seigneurs DE CANAPLES, de laquelle est sortie la branche DE BACHIMONT ;

5° Bernard D'AMIENS, seigneur de Renauville auteur de la BRANCHE des seigneurs DE RENAUVILLE ET DE MONCHAUX, dont les descendants existent encore, et à laquelle cette notice est plus particulièrement consacrée.

V. Renault D'AMIENS, chanoine de l'église d'Amiens, recueillit la succession de son frère Pierre. Son épitaphe, qu'on a pu retrouver, était ainsi conçue : *Obitui nobilissimi viri Reginaldi de Ambianis principis canonici hujus ecclesiæ et post modum domini de Vinacourt.* Il scellait ainsi de ses armes pleines les titres des abbayes.

En 1216, il fonda le chapitre de l'église Saint-Firmin de Vinacourt; en 1220, il fit don de terres aux religieuses de Moreaucourt; et en 1225, il prit part aux guerres de l'Albigeois. *(Histoire de Chastillon,* page 74).

Il épousa Mathilde, et mourut en 1235, laissant deux filles et un fils :

1° Marguerite D'AMIENS ;
2° Adeline D'AMIENS ;
3° Jean, qui suit.

VI. Jean D'AMIENS, seigneur de Vinacourt, Flixecourt et La Broye, donna, vers 1240, du consentement de sa femme, aux chanoines de Vinacourt, 7 livres de rente sur le travers dudit lieu. En 1248, on le voit, avec Pierre D'AMIENS, seigneur de l'Estoile, faire un don de terres aux filles religieuses du prieuré de Moreaucourt; et, en la même année, il alla en Orient avec le roi Saint-Louis.

Il avait épousé Agnès DE CLERMONT, fille de Simon de Clermont, et héritière, par sa mère Alix, de la baronnie d'Aubigny en Artois. (Voir *Dictionnaire historique du Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Pol, Tome I, page 24).*

Il eut trois fils :

1° Hugues D'AMIENS, décédé en Palestine, près du roi saint Louis ;
2° Bernard D'AMIENS, qu'on voit figurer dans le cartulaire du Foulloy, en 1284 ;
3° Dreux, qui suit.

VII. Dreux D'AMIENS, IIe du nom, chevalier, seigneur de Vinacourt, vendit au roi Philippe-le-Hardi tous les droits qui lui appartenaient en la ville d'Amiens, et qui provenaient des anciens châtelains ses prédécesseurs, et,

dans la quatrième année du règne de ce prince, le 26 septembre 1274, il fit donation de sa terre d'Aubigny à son gendre, Jean DE VARENNES. *(Voyez Trésor des chartes d'Artois, Série A, pièce 36).*

Il épousa N., dont il eut deux filles :

1° Jeanne ou Agnès D'AMIENS, dame de Vinacourt, Flixecourt et La Broye mariée à Jean, seigneur DE VARENNES, fils de Jean de Varennes, connétable de France et de Jeanne de Picquigny ;

2° Marguerite D'AMIENS, dame de Villeprez, Flixecourt, etc., à laquelle il donna la forêt de Vinacourt, qu'il avait distraite de la seigneurie de ce nom; elle épousa, par contrat de l'an 1276, Enguerrand DE FIEFS, seigneur de la Court de Fiefs, située à Flixécourt. On le trouve cité dans des chartes de l'abbaye de Saint-Martin, dès l'an 1295, traitant des biens acquis par les religieux de ce couvent, au village de Canaples, mouvant du seigneur de Vinacourt.

Ainsi s'est éteinte la branche aînée des châtelains princes d'Amiens

---

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE RENAUVILLE ET DE MONCHAUX

V. Bernard D'AMIENS, seigneur de Renauville et de Monchaux, (cinquième fils de Dreux et de la comtesse de Saint-Pol), épousa Marie DE MONCHY-CAYEUX, en Artois, dont il eut un fils unique :

VI. Jean D'AMIENS, Ier du nom, seigneur de Renauville, marié à Alix DE HEUCHIN, en Artois. Ils eurent pour fils :

VII. Colart D'AMIENS, seigneur de Renauville, qui épousa Noémi, fille de Simon, seigneur DE MONCHAUX.

Il fut père de trois enfants :

1° Jean, qui suit ;
2° Marie D'AMIENS, femme de Laurent DE LEMPS ;
3° Jeanne D'AMIENS, mariée à Philippe DE FIENNES DU BOIS.

VIII. Jean D'AMIENS, IIe du nom, seigneur de Serouville et Monchaux, épousa, vers 1430, Jeanne D'AVERDOING, héritière de la seigneurie de Monchaux et fille de Simon d'Averdoing, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415. Il eut le fils qui suit.

IX. Hugues D'AMIENS, seigneur de Monchaux, épousa Perronne DE MARQUAIS, qui le rendit père du filsci-après :

X. Jean D'AMIENS, IIIe du nom, seigneur de Monchaux, épousa Agnès DE CANTELEU, fille de Nicolas de Canteleu et de Clémence Koeckebaeck. Il fut père de :

XI. François D'AMIENS, seigneur de Monchaux, qui épousa Marie DE LAS CUENAS, dont un fils.

XII. Jean D'AMIENS, IVe du nom, lieutenant d'Houvigneul, né à Houvigneul en 1575, mort en 1665 à l'âge de 90 ans ; il a son tombeau dans l'église d'Houvigneul, ainsi que son fils Jean.

Il épousa N., dont il eut :

1° Jean qui suit ;
2° François D'AMIENS, décédé l'an 1691 à l'âge de 87 ans, fonda quatre obits dans l'église d'Houvigneul.
3° Antoine D'AMIENS, bailli et censier des dames d'Estrées à Magnicourt.

XIII. Jean D'AMIENS, Ve du nom, né en 1603, fut, comme son père, lieutenant d'Houvigneul. Il avait épousé Jeanne BOUCHER, avec laquelle il fut enterré dans l'église d'Houvigneul. Il est décédé le 4 novembre 1663, à l'âge de 60 ans.

Il eut plusieurs enfants :

1° Jean, qui suit;
2° Martin D'AMIENS;
3° François D'AMIENS.

XIV. Jean D'AMIENS, VIe du nom, lieutenant de la principauté de Croisettes, a épousé, en 1665, Marie-Jeanne BOITEL, fille de Pierre Boitel, lieutenant de la principauté de Croisettes, décédée le 13 novembre 1686. Il acheta, en 1693, la terre du Maisnil, et fut enterré dans l'église de ce pays. Lorsque Louis XIV fit dresser, par d'Hozier, juge d'armes de France, l'Armorial général, en l'an 1696, Jean D'AMIENS fut inscrit, comme tant d'autres nobles, avec des armoiries *d'office*, dans le dit Armorial, au registre de la généralité de Picardie, folio 273. Il mourut en 1720, laissant pour fils :

XV. Jean D'AMIENS, VIIe du nom, lieutenant des dames abbesses de Messine, qui épousa Marie-Gabrielle PRÉVOST, fille du seigneur de Guinecourt; elle est décédée le 6 juin 1749, âgée de 75 ans, et son mari le 2 juillet 1753, à l'âge de 73 ans. Leur tombeau existe encore dans l'église du Maisnil. De ce mariage sont nés trois enfants :

1° Jean D'AMIENS, dit PRÉVOST, marié à Marie-Anne-Joseph BENOIT, décédée le 9 juillet 1720; il est mort sans enfants;
2° Jean-Philippe, qui suit;
3° Jeanne D'AMIENS, mariée à Adrien DE BAILLENCOURT, dit *Courcol*, seigneur de Magnicourt-sur-Canche.

En 1759, ces trois enfants firent une déclaration, dont l'original existe aux Archives du conseil d'Artois et dont la famille possède une copie grossoyée, par laquelle ils déclarèrent que le régicide DAMIENS ne leur était parent à quelque titre que ce fût. C'est alors que pour se conformer à l'édit royal, ils substituèrent le nom de leur mère au leur; on le leur a bien souvent reproché, mais ils y furent contraints par la dure perspective qu'ils avaient alors d'être pendus, et de voir leurs biens confisqués.

XVI. Jean-Philippe D'AMIENS, dit PRÉVOST, propriétaire au Maisnil, épousa Gabrielle THELU, qui le rendit père de cinq enfants, dont quatre fils :

1° Jean-Baptiste D'AMIENS, dit PRÉVOST DE GUINECOURT, seigneur du Maisnil, avocat au conseil d'Artois, juge à Saint-Pol, mort en 1849, à cent ans;
2° Ferdinand-Joseph, qui suit;
3° Henri, époux de Marguerite BONNIÈRE;
4° Louis, marié avec Félicité HALAY;
5° Marie-Anne, qui a épousé Charles FARDEL.

XVII. Ferdinand-Joseph D'AMIENS, dit PRÉVOST DE GUINECOURT, marié à Victoire DE LAIRE, est mort en 1795, laissant deux enfants :

1° Ferdinand Arsène D'AMIENS, qui épousa Juliette GATEBLED DE LAURÉTAN, mort sans enfants ;
2° Sophie-Pacifique-Eléonore D'AMIENS, mariée à Ange-Dampierre HÉROGUELLE, dont le fils aîné :
Ange-Victor-Philippe-Ferdinand HÉROGUELLE a épousé mademoiselle Jenny DUVAL.

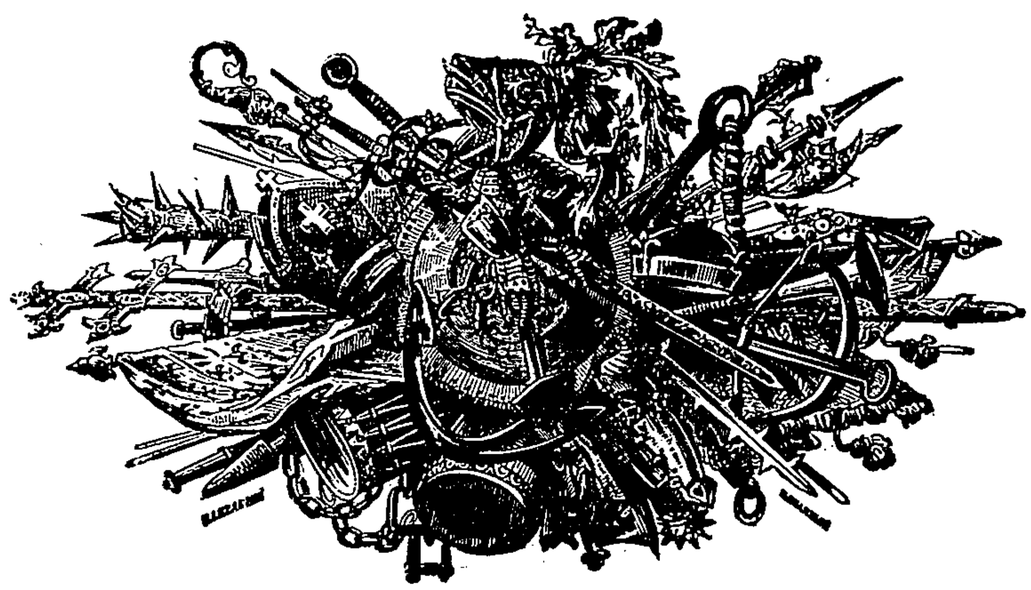

Saint-Ouen (Seine). — Imprimerie CHAIX, 86, — rue des Rosiers. — 24-81.

D'ARNAUDY

LANGUEDOC

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

ARMES : *d'or, à un chevron de gueules, accompagné en chef de deux palmes de sinople, et en pointe d'un rocher de sable* (1). L'ÉCU *timbré d'un casque orné de ses lambrequins aux couleurs de l'écu.*

(1) Les ARNAULD, marquis d'Andilly et de Pomponne, portaient des armoiries presque semblables, savoir : *D'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef de deux palmes adossées, et en pointe d'un rocher de six coupeaux, le tout d'or.* — Cette maison, éteinte dans la branche aînée, est aujourd'hui représentée par les ARNAUD DE PRANEUF (voir *Nobiliaire universel de la France,* Tome II).

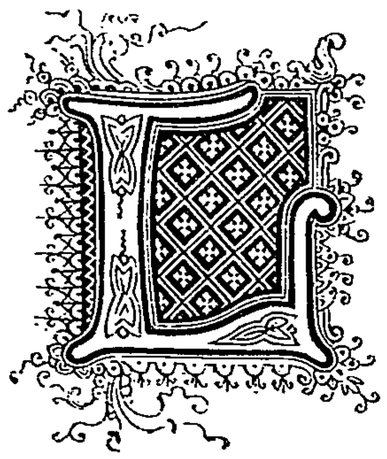

La famille D'ARNAUDY est considérée comme très ancienne dans les généralités de Montpellier et de Narbonne, en Languedoc, où son existence est constatée par les chartes et documents authentiques, dès le XIIIe siècle.

La plus ancienne de ces chartes est de l'année 1238; on y voit que Jean, évêque de Montpellier, fait acte de foi et hommage au comte de Toulouse, pour tous les biens qu'il possédait en ladite ville et ses dépendances; ledit acte fut fait l'an de l'incarnation 1238, le 5 des calendes de septembre, en présence de Pierre Bermond, seigneur de Sauve; Guillaume Augier, Ponce Astouaud, Guillaume de la Barrière, Raimond Bécède, Ermengard du Puy, Bérenger ARNAUDY, chanoine de Montpellier, et Jean Auriol, notaire public. (*Gallia Christiana*, tome VI.)

Le même Bérenger ARNAUDY, qualifié archiprêtre à Montpellier, figure encore dans un acte de foi et hommage rendu au roi saint Louis, entre les mains du sénéchal de Nîmes et de Beaucaire, par Pierre, évêque de Montpellier, le 17 des calendes de mai 1251, en la présence de Michel de Morèze, archidiacre; Bérenger ARNAUDY, Bernard de Clermont, prieur; Fredoles de Vérines et autres, tous chanoines de Montpellier. (*Gallia Christiana*, tome VI, folio 371).

Après lui on trouve un Raymond ARNAUDY, chevalier, cité dans une reconnaissance féodale faite l'an 1261, avec noble Bernard de Rhodes, tous deux procureurs ou syndics de la communauté et de tous les habitants de la ville de Lunas, à Pierre de Castanié et Pierre Bosc, procureurs et syndics de la communauté et de tous les habitants du bourg de Jaussels, voisin de celui de Lunas, près Lodève. (*Extrait des minutes de la table de marbre de l'ancien parlement de Toulouse.*)

Puis, Pierre ARNAUDY, cité dans une reconnaissance féodale, rendue en 1284, à haut et puissant seigneur Rostaing de Marguerites, seigneur dudit lieu, près Nîmes, au Bas-Languedoc, au sujet d'un fief appelé Villeneuve, lequel confinait au jardin de Jean Cavallier, d'une part, et de l'autre, à celui de Pierre ARNAUDY. (*Charte originale en parchemin.*)

Une lacune de près de deux siècles existe dans la filiation de la famille, et, malgré toutes les recherches faites dans les archives des départements du

Gard et de l'Hérault, il n'a pas été possible de la combler; c'est seulement à partir du XVe siècle que nous retrouvons les traces de la famille D'ARNAUDY, et que nous pouvons suivre sans discontinuité sa filiation par titres originaux et actes de l'état civil.

FILIATION

I. Pierre ARNAUDY est qualifié messire vénérable et circonspecte personne, licencié ès-lois et bachelier en décrets, dans une quittance donnée à Narbonne, le 15 juillet 1460, au trésorier du roi, à Carcassonne, pour les gages qui lui étaient dus pour avoir géré l'office de régent de la judicature royale de Narbonne, vacante par le décès de messire Ambroise Vital (*Charte originale*). Il avait pour contemporain, Étienne ARNAUDY, qui obtint, avec Pierre Garlatte, de la ville de Frontiniac, au diocèse de Maguelonne, des lettres de rémission du roi Charles VII (*Registre du Trésor des Chartes*, coté 181, charte 266e).

On ignore le nom de sa femme, mais on sait qu'il a laissé pour fils :

II. Étienne ARNAUDY, aliàs ARNALDY, que l'on trouve mentionné dans une ratification de vente de lods, passée le 4 février 1499, par noble Marquèse de Saint-Julien, écuyer, seigneur de Madières, au diocèse de Nîmes, agissant tant en son nom qu'au nom de noble Marquèse de Saint-Julien, son père. (*Charte originale en parchemin.*)

Il n'a pas été possible de retrouver le nom de sa femme, mais on sait qu'il a eu trois fils :

1° Raimond qui suit;

2° Arnal ARNAUDY, religieux au monastère de Saint-Germain, que l'on trouve mentionné dans une bulle du 18 juin 1536, expédiée par le pape Paul III, pour l'érection d'une chapelle en l'église cathédrale de Saint-Benoît de Montpellier, sous l'invocation de saint Pierre; ces lettres furent reçues par le chapitre assemblé et par les révérends pères Pons de Ranes, chanoine de la cathédrale de Nîmes; François Pélissier, clerc de Melgueil; Jean Saurin, pitancier, Guillaume Inguimbert, Jacques de Manse, Pierre Talaisac, Pierre de Ratte, Jacques Calvin, Pierre Solier, Arnal ARNAUDY, Jean Pinel et autres, tous moines du monastère de Saint-Germain (D'AIGREFEUILLE, *Histoire ecclésiastique de la ville de Montpellier*, folio 167).

3° François D'ARNAUDY, marié à Reine N.

III. Raymond D'ARNAUDY, IIe du nom, docteur ès-droit et avocat à Montpellier, en 1565, épousa noble demoiselle Claire DE RATTE, sœur de Pierre

de Ratte et d'Étienne de Ratte : le premier, archidiacre, et le second, général de la cour souveraine des aides de Montpellier (1). (*Archives de la noblesse*, LAINÉ, tome III, article D'ALDEBERT.)

De ce mariage sont nés trois enfants, savoir :

1° Rolland, qui suit;

2° Jeanne D'ARNAUDY, mariée par contrat du 10 juillet 1586, à Gilles D'ALDEBERT, fils de Jean-Pierre d'Aldebert (2) et de Dauphine de Claris, docteur ès-droit, juré de la ville et baronnie de Sauve. (LAINÉ, *Archives de la noblesse*, tome III.)

3° Antoine D'ARNAUDY, écuyer, vendit le 22 octobre 1605, à noble Gabriel d'Audric d'Alcoines, écuyer, seigneur de Lastours, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et son viguier en ladite viguerie de Narbonne, quatre mozades de terre sises au lieu de Saint-Georges, pour lesquelles il rendit foi et hommage à Narbonne, par acte du 3 janvier 1618, à messire Gabriel de Dumas, abbé de Saint-Pol de Narbonne, ladite terre ayant été ci-devant recouvrée de Antoine D'ARNAUDY; devant Isaac de Contadia, par Reyne N., veuve de feu François D'ARNAUDY, oncle dudit Antoine. (*Titre original*.)

IV. Rolland D'ARNAUDY, écuyer, né vers 1570, était gouverneur du château de Termes (3) en 1610, époque à laquelle il épousa noble demoiselle Jeanne DE JAILLÉ, d'une famille noble, dont était Jean de Jaillé conseiller du roi, assesseur de l'hôtel de ville de Béziers, en 1696. — Armes des JAILLÉ : *D'argent, à un lièvre de sable, sur une terrasse de sinople, et un chêne du même naissant de la terrasse ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

(1) La maison DE RATTE est une des plus considérables de la généralité de Montpellier; elle était originaire d'Italie et établie en Languedoc, depuis le XVe siècle ; elle a donné un évêque de Montpellier en 1507, Guittard DE RATTE; trois chevaliers de Malte en 1614 et 1615; des présidents, conseillers, avocats et procureurs généraux au parlement de Toulouse et à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier. Aimé DE RATTE, chevalier, baron de Brusques, ayant quitté Carmagnole, sa patrie, passa en France sous le règne de Charles VII, en 1422. (Armes : *d'azur, à trois étoiles d'or, posées 2 et 1.*)
(LA CHESNAYE DES BOIS, *Dictionnaire de la noblesse*, et *Armorial du Languedoc*, par DE LA ROQUE.)

(2) Les D'ALDEBERT, seigneurs de Raissac, Pradelles, Conules, Natelines, Lassan et Roux, en Languedoc, sont une des plus anciennes familles de cette province ; ils ont produit entre autres illustrations des conseillers au présidial de Carcassonne, deux capitaines d'infanterie, un chevalier de l'ordre du roi de Pologne ; ils portaient pour armes : *D'or, à l'aigle de sable, prenant son vol de dessus un rocher de sable.*

(3) Suivant LA MARTINIÈRE : « L'ancien château de Termes était autrefois la plus forte place de la contrée, à cause de sa situation sur un roc escarpé, ce qui donnait la hardiesse à ses maîtres de mépriser le roi d'Aragon et le comte de Toulouse et de refuser d'obéir au vicomte de Béziers, seigneur immédiat de ces seigneurs de Termes; il a donné son nom à un petit pays dans le Languedoc, situé au sud de Carcassonne, lequel s'étend jusqu'aux confins du Roussillon.

« Simon de Montfort s'empara de ce château, avec beaucoup de peine, durant la guerre des Albigeois, comme nous l'apprenons de l'historien Pierre de Vaux de Cernay, qui a bien décrit le siège de cette forteresse, et il parle en plusieurs endroits de Raymond, sur qui Simon la prit ; le même Raymond rentra en possession de cette seigneurie, et le dernier de ses descendants, nommé Olivier, se soumit volontairement à saint Louis dans les années 1241 et 1245; peu de temps après il se révolta et fut

De cette union sont nés deux enfants, savoir :

1° Jacques, qui suit;

2° Esprit D'ARNAUDY, dit *le Capitaine*, qui était en 1660, tuteur des enfants de feu haut et puissant seigneur messire François-Marie, comte DE BROGLIE, marquis de Renel, gouverneur de la Bassée et lieutenant général des armées du roi en Italie, et de haute et puissante dame Olympe-Catherine de Fauria. (*Titres originaux* des 1er *et* 4 *décembre* 1660.)

V. Noble Jacques D'ARNAUDY, écuyer, épousa à Escales, diocèse de Narbonne, le 25 février 1645, noble demoiselle Jeanne DE CABROL, fille de Pascal de Cabrol, sieur de Peyrelade et de Jeanne d'Albas, d'une vieille famille noble de l'élection de Saint-Pons, qui a possédé les fiefs de Montredon, de Denis, de Rieumayou, etc. ARMES : *D'azur, à trois chevrons d'or, accompagnés de deux étoiles d'argent en chef et en pointe d'un croissant aussi d'argent.* (*Armorial général officiel* de l'an 1696.) De cette union sont issus :

1° Pierre qui suit ;

2° Honoré D'ARNAUDY, correcteur en la chambre des comptes, aides et finances de Montpellier, en 1696, qui requit l'enregistrement officiel des armoiries de sa famille à l'*Armorial officiel général* créé en vertu de l'édit du roi, du 20 novembre 1696, au registre de la *Généralité de Montpellier*, f° 12.

VI. Noble Pierre D'ARNAUDY, écuyer, épousa à Carcassonne, devant Me Barsalon, notaire de ladite ville, le 10 janvier 1677, noble demoiselle Marie DE BARSALON, fille de messire Bernard de Barsalon, docteur en médecine, et de Catherine d'Estimbre; la future fut assistée de messire Laurens de Barsalon, prêtre et docteur en théologie, curé de Fanjaux, diocèse de Mirepoix, son oncle paternel.

De cette union, sont nés deux fils :

1° Laurent, qui suit;

2° Bernard D'ARNAUDY, prêtre et curé de la paroisse de Notre-Dame du lieu de Tourouzelle, diocèse de Narbonne.

VII. Laurent D'ARNAUDY, écuyer, a épousé à Tourouzelle, près Lézignan

assez téméraire pour faire la guerre au roi, qui le dépouilla de tout son bien, lequel fut confisqué à cause de la félonie d'Olivier; néanmoins, saint Louis lui fit rendre jusqu'à 250 livres de rente, lorsqu'il l'accompagna à son premier voyage d'outre-mer. Joinville dit qu'Olivier de Termes passa pour un des plus vaillants chevaliers de ce temps-là.

« Dans le temps, le Termenez ou seigneurie de Termes, fut réuni à la couronne, et le roi d'Aragon, par le traité de l'an 1258, renonça aux prétentions qu'il avait sur le château de Termes et sur le territoire de Termenez, lesquelles étaient fondées principalement sur ce que Termes était un fief de Beziers dont le seigneur vicomte était vassal du roi d'Aragon. » (LA MARTINIÈRE, *Grand Dictionnaire géographique*.)

(Aude), en 1708, demoiselle Anne MONTIMART, laquelle est décédée le 3 octobre 1743. (*Actes de l'État civil.*)

De ce mariage sont nés deux enfants, savoir :

1° Jean-Pierre, qui a continué la descendance ;
2° Joseph D'ARNAUDY, auteur de la BRANCHE CADETTE, rapportée ci-après.

VIII. Jean-Pierre D'ARNAUDY, écuyer, né vers 1710, a épousé à Tourouzelle, près Lézignan (1), le 26 novembre 1743 (*Actes de l'état civil*), demoiselle Jeanne CABANES (2).

De ce mariage est né, entre autres enfants :

IX. Laurent D'ARNAUDY, né à Tourouzelle, le 6 avril 1760 (*Acte de l'État civil*), a épousé à Lézignan (Aude), le 23 octobre 1783, demoiselle Gabrielle CHAUD, de laquelle il a eu le fils qui suit.

X. Jacques-Noé, *aliàs* Noël D'ARNAUDY, né à Lézignan, le 2 nivôse an V (22 décembre 1796), a épousé audit lieu, le 28 avril 1817, demoiselle Marie CAUMEL. Il est mort le 7 janvier 1868, à Ouveillan (Aude), laissant de son mariage les deux enfants ci-après :

1° Jacques D'ARNAUDY, né en 1818;
2° Joseph, qui suit.

XI. Joseph D'ARNAUDY, né le 8 octobre 1822, a épousé le 18 juin 1845, Marie-Virginie POUS, dont il a un fils :

François-Théophile D'ARNAUDY, né le 27 juin 1848.

BRANCHE CADETTE

VIII. Joseph D'ARNAUDY (fils puîné de Laurent d'Arnaudy et d'Anne Montimart), né et baptisé à Tourouzelle, le 27 janvier 1722 (acte de baptême dressé par son oncle, Bernard d'Arnaudy, curé de Tourouzelle), eut pour parrain

(1) Les registres de la commune de Tourouzelle ne remontant pas au delà de l'année 1726, il a été impossible de retrouver l'acte de naissance de Jean-Pierre D'ARNAUDY, qui est né vraisemblablement en l'année 1710.

(2) La famille CABANES, de la généralité de Montpellier, a produit entre autres personnages marquants : Ignace de Cabanes, docteur en théologie, curé de Puymaurin, et Balthazar de Cabanes prêtre prieur et seigneur d'Hispanhac, en 1696 (*Armorial général officiel*, de 1696).

Jean-Pierre Barsalon, de la ville de Carcassonne. Il épousa à Béziers, en la paroisse de Saint-Félix, le 17 novembre 1753, demoiselle Rose VIGUIER, fille de Charles Viguier et de Marie-Anne Guibert.

Joseph d'Arnaudy avait acheté une terre aux environs de Magalas, près Béziers, et créé un domaine qui porte encore le nom de « ARNAUDY » et par corruption : *les Arnaudis*. Voilà pourquoi, lorsqu'il mourut, le 17 vendémiaire, an V (1797), il fut qualifié dans son acte de décès « Agriculteur », et dénommé DÉSARNAUDY. Ce domaine fut vendu par son petit-fils qui avait hérité de la famille de Carney du château de « la Présidente », près Béziers.

De son union son nés deux enfants :

1° Joseph-Bernard D'ARNAUDY, né à Béziers en 1754, mort célibataire;

2° Anne-Rose-Appollonie D'ARNAUDY, née à Béziers, le 23 août 1761, mariée en premières noces, le 13 janvier 1788, à Jean-Bernard-Clément-Pierre-Paul DE CARNEY, fils de noble Joseph de Carney et de dame Anne de Clapiès; et en deuxièmes noces, le 19 août 1793, à Gabriel CAVALLIER; qui a été successivement président du tribunal de district de Béziers, président de la cour de justice criminelle du département de l'Hérault, président de chambre à la cour royale de Montpellier, président honoraire à ladite cour, chevalier de la Légion d'honneur, et qui est décédé à Montpellier, le 8 janvier 1841. De ce second mariage est né un fils :

A. Joseph-Eugène CAVALLIER, né à Béziers, le 18 pluviôse an IV, (7 février 1796), marié à Montpellier, le 11 avril 1836, avec Marie-Madeleine Arabelle BAILLE; il fut d'abord conseiller auditeur près la cour de Montpellier, substitut du procureur du roi à Béziers et à Montpellier, substitut du procureur général près la cour royale de Montpellier, et enfin conseiller à la cour royale de Montpellier, et chevalier de la Légion d'honneur. Il est décédé à Montpellier, le 22 mai 1871, laissant deux enfants :

AA. Joseph-Henri-Gabriel CAVALLIER, né à Montpellier, le 15 mai 1839, autorisé à s'appeler CAVALLIER D'ARNAUDY, par décret du 12 août 1874, inséré au *Bulletin des lois*, B. 222, n° 3406; actuellement juge au tribunal civil de Béziers;

BB. Joséphine-Henriette-Thérèse CAVALLIER, mariée à Montpellier, en janvier 1867, avec Charles-Eugène-Barthelemy, marquis DE GONET, actuellement conseiller honoraire à la cour d'appel de Paris et chevalier de la Légion d'honneur, dont deux enfants.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

LE BIDAN

BRETAGNE ET ILE BOURBON

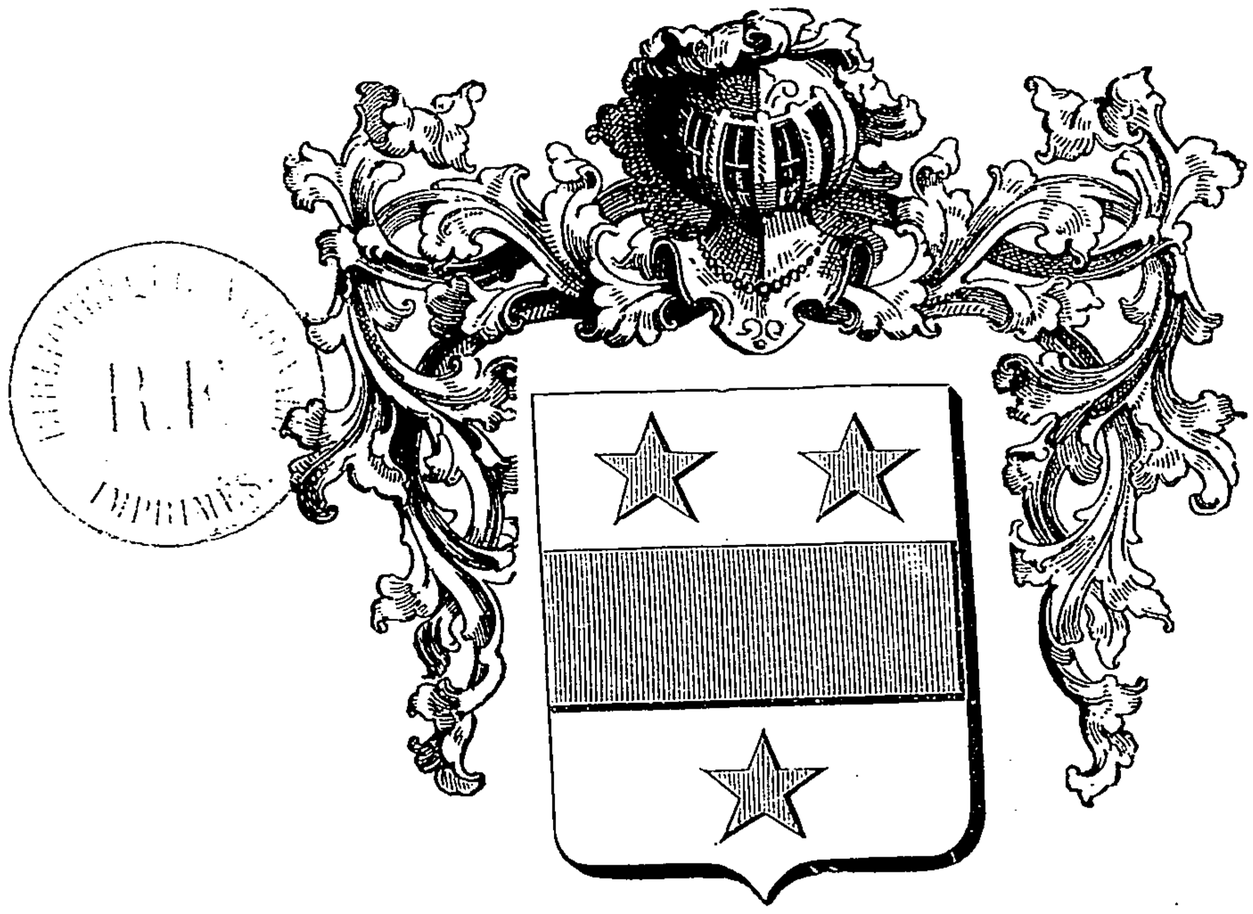

ARMES : *D'argent, à une fasce de gueules, accompagnée de trois étoiles du même.*

LA famille LE BIDAN est originaire de Bretagne et s'est alliée à plusieurs familles de la noblesse, entre autres celles de Le Cat, Hervé, de Ricquebourg, Thomas de Saint-Mars, etc.

Elle fait remonter son origine à :

I. Noble homme Jean-François LE BIDAN, originaire de La Trève d'Elliant, au diocèse de Quimper, lequel vivait à Rosporden, en l'année 1600. De son mariage avec Anne CHARRUEL, il eut :

II. Noble Michel LE BIDAN, qui laissa pour fils :

III. Noble Jean LE BIDAN, marié à Rosporden, avec Marie-Corentine CARMOI, dont il eut :

IV. Noble François-Yves Le Bidan, avocat en parlement, en 1751, sénéchal de Quimperlé, né en 1717, qui a épousé à Quimperlé, Marie-Louise Hervé, de la famille des Hervé, sieurs de Keranhor, dont les armes sont : *D'argent, à trois trèfles de sable*. Il a eu de ce mariage le fils qui suit.

V. Noble Yves-Louis Le Bidan, né en 1752, passé aux colonies, a épousé, à l'Ile-Bourbon, en l'année 1778, Marie-Françoise-Lucienne Ricquebourg, de la famille des Ricquebourg-Boiscourt, de Picardie, dont les armes sont : *de sable, à deux chevrons engrêlés d'or*.

De ce mariage est issu le fils rapporté ci-après.

VI. Hippolyte-Prosper Le Bidan, né en août 1800, capitaine des milices de l'Ile-Bourbon, puis maire de la ville de Saint-Pierre, a épousé dans cette ville, le 19 août 1828, demoiselle Stéphanie-Joséphine-Bernardine Thomas de Saint-Mars, issue des Thomas du Poitou dont les armes sont : *d'or, à une bande engrêlée d'azur*. Il eut de ce mariage le fils qui suit.

VII. Hippolyte-Prosper Le Bidan, né le 12 avril 1838, a épousé le 24 mai 1864, Mademoiselle Marie-Joséphine-Blanche Albert, dont il a six enfants, savoir :

1° Marie-Joseph-Hippolyte-Valentin, né le 18 mars 1865 ;
2° Blanche-Marie-Joséphine, née le 12 mars 1868 ;
3° Marie-François-Yvonne, née le 8 décembre 1872 ;
4° Joseph-Marie-Yves, né le 7 septembre 1874 ;
5° Marie-Joseph-Albert-Jean, né le 30 novembre 1876 ;
6° Anne-Marie-Germaine, née le 25 septembre 1878.

M. Hippolyte-Prosper Le Bidan se trouve descendre en ligne directe, par sa mère, de la noble famille Le Cat, laquelle fut anoblie dans sa descendance mâle et *femelle*, en janvier 1762, en la personne de Claude-Nicolas Le Cat, docteur en médecine, chirurgien en chef de l'hôtel-Dieu de la ville de Rouen, pensionnaire de ladite ville, professeur démonstrateur royal en anatomie et chirurgie des Académies royales de Paris, Londres, Madrid, Berlin, Rouen, etc.

Cette descendance s'établit ainsi qu'il suit :

I. Noble Claude-Nicolas Le Cat avait épousé, en 1742, Élisabeth-Marguerite de Champossin, dont il eut une fille :

II. Charlotte-Bonne Le Cat, née le 10 juin 1748, mariée le 12 novembre 1765 à Jean-Pierre David, docteur en médecine, et médecin en chef de l'hôtel-Dieu de Rouen, originaire de la ville de Gex, en Bourgogne, et fils de Claude-François David, bourgeois de ladite ville de Gex, et de Louise-Étiennette Vuaillet.

De ce mariage est issue :

III. Louise David, née à Rouen, en 1770, et mariée à noble Louis-Laurent Thomas de Saint-Mars, avocat au parlement de Rennes, qui fut père de :

IV. Stéphanie-Joséphine-Bernardine Thomas de Saint-Mars (1), née à Paris, le 19 septembre 1811, et mariée à Saint-Pierre (Ile-Bourbon), le 19 août 1828, à Hippolyte-Prosper Le Bidan.

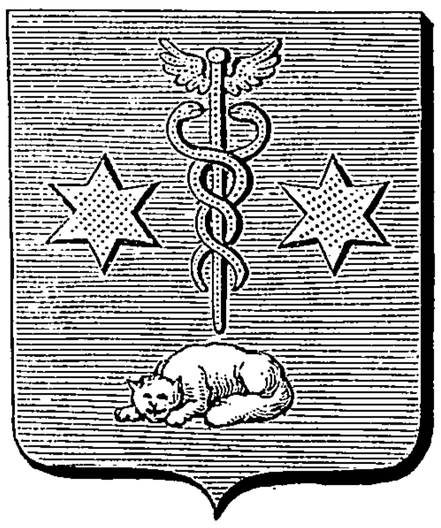

Armes de Le Cat : *D'azur, à un caducée d'or, accosté de deux étoiles a six rais du même, et accompagné en pointe d'un chat d'argent guettant, ombré d'azur ; l'écu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'or, d'azur et d'argent, et entouré de ces mots :* « Catti fortunam inter dubia, virtutem inter certa numerant ».

(Lettres de noblesse *de janvier* 1762.)

(1) La famille Thomas de Saint-Mars est ancienne en Poitou ; elle a possédé les terres de la Coursaudière, Saint-Hilaire, Saint-Mars (près la Grenonière), etc.

Lors de la Révolution, Louis-Julien Thomas de Saint-Mars prit du service dans l'armée royaliste avec son fils, Louis-Laurent, et mourut des suites de blessures à Bouin, le 19 novembre 1793 ; sa femme, Marguerite Geneviève Gigault, fut exécutée à Nantes, le 21 janvier 1794.

Armes de Thomas de Saint-Mars : *D'or, à une bande engrêlée d'azur.*

Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

BONAMY

FLORENCE ET BRETAGNE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

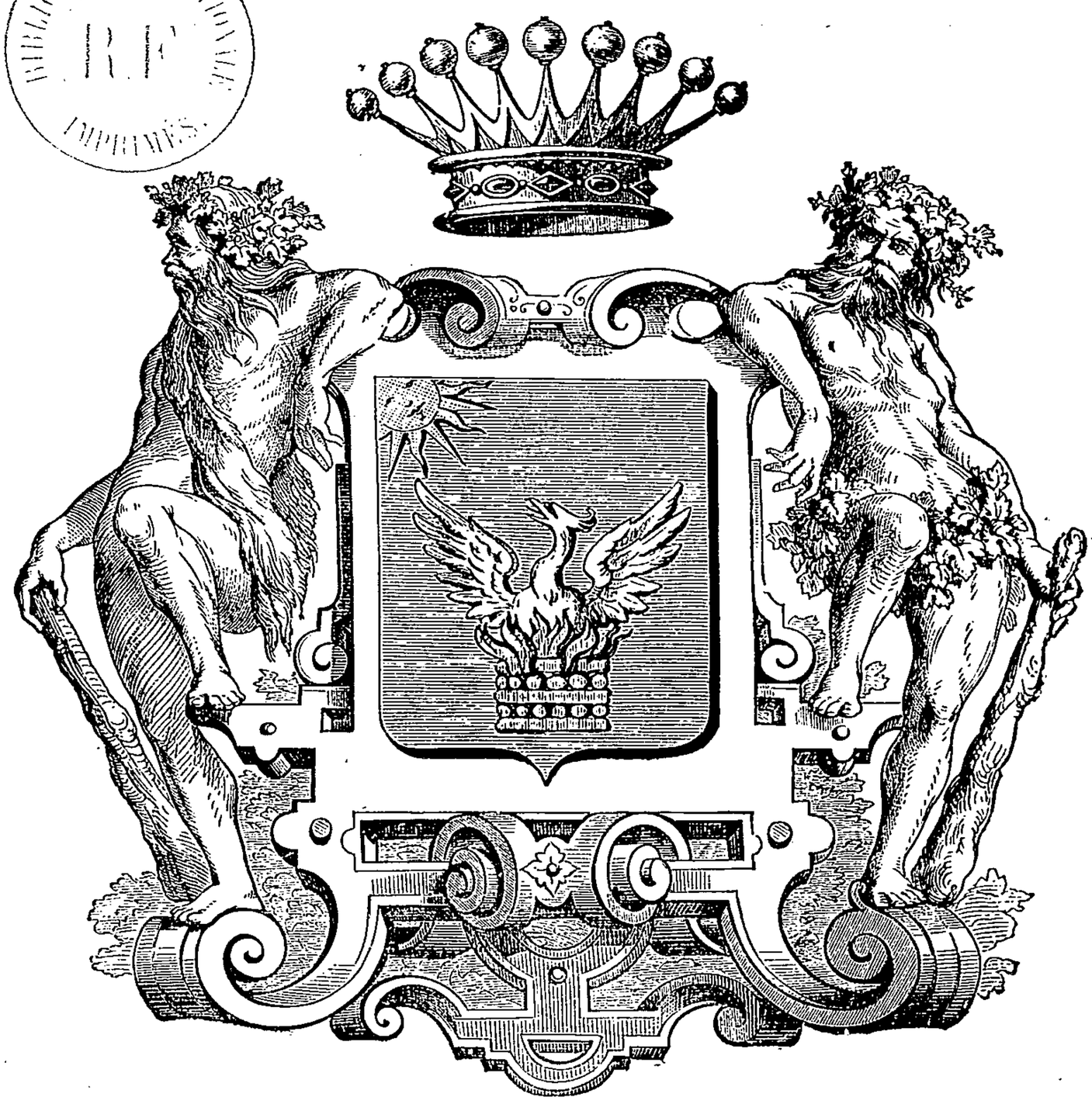

Armes : *D'azur, à un phénix d'argent sur un bûcher de gueules, regardant un soleil d'or posé au canton dextre du chef. L'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins et surmonté d'une couronne de comte.* Supports : *deux sauvages.*

Les guerres civiles qui troublèrent la République de Florence, pendant les xiv et xve siècles, obligèrent un grand nombre de familles nobles de ce pays à émigrer en France.

Parmi les patriciens de Florence qui eurent beaucoup à souffrir de la lutte des Guelfes et des Gibelins, il faut

citer les Bonamici ou Buonamici qui occupaient un des premiers rangs dans la noblesse florentine et qui donnèrent à la République deux gonfaloniers : Mathéo Bonamici, en 1488, et Francesco Bonamici, en 1494, ainsi que plusieurs chevaliers de l'ordre de Saint-Étienne de Toscane (ce sont les ancêtres de Buonamici, actuels d'Italie).

Vers le milieu du XIVe siècle, un des membres de cette famille, N. Bonamici, exilé par la faction des Gibelins, vint, comme tant d'autres gentilshommes italiens, servir la France dans les armées de Charles V, et reçut en récompense de ses services plusieurs fiefs nobles, notamment celui de Juvilly-Bricalle, en Bourbonnais, dont il fit hommage direct au roi en 1367.

Des deux fils qu'il laissa, l'un d'eux, Jean Bonami, s'établit en Orléanais, où il possédait en 1386 la seigneurie de Beaugency-le-Cuit; l'autre, Pierre Bonami, ayant pris part aux guerres entre les maisons de Blois et de Montfort, se fixa en Bretagne, s'y maria et y laissa des descendants qui occupèrent des emplois importants dans les armées et à la cour des ducs, notamment Jean Bonami, châtelain de la Guerche, en 1464, puis trésorier de Bretagne en 1475.

Les charges occupées à la cour ducale de Bretagne, par des membres de la famille Bonami (dont l'orthographe du nom était dès lors Bonamy), sont encore attestées par les inscriptions suivantes, relevées sur deux tombeaux dans l'ancienne église de Saint-Nicolas de Nantes, et rapportées dans l'ouvrage de M. Camille Mellinet, *sur la Milice et la commune de Nantes*, t. 1, pages 253 et 256, au chapitre intitulé : *Résumé chronologique des inscriptions, travaux, faits divers*. Ces deux inscriptions sont : 1370 — tombe : Saint-Nicolas (ancienne église), Arthur Bonamy, écuyer, seigneur de Bois-Méchine et de Château-Gaillard, maître d'hôtel du duc Jean-le-Conquérant ; — 1452 — tombe : Saint-Nicolas, James Bonamy, seigneur de Bois-Méchine, écuyer tranchant du duc Jean et gouverneur du comté Nantais.

Les membres de la famille Bonamici, fixés à Florence, avaient continué de prendre une grande part au gouvernement de la République : en 1478,

la faction des Pazzi, un moment triomphante, ayant fait assassiner le jeune Julien de Médicis, les Bonamici, attachés par les liens du sang à l'illustre famille italienne, se virent exposés à la haine du parti vainqueur : ce fut alors que l'un d'eux, Francesco Bonamici, profitant des alliances qu'il avait en Bretagne, quitta l'Italie et se rendit à Nantes près de son parent Jean Bonamici ou Bonamy, trésorier de Bretagne et favori du duc François II. Ce prince accueillit l'exilé avec distinction, l'attacha à sa personne et lui fit don du Château-Gaillard, près Nantes, que sa postérité a possédé jusqu'en 1793, époque à laquelle il fut détruit.

Les descendants de Francesco Bonamici, divisés en plusieurs branches sous le nom de Bonamy, ont possédé, outre le Château-Gaillard, les seigneuries du Châtelier, en la paroisse de Bouée, de Lavau, de Bois-Méchine, de la Grée en Plessé.

Leurs principales alliances ont été contractées avec les familles Pretiosi (1), Grimaldi, Gravé de Hautefeuille, Guyard du Pierré, etc.

Une branche de la famille Bonamici s'est perpétuée jusqu'à nos jours ; elle est issue de Robert Bonamy, écuyer, seigneur de la Close, second fils de Francesco Bonamici, dont nous venons de parler.

François Bonamy, 5e du nom, descendant en ligne directe de Robert ci-dessus, né à Nantes en 1710, fut recteur de l'académie de Nantes, membre de plusieurs sociétés savantes, fondateur de la Société d'agriculture de Bretagne (la première qui ait existé en France), auteur de la *Floræ Nannentensis Prodromus*. Il fut un des hommes les plus savants et les plus généreux de son siècle. Son éloge funèbre fut prononcé à l'Académie de Médecine, par Vicq-d'Azyr (*Histoire de Nantes*, par Guépin, 1839, pages 387 et 388). La noblesse de son extraction et sa descendance de l'illustre famille patricienne des Buonamici de Florence ont été formellement reconnues par

(1) La famille Bonamy possède, parmi ses papiers de famille, la thèse de doctorat en médecine de François-Jean Bonamy, de l'année 1776, elle est ainsi dédiée : *Illustrissimo nobilissimoque viro comiti de Pretiosi, in insulâ Melitensi* (Malte) *summo ærarii praefecto.* Dans cette préface, l'auteur rappelle au comte de Pretiosi les liens de parenté qui les unit : *Debitam in te observentiam docuit me a teneris annis pater amantissimus, docuit et consanguinitas, ad illam autem me suaviter impulerunt eximiæ dotes tuæ.*

MM. de Noual de la Houssaye et du Petit-Thouars, dans l'article qu'ils lui ont consacré dans la *Biographie universelle* de Michaud (t. V, page 82, 84). Il épousa, le 16 août 1754, demoiselle Perrine-Laurence Guyard du Pierré, et mourut le 5 janvier 1786. Il laissa quatorze descendants qui continuèrent de résider en Bretagne.

La mairie de Nantes et les états de Bretagne comptèrent parmi leurs membres, et à différentes reprises, plusieurs Bonamy (voir *Camille Mellinet*, ouvrage déjà cité, tome IV, pages 120, 121, 122, 123, et *Livre d'or* de la ville de Nantes).

Ouvrages à consulter : *Indicateur de d'Hozier* (édit. de 1696), Bretagne, 11,672. Paris, t. 1,1307). — *Cabinet historique,* 2e partie, page 213. — *Dépouillement de la collection des Blancs-Manteaux*, dite de Bretagne, Généalogie des Bonamy-Grignard, f. 129. — V. Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. II ; *Biographie bretonne*, t. I, p. 138 ; Dom Morice, t. III, table.

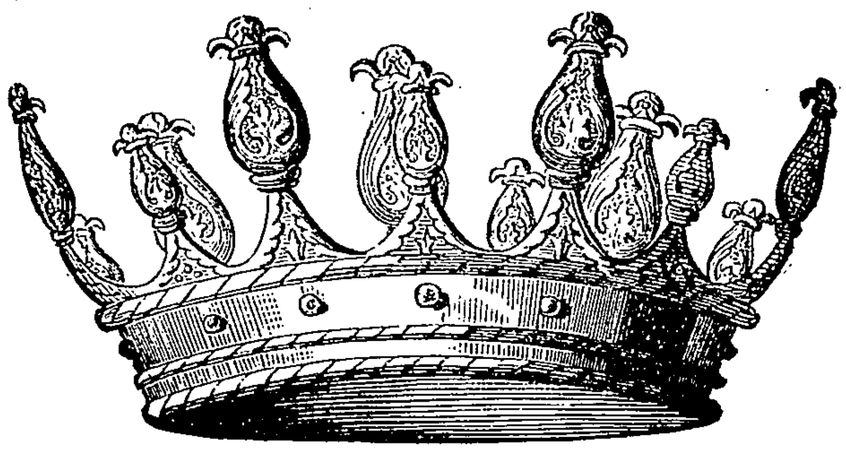

Saint-Ouen (Seine). — Imp Jules Boyer.

BOULET
DE COLOMB D'HAUTESERRE

LANGUEDOC ET QUERCY

SEIGNEURS DE PUYBLANC, DE GOUTEPEIROUSE, DE LACOMBE, DE CAMPENDU, DE LOUMAGNE, DU THEIL, DE FAVART, DE LAGORSE, DE LA FLEUR, DU CLOS, DE LA CONDAMINE, DE LAPRADE, DE DESPIONNIERS, D'HAUTESERRE, ET AUTRES LIEUX.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

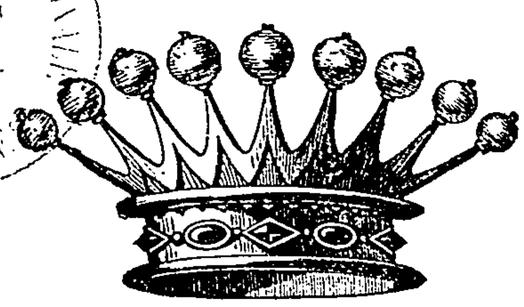

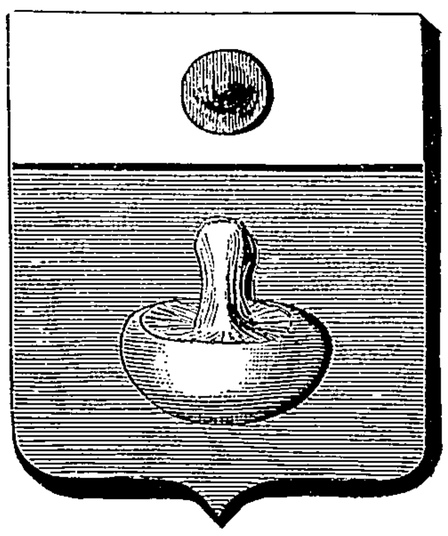

ARMES DE BOULET : *D'azur, à un champignon renversé d'argent, au chef d'argent chargé d'un boulet de gueules.* COURONNE : *de comte.*

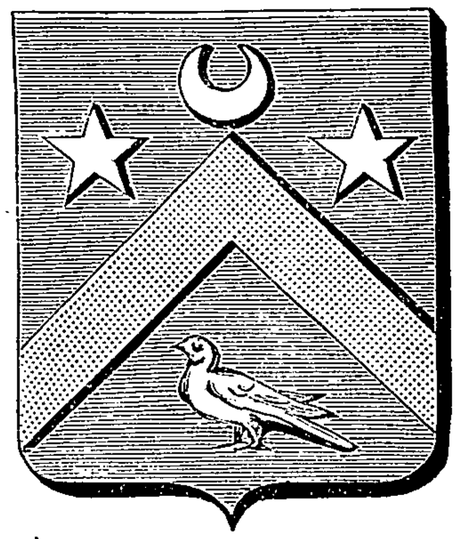

ARMES DE COLOMB D'HAUTESERRE : *D'azur, au chevron d'or, accosté de deux étoiles, surmonté d'un croissant, et accompagné en pointe d'une colombe, le tout d'argent.* COURONNE : *de marquis.*

ORIGINAIRE de la province du Languedoc (1), la famille BOULET fut anoblie sous Louis XV par la charge du capitoulat conférée à Jean BOULET, capitoul de Toulouse, en 1731. La noblesse fut maintenue au capitoul et à ses descendants par plusieurs arrêts, ainsi qu'il résulte de l'attestation de noblesse délivrée par les capitouls de Toulouse, en date du 24 avril 1743, dont voici la copie textuelle

(1) La famille BOULET possédait à Marsillargues, près Lunel, le château et la seigneurie de Beauregard.

ous, Capitouls, gouverneurs de la ville de Toulouse, juges « ez-causes civiles, criminelles et de la police, à tous ceux « qui ces présentes lettres verront, salut. Sçavoir, faisons « et attestons que noble Jean Boulet, écuyer, fut capitoul « de la présente ville, au quartier de Saint-Barthélemy, « l'année dernière mil sept cent trente-un, et qu'en cette « qualité il est peint avec son nom et mêmes armes que « dessus dans nos livres d'histoire et autres endroits de l'Hôtel-de-Ville, « comm' aussy que ledit sieur Boulet, en ladite qualité de capitoul, ses « enfants et descendants nais et à naître en légitime mariage, jouissent « et ont droit de jouir *de la noblesse*, ensemble des privilèges et préroga- « tives, prééminences, franchises et libertés, et de tous les autres avan- « tages dont jouissent les nobles d'extraction et de race, ainsi qu'ils y ont « été maintenus par les rois prédécesseurs de Sa Majesté, et notamment « par le roi heureusement régnant, par ses lettres patentes du mois de « septembre mil sept cens dix-sept, et par son arrêt du Conseil du 25 mars « mil sept cens vingt-sept. En témoin de quoi nous avons signé ces présentes « que nous avons fait contresigner par notre greffier et secrétaire et y apposer « le sceau des armes de la ville de Toulouse, ce vingt-quatrième avril mil « sept cens quarante-trois. Suivent les signatures des capitouls. (*Original « en parchemin aux Archives de la famille*). »

FILIATION

I. Noble Jean Boulet, écuyer, capitoul de Toulouse en 1731, se maria en 1728 avec Jeanne des Horts, dont il eut le fils qui suit.

II. Noble Louis Boulet, écuyer, né en 1730, mort en 1807, bailli du bailliage de Marsillargues, premier consul et maire de cette ville, épousa en 1760 Catherine-Marie Raynaud, dont il eut trois enfants :

1° Louis-Joseph Boulet, né en 1762, mort en 1806, sans enfants;
2° Jean-Baptiste-Louis, qui suit;
3° Marie-Isidore Boulet, né en 1771, mort en 1807, sans enfants.

III. Noble Jean-Baptiste-Louis Boulet, écuyer, né en 1769, se maria en

1796 avec noble Christine-Eléonore D'OLIVE (1), fille de messire Jean-Pierre D'OLIVE, capitaine commandant du régiment de Beaujolais, et d'Éléonore-Honoré DE JULBIN; il eut de cette union deux fils :

1° Théodose BOULET, né en 1800, marié, en 1831, à demoiselle Lucile DE SAINT-JEAN, dont il n'a eu que des filles;
2° Magdeleine-Isidore-Adrien, qui suit :

IV. Magdeleine-Isidore-Adrien BOULET, né en 1802, directeur des contributions directes, chevalier de la Légion d'honneur, marié, en 1835, à demoiselle Amélie-Rose-Apamis DE COLOMB D'HAUTESERRE, dont il fut autorisé à prendre le nom, par décret en date du 2 octobre 1867. Il a eu de ce mariage deux enfants :

1° Edmond BOULET, né en 1842, mort en 1848;
2° Pierre-Arthur, qui suit :

(1) La famille D'OLIVE, qui porte pour armes : *de gueules, à 3 bandes d'or* (*Armorial général de* 1696), a donné au capitoulat et au parlement de Toulouse, au barreau, à l'église et à l'armée, une longue série d'hommes remarquables (1460-1789). Elle a possédé les seigneuries de Bruguières, de Saint-Sauveur et du Mesnil, qui ont servi à distinguer ses diverses branches. On voyait son tombeau dans l'église des Dominicains (*Biographie Toulousaine*, II, 105, 111).

Son nom était connu en Languedoc, depuis Raymond OLIVE, homme d'armes du comte de Foix, en 1339 (*Histoire du Languedoc*, IV, Preuves, 182, 183).

Pierre D'OLIVE était procureur général au parlement de Toulouse, en 1472.

Bernard D'OLIVE, professeur en droit et juge d'Alby, fut élu capitoul de Toulouse en 1460, conseiller au parlement en 1464. Jean, son frère, fut élu capitoul en 1466.

Georges D'OLIVE, seigneur de Bruguières, avocat au parlement, élu capitoul en 1648 et 1661, fut confirmé dans sa noblesse comme capitoul, par jugement souverain du 23 septembre 1669.

Jean D'OLIVE, conseiller du roi, substitut de M. le procureur général au parlement, et François D'OLIVE, écuyer, firent enregistrer leurs armes à l'*Armorial général officiel*, créé en vertu de l'édit du roi du 20 novembre 1696.

Messire Joseph D'OLIVE, procureur général du parlement de Toulouse, né en 1697, mort en 1768, avait épousé, en 1723, Jeanne-Marie D'ALBIS. De ce mariage sont nés deux fils :

1° Messire Joseph D'OLIVE, né en 1725, président du parlement de Toulouse, qui a eu pour fils :

A. Messire N. D'OLIVE, père de deux fils :

AA. Isidore, marquis D'OLIVE;

BB. Et Louis, comte D'OLIVE, tous deux sans descendants.

2° Messire Jean-Pierre D'OLIVE, né en 1737, décédé en 1802, capitaine commandant du régiment de Beaujolais, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut marié, en 1771, à dame Eléonore-Honoré DE JULBIN, dont il eut une fille unique: Jeanne-Catherine-Christine-Eléonore D'OLIVE, mariée, en 1798, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, à Jean-Baptiste-Louis BOULET, avocat, bailli de Marsillargues. Son petit-fils, Pierre-Arthur BOULET DE COLOMB D'HAUTESERRE, est actuellement le dernier descendant de cette famille, l'une des plus considérable de la ville de Toulouse.

V. Pierre-Arthur Boulet de Colomb d'Hauteserre, né en 1844, capitaine d'état-major de l'armée territoriale, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Grégoire-le-Grand, a épousé, en 1869, Marguerite Bruzau, dont il a deux enfants :

1° Marguerite-Madeleine-Suzanne Boulet de Colomb d'Hauteserre, née en 1869 ;
2° Magdeleine-Stéphane-Honoré-Gérard Boulet de Colomb d'Hauteserre, né en 1878.

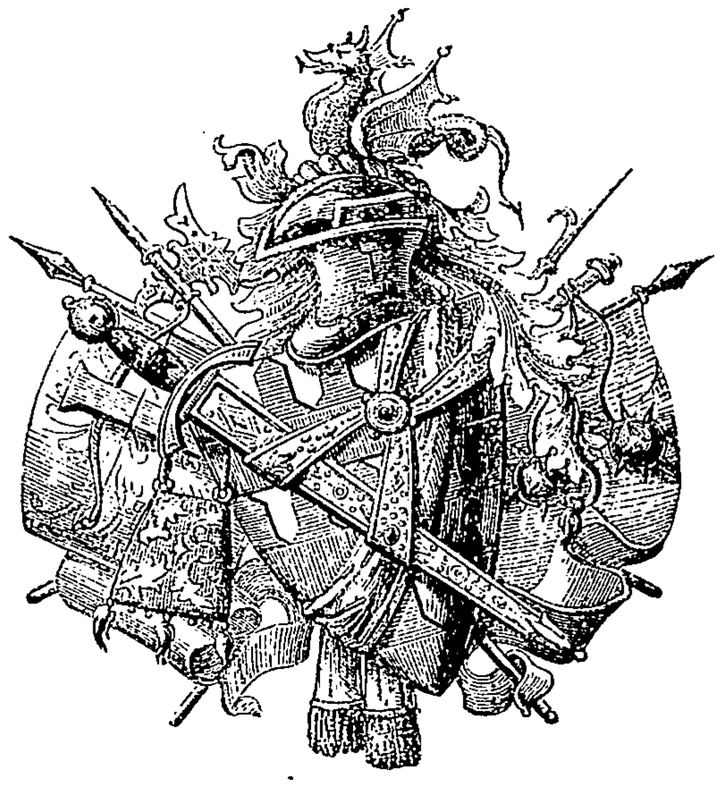

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

DE COLOMB D'HAUTESERRE

QUERCY

ORIGINAIRE de la province du Quercy, la famille DE COLOMB fait remonter sa noblesse au delà du XIVe siècle, époque à laquelle plusieurs de ses membres sont qualifiés nobles dans des chartes originales.

Elle paraît être une branche de l'ancienne maison DE COLOMB du Rouergue, qui fut anoblie l'an 1360, par le roi Charles V pour services rendus à l'État par Bernard DE COLOMB, trésorier du domaine du Rouergue; en 1360, il avait apporté à ce prince, encore dauphin, la somme de 6,000 moutons d'or (environ 180,000 fr. de la monnaie d'aujourd'hui), somme imposée par les États du Rouergue pour le rachat du roi Jean. La descendance de Bernard DE COLOMB s'est continuée dans le Rouergue pendant quatre siècles, et s'est éteinte au commencement du XVIIIe siècle (*Documents historiques sur les familles du Rouergue* tome III, f° 569).

Elle a formé diverses branches qui ont été maintenues dans leur *noblesse d'extraction*, par plusieurs arrêts de la cour des aides de Montauban et du parlement de Toulouse et divers jugements rendus en 1666, 1698 et 1780, par MM. de La Houssaye, de Rabastens, de Fortia et Le Gendre, intendants départis par le roi pour rechercher les usurpateurs de noblesse dans les provinces de Languedoc et de Guienne.

Sa filiation authentique, prouvée par titres originaux, remonte à :

FILIATION

I. Amanieu ou Amand DE COLOMB, écuyer, qui se maria, vers 1460, avec Jeanne DE GIBRADA, dont il eut trois fils :

1° Jacques, qui suit;
2° Jean DE COLOMB, auteur de la PREMIÈRE BRANCHE des seigneurs DE CAMPENDU, qui sera rapportée ci-après.
3° Amanieu DE COLOMB, maire de Bordeaux, qui fonda dans cette ville, en 1530, le couvent des Jacobins (*Chronique bordelaise*, de Gabriel Shurde et Jean d'Arnal).

II. Jacques DE COLOMB, écuyer, seigneur de Campendu, épousa, vers 1500, noble demoiselle Louise DE RENAUD, et alla se fixer à Figeac, dans le Quercy. Ils firent leur testament en 1551.

De ce mariage sont issus plusieurs enfants entre autres :

1° Jean DE COLOMB, écuyer, mort vers 1581, qui eut pour fils :

A. François DE COLOMB, écuyer, gouverneur et commandant de la ville et château de Cardaillac, en 1586;

B. Gilibert DE COLOMB, écuyer, seigneur de Campendu, cornette des armées du roi, qui a épousé demoiselle Louise DE LOUMAGNE dont il eut pour fils :

AA. Jean DE COLOMB, écuyer, seigneur de Loumagne, marié vers 1657, avec noble demoiselle Françoise DE LAGARDE;

2° Antoine, qui suit.

III. Antoine DE COLOMB, écuyer, seigneur de Campendu, a épousé, en 1540, noble demoiselle Arpage DE L'HOSPITAL, dont il eut trois fils :

1° Pierre, qui suit;

2° Gilibert DE COLOMB, écuyer, seigneur de Favart, marié en 1589, à Marguerite DE PRUDHOMME. Son petit-fils, Bertrand DE COLOMB, écuyer, seigneur de Favart, de Lagorse, etc., fut maintenu dans sa noblesse par arrêts des années 1698 et 1700;

3° Jacques DE COLOMB, auteur de la DEUXIÈME BRANCHE des seigneurs DE PUYBLANC, rapportée ci-après.

IV. Pierre DE COLOMB, écuyer, seigneur du Theil, a épousé, en 1583, noble demoiselle Antoinette D'ESCORAILLES, dont il eut plusieurs enfants, savoir :

1° Jacques, qui suit;

2° Noble Antoine DE COLOMB, seigneur d'Hauteserre, mort en 1682, qui fut un écrivain remarquable.

V. Jacques DE COLOMB, écuyer, seigneur du Theil, marié en 1627, à noble Jeanne DE ROBERT, qui le rendit père de :

VI. Jean DE COLOMB, écuyer, seigneur du Theil et de la Fleur, qui a épousé, en 1662, noble demoiselle Marie L'HERM. De ce mariage sont nés trois fils :

1° Abraham, qui suit;

2° Louis DE COLOMB, lieutenant-colonel d'infanterie, en 1701;

3° Antoine DE COLOMB, auteur de la TROISIÈME BRANCHE DES SEIGNEURS D'HAUTESERRE, rapportée ci-après.

VII. Abraham DE COLOMB, écuyer, seigneur du Theil, né à Siran (Auvergne),

le 17 novembre 1666, a épousé : 1° en 1692, demoiselle Léonie DE CAMBEFORT; 2° en 1702, noble demoiselle Marie DU CLOS. De ces deux alliances sont issus trois fils :

1° Pierre, qui suit;
2° Jean-Baptiste DE COLOMB, écuyer;
3° Jean DE COLOMB, écuyer, seigneur du Clos, marié, en 1727, à Catherine DE MAYNARD, eut pour fils :
A. Jean DE COLOMB, écuyer, seigneur du Theil, né le 5 janvier 1737, et mort en 1808, sans postérité; il institua pour son héritier, Julien DE COLOMB, seigneur de la Condamine.

VIII. Noble Pierre DE COLOMB, seigneur du Theil, né le 31 décembre 1699, a épousé, en 1726, noble demoiselle Marguerite DE JANALS, qui l'a rendu père de :

IX. Jean-Louis DE COLOMB, écuyer, seigneur de Laprade, né à Bruniquel, le 17 juillet 1727, marié en premières noces, en 1750, à demoiselle Claire DE FRAINÉ; et en deuxièmes noces, en 1757, à noble demoiselle N. REDON DE BONREPOS. Il est mort en 1770, laissant trois fils :

1° Jean-Pierre DE COLOMB, né le 11 avril 1753, eut plusieurs enfants;
2° Pierre, qui suit;
3° Jean DE COLOMB, né le 8 février 1761, qui eut postérité.

X. Pierre DE COLOMB, écuyer, seigneur de Laprade, né le 13 juillet 1758, a épousé, par contrat du 13 décembre 1784, demoiselle Catherine DE LADEVÈZE DE BOISCOMPTAL. Il est mort le 3 avril 1833, ayant eu de ce mariage deux fils :

1° François-Antoine, qui suit;
2° André DE COLOMB, né le 2 février 1792, qui n'a pas laissé d'enfants mâles.

XI. François-Antoine DE COLOMB, né le 17 mars 1787, fut capitaine d'infanterie et mourut à Bône (Algérie), le 18 septembre 1833. Il avait épousé, le 2 décembre 1814, mademoiselle Jeanne FRAPPIER, dont il eut le fils qui suit.

XII. François-Antoine-Ferdinand DE COLOMB, né à Toulouse, le 28 juillet 1822, a épousé, par contrat du 8 octobre 1850, mademoiselle Hélène ALZIEU, dont un fils :

François-Georges-Philippe DE COLOMB, né le 23 mai 1854.

PREMIÈRE BRANCHE

DES SEIGNEURS DE CAMPENDU.

II. Jean DE COLOMB, écuyer (second fils d'Amand DE COLOMB, écuyer, et de Jeanne DE GIBRADA), a épousé, vers 1520, demoiselle Guillemette DE COLOMB, sa cousine, qui l'a rendu père de :

III. Pierre DE COLOMB, écuyer, seigneur de Campendu, marié, en 1557, à demoiselle Louise BONIN, dont il eut deux fils :

1° Jean, qui suit;
2° Jacques DE COLOMB, écuyer, seigneur de Goutepeirouse, marié, en 1579, à demoiselle Isabeau DE GALLES, eut de cette alliance :
A. Géraud DE COLOMB, écuyer, marié, en 1622, à noble demoiselle Marguerite DE LAPLACE, dont :
AA. Jacques DE COLOMB, écuyer, qui épousa, en 1650, noble demoiselle Thérèse DE GASQUES.

IV. Jean DE COLOMB, écuyer, a épousé, vers 1577, demoiselle Jeanne DE COUSTANS, et fit son testament en 1616. De ce mariage, il eut trois fils :

1° Jean DE COLOMB, sieur de Lacombe, mort sans postérité;
2° Antoine DE COLOMB, sieur de Martelez, marié, vers 1627, à demoiselle Anne DE PEYRUSSE, qui eut pour fils :
A. Thomas DE COLOMB, sieur de Saint-Hamar;
3° Autre Jean, qui suit.

V. Jean DE COLOMB, écuyer, marié vers 1617, fit son testament en 1644, et laissa d'une alliance dont le nom ne nous est pas parvenu, le fils qui suit :

VI. Jacques DE COLOMB, avocat du roi, qui a épousé, en 1649, noble demoiselle Catherine D'AVINES, de laquelle est issu :

VII. Isaac DE COLOMB, capitaine d'infanterie, maintenu dans sa noblesse d'extraction par arrêt du 10 novembre 1725, enregistré à la cour des aides de Montauban. Il est mort sans enfants.

DEUXIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS DE PUYBLANC

IV. Jacques DE COLOMB, écuyer, seigneur de Puyblanc, fils d'Antoine DE COLOMB, seigneur de Campendu et de demoiselle Arpage DE L'HOSPITAL, a épousé en 1589, noble demoiselle Cécile DE LAURENCIE, dont il eut :

V. Jean Balthazar DE COLOMB, écuyer, seigneur de Puyblanc, marié en 1639, à demoiselle Cécile DE HÉRAUDY, qui le rendit père de plusieurs enfants, entre autres :

VI. Jean-Joseph DE COLOMB, écuyer, seigneur de Puyblanc, marié en 1676, à demoiselle Delphine DE CONQUANS DE CAMBURAT, dont il eut :

VII. Jean-Balthazar-Bruno DE COLOMB, écuyer, seigneur de Puyblanc, marié en 1711, à Marie DE TOURNEMIRE, qui le rendit père de :

VIII. Jean-Joseph-Gabriel DE COLOMB, écuyer, seigneur de Puyblanc, marié en 1752, à noble demoiselle Ursule DE BOUTARIC.

De ce mariage, sont issus les deux fils ci-après :

1° Benoît DE COLOMB, colonel d'artillerie, directeur de la manufacture d'armes de Saint-Étienne, mort en 1822, sans laisser de postérité mâle;
2° Jean-Joseph-Augustin, qui suit :

IX. Jean-Joseph-Augustin DE COLOMB, chevalier, seigneur de Puyblanc, entra aux gardes du corps du roi Louis XVI, et fut inscrit lieutenant de cavalerie en 1787. Il est mort colonel d'infanterie en retraite, en 1837.

De son mariage, avec demoiselle Hortense BESSIÈRE, sont issus deux fils :

1° Louis-Joseph-Jean-François-Isidore, qui suit;
2° Octave DE COLOMB, né le 29 octobre 1825, marié en 1854, à mademoiselle Eliska DUPUY DE MARQUÈS, dont il a un fils :
Amar DE COLOMB, né le 26 février 1855.

X. Louis-Joseph-Jean-François-Isidore DE COLOMB, né le 6 janvier 1823, commandeur de la Légion d'honneur, actuellement général, commandant la 9e division d'infanterie, s'est marié le 25 juin 1855, à mademoiselle Eugénie LÉONI, dont il a un fils :

Albert DE COLOMB, né le 13 janvier 1857.

TROISIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS D'HAUTESERRE.

VII. Noble Antoine DE COLOMB D'HAUTESERRE, écuyer, troisième fils de Jean COLOMB, écuyer, seigneur du Theil et de la Fleur, et de noble demoiselle D'HERM, né en 1670, mort en 1743, avait épousé, en 1717, noble Anne DE CAYROL, dont il eut les deux fils rapportés ci-après.

1° Jean-Baptiste, qui suit;
2° Noble Combettes DE COLOMB D'HAUTESERRE, professeur de droit à Toulouse, mort en 1789.

VIII. Noble Jean-Baptiste DE COLOMB D'HAUTESERRE, écuyer, né en 1718, mort en 1798, fit partie de l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Rouergue, tenue à Villefranche, le 17 mars 1789, pour l'élection des députés aux États généraux (*Documents historiques sur le Rouergue*, t. IV, p. 519). Il épousa, en 1777, noble Antoinette D'ESTAMPES, qui le rendit père de deux fils :

1° Jean-François, qui suit;
2° Noble Antoine DE COLOMB D'HAUTESERRE, né en 1785, mort en 1822.

IX. Noble Jean-François DE COLOMB D'HAUTESERRE, né en 1781, a épousé, en 1808, Jeanne-Sophie-Emilie DASTAS. Il est mort en 1858, laissant trois filles :

1° Emilie-Rose-Apamis, qui suit :
2° Jeanne-Marie-Louise-Uranie DE COLOMB D'HAUTESERRE;
3° Marie-Antoinette-Laure DE COLOMB D'HAUTESERRE.

X. Emilie-Rose-Apamis DE COLOMB D'HAUTESERRE, née en 1812, fut mariée en 1835, à Magdeleine-Isidore-Adrien BOULET (1).

(1) Voir page 3.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

DE BUISSY

ARTOIS, PONTHIEU ET PICARDIE

VICOMTES DU MESNIL ; BARONS DE BERNIEUL ; PAIRS D'YVRENCH ; SEIGNEURS DE BUISSY-BARALLE, DE VILLERS-BRULIN, DE VILLEROTTE, DE NOULETTES, DE MOROMESNIL, D'HUCHENNEVILLE, DE MONS, DE BEALCOURT, DE LONG, DU CASTELET, DE LONGPRÉ, DE FONTAINE-LE-SEC, DE WOIRET, ETC., ETC.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

ARMES : *D'argent, à une fasce de gueules, chargée de trois boucles ou fermeaux d'or.* SUPPORTS : *Deux lévriers d'argent, colletés de gueules, bouclés d'or.* CIMIER : *Un dogue ailé, issant du casque.* COURONNE : *De marquis.* DEVISE : *Attente nuit, Buissy.*

AISON très noble et très ancienne, qui tire son nom du village de Buissy-Barrastres ou Buissy-Baralle, appelé dans les chartes latines *Buccium*, *Buisseum*, *Busseum*, et dans les chartes françaises *Bucy*, *Bussi*, *Bussy*, *Buysy*, *Buyssy*, *Buissi* et *Buissy*, situé dans le canton de Marquion, et distant de cinq à six lieues de la ville d'Arras, capitale de l'ancien comté d'Artois. Son ancienneté et son établissement dans cette province sont connus dès l'an 1102 et prouvés : 1° par l'histoire généalogique du Cambrésis, par Le Carpentier ; 2° par celles de Ponthieu et d'Abbeville ; 3° par diverses chartes tirées des abbayes de Saint-Aubert et d'Anchin ; et 4° par nombre d'épitaphes qui existaient autrefois dans les églises d'Abbeville, d'Arras, de Villers-Bruslin, du Mesnil, d'Acquest, de Long, de Longpré, de Fontaine-le-Sec, de Mons et de Bealcourt.

Elle a passé au xv° siècle dans le comté de Ponthieu ; un séjour de quatre siècles dans ce pays, la possession à Abbeville d'importantes fonctions, des alliances constantes avec les plus nobles familles lui assignent la première place parmi les nobles du Ponthieu.

La maison DE BUISSY ne figure pas, on ne sait pour quelle cause, dans les maintenues de *Bignon* et de *Bernage*, et pourtant elle n'a eu aucune peine à être maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt du Conseil d'Etat du roi du 24 juin 1758, enregistré en la Cour des aydes le 11 août suivant.

On n'a pu retrouver cet arrêt aux Archives nationales; il est vraisemblable qu'il aura été détruit lors de l'incendie de la Cour des comptes.

La maison DE BUISSY (1) a formé cinq branches principales, dont une seule s'est continuée jusqu'à nos jours et a de nombreux représentants et pour chef de nom et d'armes M. Henri-Dieudonné-Jean-Baptiste-Joseph DE BUISSY, époux de dame Blanche-Marie MASSAROLI, tous deux demeurant à La Ventie près Béthune (Pas-de-Calais).

Ces cinq branches sont :

1° BRANCHE des seigneurs de NOULETTE ;

(1) Il a existé en Flandre une autre famille DE BUISSY, anciennement du nom de MALBAUX qui a répandu un certain éclat dans la magistrature et l'armée.

2° Branche des seigneurs du Mesnil ;
3° Branche des seigneurs de Long ;
4° Branche des seigneurs de Moromesnil et de Fontaine-le-Sec.
5e Branche issue de la précédente et fixée à La Ventrie.

La filiation de la maison de Buissy s'établit à partir du XIIe siècle ; peu de maisons peuvent revendiquer une origine aussi ancienne et une importance plus grande comme fiefs et comme alliances.

FILIATION

I. Thibaut de Buissy, Ier du nom, est qualifié dans une charte de 1102, chevalier, seigneur de Buissy-Baralle ; il laissa entre autres enfants :

II. Hugues de Buissy, chevalier, seigneur de Buissy-Baralle, qui est nommé dans une charte de l'année 1178, par laquelle il donne à l'abbaye de Saint-Aubert, du consentement de sa femme Agnès de Thun et de ses trois fils, ci-après nommés, deux héritages situés au village de Baralle. Ses enfants furent :

1° Thibaut, qui suit ;
2° Wulfran de Buissy ;
3° Vion de Buissy, surnommé *le Fier* et *le Brave*, allié à N. fille de Guy de Cagnicourt ;
4° Agnès de Buissy, mariée à Colinet de Denain, frère de Gossium.

III. Thibaut de Buissy, IIe du nom, chevalier, seigneur de Buissy-Baralle, est dénommé dans une charte de l'abbaye de Saint-Aubert de 1262 (Voir l'*Histoire du Cambrésis*, par Le Carpentier, page 335), où il est dit qu'il avait épousé la fille du seigneur de Mancicourt, en Ostrevant, dont il eut trois fils et quatre filles :

1° Thibaut, qui suit :
2° et 3° Jean et Robert de Buissy ;
4°, 5°, 6e et 7°, Marie, Meslande, Claudevunde et Riétrude de Buissy.

IV. Thibaut de Buissy, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Buissy-Baralle, avait épousé suivant une charte de 1289, Jeanne de Prémont, fille d'Adam de Prémont, pair du Cambrésis, dont il eut deux fils :

1° Waltier, qui suit ;
2° Cornu de Buissy, chevalier, seigneur de Buissy-Baralle, que l'on trouve

mentionné dans une charte de l'abbaye de Saint-Aubert de l'année 1315, où l'on voit qu'il a eu deux fils :

1° et 2° Roger et Gilles DE BUISSY, connus par diverses chartes de la même abbaye des années 1367, 1370 et 1378.

V. Waltier DE BUISSY, chevalier, seigneur de Buissy-Baralle, est dénommé en diverses chartes de ladite abbaye de Saint-Aubert, et laissa entre autres enfants :

VI. Jean DE BUISSY, Ier du nom, qui est qualifié écuyer, seigneur de Villers-Brulin, de Villerotte et de Noulettes, dans les mêmes chartes de ladite abbaye de Saint-Aubert, des années 1367, 1370 et 1378, et vivait encore en 1380.

Il épousa Sainte DE GRIBAUVAL, dont il eut quatre enfants :

1° Jean, qui suit :

2° Robert DE BUISSY, écuyer, qui épousa Marguerite DE BEAULAINCOURT, morte en 1512, fille de Martin, écuyer, dit *le Hardi*, mort en 1460, inhumé à Saint-François à Cambrai, et de Bonne DE MONTROBERT, dont :

A. Guillaume DE BUISSY, baron *de Bernieul*, marié à Alix DE LEVAL, fille de N. de Leval et de N. de Berlette.

3° Pierre DE BUISSY, écuyer, qui s'allia avec Marguerite DE BERTRIES ; il est dénommé avec sa femme, au *Livre des fiefs* du palais archiépiscopal de Cambray en 1460 ;

4° Pasques DE BUISSY, écuyer, dénommé dans le *Livre des fiefs* du palais archiépiscopal de Cambray ;

VII. Jean DE BUISSY, IIe du nom, surnommé *le Ramage* ou *le Sauvage*, écuyer, seigneur de Villers-Brulin, Villerotte, Noulettes, etc., receveur général de monseigneur Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, épousa, par contrat du 7 mai 1414, Catherine DE MAILLY, fille de noble et puissant seigneur Gilles de Mailly, seigneur d'Hauteville, et d'Isabelle d'Auxy, tante de Jean, sire d'Auxy, grand maître des arbalétriers de France, chevalier de la Toison d'or. De ce mariage vinrent :

1° Antoine, qui suit ;

2° Collard DE BUISSY, écuyer, mort jeune ;

3° Et Collette DE BUISSY, mariée à Jean DE VILLERS, écuyer, seigneur de Senlis.

VIII. Antoine DE BUISSY, Ier du nom, écuyer, seigneur de Villers-Brulin, Noulettes, Villerotte, etc., épousa, par contrat du 5 juin 1439, Catherine DE LIESTRE, fille de N. de Liestre, chevalier, seigneur d'Estrées,

et de Blanche de Fromessent ; et 2° par contrat du 7 août 1459, Marie DE HONVAUT.

Il eut du premier lit :

1° Jeanne DE BUISSY, morte sans alliance ;
2° Marguerite DE BUISSY, mariée à François DES PREZ, chevalier, seigneur de la Loze et de Châtres.

Et du second lit :

3° Jean, qui suit ;
4° Nicolas DE BUISSY.

IX. Jean DE BUISSY, IVe du nom, écuyer, seigneur de Villers-Brulin et de Noulettes, épousa, par contrat passé devant les échevins de la ville de Béthune, le 18 mai 1479, Jeanne DE LA RIVIÈRE, dame de Grand-Moulin, fille d'Edmond de la Rivière, chevalier, et de Marguerite de Bailleul. Il mourut le 18 septembre 1509 et fut enterré auprès de son père, en l'église de Villers-Brulin, ainsi qu'il en avait témoigné le désir dans son testament fait le 16 septembre 1508.

De ce mariage vinrent :

1° Jacques, qui suit ;
2° Philippe DE BUISSY, auteur de la PREMIÈRE BRANCHE des seigneurs DE NOULETTES, rapportée ci-après ;
3° François DE BUISSY, écuyer, mort en bas âge ;
4° Pierre ou Pierchon DE BUISSY, auteur de la SECONDE BRANCHE des seigneurs DU MESNIL, établie en Picardie, qui viendra en son rang ;
5° Marie DE BUISSY, mariée par contrat du 15 janvier 1515, à Jacques DE WIGNACOURT, écuyer, seigneur de Bugnette, dont postérité ;
6° Et Jeanne DE BUISSY, morte sans alliance ;
7° Jacqueline DE BUISSY, alliée à Louis DE FRAMECOURT, chevalier, seigneur de la Pré.

Jean IVe du nom, eut encore un bâtard nommé :

8° Robinet DE BUISSY, auquel son père légua par son testament la somme de 200 livres, lorsqu'il « prendrait parti de mariage ou de gendarmerie. »

X. Jacques DE BUISSY, Ier du nom, écuyer, seigneur de Villers-Brulin et de Noulettes, épousa, par contrat passé à Beauquesnes, le 8 avril 1518, Françoise D'ESTRÉES, fille d'Antoine, chevalier, seigneur d'Estrées et de Jeanne de la Cauchie, dont il eut :

1° Antoine, qui suit ;

2° Jacques DE BUISSY, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Ormeaux, mort sans alliance ;
3° Autre Antoine DE BUISSY, religieux en l'abbaye de Saint-Pierre-de-Corbie ;
4° Et Jeanne DE BUISSY, morte sans alliance.

XI. Antoine DE BUISSY, IIe du nom, écuyer, seigneur de Villers-Brulin, épousa, par contrat passé à Arras, le 18 juin 1548, Jeanne DE DINCOURT, fille de Jean de Dincourt, chevalier, seigneur dudit lieu et de Hurionville, et de Jacqueline de Framecourt, dont il eut :

1° Jean, Ve du nom, écuyer, seigneur de Villers-Brulin, mort sans postérité ;
2° et 3° Deux enfants morts jeunes.

PREMIÈRE BRANCHE

DES SEIGNEURS DE NOULETTES

X. Philippe DE BUISSY, écuyer, seigneur de Noulettes (second fils de Jean, IVe du nom et de Jeanne de la Rivière), devint par la mort de Jean DE BUISSY, Ve du nom, son petit-neveu, seigneur de Villers-Brulin.

Il épousa, en 1516, Catherine DE POIX, seconde fille d'Antoine, chevalier de Poix, seigneur de Lignereul, Mazières, etc., et de Marguerite d'Humières, dont il eut :

XI. François DE BUISSY, Ier du nom, écuyer, seigneur de Noulettes et de Villers-Brulin, qui épousa 1° Catherine DE BOUFLERS, morte sans postérité ; 2° Claire ASSET, dame d'Agny, Cracourt, Naves, Chiracourt, etc., fille et unique héritière de Pierre ASSET, chevalier, seigneur desdits lieux et d'Anne DE LA MOTTE.

Ils eurent pour enfants :

1° François DE BUISSY, Ier du nom, écuyer, seigneur de Villers-Brulin et de Noulettes, capitaine d'infanterie, mort sans alliance ;
2° Marie DE BUISSY, dame de Noulettes, Naves, Hamry, Chiracourt, etc.,

morte sans enfants, le 16 janvier 1582, qui avait épousé le 1er octobre 1575, Jacques DE BRIAS, chevalier, seigneur de Brias, etc., gouverneur et capitaine de Marienbourg;

3° Et Isabelle DE BUISSY, dame de Noulettes, Naves, Hamry, Chiracourt, Villers-Brulin, Agny, Ingolselles et Villerotte, qui épousa le 26 septembre 1582, Charles DE BONNIÈRES-GUINES, chevalier et comte de Souastres, du Mesnil, Yvrench, la Croix-Nieurlet, Courtisanpère, gouverneur et grand bailli des ville et bailliage de Saint-Omer.

DEUXIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS DU MESNIL

X. Pierre ou Pierchon DE BUISSY, Ier du nom, écuyer, homme d'armes des ordonnances du roi (quatrième fils de Jean, IVe du nom, et de Jeanne de la Rivière), épousa, par contrat du 18 septembre 1509, Agnette DE CAULIN, fille de Jean, chevalier de Caulin, dont il eut :

1° Philippe, qui suit;

2° Yves DE BUISSY, écuyer, seigneur de Noulettes, qui était, suivant une transaction en forme de partage, du 13 avril 1546, tuteur de ses neveux, dont nous parlerons ci-après.

XI. Philippe DE BUISSY, Ier du nom, seigneur du Mesnil, épousa, par contrat passé devant les auditeurs du roi au comté de Ponthieu, le 27 avril 1529, Antoinette DE GUELDRES, fille et unique héritière de Pierre de Gueldres, chevalier, seigneur de Gueldres ; il en eut plusieurs enfants, dont il paraît qu'il fut nommé tuteur, conjointement avec Yves DE BUISSY, son frère, suivant une transaction en forme de partage du 13 avril 1546, portant division entre ses enfants, des biens délaissés par leur mère.

Ces enfants furent :

1° Jacques, qui suit;

2° Balthazar DE BUISSY, écuyer;

3° Grégoire DE BUISSY, écuyer, prêtre, docteur en théologie, chanoine de Saint-Wulfrand et curé de Saint-Georges d'Abbeville;

4° Philippe DE BUISSY, IIe du nom, écuyer ;

5° Vincent DE BUISSY, écuyer;

6° Et Jeanne DE BUISSY ; tous les cinq morts sans alliance, et tous les six dénommés dans ledit partage du 13 avril 1546 ;

XII. Jacques DE BUISSY, Ier du nom, écuyer, seigneur du Mesnil, épousa : 1° Catherine LAIGNEL ; 2° Marie MANESSIER DE PRÉVILLE, issue des seigneurs de Préville. Il fut mayeur d'Abbeville et fut inhumé dans l'église des Minimes d'Abbeville sous une tombe d'ardoise portant ses armoiries et l'épitaphe suivante :

Cy gissent les corps de deffunt hoñ hoê sire Jacques DE BUISSY, *vivant ancien mayeur de ceste ville d'Abbeville, qui trespassa le* 13° *de décembre* 1577, *et de damoiselle Marie* MANESSIER, *sa femme, qui trespassa le* 2 *août* 1595.

Les enfants de Jacques DE BUISSY, furent :

1° Claude, qui suit ;
2° Jacques DE BUISSY, allié à Denise DE LA COMBLE, dont :
A. Jacques DE BUISSY, allié à Marguerite MAILLET, dont :
AA. Thomas DE BUISSY, chanoine de Saint-Vulfran ;
BB. Marguerite DE BUISSY, alliée le 6 novembre 1650, à Charles PAPPIN.
3° Antoinette DE BUISSY, femme d'Adrien GAUDE, écuyer, seigneur de Martermeville et de Saint-Eli:er (Contrat du 24 avril 1586);
4° Marie DE BUISSY, mariée, 1° le 7 novembre 1566, à Eustache DANZEL ; 2° à Antoine WAIGNARD;
5° Marguerite DE BUISSY, laquelle épousa par contrat du 1er mars 1595, Jean VAILLANT, écuyer, seigneur de Villers, de Haultemarre et de Caumendel. De ce mariage naquit :
A. François VAILLANT, écuyer, bisaïeul de François-Jacques-Philippe VAILLANT DE VILLERS, lequel fit ses preuves de noblesse au mois de juillet 1759, pour être reçu écuyer ordinaire du Roi.

XIII. Claude DE BUISSY, Ier du nom, écuyer, seigneur du Mesnil-Yvrench, a épousé, par contrat du 25 juillet 1597, Jeanne BELLE, fille de Jean Belle, chevalier, et de Barbe de Remieu. Il est mort le 22 février 1608, laissant :

1° Jacques, qui suit ;
2° Marie DE BUISSY, femme de Jean TILLETTE, écuyer, seigneur de Becquefebvre.

XIV. Jacques DE BUISSY, IIe du nom, écuyer, seigneur du Mesnil-Yvrench, a épousé par contrat du 27 septembre 1622, Catherine GALLET-SOMBRIN, fille de Josse Gallet-Sombrin, chevalier, seigneur de Sombrin, et d'Isabeau de Calonne, dame d'Avesnes ; il mourut le 12 mai 1668 et fut inhumé dans l'église des Minimes d'Abbeville. Il eut pour enfants :

I° Claude, qui suit ;
2° Pierre DE BUISSY, sans alliance ;
3° Marie DE BUISSY, femme de Paul DE CANTELEU, ancien mayeur d'Abbe-

ville, écuyer, maître des requêtes ordinaire de la reine, conseiller du roi au siège présidial d'Abbeville;
4° Catherine DE BUISSY, femme de François GAIGNEREL, assesseur.

XV. Claude DE BUISSY, IIe du nom, chevalier, seigneur du Mesnil-Yvrench, etc., qui épousa, le 15 mai 1656, Marie-Marguerite DE LHERMINIER, fille de Pierre de Lherminier, chevalier, seigneur de Thiboutot, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, et de N. Le Roy de Jumelles, issue des marquis de Jumelles. Sa veuve se remaria à Charles DESTAILLEUR, écuyer, seigneur de Chanteraine, dont : Jeanne DESTAILLEUR, femme d'André MONCHY, baron de Vismes.

De ce mariage, vinrent :

1° Nicolas DE BUISSY, officier de cavalerie, sans postérité ;
2° Pierre, qui suit ;
3° Honoré DE BUISSY, auteur de la TROISIÈME BRANCHE des seigneurs DE LONG, rapportée ci-après ;
4° Et Claude-Joseph DE BUISSY, auteur de la QUATRIÈME BRANCHE des seigneurs DE MOROMESNIL et FONTAINE-LE-SEC, qui viendra ci-après ;
5° Marie DE BUISSY, morte sans alliance.

XVI. Pierre DE BUISSY, IIe du nom, chevalier, seigneur du Mesnil-Yvrench et autres lieux, lieutenant au régiment de la marine en 1679, puis président au présidial d'Abbeville, épousa, par contrat du 8 juillet 1688, Marie-Marguerite LE BLOND, dame d'Acquest, de Mons, de Bealcourt, etc., fille de François Le Blond, écuyer, seigneur desdits lieux, et de Marie-Jacqueline Tillette. De ce mariage sont nés :

1° Pierre-Paul DE BUISSY, prêtre religieux de Cluny, prieur de Saint-Pierre d'Abbeville, de Saint-Gelais et de Saint-Brisson, et vicaire général de l'abbaye de Cluny, né le 29 janvier 1691 ;
2° François-Jacques DE BUISSY, né le 30 août 1695, mort le 6 mars 1696 ;
3° Honoré-Jean DE BUISSY, né le 5 mars 1697 ; mort sans postérité, le 15 septembre 1719 :
4° François-Pascal DE BUISSY, né le jour de Pâques 1698, mort le 17 décembre 1700 ;
5° François-Joseph, qui suit ;
6° Marie-Marguerite-Agnès DE BUISSY, religieuse de la Visitation ;
7° Anne-Françoise-Elisabeth DE BUISSY, religieuse carmélite ;
8° Et Marie-Thérèse DE BUISSY, religieuse de l'ordre de Saint-François.

XVII. François-Joseph DE BUISSY, chevalier, vicomte du Mesnil, pair d'Yvrench, seigneur d'Acquest, Mons, Bealcourt et autres lieux, né le 12

décembre 1701, premier président au présidial d'Abbeville en 1730, lieutenant général du Sénéchal du Ponthieu, mayeur d'Abbeville, épousa par contrat du 21 avril 1727, Marie-Marguerite Le Bel d'Huchenneville, morte le 1er mars 1750, fille de Jacques Le Bel, écuyer, seigneur d'Huchenneville, et de Marie-Catherine Foucques. Il mourut le 24 avril 1782 et fut inhumé dans l'église d'Yvrench.

De ce mariage sont issus :

1° Pierre-Jacques-Joseph, né le 20 octobre 1730, mort le 8 décembre 1741;
2° Paul-François de Buissy, né le 7 août 1731, chevalier, vicomte du Mesnil, mousquetaire de la 1re compagnie de la garde ordinaire du roi depuis le 1er janvier 1753; il a quitté le service en 1764 et a épousé en la même année sa cousine issue de germaine, Marie-Charlotte-Geneviève de Buissy, seconde fille d'Honoré-Charles, seigneur de Long, et de Thérèse-Geneviève Ravot d'Ombreval, sa seconde femme;
3° et 4e Claude de Buissy, chevalier, capitaine d'infanterie au régiment de Lorraine, et Honoré de Buissy, prêtre, dit l'abbé de Buissy, d'Huchenneville, nés tous deux jumeaux le 11 août 1732;
5° Marie-Marguerite-Marthe de Buissy, née le 12 mars 1728, mariée en 1752, à Marc-Antoine de Carpentin, chevalier, seigneur de Gappesnes, Neuville et autres lieux;
6° Et Marie-Françoise de Buissy, née le 1er mai 1736, morte jeune.

XVIII. Paul-François-Joseph de Buissy, chevalier, vicomte du Mesnil, seigneur et pair d'Yvrench, Acquest, Huchenneville, Mons et Bealcourt, mousquetaire de la garde du roi (Ire compagnie), né le 7 août 1731, mort le 14 novembre 1804; il avait épousé, le 20 août 1754, Charlotte-Geneviève de Buissy, sa cousine, qui mourut le 22 décembre 1815, et fut inhumée, avec son mari dans le cimetière d'Huchenneville.

De ce mariage sont issus :

1° Paul-François-Joseph, qui suit;
2° Victor-Honoré, *chevalier* de Buissy, officier supérieur dans les Cent-Suisses de la garde du roi, chevalier de Saint-Louis, mort sans alliance, le 20 décembre 1818;
3° N. de Buissy, morte jeune.

XIX. Paul-François-Joseph de Buissy, chevalier, vicomte du Mesnil, seigneur et pair d'Yvrench, Huchenneville, Acquest, chevalier de Saint-Louis, né en novembre 1766, mort le 23 mai 1847, avait épousé le 2 thermidor an XI (août 1803) Marie-Charlotte Griffon d'Offoy; elle mourut à Abbeville, le 14 décembre 1852 et fut inhumée avec son mari dans le cimetière d'Yvrench.

De ce mariage sont nées :

1° Claude-Pauline DE BUISSY, mariée en 1822 à Jean-Jules DU CHESNE DE LAMOTTE ; elle mourut le 6 décembre 1829 ;
2° Victorine-Thérèse-Joséphine DE BUISSY, née le 7 octobre 1806, alliée le 11 novembre 1828, à Gustave-Laurent DE DOUVILLE, garde du corps du roi ; morte le 17 décembre 1872;
3° Charlotte-Marie-Thérèse DE BUISSY, née le 17 août 1816, mariée le 15 novembre 1836, à Henri-Léopold BLONDIN DE BRUTELETTE.

TROISIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS DE LONG

XVI. Honoré DE BUISSY, chevalier, seigneur et châtelain de Long, seigneur fondateur et patron de l'église collégiale de Notre-Dame de Longpré-aux-Corps saints (troisième fils de Claude, IIe du nom, et de Marie-Marguerite de l'Herminier), né le 10 septembre 1660, a épousé, le 7 juillet 1692, Marie-Marguerite LE FUZELIER, fille de N. Le Fuzelier, chevalier, et de Marguerite Godard ; il mourut le 4 septembre 1712.

De ce mariage sont nés :

1° Honoré-Charles, qui suit;
2° Jacques DE BUISSY, prêtre, chanoine de l'église cathédrale, et grand vicaire de l'évêché d'Arras ; né le 9 août 1695, mort le 8 octobre 1742 ;
3° Honoré DE BUISSY, né le 7 août 1702, chevalier, seigneur du Castelet, et mousquetaire de la garde ordinaire du roi depuis le 22 novembre 1728 jusqu'au 1er octobre 1731 ;
4° Marie-Marguerite DE BUISSY, religieuse de la Visitation.

XVII. Honoré-Charles DE BUISSY, 1er du nom, chevalier, seigneur et châtelain de Long, seigneur fondateur et patron de l'église collégiale de Notre-Dame de Longpré-aux-Corps-saints, seigneur du Castelet, Hurtevan, Bouflers, Anconnay, Ligecourt, etc., né et baptisé le 4 novembre 1693, a épousé : 1° par contrat du 3 juillet 1724, Marie-Madeleine DE HOLLANDE, fille de François de Hollande, écuyer, seigneur de Friancourt, Béthancourt, Rivière, et de demoiselle Élisabeth Gorguette dont il n'eut pas d'enfants ; et 2° par contrat du 20 février 1733, Thérèse-Geneviève RAVOT D'OMBREVAL, fille de Nicolas Ravot, chevalier, seigneur d'Ombreval, de la Guerinière, d'abord avocat

général de la cour des aides de Paris, puis, maître des requêtes, ensuite lieutenant général de police de la ville de Paris, et enfin intendant de justice de la province de Touraine, et de Thérèse-Gabrielle Breau.

De ce second mariage sont issus :

1° Honoré-Charles DE BUISSY, IIe du nom, né et mort le 11 mars 1734 ;
2° Charles-François-Gabriel DE BUISSY, né le 30 décembre 1734, mort le 20 juillet 1750 ;
3° Jacques-Honoré DE BUISSY, écuyer, né le 2 janvier 1736, mort le 23 octobre 1741 ;
4° Pierre DE BUISSY, chevalier, né le 30 juin 1737, reçu sous-lieutenant aux gardes françaises le 15 juillet 1758;
5° Honoré-Charles DE BUISSY, écuyer, né le 19 juillet 1739, mort le 9 août suivant;
6° Louis-Abbeville DE BUISSY, né le 23 février, mort le 8 mai 1743;
7° Honoré-Charles DE BUISSY, né le 12 janvier, mort le 1er septembre 1774;
8° Marie-Thérèse-Adelaïde DE BUISSY, dite *Mademoiselle de Long*, née le 26 mars 1741, mariée à N. DE FONTAINE, mousquetaire du roi de la seconde compagnie;
9° Marie-Charlotte-Geneviève DE BUISSY, dite *Mademoiselle de Longpré*, né le 24 février 1743, mariée en 1764, à son cousin issu de germain, Paul-François DE BUISSY, chevalier, vicomte du Mesnil, mousquetaire du roi de la première compagnie ;
10° Et Charlotte-Françoise-Gabrielle DE BUISSY, dite *Mademoiselle de Buissy*, née le 2 novembre 1750, mariée à N. marquis D'ELBÉE, capitaine, chevalier de Saint-Louis.

XVIII. Pierre DE BUISSY, écuyer, seigneur de Longpré, reçu dans la compagnie des chevau-légers de la garde du roi, le 15 juillet 1758, épousa Anne-Élisabeth DE GAUDIN, dont :

XIX. Anne-Marie-Charlotte DE BUISSY, dame de Lacy et de Longpré, née le 5 mai 1770, mariée le 21 789, à Amédée-Cha rles-Marie, comte DE BOUBERS-ABBEVILLE, capitaine au corps royal des carabiniers de Monsieur.

QUATRIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS DE MOROMESNIL ET FONTAINE-LE-SEC

ACTUELLEMENT EXISTANTE

XVI. Claude-Joseph DE BUISSY, chevalier, seigneur de Moromesnil, de Fontaine-le-Sec, de Ponthoile, etc. (quatrième fils de Claude, IIe du nom,

conseiller d'honneur au présidial d'Abbeville, et de Marie-Marguerite de Lheirminier), épousa par contrat passé le 10 janvier 1701, Françoise DE LA CAILLE, dont il eut :

1° Pierre-Joseph, qui suit;
2° Et N. de BUISSY, dite *Mademoiselle de Ponthoile*, morte sans alliance.

XVII. Pierre-Joseph DE BUISSY, chevalier, seigneur de Moromesnil, de Fontaine-le-Sec, du Quesnel, de Bricourt et autres lieux, conseiller d'honneur au présidial d'Abbeville, en remplacement de son père, a épousé par contrat du 21 février 1729, Marie-Elisabeth LE FUZELIER.

De ce mariage sont issus :

1° Jacques-Joseph-François-Vulfrand, auteur de la CINQUIÈME BRANCHE rapportée ci-après;
2° Claude-Antoine DE BUISSY, né le 14 avril 1738, chevalier, seigneur de Moromesnil, de Fontaine-le-Sec, qui épousa en août 1794, Marie-Jeanne DE HOUDETOT, dont il n'a eu que deux filles :
   A. Marie-Aimée DE BUISSY, mariée à Adolphe-Yvonet VINCENT, marquis d'Hautecourt;
   B. Marie-Jeanne-Henriette-Hélène DE BUISSY, mariée le 4 mars 1817, à Armand LE BLOND, baron du Plouy.
3° Pierre-Joseph, qui suit;
4° Charles-Nicolas-Jacques DE BUISSY, né le 12 septembre 1753, dit le *chevalier de Buissy*;
5° et 6° Françoise-Félicité DE BUISSY, dite *Mademoiselle de Fontaine* et Marie-Thérèse, dite *Mademoiselle de Bricourt*, nées toutes deux jumelles le 29 décembre 1729;
7° Et Marie-Anne DE BUISSY, dite *Mademoiselle du Quesnel*, née le 22 février 1736.

XVIII. Pierre-Joseph DE BUISSY, chevalier, seigneur du Quesnel et de Woirel, capitaine au régiment de Flandres, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 13 août 1742, a épousé le 16 novembre 1784, Adelaïde-Victoire-Josèphe DE FRANQUEVILLE DE BOURLON, dont il a eu :

1° Claude-Joseph, qui suit;
2° Marie-Adélaïde DE BUISSY, née en 1791, alliée à Louis-Jean-François, comte DE RIENCOURT, morte le 15 décembre 1871.

XIX. Claude-Joseph DE BUISSY, chevalier, né en 1789, mort le 26 janvier

1869, avait épousé, le 2 février 1818, Caroline Le Blond du Plouy, dont il a eu deux filles :

1° Pauline-Adélaïde de Buissy, alliée à Gustave du Passage;
2° Cornélie-Marie-Caroline de Buissy, femme de Henri, baron de France.

CINQUIÈME BRANCHE

ACTUELLEMENT EXISTANTE

XVIII. Jacques-Joseph-Wulfrand de Buissy, né le 25 octobre 1735, chevalier, seigneur de Fontaine-le-Sec, gendarme de la garde ordinaire du roi, eut de son alliance avec N., le fils qui suit :

XIX. Gaétan ou Gaston-François-Joseph de Buissy, mort en 1793, avait épousé Marie-Marguerite Danzel, de la famille des Danzel de Bofles, décédée le 19 juin 1809, dont il eut deux fils :

1° Joseph-Gaétan, qui suit;
2° Pierre-François-Joseph de Buissy, qui suivra.

XX. Joseph-Gaétan de Buissy a épousé par contrat du 25 juin 1791, Aimée-Françoise Bourgeois, dont il a eu :

1° Aimée de Buissy;
2° Narcisse qui suit;
3° Amarante-Rose-Blanche de Buissy, née le 6 décembre 1802, morte le 5 janvier 1872. Elle avait épousé en premières noces, le 7 avril 1820, Gabriel Petit, dont :
A. Zéphirin Petit, mort jeune;
B. Amarante-Alma-Clémence Petit, née le 9 juin 1822.
Et en secondes noces Constant de Mullet, dont elle n'eut pas d'enfants.

XXI. Narcisse de Buissy, capitaine d'état-major en retraite à Bordeaux, a épousé demoiselle N., dont il a une fille.

XX *bis*. Pierre-François-Joseph de Buissy, né le 29 février 1776, épousa : en premières noces demoiselle Sophie Saguez de Flixecourt, dont il eut deux enfants :

1° Charles-François de Buissy, qui suit;
2° Sophie de Buissy, religieuse.

Et en secondes noces, le 24 novembre 1813, demoiselle Marie-Marguerite Dupuis d'Angers, née le 2 mai 1786, décédée le 7 novembre 1852, qui le rendit père de cinq enfants :

3° Octavie de Buissy, baptisée à Amiens, le 26 décembre 1814, décédée à Paris le 19 avril 1852;
4° Jules-François-Joseph de Buissy, qui suit;
5° Narcisse de Buissy, qui suivra;
6° Pierre-Henri de Buissy, né le 26 mars 1818; sans alliance;
7° Juliette de Buissy, née en 1824.

XXI. Jules-François-Joseph de Buissy, né le 20 mars et baptisé le 24 mars 1816, à Amiens, est décédé le 7 mars 1871. Il avait épousé demoiselle Marie-Joseph Masclez, fille de noble Dominique Masclez des Masclez de Bethonsart, Blavincourt, Berles, Vandelicourt, etc., et de dame Agnès-Thérèse Payen, des Payen de Boiry, Bequerelle, Montenescourt, Ruyaulcourt, etc.

De ce mariage sont nés :

1° Clémence de Buissy, morte en bas âge;
2° et 3° Deux jumeaux, morts en bas âge;
4° Octave de Buissy, né le 22 janvier 1843, mort à 6 ans;
5° Jules-Leodegar-François-Joseph de Buissy, né le 23 septembre 1844, religieux de l'ordre de Saint-François à Amiens, décédé le 22 octobre 1871;
6° Ludovic de Buissy, mort à un an en 1848;
7° Autre Ludovic de Buissy, mort à un an et demi, le 1er septembre 1849;
8° Henri-Dieudonné-Jean-Baptiste-Joseph, qui suit;
9° Clémence-Marie-Antoinette de Buissy, née le 31 mars 1853, mariée en novembre 1879, à M. Octave Nonjan;
10° Hubertine-Victoire de Buissy, née le 23 juin 1855, mariée le 6 janvier 1881, à son cousin germain, M. Narcisse de Buissy;
11° Blanche-Julie-Marie-Josèphe de Buissy, née le 26 février 1860.

XXII. Henri-Dieudonné-Jean-Baptiste-Joseph de Buissy, né et baptisé le 16 juin 1850, s'est allié le 6 septembre 1875 à Blanche-Marie Massaroli, fille d'Emile Massaroli, lieutenant-colonel d'infanterie de marine, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre militaire de Saint-Grégoire le Grand, ancien commandant des places de Longwy et Saint-Omer, et de dame Anaïs-Elisabeth Ardin d'Elteil, dont l'aïeul sauva la vie au duc d'Enghien, ce qui lui valut la croix de St-Louis, et dont le père, ancien chevau-léger de la garde, vécut dans l'intimité du jeune comte de Chambord.

De ce mariage sont nés trois enfants :

1° Emile-Jules-Henri-Pierre de Buissy, né le 23 septembre 1876;

2° Charles-René-Octave DE BUISSY, né le 21 septembre 1877, ondoyé le 24 septembre, et baptisé en octobre 1877 ;
3° Henri-Albert-François-Joseph DE BUISSY, né le 30 juin 1880, décédé le 28 mars 1881.

XXI *bis*. Narcisse DE BUISSY, né le 1er septembre 1818, a épousé le 28 janvier 1845, demoiselle Zélie ROUSSEL, née le 11 janvier 1824, dont il a eu huit enfants, savoir :

1° Eugène DE BUISSY, allié le 5 juin 1872 à demoiselle Léontia CAUCHY, dont :
- *A*. Hubertine DE BUISSY, née le 20 mars 1873;
- *B*. Marie DE BUISSY, née le 16 novembre 1874 ;
- *C*. Léonce DE BUISSY, née le 23 décembre 1875;
- *D*. Eugénie DE BUISSY, née le 25 juillet 1877.

2° Marie DE BUISSY, née le 31 mai 1848, morte le 8 février 1850 ;
3° Anatole DE BUISSY, né le 5 juin 1850 ;
4° Henri DE BUISSY, né le 1er juillet 1852, mort le 31 juillet 1853 ;
5° Autre Henri DE BUISSY, né le 31 août 1854 ;
6° Marie DE BUISSY, née le 2 avril 1857, morte le 6 mai 1859 ;
7° Narcisse DE BUISSY, né le 2 avril 1859, allié le 6 janvier 1881, à sa cousine germaine, Hubertine-Victoire DE BUISSY;
8° Zélie DE BUISSY, née le 10 mai 1862.

Saint-Ouen (Seine). — Imp JULES BOYER.

DE CAMBEFORT

AUVERGNE, VELAY, ROUERGUE, AGENAIS.

BARONS DE CAMBEFORT ; SEIGNEURS DE SELVES, DE BAINS, DE MAZIC, DE LA MOTHE-BEZAT D'OURADOUX, DE SAINT-ÉTIENNE, DE MAZEYRAC, ETC.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

ARMES : *De gueules, au lévrier d'argent rampant, colleté d'or, à la bordure crénelée d'or.*
COURONNE : *De marquis.* SUPPORTS : *Deux lévriers.* DEVISE : *Muris et armis.*

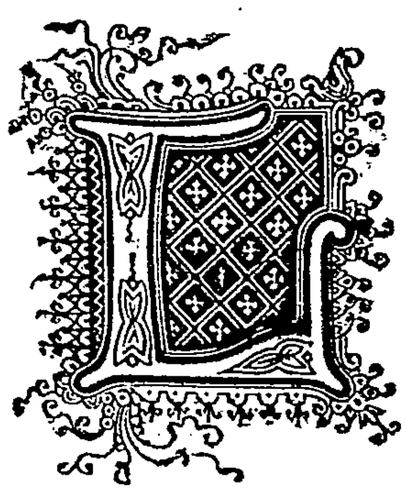

A maison DE CAMBEFORT, que l'on croit originaire d'Ecosse ou d'Irlande, apparaît en France dès le XIIIe siècle, et on la trouve établie dès cette époque dans la ville du Puy, en Velay.

En effet, Pierre DE CAMBEFORT était premier consul de la ville du Puy, lors du passage du roi Saint-Louis dans cette ville, à son retour de la Terre Sainte, en 1254. Il eut l'insigne honneur de recevoir et loger chez lui le Roi, qui, en reconnaissance de cette hospitalité, le fit chevalier. (Voir d'Hozier, *Armorial général*, Registre VI.)

Il possédait alors la seigneurie de Bains, près le Puy. *Théodore Hermite*, l'auteur de l'*Histoire de l'Église du Puy*, dit aussi, page 291 : « Le roi Saint Louis et la reine Blanche étant allés en dévotion visiter l'église angélique de Notre-Dame du Puy, logèrent chez Pierre DE CAMBEFORT, chevalier, seigneur de Bains. »

Les guerres civiles qui désolèrent si longtemps la province d'Auvergne, et surtout la ville d'Aurillac (laquelle fut prise et saccagée par les huguenots en 1569, sous le règne du roi Charles IX), et plus tard sous ceux de Henri III et Henri IV, ont été, comme on le sait, la cause de la perte des titres de la majeure partie des familles nobles de cette province.

Bien que la famille DE CAMBEFORT ait été privée de ses archives à la suite de ces désastres, elle a pu néanmoins en sauver une quantité suffisante qui lui permet d'établir sa filiation, d'une manière authentique, suivie et non interrompue, à partir de l'année 1300.

La maison DE CAMBEFORT s'est divisée en quatre branches principales, savoir :

1° La BRANCHE AINÉE des DE CAMBEFORT, d'Aurillac, seigneurs de Selves, de la Salle-Doyé, de Mazeyrac, de Niocel, de Mazic, etc., laquelle est actuellement représentée par le baron Marie-Louis-Raymond DE CAMBEFORT;

2° La DEUXIÈME BRANCHE des seigneurs DE LA MOTHE-BEZAT, d'Agen, barons de Cambefort, qui vint se fixer en cette ville en 1556, et s'est éteinte au XVIIIe siècle;

3° La TROISIÈME BRANCHE des CAMBEFORT, de Colmar, sortie de la première, actuellement existante;

Et enfin la QUATRIÈME BRANCHE des CAMBEFORT D'OURADOUX et de SAINT-ETIENNE, également existante.

La maison DE CAMBEFORT a produit un grand nombre de personnages notables et distingués, dans l'armée comme dans la magistrature. Au nombre des plus marquants, nous citerons :

Pierre DE CAMBEFORT, consul du Puy, en Velay, en 1270 ;

N. DE CAMBEFORT, son fils, consul d'Aurillac, en 1300;

Jean DE CAMBEFORT, receveur général du Quercy, en 1545 ;

Guy DE CAMBEFORT, écuyer, capitaine de Capdenac, conseiller du roi et sous-viguier de Figeac, en 1556 ;

Julien DE CAMBEFORT, écuyer, seigneur de Selves, premier consul de la ville d'Agen, était au nombre des députés des Etats généraux de France, tenus à Paris en 1614. (Voy. Anquetil, tome IV, *Intrigues de cabinet.*)

Pierre DE CAMBEFORT, d'abord mousquetaire, puis lieutenant au régiment du roi en 1687;

Antoine DE CAMBEFORT, lieutenant au régiment royal-vaisseaux, tué au siège de Philisbourg en 1734;

N. DE CAMBEFORT, lieutenant-colonel, commandant une compagnie franche de dragons en 1759 ;

Jean-Paul, *baron* DE CAMBEFORT, lieutenant-colonel du régiment de Berry, cavalerie, chevalier de Saint-Louis, en 1760, vivant à Paris en 1771. (*Etat de la noblesse, de* 1781) ;

Et, enfin, Joseph-Paul-Augustin, *baron* DE CAMBEFORT, fils du précédent, lieutenant-colonel du régiment de l'Ile-de-France, en 1786, puis colonel du régiment du Cap, en 1788, qui a laissé de grands souvenirs dans la mémoire des colons de Saint-Domingue. Il fut traduit devant la Convention. (Voir le *Moniteur* des 19 décembre 1792, 4 et 5 février 1793 ; *Archives du ministère de la marine et des colonies* des années 1784, 1786 et *Etat de la noblesse,* année 1781.)

Le titre de BARON leur avait été concédé par le roi Louis XV, en considération de leurs services militaires.

Les alliances de la maison DE CAMBEFORT ont été prises dans les familles les plus nobles et les plus illustres de l'Auvergne, du Rouergue, de l'Agenais et de l'Orléanais. Nous citerons entre autres celles : d'Humières, de Selves, de Toulouse-Lautrec, de Rieu, d'Ayrolles, de Passefond, de Servières, de

Tourdes, de Chaumel, de Veyre, de Talon, de la Carrière, de Crozade, de Cortès de la Volpilière, de Nozères, de Monmejean, de Loret, Le Carlier, de Fienne, de Chazelles, de Sarrazin, de Tassin, de Montcourt, etc.

La filiation de la famille est établie sur titres originaux à partir de Pierre DE CAMBEFORT, consul de la ville d'Aurillac, en 1395.

La généalogie complète de la maison DE CAMBEFORT ayant été publiée dans le IVe volume du *Nobiliaire universel*, nous ne croyons pas utile de la reproduire ici, et nous nous contenterons d'en rapporter seulement les derniers degrés.

La maison de CAMBEFORT était représenté au XIe degré par :

XI. Antoine DE CAMBEFORT, écuyer, seigneur de Mazic, de Mérals, de Saint-Florentin, etc., conseiller du roi, né le 19 février 1671, lequel fut pourvu le 7 avril 1714, de la charge de procureur du roi, puis nommé receveur des finances à Vic (Lorraine), et, enfin, trésorier de la ville de Marsal. Il avait épousé, par contrat du 9 juillet 1701, demoiselle Marie-Bonne DAUPHIN.

De ce mariage sont nés entre autres :

1° Salvi, qui suit;

2° Joseph-Pierre DE CAMBEFORT, prieur de Jussac, archiprêtre d'Aurillac;

3° Guillaume DE CAMBEFORT, auteur de la PREMIÈRE BRANCHE, dont l'article sera rapporté plus loin;

4° Antoine DE CAMBEFORT, lieutenant au régiment de royal-vaisseaux, tué à la bataille de Philisbourg, en 1734;

5° François DE CAMBEFORT, chirurgien-major des hôpitaux, à Colmar, marié à mademoiselle Marie-Thérèse DE GERMAN, dont un fils :

A. François-Xavier-Charles DE CAMBEFORT, né à Colmar, le 3 mars 1751, licencié ès-lois en l'université de Strasbourg, reçu au nombre des avocats du conseil souverain d'Alsace. (Titre original aux *Archives de la famille*). Il est auteur de la BRANCHE de Colmar.

XII. Salvi DE CAMBEFORT, écuyer, seigneur de Mazic, avocat au parlement, procureur du roi en l'élection d'Aurillac, né le 7 novembre 1707, fut nommé, en 1740, contrôleur provincial de l'artillerie de France aux départements de Roussillon et de Languedoc ; puis il fut choisi pour secrétaire du point d'honneur au tribunal des maréchaux de France, poste qu'il a rempli pendant six ans. Il a épousé, par contrat du 6 novembre 1752, demoiselle Antoinette RELIER, dont il a eu les enfants ci-après :

1° Jean-Joseph-Toussaint, qui suit ;

2° Jeanne-Françoise-Geneviève-Antoinette DE CAMBEFORT, mariée à Jean-François MELON DE PRADOU, procureur du roi à Tulle;
3° Marie-Rose-Elisabeth DE CAMBEFORT, mariée à N. CHASELETTE DE LA BROUSSE, sans postérité.

XIII. Jean-Joseph-Toussaint DE CAMBEFORT DE MAZIC a épousé, en 1799, demoiselle Jacquette DE CHAMPFLOUR DE LORADOU. De ce mariage est née une fille :

Marie-Constance-Catherine-Fanny DE CAMBEFORT DE MAZIC, mariée en 1823 à M. le comte DE SARRAZIN. (3e volume du *Nobiliaire universel*, folio 25.)

PREMIÈRE BRANCHE

DES BARONS DE CAMBEFORT, EN ORLÉANAIS

XII. Guillaume DE CAMBEFORT, seigneur de Roquesagne, troisième fils d'Antoine DE CAMBEFORT et de dame Marie-Bonne DAUPHIN, est né le 8 mai 1713. Étant avocat au Parlement et procureur du roi en l'élection d'Aurillac, il fut pourvu de la charge de receveur général des aides à Granville (Normandie), le 26 octobre 1736. Il épousa, par contrat du 7 février 1748, mademoiselle Jeanne-Françoise ARMAND, fille de feu Jean Armand, conseiller du roi. Peu de temps après son mariage, il revint en Auvergne où il fut pourvu de la charge de receveur général des fermes à Clermont, charge qu'il a occupée jusqu'à sa mort, arrivée le 4 mai 1773. De son mariage sont nés les enfants ci-après :

1° Guillaume, qui suit;
2° Jeanne-Françoise DE CAMBEFORT, mariée à Jean-Baptiste-Anne DE CHAMPFLOUR DE LORADOU. De ce mariage sont nées deux filles;
A. Jeanne-Marguerite DE CHAMPFLOUR, mariée en 1798, à Gabriel-François-Jean-Etienne DE VARENNES, ancien officier, chevalier de Saint-Louis, dont une fille :
AA. Anne-Jeanne-Gabrielle DE VARENNES, mariée, en 1836, à Pierre-Joseph DE CHABRON DE SOLILHAC;
B. Marie-Jacquette DE CHAMPFLOUR, mariée en 1799 à Jean-Joseph-Toussaint DE CAMBEFORT DE MAZIC, son cousin germain, rapporté plus haut;
3° Marie-Jeanne-Louise DE CAMBEFORT, mariée à M. LEBRUN DE VALLERON, ancien officier, chevalier de Saint-Louis, mort sans postérité en 1832.

XIII. Guillaume DE CAMBEFORT, seigneur de Roquesagne, naquit à Granville en 1754. A la mort de son père, en 1773, il lui succéda, quoique mineur, dans sa charge de receveur général des fermes à Clermont, qu'il occupa jusqu'à la Révolution. Il a épousé, le 6 septembre 1802, mademoiselle Catherine-Adélaïde LEMIRRE, d'une famille de Paris. Il est mort dans sa terre de Pierrelaye, le 17 août 1821, laissant de son mariage les deux enfants ci-après :

1° Louis-Auguste, qui suit;
2° Adélaïde-Claudine-Guillemette DE CAMBEFORT, mariée, le 4 avril 1819, à Félix MELON DE PRADOU, officier de la Légion d'honneur, colonel d'artillerie en retraite.

XIV. Louis-Auguste DE CAMBEFORT, né le 16 mai 1804, président au tribunal de première instance d'Orléans, chevalier de la Légion d'honneur, a épousé, par contrat du 24 février 1834, mademoiselle Marie-Rose-Félicie TASSIN DE MONTCOURT, décédée en 1873. Il est mort en 1863.

De son mariage sont issus deux fils :

1° Marie-Charles-André DE CAMBEFORT, né le 22 janvier 1839, chevalier des ordres de la Légion d'honneur et de Pie IX, fut successivement attaché d'ambassade à Rio-de-Janeiro et chargé d'affaires par intérim dans cette capitale, puis envoyé à Athènes et nommé secrétaire d'ambassade au Chili, où il remplit par intérim les fonctions de chargé d'affaires, et enfin secrétaire d'ambassade auprès du Saint-Siège où il exerça également les fonctions de secrétaire d'ambassade; décédé le 24 juin 1879;
2° Marie-Louis-Raymond, qui suit.

XV. Marie-Louis-Raymond, *baron* DE CAMBEFORT, par substitution à ce titre porté par la DEUXIÈME BRANCHE éteinte, aujourd'hui chef actuel de nom et d'armes de sa maison, est né le 9 juin 1846 ; en 1866, lors de la grande inondation de la Loire, il se distingua brillamment et sauva un grand nombre de ses concitoyens au péril de ses jours; ancien zouave pontifical, il fut capitaine de mobiles pendant la guerre prussienne (1870-1871), et cité à l'ordre du jour (*Journal officiel du* 19 *décembre* 1870).

Il est aujourd'hui capitaine dans le 40e régiment territorial d'infanterie, et chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, officier du Nicham-Iftikar et chevalier de l'ordre royal du Cambodge.

DEUXIÈME BRANCHE

DES BARONS DE CAMBEFORT SEIGNEURS DE LA MOTHE-BEZAT

(ÉTEINTE)

Cette branche qui eut pour auteur Michel DE CAMBEFORT, 1er du nom, écuyer seigneur de Selves (deuxième fils de Michel DE CAMBEFORT et d'Hélène DE CHAUMEL), marié par contrat du 29 janvier 1502, à noble demoiselle Françoise DE CORTÈS, était représentée au XIe degré par :

XI. Pierre DE CAMBEFORT, écuyer, seigneur de la Mothe-Bezat et autres lieux, né en 1665, qui servit d'abord aux mousquetaires du roi, puis obtint, le 6 août 1687, une commission de lieutenant dans le régiment du roi.

Il sollicita des lettres de *confirmation de noblesse,* qui lui furent données à Versailles, au mois de février 1700. Une copie de ces lettres est conservée aux archives de la famille ; nous en avons extrait les passages les plus saillants qu'on va lire :

« Désirant traiter favorablement le sieur Pierre DE CAMBEFORT, sieur de la « Mothe-Bezat, tant en considération de ses services près de nous et dans « nos armées, en qualité de mousquetaire, que de ceux de ses *ancêtres*, nous « avons maintenu et confirmé, maintenons et confirmons ledit sieur Pierre « DE CAMBEFORT DE LA MOTHE-BEZAT dans son ancienne noblesse.

« Permettons en outre au sieur DE CAMBEFORT de continuer à porter les « mêmes armoiries de ses ancêtres, telles qu'elles sont blasonnées et enregis- « trées par le sieur d'Hozier.

« Données à Versailles, au mois de février de l'an de grâce mil sept cent « et de notre règne le cinquante sept. »

Signé : LOUIS.

Par contrat du 31 janvier 1701, passé par-devant M. Thouvenot, notaire royal au Châtelet, Pierre DE CAMBEFORT a épousé noble demoiselle Jeanne-Françoise IVES DE SAINT-PREST, dont il eut trois fils, savoir :

1° Jean-Pierre-Claude-Jules DE CAMBEFORT, seigneur de la Mothe-Bezat, ancien mousquetaire, fit foi et hommage au roi, à cause de la maison noble de la Mothe-Bezat, au comté d'Agenais, en 1732. Il a épousé, le

14 août 1747, mademoiselle Elisabeth DE DANZAC, dont il n'eut pas d'enfants.

2° Jean-Paul, *baron* DE CAMBEFORT, lieutenant-colonel au régiment de Berry, chevalier de Saint-Louis. En 1779, le baron DE CAMBEFORT habitait à Paris, rue du Bac. (Voir l'*Etat de la Noblesse de* 1781.) Il avait épousé mademoiselle Agnès-Gabrielle, fille de Pierre DE FIENNE, vicomte d'Ully, ancien capitaine au régiment de la Couronne, et de Barbe Donné, qui le rendit père de :

A. Joseph-Paul-Augustin, *baron* DE CAMBEFORT, né en 1751, fit ses preuves de noblesse pour entrer à l'école militaire. En 1784, il était major au régiment de la Guadeloupe et se maria dans cette île cette année même, avec l'agrément du roi, à mademoiselle DUBUQ DU GALION (voir sa lettre signée : *baron* DE CAMBEFORT, aux *Archives de la marine et des colonies*). En 1786, il remplit les fonctions de lieutenant-colonel commandant le régiment de la Guadeloupe, puis celles de colonel du régiment du Cap, ainsi qu'il résulte d'une lettre adressée le 9 novembre 1786, au ministre de la marine, signée : DENICOURT, et *baron* DE CAMBEFORT. Il n'a point laissé d'enfants, et son titre de BARON a été relevé par le chef de la PREMIÈRE BRANCHE.

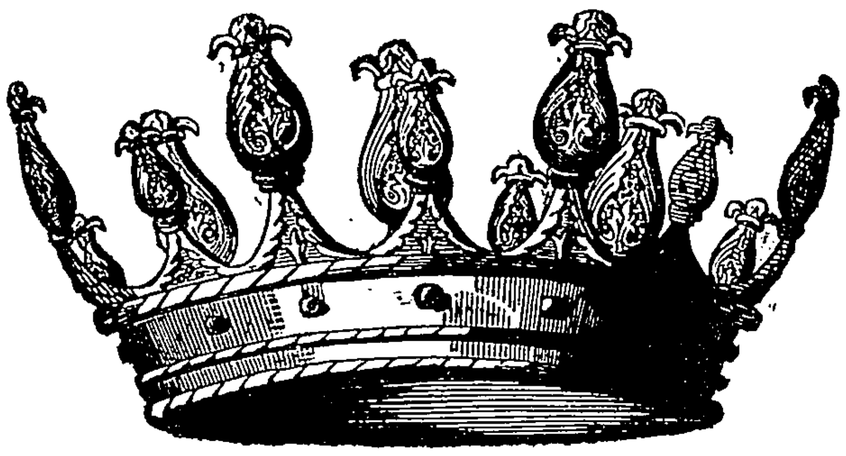

Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

DE CANONVILLE

NORMANDIE ET ILE MAURICE

MARQUIS ET BARONS DE RAFFETOT ; SEIGNEURS DE MALLEVILLE, BEUZEVILLE, VENEVILLE, GROSMÉNIL, ROLLEVILLE, CRIQUETOT ET AUTRES LIEUX

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

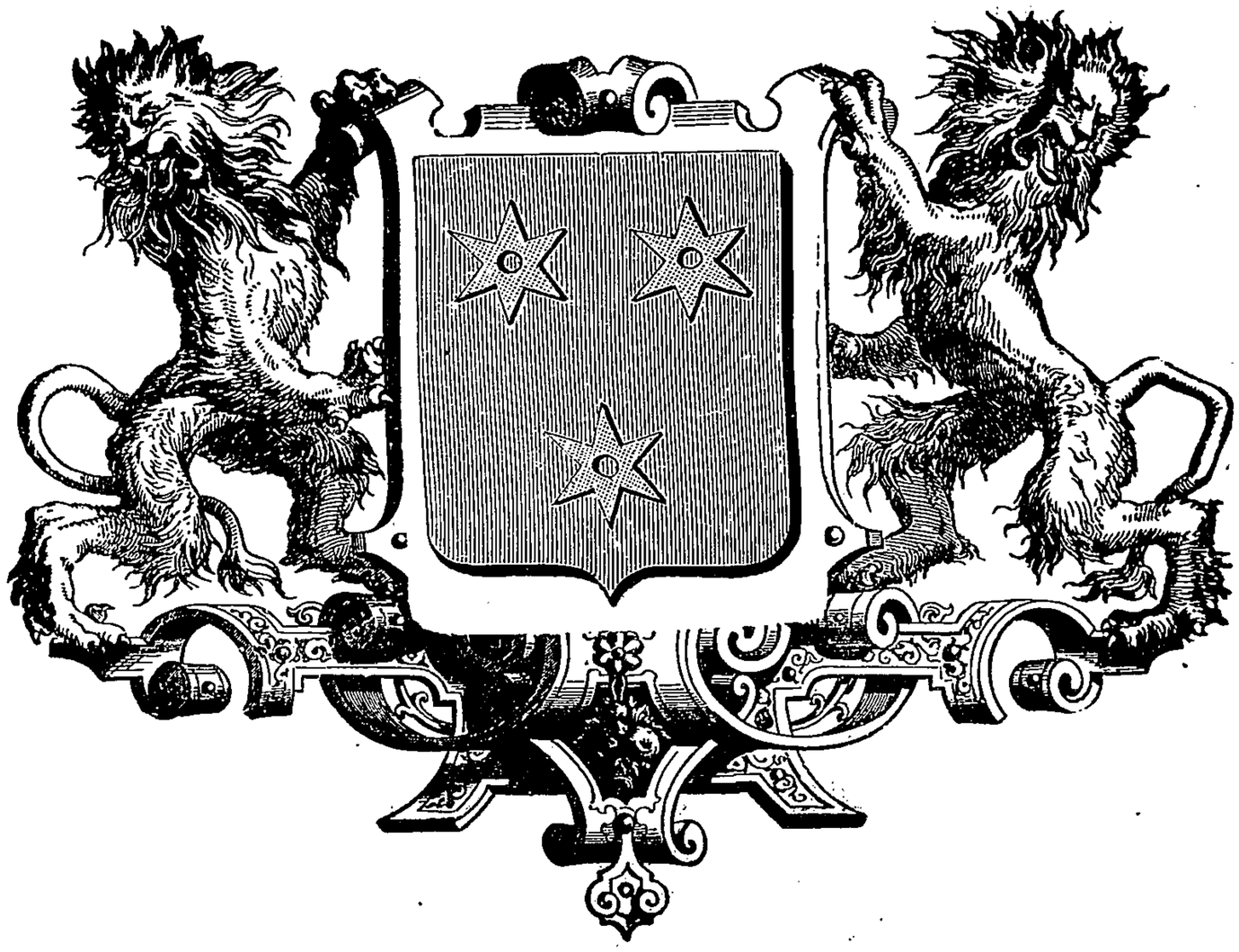

ARMES : *De gueules, à trois molettes d'or à cinq pointes.* — COURONNE : *de marquis.*
SUPPORTS : *deux lions d'or.* — CIMIER : *une tête de léopard.*

A maison de Canonville est du nombre assez rare de ces familles dont l'ancienneté se perd dans la nuit des temps ; néanmoins il est constant que dès la plus haute antiquité elle a été mise au rang des plus illustres de Normandie.

Un sire de Canonville accompagna Guillaume-le-Conquérant en Angleterre en 1066. Sa descendance se continua dans ce pays jusque vers l'an 1300.

Richard de Canonville, chevalier, est nommé avec les plus grands seigneurs de Normandie dans une charte de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, donnée en l'année 1175.

Guillaume de Canonville, chevalier, figure dans une charte du même prince, et dans une bulle du pape Luce III, de l'an 1181.

La filiation régulière et suivie de la famille de Canonville s'établit sur titres originaux à partir de Raoul de Canonville, chevalier, vivant en 1182.

Dans ses alliances directes la maison de Canonville compte les noms des plus illustres familles de France, entre autres : ceux de Blainville, de Fécamp, de Villequier, de Cailletot, de Gœuvres, de Rouvroy de Saint-Simon, de Hautemer de Fervaques, de Choiseul, de Gramont, de Perthuis, de Pardieu, de Barberie de Saint-Contest, de Saint-Chamans, etc.

Cette famille a possédé un très grand nombre de fiefs, notamment celui de Raffetot, ayant titre de marquisat, et ceux de Malleville, de Beneville, de Cooville, de Calleville, d'Amerville, de Grosménil, de Beuzeville, de Beaucamp, de Gœuvres, du Butot, de Clacot, de Bocherville, d'Auzonville, de Lesneval, de Hercauville, du Plessis-Chivray, etc.

La maison de Canonville s'est subdivisée en trois branches principales. Formée par Guillaume de Canonville, Ier du nom, fils aîné de Raoul de Canonville et d'Éléonore de Blainville, vivants en 1182, la branche-mère s'est éteinte à la sixième génération en la personne de Guillaume V, seigneur de

Canonville et de Veneville, mort sans enfants vers l'année 1410, et dont la sœur, Aliénor, dame de Canonville, fut mariée à Roger Sichard, seigneur du Mont-de-Fréville et de Vousville.

La seconde branche a été formée par Pierre de Canonville, écuyer, auteur des marquis de Raffetot, dont nous allons donner les derniers degrés.

Enfin, la troisième branche, sortie de Nicolas de Canonville, écuyer, seigneur de Grosménil, de Beaucamp et d'Oudalle, en la vicomté de Montivilliers, après s'être alliée aux familles de Serviat, de Cambray, des Mares, de Nollent, le Roux de Touffreville, a fini, au bout de quatre générations à Adrien de Canonville, marié à Élisabeth-Marie Bretel de Germonville, mère de Madeleine de Canonville, qui porta tous ses biens à Robert Le Roux d'Esneval, ambassadeur en Portugal, puis en Pologne, où il est mort.

Issu à la XVe génération de Raoul de Canonville et d'Éléonore de Blainville, vivants en 1182, Louis-Augustin de Canonville, chevalier, marquis de Raffetot, avait épousé en 1724, Constance-Geneviève-Catherine-Louise de Pardieu d'Avremesnil, dont il eut :

XVI. Charles-Louis-Joseph-Alexandre de Canonville, marquis de Raffetot, mestre de camp de cavalerie, marié le 18 mai 1756 à Marie-Madeleine-Louise de Barberie de Saint-Contest. De cette alliance naquit entre autre enfants :

XVII. Antoine-Alexandre-Marie-François de Canonville, sous-lieutenant au régiment des Gardes-françaises, marié, le 17 février 1783, avec Amable-Louise-Félicité de Saint-Chamans, née le 21 août 1759, fille de feu Alexandre-Louis de Saint-Chamans, marquis de Montaiguillon, etc., et d'Aglaé-Françoise-Sylvie Le Tellier de Souvré. De ce mariage est né, entre autres enfants :

XVIII. Benoît-Fleury de Canonville, né à Lyon en 1784, marié en 1804, à demoiselle N. Jouanis, de laquelle est issu, entre autres enfants :

XIX. Pierre-James de Canonville, né le 17 septembre 1809, à l'Ile de

France, marié le 4 octobre 1838 à Marie-Louise-Annette-Herminie Langlois. De cette alliance est issu :

XX. François-Henri-James de Canonville, né à l'Ile-Maurice, le 30 juin 1840; il a épousé le 27 mars 1879, Marie-Clémence Chauvin, dont il a un fils :

Henri-Guy-Pierre-James de Canonville, né le 21 décembre 1879.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

CHASSIN DU GUERNY

BOURBONNAIS ET BRETAGNE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

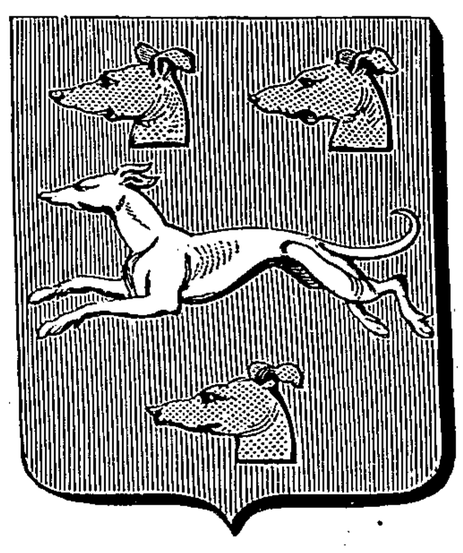

Armes : *de gueules, à un lévrier d'argent courant en face, accompagné de trois têtes de lévriers d'or 2 en chef et 1 en pointe.*

Famille originaire du Bourbonnais, venue en Bretagne au commencement du XVIIe siècle ; ses membres occupèrent différentes dignités dans l'ordre judiciaire, à l'époque où Henriette de la Tour d'Auvergne, fille du duc de Bouillon, marquise de la Moussaie, comtesse de Quintin, possédait le comté de Quintin, et après elle les Durfort ; ils s'allièrent avec les familles nobles dudit comté et formèrent différents rameaux.

Geoffroy Chassin était conseiller du Roi en 1616.

Claude Le Brun de la Rochette dans son livre : *Les procès civils et criminels*, imprimé à Rouen en 1621, parle au livre II de Geoffroy Chassin, conseiller du Roi. Lors de la publication de cet ouvrage, le dit Chassin lui adressa l'épigramme en latin qui est en tête du volume dont un exemplaire se trouve à la Bibliothèque publique de Rennes.

Michel Chassin des Perrières, Sénéchal de la juridiction de Quintin, en 1640, avait épousé, le 5 octobre 1659, Hélène Uzille de Grand maison.

Pierre Chassin du Parc, maire en titre de la communauté de Quintin, en 1695, conseiller du Roi en 1705, mort le 10 juillet 1730.

Michel Chassin de Keraudrain, né en 1693, marié le 25 janvier 1723, à Marie-Renée Kermen de Kerugu, député aux Etats de Bretagne en 1738.

François Chassin de la Villeorhans, maire de Quintin en 1727, mort en 1742.

Jean-Pierre Chassin de la Villechevalier, né en 1706, marié en 1734, à Jeanne-Catherine Le Mesle des Salles, fille de Augustin Le Mesle des Salles.

Allain Chassin de Kergommeaux, échevin en 1778, épousa Françoise-Angélique Allain de Chef du Bois, morte en 1781.

Michel-Augustin Chassin du Guerny, échevin et maire de Quintin en 1782, épousa Marie-Anne Chassin du Mezy, le 23 janvier 1770.

Jacques-Barthélemy Chassin de Kerbriac, épousa Louise-Reine Robinault de Saint-Regent.

Pierre Chassin du Guerny, officier de marine, marié à Jeanne Quérangal des Essarts.

Augustin-René-Marie Chassin du Guerny, né à Quintin le 12 avril 1777, secrétaire général de la préfecture des Côtes-du-Nord, épousa, le 29 janvier 1823, Joséphine-Louise-Jeanne Tual du Mottay ; il mourut à Saint-Brieuc, en janvier 1844 ; elle est décédée à St-Brieuc le 14 janvier 1867.

Chef actuel : Auguste-Alexandre-Marie Chassin du Guerny, ancien capitaine au 79e d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, marié à Rosalie-Marie-Françoise de Royer. De ce mariage sont nés :

1° Marie-Josèphe-Anna Chassin du Guerny.
2° Louise-Marie-Augustine Chassin du Guerny.
3° René-Auguste-Marie-Joseph Chassin du Guerny.

Saint-Ouen (Seine). — Imprimerie Chaix, — rue des Rosiers, 86. — 7142-1.

D'ERSU *ALIAS* DERSU

SOISSONNAIS

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

ARMES : *D'argent, à la herse de sinople.* L'ÉCU *timbré d'un casque orné de ses lambrequins.*

ETTE famille, originaire de la province du Soissonnais, a laissé dans le Laonnois et la circonscription de Guise, les plus honorables souvenirs ; les qualités civiques ont toujours été sa ligne de conduite ; elle n'a cessé d'avoir pour devise : HONNEUR ET DÉVOUEMENT, et a su faire anoblir par ses actes son nom patronymique. Sa filiation remonte à :

I. Jean D'ERSU, demeurant à Guise en 1610, qui épousa N., dont il eut :

II. Étienne D'ERSU, né en 1618, marié à Anne MENNECHÉ, et mort le 12 juillet 1706, à l'âge de 88 ans, laissant pour fils :

III. Toussaint D'ERSU, né en 1645, qui fut marié à demoiselle Marie CRESSON, qui le rendit père de huit enfants, savoir :

1° Marie D'ERSU ;
2° Marguerite D'ERSU ;
3° Jeanne D'ERSU ;
4° Jean D'ERSU ;
5° Claude D'ERSU, qui a épousé Jacqueline DE LISLE ;
6° Nicole D'ERSU ;
7° Etienne, qui suit ;
8° Robert D'ERSU, qui fut pourvu, par le roi, de l'office de commissaire, garde d'artillerie, à Guise, et prêta serment à Paris, le 7 octobre 1705, ainsi que le constate un certificat de monseigneur le duc du Maine, grand maître de l'artillerie de France. (*Pièce originale en papier.*)

IV. Étienne D'ERSU, docteur médecin, conseiller du roi Louis XIV, fut anobli par lettres patentes de l'année 1696. Ses armoiries furent ainsi réglées par le Juge d'armes de France : *d'argent, à la herse de sinople* (*Armorial général officiel*, créé en vertu de l'édit du roi du 20 novembre 1696, *Registre de la généralité de Soissons*, folio 860).

Il mourut à Guise en 1745, laissant de son mariage avec demoiselle Anne MORIAL, le fils qui suit :

V. Étienne-Claude-Robert D'ERSU, docteur en médecine, conseiller du roi, fut marié le 1er décembre 1738, à demoiselle Marie-Anne NIAY DE SENERCY.

De ce mariage est issu :

VI. Messire Étienne-Louis D'ERSU, né le 19 décembre 1750, officier qui entra au service le 1er avril 1768, dans la compagnie de Monsieur ; nommé en 1780 écuyer fourrier des logis de la maison du roi Louis XVI, en remplacement de M. du Chaussel, capitaine au régiment de la couronne ; il fut maire de Guise pendant vingt ans. Sa signature figure au procès-vérbal du traité de paix de Vervins, conclu avec l'Angleterre, le 1er janvier 1784. Au service du roi, il fut arrêté à Guise pendant la Terreur, vit brûler tous ses titres et papiers de famille et fut interné jusqu'en 1794, en même temps qu'un grand nombre des plus anciennes familles de l'Aisne.

Il décéda à Guise, le 12 avril 1829, ayant eu de son union avec demoiselle Marie-Antoinette-Louise D'AMBRY, deux fils :

1° Etienne D'ERSU, né le 7 avril 1791, nommé juge à Laon en 1824, y décéda, étant juge honoraire, en mai 1879.

Il a épousé mademoiselle DE LATTRE, dont il a eu un fils :

A. Louis D'ERSU.

2° Etienne D'ERSU, né le 28 août 1795, maire de Nesle, conseiller d'arrondissement et administrateur des hospices pendant trente-cinq ans; décédé en 1874, occupant encore ces deux dernières fonctions ; il avait épousé mademoiselle Pauline-Radegonde PICARD DE PRÉVILLE, fille de M. René Picard de Préville (1), maire d'Epenancourt, conseiller du roi, et de Radegonde Le Brument de La Panne (2), dont il a eu deux fils :

A. Jules-Etienne D'ERSU;

B. Charles-Octave D'ERSU.

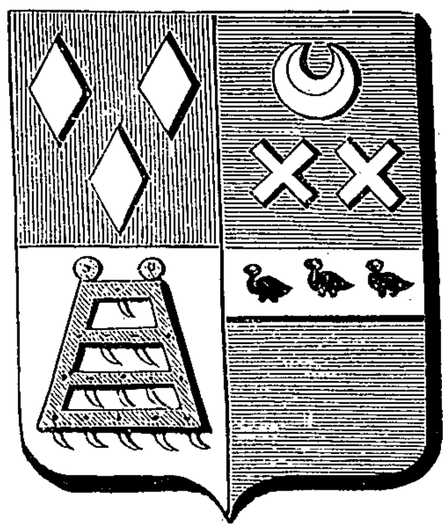

ARMES DE LA BRANCHE D'ERSU DE PRÉVILLE.

Écartelé : au 1er, *de gueules, à trois losanges d'argent posées deux et un; as* 2 *d'azur, à deux sautoirs d'argent rangés en pointe et un croissant du même en chef; au* 3, *d'argent, à la herse de sinople; au* 4 *d'azur, à un chef d'argent chargé de* 3 *merlettes de sable.* L'ECU *timbré d'un casque orné de ses lambrequins.*

(1) Charles PICARD DE PRÉVILLE, conseiller du roi en l'élection d'Amiens, anobli en 1696, ayant pour armes : *Coupé, au* 1, *d'azur, à deux sautoirs d'argent rangés en pointe, et un croissant du même en chef; au* 2, *d'azur, au chef d'argent, chargé de* 3 *merlettes de sable*, avait épousé Marie-Madeleine-Pélagie GÉRAULT DE MONTROYART. Il a eu pour descendants :

René PICARD DE PRÉVILLE, conseiller du roi, maire d'Épenancourt (Somme), marié à mademoiselle Radegonde LE BRUMENT DE LA PANNE. Il a eu deux filles :

Adèle DE PRÉVILLE, épouse de M. MARTINE DE VILLERS ; et Pauline-Radegonde DE PRÉVILLE, mariée à M. Etienne D'ERSU.

(2) La famille LE BRUMENT DE LA PANNE descend de M. LE BRUMENT DE LA PANNE, lieutenant particulier du roi au bailliage de Neufchâtel, maire de ladite ville, demeurant au domaine de La Quesnoye (Seine-Inférieure). Cette famille portait pour armes : *de gueules, à trois losanges d'argent,* 2 *et* 1.

Il laissa trois enfants :

1° Joseph LE BRUMENT, officier, garde du corps du roi, qui avait épousé mademoiselle LE VASSEUR;

2° Mademoiselle Radegonde LE BRUMENT DE LA PANNE, mariée à M. René PICARD DE PRÉVILLE;

3° François-Aubin LE BRUMENT, officier comptable de la marine royale, qui avait épousé mademoiselle DE CAUVRY.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

ESPIC DE GEP DE GINESTET

LANGUEDOC

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

Armes : *Parti, au* 1, *d'azur, à trois épis d'or rangés en pointe, surmontés d'un soleil de même, qui est* de d'Espic ; *au* 2, *d'argent, à trois molettes de gueules, qui est* de Gep de Ginestet. Devise : *Calcar gloriæ virtus*. Couronne : *de marquis*. Supports : *deux sauvages*.

A maison DE GEP, qui a possédé les fiefs et seigneuries de Fos, de Sauvian, de Ginestet, etc., au diocèse de Béziers, noms sous lesquels plusieurs de ses membres ont été particulièrement connus, occupe un rang très distingué parmi les familles nobles du Languedoc, comme étant de noblesse d'ancienne extraction (1). Elle fit remonter sa filiation authentique devant M. de Bezons, intendant du Languedoc, à partir de l'année 1485; mais des actes publics et privés en font mention à une époque beaucoup plus reculée.

Cette maison s'est alliée aux familles les plus puissantes et les plus considérables du Languedoc, entre autres avec celles de Rouch d'Arnoye, de Narbonne, de Rosset, de Sarret, de Saussan, de Bonnet de Maureilhan, de Lort de Sérignan, de Sartre, d'Espic de Lirou, de Belloc de Chamborant, d'Audouls de Roquefère, de Castellane, de Folmont, de Lavolvène de Leyraguet, etc., etc.

FILIATION

I. Guillaume DE GEP, Ier du nom, qualifié de haut et puissant seigneur, ayant droit de haute, moyenne et basse justice, rendit hommage au roi pour les seigneuries de Fos, Sauvian et Ginestet, le 7 juin 1485. Il a laissé pour fils :

II. Guillaume de GEP, IIe du nom, seigneur de Fos, capitaine et châtelain de Cessenon en 1533. Il était en 1562 à la tête du parti catholique qu'il commandait dans Béziers. Guillaume reçut une grave blessure en repoussant les protestants qui, sous la conduite du baron de Faugères, son gendre, et de Jacques de Crussol, seigneur de Baudiner, s'étaient emparés par surprise de la ville, et l'avaient livrée au pillage.

Il épousa, par contrat passé devant Dortoul, notaire à Béziers, le 28 novembre 1513, Jeanne DE ROUCH, fille de Raymond de Rouch, seigneur d'Arnoye, Avène, Perdiguier, et de Marie de Saint-Félix.

Il eut de ce mariage :

1° Gabriel, qui suit ;

(1) Archives de l'hôtel de ville de Béziers, Manuscrits et histoire de la ville et des évêques de Béziers, par Sabatier, page 123.

2° Marquise DE GEP, alliée le 21 juin 1544, à Claude DE NARBONNE-CAYLUS, baron de Faugères et de Lunas; elle se sépara de son mari, qui embrassa la religion protestante et joua un grand rôle en Languedoc, lors des guerres de religion. (*P. Anselme*, T. VII, page 770.)

3° Gabrielle DE GEP, qui épousa, le 9 décembre 1545, Michel DE ROSSET, seigneur de Rocozel, au diocèse de Béziers. C'est de cette famille que sont sortis les ROSSET DE ROCOZEL, ducs de Fleury, et neveux du cardinal de ce nom.

III. Gabriel DE GEP, seigneur, comme son père, de Fos, Sauvian et Ginestet, fut capitaine châtelain de Cessenon. Il se trouvait auprès de Henri III, alors duc d'Anjou, aux batailles de Jarnac et de Montcontour. Nommé gentilhomme de la chambre du roi Charles IX en 1570, il fut honoré de deux lettres de Henri III, en 1574 et 1575, et reçut le collier de Saint-Michel en 1586; il était un des chefs du parti catholique en Languedoc.

Il épousa : 1° le 26 mars 1560, à Béziers, Charlotte DE SARRET, fille de Jean de Sarret, seigneur d'Agnac et de Fabrègues, et de Françoise de Rochemore ; 2° le 14 octobre 1565, au château de Laudun, diocèse d'Uzès, Anne DE LAUDUN. Du premier lit vinrent :

1° François DE GEP, mort jeune ;

2° Raymond DE GEP, qui a formé la BRANCHE DES SEIGNEURS DE FOS, éteinte en 1719 ;

Et du second lit :

3° Antoine, qui continua la BRANCHE des seigneurs DE SAUVIAN ET DE GINESTET, qui suit ;

4° Gabrielle DE GEP, alliée à Pierre DE VALAT DE LESPIGNAN.

IV. Antoine DE GEP, seigneur de Sauvian et de Ginestet, commandant les gens d'armes de Damville, puis viguier de Béziers, épousa : 1° au château de Saussan, diocèse de Montpellier, Claire DE SAUSSAN ; 2° par contrat passé à Béziers, le 13 mars 1593, devant Pierre Boleuil, notaire, Diane DE BONNET DE MAUREILHAN, fille de Henri de Bonnet de Maureilhan et de Marie de Boyer de Sorgues; 3° par contrat passé à Carcassonne, le 4 février 1603, Catherine DE MORET, fille de Pierre de Moret, seigneur de Moret, en Razès, lieutenant général en la sénéchaussée de Carcassonne, et de Jacqueline de Franc. Il testa le 10 septembre 1620. Du premier lit vinrent :

1° Marguerite DE GEP, allié à Pierre D'AUDIGUIER, conseiller du roi à la Cour des comptes de Montpellier ;

2° Raymond DE GEP, qui entra dans l'ordre des jésuites à Avignon ;

Et du deuxième lit :

3° Jacques, qui suit et auquel son père donna la seigneurie de Ginestet;

4° Pierre DE GEP, religieux au monastère de Cassan ;

Et du troisième lit :

5° Marquis DE GEP, lequel ayant reçu de son père la seigneurie de Sauvian, forma la BRANCHE dite DE SAUVIAN; il commandait une compagnie de chevau-légers à la bataille de Rocroy, où il fut tué. Il avait épousé, le 22 décembre 1633, à Castres, Jeanne DE NOEL DE LA CROUZETTE; sa postérité s'éteignit en 1786;

6° Éléonore DE GEP, religieuse à Béziers (c'est par erreur que dans les *Pièces fugitives du marquis d'Aubais* elle a été appelée Léonard);

7° Anne DE GEP, alliée, le 25 janvier 1622, à Jean DE FERROUIL DE LAURENS, capitaine au régiment d'Annonay;

8° Antoinette DE GEP, mariée, le 8 décembre 1623, à Pierre DE MARMORIÈRE;

9° Gabriel DE GEP, seigneur de Fontanès, major au régiment de Sérignan, puis commandant les arquebusiers à cheval de Condé, tué à la bataille de Lens ; il avait été honoré de l'amitié de ce prince, dont il reçut plusieurs lettres flatteuses.

V. Jacques DE GEP DE GINESTET, *alias* Jacques DE GINESTET, capitaine au régiment de Sérignan, en 1635, maréchal de camp des armées du roi, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, avec ses enfants, par jugement souverain du 5 octobre 1668. Jacques fut premier consul et gouverneur de la ville et citadelle de Béziers, lieutenant pour le roi dans le bas Languedoc. Il fit les guerres du règne de Louis XIII et celles du commencement du règne de Louis XIV, et servit notamment en Languedoc et en Roussillon, sous les ordres du premier de ces deux rois; il est mentionné dans l'*Histoire du Languedoc*, de dom Vaissette (tome V, page 616), comme s'étant distingué au siège de Leucate. Il reçut une pension en récompense des services qu'il avait rendus au roi et à l'État, et mourut à Béziers, le 16 août 1673. On voyait son tombeau, avant la Révolution, dans le cloître de l'église cathédrale de cette ville; il avait épousé, le 10 avril 1630, par contrat passé devant Cruvely, notaire à Sérignan, diocèse de Béziers, Jeanne DE LORT DE SÉRIGNAN, fille de Guillaume de Lort de Sérignan, lieutenant du roi à Béziers, commandant le régiment de son nom, et de Marie de Bonnet de Maureilhan. Il eut de ce mariage :

1° Pierre, qui suit (1);

2° Guillaume DE GINESTET, page de la grande écurie du roi, puis capitaine au régiment d'Harcourt, marquis de Bignipont, marié en Champagne, à Marguerite de Pasquier, veuve de Maximilien de Beauvais;

(1) A dater de Jacques DE GINESTET, maréchal de camp des armées du roi, le nom patronymique DE GEP, ne se trouve plus d'une manière suivie et régulière, soit dans les actes privés, soit même sur les registres de l'état civil de l'époque, et le nom de GINESTET semble destiné à le remplacer, comme on le voit par les actes qui suivent :

3° Antoinette DE GINESTET, religieuse à Béziers ;
4° Marquis DE GINESTET, reçu chevalier de Malte, langue de Provence, en 1649;
5° Claire DE GINESTET, mariée à Henri de CAUSSER DE CABREROLLES ;
6° Marie DE GINESTET, femme de Pierre DE FERROUIL DE MONTGAILLARD ;
7° Gabriel DE GINESTET, capitaine au régiment d'Harcourt, qui épousa, le 6 mars 1652, Marguerite D'ESPIC, fille unique de Guillaume, seigneur d'Espic, au diocèse de Vabres, lieutenant principal au siège présidial de Béziers, et d'Isabeau de Vieussan. Gabriel DE GINESTET, suivant la volonté de son beau-père, releva le nom d'ESPIC, et ajouta à son nom et à ses armes ceux de la famille d'ESPIC, qui portait : *d'azur, à trois épis rangés d'or, surmontés d'un soleil de même;*
8° Jeanne DE GINESTET, mariée à Aphrodise DE SARTRE, seigneur de Saint-Nazaire, au diocèse de Béziers.

VI. Pierre DE GEP DE GINESTET, *alias* Pierre DE GINESTET, d'abord page du duc d'Enghien, servit ensuite sous les ordres de son père, puis dans la première compagnie des mousquetaires du roi; il se retira du service à la suite d'une blessure reçue à Maëstricht, et fut lieutenant pour le roi de la ville de Béziers ; il fut inhumé dans le cloître de l'église cathédrale de cette ville, le 14 février 1690. Son parrain était Henry II de Montmorency, maréchal de France et gouverneur du Languedoc, qui eut une fin tragique à Toulouse, en 1633.

Pierre DE GEP DE GINESTET avait épousé : 1° Marie DE ROUCH D'ARNOYE, dont il n'eut pas d'enfants; 2° par contrat passé à Béziers, devant Antoine Boutugat, notaire, le 16 avril 1660, Marguerite DE SARTRE, fille d'Aymar de Sartre, seigneur de Saint-Nazaire de Ladarez, conseiller du roi au siège présidial de Béziers, et de Marguerite d'Espagne. Il eut de ce mariage :

1° Jacques-Xavier, qui suit ;
2° Jeanne DE GINESTET, religieuse ;
3° Marie DE GINESTET, alliée, à Castres, le 23 novembre 1686, à Louis DE CROS;
4° Gabriel-Ignace DE GINESTET, marié à Béziers, avec Charlotte DE SARRET, fille d'Hector de Sarret et de Louise de Roquefeuil ;
5° Aymar-Hyacinthe DE GINESTET, abbé de Saint-Martin, chanoine de la cathédrale de Béziers ;
6° Jacques DE GINESTET, seigneur de Lirou, capitaine des galères du roi, chevalier de Saint-Louis ;
7° Constance DE GINESTET, mariée à Béziers, avec Paul DE CASSAN.

Extrait des registres de l'église cathédrale de Saint-Nazaire de Béziers. L'an 163.. et le 28e jour du mois d'avril, les cérémonies du baptême ont été suppléées à Guillaume DE GINESTET, fils de noble Jacques DE GINESTET et de dame Jeanne de Lort de Sérignan, mariés ; né le deuxième et ondoyé le 5 du même mois, par permission de M. le vicaire général : parrain, noble Jean de Lort de Sérignan, marraine, Émilie de Sartre, etc.

Extrait des mêmes registres : Ce 13 juillet 1718, a été inhumé noble Xavier DE GINESTET, qui mourut le 12 du dit, paroisse de la Magdeleine, nous fut remis par le curé et mis dans le tombeau de la famille DE GINESTET, qui est dans le cloître. — Mazel, curé.

Il existe aux archives de l'hôtel de ville de Béziers, Mss, AA4 no 10, une lettre signée du roi le 4 mai 1655, qui nomme Jacques DE GINESTET lieutenant du roi dans le bas Languedoc.

VII. Jacques-Xavier DE GEP DE GINESTET, *alias* DE GINESTET, capitaine au régiment du roi infanterie, fit les campagnes de la fin du règne de Louis XIV, et se retira du service lors de la paix de Ryswick ; il mourut à Béziers le 13 juillet 1718, et fut inhumé à côté de ses ancêtres ; il avait épousé, par contrat passé devant Bourguès, notaire à Béziers, le 29 février 1688, Marie Gabrielle DE ROUCH D'ARNOYE, fille de Gabriel d'Arnoye et d'Antoinette de Grave. Ce fut en la personne de Gabrielle, femme de Xavier DE GINESTET, que s'éteignit l'ancienne famille de Rouch d'Arnoye, qui possédait les seigneuries d'Arnoye, d'Avène (c'est par erreur que le père Anselme a imprimé Havane), Perdiguier, etc. Ces noms portés par les différents membres de cette famille se trouvent mêlés à l'histoire du Languedoc, et, en particulier, à celle du diocèse de Béziers, leur berceau.

Gabrielle D'ARNOYE, seule héritière de la famille, apporta tous les biens qu'elle possédait dans celle DE GINESTET, qui les a conservés en partie jusqu'à nos jours. On voit encore à Béziers, dans les deux cours de l'ancien hôtel D'ARNOYE, qui est depuis 1718 l'hôtel DE GINESTET, les armoiries de cette ancienne famille éteinte au commencement du siècle dernier, et qui étaient *d'azur, au monde d'argent, sommé d'une croix du même, à trois fasces ondées d'or en pointe, et un chef d'or, chargé de trois roses de gueules*. Devise : *A l'aide de Dieu*. De ce mariage sont issus :

1° Jacques-François DE GINESTET, mort jeune ;
2° Antoinette DE GINESTET, mariée à messire DE POREZ DE MONTJOUY, chef de la division des canonniers gardes-côtes de la Méditerranée, chevalier de Saint-Louis, morte sans postérité ;
3° Marguerite, dont l'article suit :

VIII. Marguerite DE GEP DE GINESTET, restée unique héritière de son père et de sa sœur, épousa le 12 novembre 1718, à Béziers, Pierre D'ESPIC DE LIROU, président à la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, son parent, descendant de Gabriel DE GEP, capitaine au régiment d'Harcourt, qui avait relevé le nom D'ESPIC, héritier de Jacques DE GEP DE LIROU, capitaine des galères du roi. Pierre fut connu sous le nom D'ESPIC DE LIROU, et lors de son mariage avec sa parente, Marguerite DE GINESTET, héritière de la branche de leur famille, connue sous le nom DE GINESTET, il porta le nom D'ESPIC DE GINESTET, *alias* D'ESPIC DE GEP DE GINESTET.

Marguerite lui donna un fils, Joseph-Xavier qui suit.

Ayant perdu sa première femme, Pierre se remaria, et la descendance

provenant de ce second mariage fut particulièrement connue sous le nom de LIROU; les deux derniers représentants de cette branche, qui a fourni des magistrats à la Cour des comptes de Montpellier, et un colonel de dragons, chevalier de Saint-Louis et gouverneur de la ville de Tournon, ont été : Léonce, dernier possesseur de la terre et du château de son nom, mort à Béziers en 1874 ; et Clémence, sa sœur, alliée dans la même ville à Auguste, baron DE BELLOC DE CHAMBORANT.

Pierre rendit foi et hommage au roi, à l'occasion de son joyeux avènement, le 26 mars 1723, devant les présidents trésoriers généraux de France, au bureau des finances et domaines de la généralité de Toulouse, comme possédant noblement les seigneuries, terres nobles et fiefs de Ginestet, Lirou, Avène, Gourgas, Arnoye, Perdiguier, etc., situés dans le territoire de Béziers.

IX. Joseph-Xavier D'ESPIC DE GEP DE GINESTET, *alias* D'ESPIC DE GINESTET, fils du précédent, était conseiller au parlement de Toulouse lors du conflit entre les cours souveraines et le chevalier Maupeou. Il ne voulut pas faire partie des nouveaux parlements, tels que les instituait le chancelier de France, et fut envoyé en exil dans ses terres à Béziers (1), où il resta jusqu'à 1774, époque à laquelle M. de Maupeou fut lui-même exilé et où les parlements furent rétablis par le roi sur leurs anciennes bases. Il épousa à Toulouse, le 7 janvier 1750, Marie-Raymonde DE MAURET, dont il eut le fils qui suit :

X. Joseph-Marie-Antoine D'ESPIC DE GEP DE GINESTET, *alias* DE GINESTET, fut conseiller, comme son père, au parlement de Toulouse; il fut compris pendant la Terreur dans la proscription générale des membres du parlement de cette ville. Capelle et Barrère, avocats au parlement de Toulouse, qui firent tomber sur l'échafaud révolutionnaire la tête de cinquante-six magistrats du parlement de Languedoc, ne purent assouvir sur lui leur rage sanguinaire; grâce à son énergie et à son courage, il put s'échapper plusieurs fois des mains de ses bourreaux. Après la chute de Robespierre, il rentra dans sa famille à Béziers. En 1811, il fut nommé conseiller à la cour de Montpellier, puis chevalier de la Légion d'honneur et président à la même cour en 1816. Il est mort à Béziers, le 23 mars 1850, dans un âge très avancé et le dernier survivant des membres de l'ancien parlement de Toulouse.

Il avait épousé à Béziers, le 25 avril 1775, Adélaïde D'AUDOULS DE ROQUE-

(1) Suite de l'*Histoire du Languedoc*, par E. Roschach, tome 13, p. 1218.

FÈRE DE ROQUECESIÈRE, fille de N. baron de Roquefère, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France, et de Marie-Elisabeth de Martin de Salasc, dont il eut :

1° Jean-Baptiste-François-de-Paul-Emilien, qui suit ;
2° Adèle DE GINESTET, mariée à M. SAINT-AUBIN DE LIROU, son parent ;
3° Mélanie DE GINESTET, alliée au comte DE CASTELLANE, préfet du Finistère ;
4° François-Regis-Prosper, vicomte DE GINESTET, brigadier (capitaine) des mousquetaires de la maison du roi Louis XVIII, puis officier des Cent suisses de Charles X, officier supérieur démissionnaire en 1830, chevalier de la Légion d'honneur, marié à Paris, le 23 décembre 1833, à Antoinette BOSARY DE VILLEPLAINE, mort en 1860 sans enfants ;
5° Alexandrine DE GINESTET, non mariée ;
6° Gustave DE GINESTET, mort jeune.

XI. Jean-Baptiste-François-de-Paule Emilien-ESPIC, comte DE GINESTET, accompagna le duc d'Angoulême, comme officier dans l'escadron des volontaires de l'armée du Midi en 1815.

Il fut conseiller à la cour royale de Montpellier et chevalier de la Légion d'honneur ; il est mort le 4 septembre 1849. Il avait épousé, le 16 juillet 1826, à Toulouse, Eléonore-Adèle ROQUES, dont les deux sœurs étaient alliées dans cette ville, l'une au marquis DE TAURIAC, l'autre à Antonin, comte DE PINS.

Il eut de ce mariage :

1° Joseph-Gustave, qui suit ;
2° Marie-Fernand DE GINESTET, marié à Béziers, en 1859, à Nelly COSTE, dont : Noémie et Yvonne ;
3° Ulric DE GINESTET, mort jeune ;
4° Marie-Amédée-Raoul DE GINESTET, marié en mars 1870, à Germaine DE FOLMONT, dont deux fils : Emilien et Maurice.

XII. Joseph-Gustave ESPIC, comte DE GINESTET, marié à Moissac, le 19 septembre 1853, à Jacquette-Amélie-Constance DE LAVOLVÈNE DE LEYRAGUET, fille de Germain de Lavolvène de Leyraguet, dernier représentant de l'ancienne famille de Lavolvène, originaire du Quercy, et de Cécilia de Labastide, d'une famille du Périgord, qui s'est éteinte dans la personne de Charles, baron de Labastide, ancien officier de l'armée de Condé, chevalier de Saint-Louis, mort en 1854, en son château de Labastide-sur-Dropt, près Castillonnez. Il a de son mariage :

1° Marie-Joseph-Jacques-François DE GINESTET, officier de réserve au 17e dragons ;
2° Marie-Germaine-Roger DE GINESTET.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

FARROUCH

ARTOIS, ROUERGUE, LANGUEDOC

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

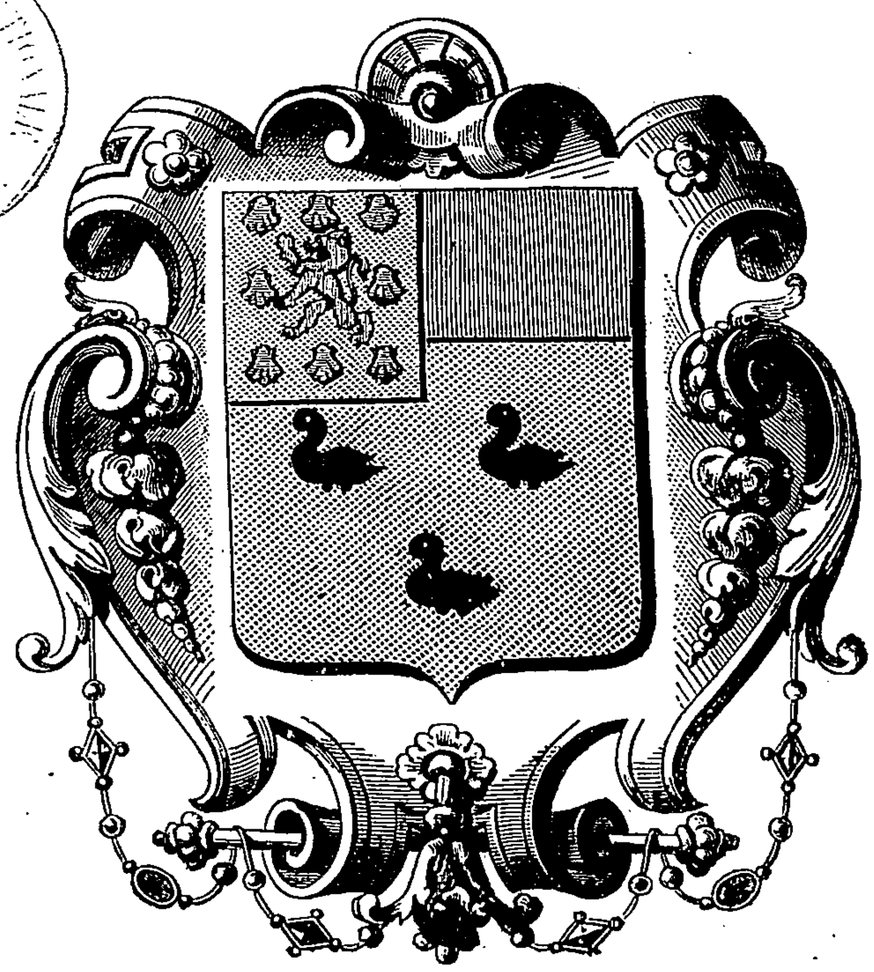

ARMES : *D'or, à trois merlettes de sable posées 2 et 1, au chef de gueules, et un franc quartier d'or, à huit coquilles d'azur posées en orle et un lion de gueules en cœur.*

On connaît en Artois une très ancienne famille DE FAROUX (1), dont on perd la trace dans cette province à partir de la fin du XVIe siècle, et, suivant une tradition, ce serait un cadet de cette famille qui aurait émigré dans le Rouergue, puis dans le Languedoc.

Le premier auteur connu de cette famille est Claude DE FAROUX, vivant en 1540, écuyer, seigneur de Louaistre, en partie, et de la Falloise, lequel épousa Claude DE HOSTON, d'une des plus anciennes familles de l'Artois.

(1) On retrouve encore en France une autre famille DE FAROU, qui habitait les provinces du Vendômois et de la Touraine et qui possédait le fief de Saint-Marsolle au XVIIe siècle; ses armes étaient : *d'azur, à trois têtes de lion arrachées d'or.*

Il laissa plusieurs enfants, entre autres :

Antoine DE FAROUX, écuyer, marié par contrat du 14 juillet 1567, avec Françoise DE LANNOY, veuve en premières noces de Barthélemy DE CHÈVERY, écuyer, seigneur de Maugueray; ledit contrat passé devant Perin de Courdon, notaire royal aux châtellenie, prévôté et ressort de Pierrefonds.

La famille fixée en Rouergue reconnaît pour auteur :

I. Jean FAROUX ou FARROUCH, qui épousa Jeanne DE COMPS, dame de la Grande-Ville, Laval, Saint-Hilaire, Saint-Geniez, Saint-Jean de Bruel, Wareilles, Andorre, etc.

De ce mariage vinrent :

1° Ignace FAROUX, du lieu d'Inières en Rouergue, qui épousa Catherine ESPALIERS, de Pezens, dont il eut :
A. Jean FAROUX, né le 27 novembre 1695;
B. Marguerite FAROUX, née le 16 mai 1697;
2° Jacques, qui suit.

II. Jacques FARROUCH, né le 22 février 1699, épousa le 23 avril 1722, Marguerite ALBE, dont il eut :

III. François FARROUCH, marié, le 8 février 1749, à Madeleine CHEVALIER ; de ce mariage vint :

IV. Antoine FARROUCH, qui épousa, le 15 décembre 1787, Marguerite BRINGUIER, de la famille de ce nom, dont étaient les seigneurs de Semalens; il eut de ce mariage :

V. Guillaume FARROUCH, né à Montpellier le 15 janvier 1812, marié à Marguerite OLLIVIER, des anciens seigneurs de Serièges et de Pouzols, dont il a eu deux fils :

1° Louis-François FARROUCH, docteur en médecine, chef actuel de la famille;
2° Jacques-Narcisse FARROUCH, prêtre, aumônier de l'hôpital de Montpellier.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

DE FERROUIL DE MONTGAILLARD

LANGUEDOC

BARONS DE LAURENS ET DE FOUSILLOUS ; SEIGNEURS DE SAINT-SERNIN, DE SAUVANES, DE SEILLES OU DE SELLES, D'AJAC, DE MONTGAILLARD, PALMES, DONAZAC, ETC.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

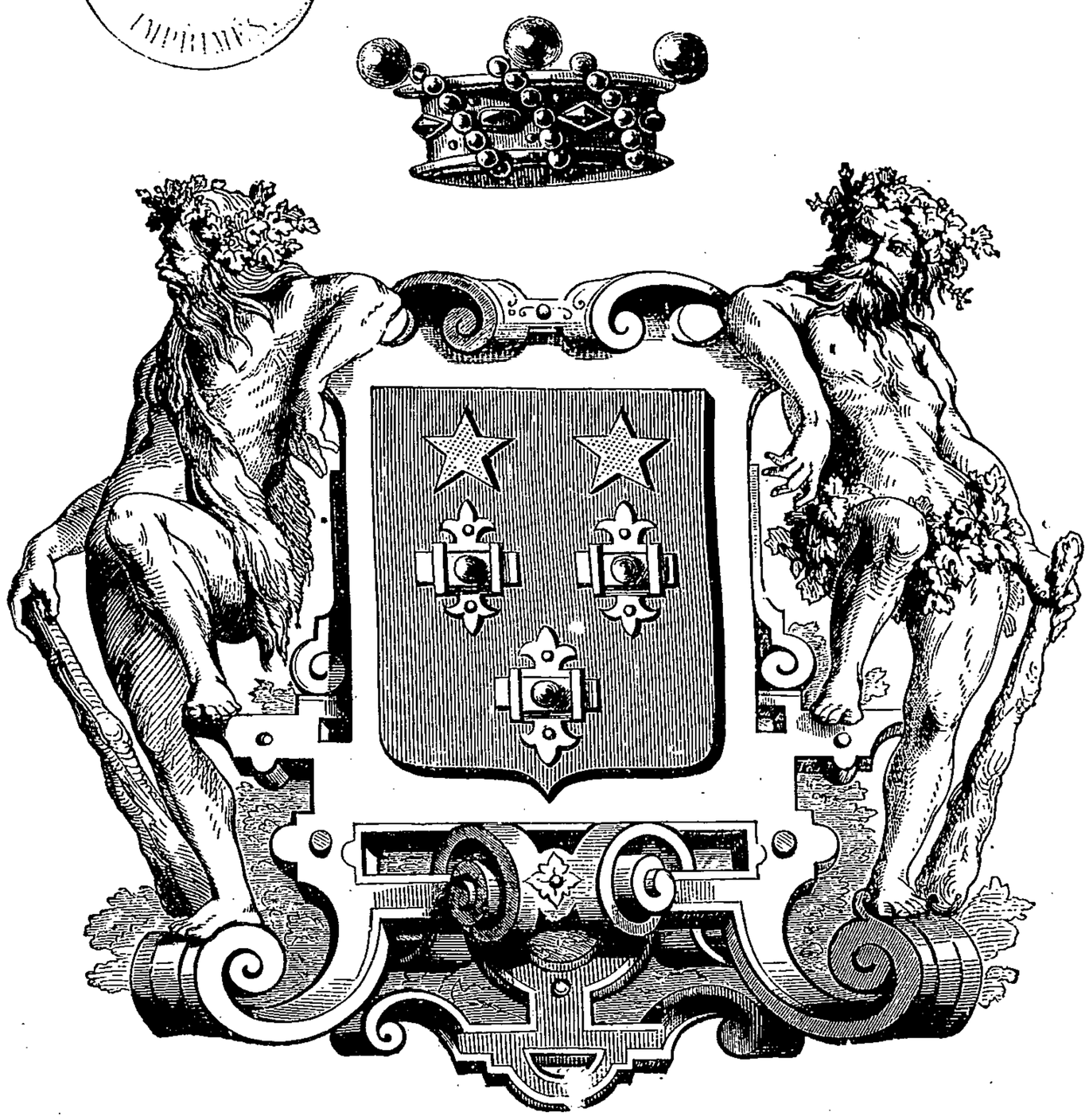

ARMES POUR LA BRANCHE AÎNÉE : *De gueules, à trois verroux d'argent posés 2 et 1, et deux étoiles d'or en chef.* — COURONNE : *de baron.* SUPPORTS : *deux sauvages.*

A maison DE FERROUIL, au diocèse de Béziers, dont le nom s'est écrit anciennement DE FEROL et DE FERROUL (en latin *Ferrolli*), est l'une des plus anciennes et des plus marquantes du Languedoc, tant par ses alliances, que par l'importance des fiefs qu'elle a possédés, et ses services militaires.

Elle a possédé les baronnies de Laurens et de Fousillous, et les fiefs d'Ajac, de Saint-Sernin, de Seilles ou de Selles, de Sauvanes, de Palmes, de Donazac, de Montgaillard, etc., qui ont servi à distinguer ses différentes branches.

Ainsi qu'il est arrivé pour les familles dont les noms se terminent en *ouil*, le nom a pris indistinctement l'orthographe de FERROL, FERROUL, puis FERROUIL (1); c'est cette dernière orthographe qui a prévalu.

Elle a produit entre autres personnages marquants : deux chevaliers de Malte ; plusieurs capitaines de cavalerie ; un lieutenant-colonel ; un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi ; des représentants de la noblesse aux États-Généraux de 1789, etc.

Ses alliances ont été prises dans les maisons les plus nobles de France, parmi lesquelles nous citerons celles de : de Gout, de Mons, de Montredon, de Lordat-Castaignac, du Pac de Badens, de Mansencal de Grepiac, d'Aymier d'Arques, de Polastron de la Hylière, de Gruel, de Mirepoix, de Narbonne-Caylus, de Gep, de Casteras, de Moret, de Thezan, de Berenger des marquis de Montmouton, de Benevent, Fabre barons de la Tude, de Thurey, de Lavit, de Nigri de Clermont, de Valat de Lespignan, de Sambucy de Vandelobres, de Delmas, de Pousaire, de La Grange, d'Ischey de la Bastide, de Rey de Vissec, de Cuzenac, de Muchambled, etc.

Cette maison s'est divisée en trois branches principales, savoir :

1° La PREMIÈRE BRANCHE des BARONS DE LAURENS et DE FOUSILLOUS qui n'est plus représentée que par une femme ;

2° La SECONDE BRANCHE des DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, actuellement existante ;

(1) A l'appui de notre dire, nous citerons les familles FENOUIL, GEROUIL et MAROUIL, dont les noms se sont écrits jadis FENOUL, GEROUL et MAROUL.

3° Et la troisième branche des de Ferroul et de Seilhes ou de Selles, éteinte. A cette branche appartenaient Gabriel de Ferroul, chevalier de Malte, qui testa le 13 avril 1629 en faveur de sa nièce, noble Gabrielle de Ferroul qui avait épousé Louis de Mons, chevalier de Malte, page de Louis XIII, capitaine de 100 lances et mestre de camp, lequel fut choisi par le roi, en 1641, pour être sous-gouverneur de Louis XIV. (La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, tome X, folios 643 et 644.)

Léonore de Ferroul de Seilhes ou de Selles, fut mariée en 1590, à Bernard de Montredon, seigneur de Montrabech, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, colonel d'infanterie; leur fille Gabrielle de Montredon, fut mariée, par contrat du 2 août 1607, avec Jean-Pierre de Casteras, seigneur baron de Sournia, capitaine du château *de Quéribus*, lequel fut substitué aux noms et armes de Montesquiou par le testament de sa mère du 10 février 1594. (Lainé, *Archives de la noblesse*, tome IV.)

Odet de Ferroul, écuyer, seigneur de Selles ou de Seilhes, fut marié à Anne de Lordat-Castaignac, dont il eut :

1° Madeleine de Ferroul de Seilhes, qui fut mariée, par contrat du 8 mai 1583, avec Jean-François du Pac, écuyer, seigneur de Badens, de l'illustre maison des du Pac de Bellegarde, du diocèse de Limoux en la généralité de Montpellier, maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par Monsieur de Besons, intendant du Languedoc, le 10 décembre 1668. Elle fit une donation le 24 mars 1632, étant veuve, en faveur de Louis du Pac, seigneur de Maserolles, son fils;

2° Odet de Ferroul, écuyer, seigneur de Seilhes ou Selles, marié à Gabrielle de Mansencal de Grepiac, fille de Jean de Mansencal, gouverneur de Montpellier, dont il a eu deux filles :

A. Germaine de Ferroul, de Seilhes, mariée à Pierre-Jean d'Aymier, seigneur d'Arques en l'élection de l'Ile-Jourdain, dont le fils, Charles d'Aymier d'Arques, fut reçu chevalier de Malte de minorité en 1651 ; elle fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial général du roi*, en vertu de l'édit du 20 novembre 1696. Ces armes sont ainsi blasonnées : *d'azur, à un cadenas d'or, et un chef d'or, chargé de trois fleurs de lis de sable.* (Manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale.)

B. Françoise de Ferroul de Seilhes, mariée le 11 septembre 1629, à Louis de Polastron de la Hylière, lieutenant-colonel du régiment de Piémont (*Armorial du Languedoc*, par Laroque), dont le fils, Gabriel de Polastron, fut grand maître de Malte

en 1646. (Dans ses preuves le nom de son père est écrit indistinctement FERROIL et FERROUIL).

3° Jeanne DE FERROUL DE SEILHES, épouse de Charles DE GRUEL, baron de Calmont, dont la fille, Marie DE GRUEL, fut mariée le 31 juin 1639, à Toulouse, avec Jean DE LORDAT, marquis de Lordat, seigneur baron de la Cazenave, de la Bastide, etc. (LAINÉ, *Archives de la noblesse*, tome VI.)

La filiation authentique établie par le jugement de maintenue de noblesse de 1668, remonte à :

FILIATION

I. Jean DE FERROUIL, écuyer, vivant en 1490, qui reçut une reconnaissance de l'archiprêtre d'Ajac, le 12 février 1502, il fut père de :

II. Bertrand DE FERROUIL, écuyer, qui épousa Marguerite DE MIREPOIX, dont il eut :

1° Guillaume, qui suit ;
2° Gaston DE FERROUIL, qui épousa le 27 février 1540, Jacquette DE FOUSILLOUS ;
3° Catherine DE FERROUIL ;
4° Jacques DE FERROUIL, auteur de la BRANCHE DE MONTGAILLARD, dont l'article viendra ci-après.

III. Guillaume DE FERROUIL, écuyer, seigneur d'Ajac et de Fousillous, par substitution de Guillaume de Fousillous, son beau-frère, faite à son profit par testament du 6 octobre 1562, à la charge par ce dernier de porter les *armes* de Fousillous ; (on n'a pas pu retrouver ses armoiries, qui n'ont sans doute été jointes à celles DE FERROUIL que pendant une seule génération).

Il épousa le 8 octobre 1581, Marquise DE NARBONNE, fille de Claude Narbonne-Caylus, seigneur et baron de Feugères et de Lunas, marié, le 21 juin 1544, à Marquise DE GEP DE FOS. Cette maison de Narbonne-Caylus a donné un amiral de France, en 1353, et a pris son origine dans la maison de Lara, une des plus illustres d'Espagne, issue des anciens comtes de Castille.

Il eut deux enfants, savoir :

1° Jean, qui suit ;
2° Marc-Antoine DE FERROUIL, capitaine au régiment de Normandie en 1622, et dans celui de Serignan en 1630.

IV. Jean DE FERROUIL, écuyer, seigneur de Fousillous et de Laurens, capitaine au régiment d'Annonay en 1621, et de Languedoc en 1636, avait épousé le 25 janvier 1612, Anne DE GEP DE SAUVIAN, fille d'Antoine de Gep, seigneur

de Sauvian et de Ginestet, commandant les gens d'armes de Damville, premier viguier de Béziers, et de Catherine de Moret.

Elle était sœur de Jacques Gep, seigneur de Ginestet, mestre de camp des armées de Piémont, mort à Béziers en 1673. Jean DE FERROUIL rendit hommage au roi de ses terres et seigneuries le 8 août 1634. Il fit son testament le 1er février 1653. (Voir la notice ESPIC DE GEP DE GINESTET, dans ce volume.)

Il eut de cette union :

1° Jean-Gabriel, qui suit ;
2° Pierre-Paul DE FERROUIL, seigneur de Montgaillard et de Saint-Sernin, maintenu avec son frère, Jean-Gabriel ;
3° Jean DE FERROUIL, seigneur de Sauvanès, colonel du régiment de Languedoc, tué dans une affaire pour le service du roi, près Maras, en Espagne ;
4° Pierre DE FERROUIL ;
5° Jeanne DE FERROUIL.

V. Messire Jean-Gabriel de FERROUIL, chevalier, BARON de Laurens et de Fousillous, seigneur de Sauvanès, d'Ajac et autres lieux, fut successivement capitaine au régiment de Brezé en 1636, lieutenant-colonel au régiment de Languedoc en 1652 et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi par brevet du 28 mai 1639. Il reçut la même année un certificat du maréchal de Schomberg.

Il épousa le 5 septembre 1638, ANNE DE THEZAN, fille de Charles de Thezan, baron de Luc, seigneur de Saint-Geniès, Montblanc, Valros, et d'Antoinette de Berenger, des marquis de Montmouton, dame et baronne de Pérignan, aujourd'hui Fleury, et de Caussiniojouls, qui, étant veuve, testa le 25 octobre 1635.

Jean-Gabriel DE FERROUIL fut maintenu dans sa noblesse, avec son frère et son fils Henri (ses deux autres fils étant à la guerre), par jugement souverain du 14 janvier 1669.

Il est fait mention, dans la même maintenue, de Jacques DE FERROUIL, seigneur de Montgaillard, de la branche de ce nom, dont la filiation est rapportée ci-après.

Jean-Gabriel DE FERROUIL mourut le 22 juillet 1699, ayant eu de son mariage les trois enfants ci-après :

1° Gaston DE FERROUIL, lieutenant de la Cornette blanche, qui fut tué au passage du Rhin, le 12 juin 1672 ;
2° Henri DE FERROUIL, mort jeune ;
3° Barthélemy, qui suit.

VI. Barthélemy DE FERROUIL, baron de Laurens et de Fousillous, lieutenant de la Cornette blanche, se retira du service, par ordre de son père, après que son frère eut été tué en 1672. Il épousa Élisabeth DE LAVIT et mourut le 10 août 1715. Il laissa de son mariage :

1° Henri, qui suit ;
2° Barthélemy DE FERROUIL, ancien capitaine de dragons, au régiment royal, chevalier de Saint-Louis.

VII. Henri DE FERROUIL, chevalier, baron de Laurens et de Fousillous, marié à Élisabeth-Victoire NIGRI DE CLERMONT.

De ce mariage sont nés :

1° Henri-Barthélemy DE FERROUIL, né le 20 juillet 1748;
2° Pierre-François-Frédéric, qui suit ;
3° Élisabeth DE FERROUIL, née le 3 octobre 1752 ;
4° Victoire-Geneviève DE FERROUIL, mariée au baron FABRE DE LA TUDE.

VIII. Pierre-François-Frédéric DE FERROUIL, baron de Laurens et de Fousillous, premier lieutenant des gardes du corps de Monsieur, colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, assista à l'assemblée générale de la noblesse tenue en la sénéchaussée de Béziers, le 16 mars 1789. Il fut marié, par contrat du 27 avril 1783, à Louise-Catherine DE SAMBUCY, fille de Jean-François DE SAMBUCY DE VANDELOBRES, et de Françoise d'Ischey de la Bastide, mort en 1816.

Il a eu de son mariage :

1° Marie-Jean-Victor-Frédéric DE FERROUIL ;
2° François-Henri-Gaston, qui suit.

IX. François-Henri-Gaston DE FERROUIL, baron de Laurens, né à Laurens, le 15 octobre 1785, fut marié en 1811 à Marie-Louise-Charlotte REY DE VISSEC, fille de François-Antoine-Michel Rey de Vissec et de Caroline-Julie REY de Vissec ; il est mort le 10 décembre 1864.

Il a eu de ce mariage :

1° Elisa DE FERROUIL ;
2° Hortense DE FERROUIL ;
3° Henri-Michel-Charles-Frédéric-Gaston, qui suit ;

X. Henri-Michel-Charles-Frédéric-Gaston DE FERROUIL, chevalier, baron de Laurens, né le 10 décembre 1819, a épousé, le 15 novembre 1841, Marie-Anaïs BALDY et est mort le 9 septembre 1856. Il n'a laissé qu'une fille :

Marie-Mathilde DE FERROUIL, qui possède et habite actuellement le château de Laurens.

BRANCHE

DE

FERROUIL DE MONTGAILLARD

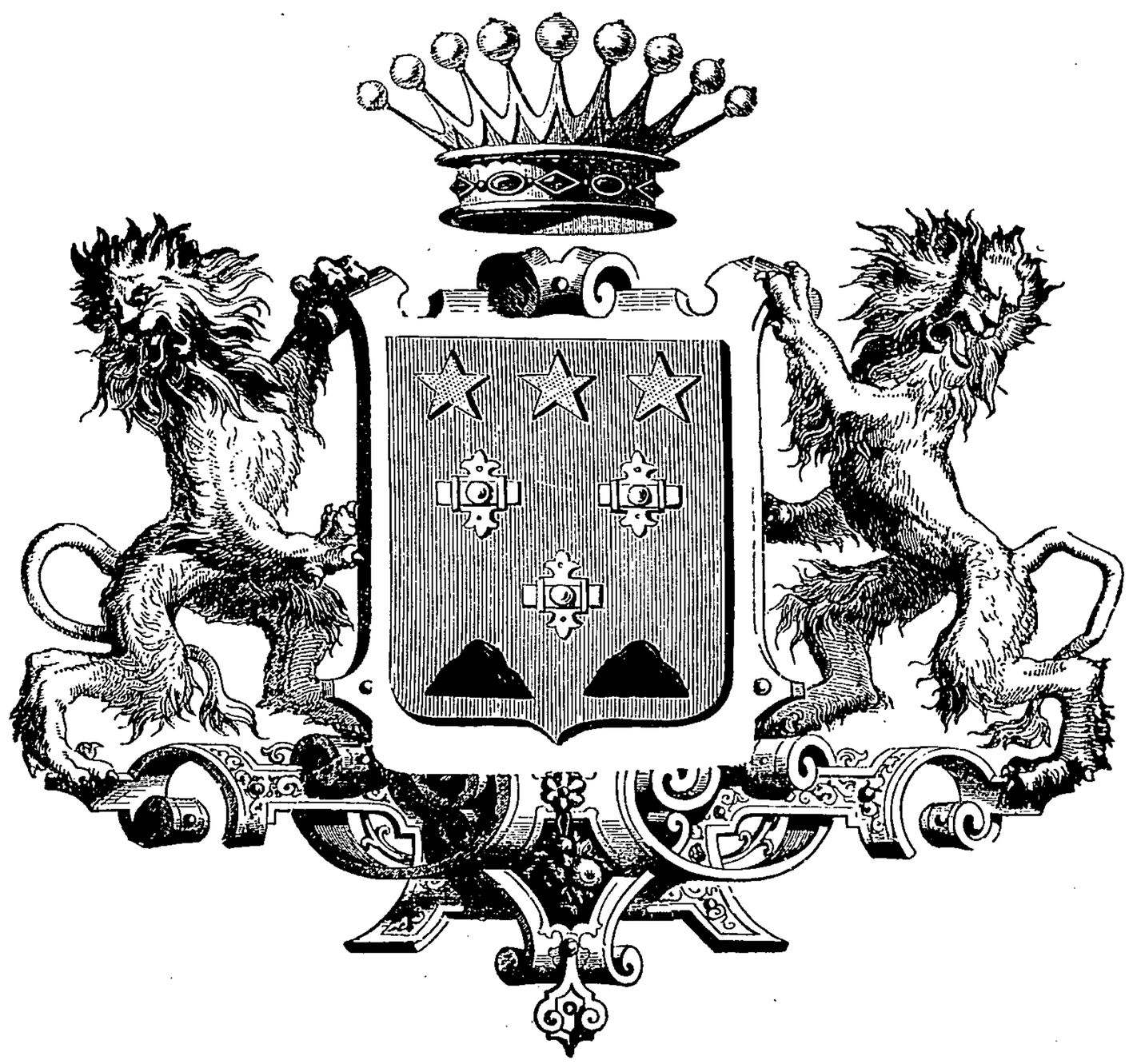

ARMES POUR CETTE BRANCHE : *De gueules, à deux monts de sable en pointe, surmontés de trois verroux d'argent posés* 2 *et* 1, *et en chef trois étoiles d'or rangées.*

La seigneurie de MONTGAILLARD, aujourd'hui commune de Montgaillard, canton de Tuchan, arrondissement de Carcassonne, appartenait primitivement aux seigneurs de Pierreperture. Elle fut confisquée après la croisade de 1209, et partagée plus tard par le roi Saint Louis entre les deux maisons d'Aban et de Thurey, Lambert de Thurey, dont le nom latin, *Thureio*, a été indistinctement traduit par *Touri*, *Thury*. *Thurey* et *Thurin*, fut le compagnon de Simon de Montfort. En récompense de ses nombreux services, celui-

ci le dota de nombreuses seigneuries et gouvernements, tels que : Limoux, dont le nom resta à la famille, Puicherie, Saissac, Montgaillard, etc. Plus tard, Odo Cocus, sénéchal de Carcassonne, assigna, par ordre du roi Louis IX, à Béatrix, sa veuve, et à ses deux enfants, Lambert II et Simon de Thurey, 1,500 livres de revenus sur les lieux de Saint-Couat, Villelongue, Tournebouch, Barleianes, Antugnac, etc. C'est à cette puissante famille, comptant parmi ses membres un grand sénéchal de Provence, entre autres personnages remarquables, que s'est alliée la famille DE FERROUIL, de concert avec les des Voisins, de Narbonne, comtes de l'Ile-en-Jourdain, barons de Rieux, barons de Taleyrand, de Joyeuse, de Brettes et autres.

La branche DE FERROUIL DE MONTGAILLARD commence à :

III. Jacques DE FERROUIL, chevalier (troisième fils de Bertrand DE FERROUIL et de Marguerite DE MIREPOIX), épousa : 1° le 29 novembre 1566, Marguerite DE THUREY, dame de Montgaillard, qui lui apporta en dot la terre de Montgaillard ; 2° le 14 mars 1594, Hélène DE VALAT DE LESPIGNAN.

De ces deux mariages il a eu entre autres enfants :

1° Pierre-Paul, qui suit ;
2° Jean-Gabriel DE FERROUIL ;
3° Pierre DE FERROUIL ;
4° Jeanne DE FERROUIL ;
5° Paul DE FERROUIL, marié, le 14 juillet 1622, à Marguerite DE POUSAIRE.

IV. Pierre-Paul DE FERROUIL, chevalier, seigneur de Montgaillard et de Saint-Sernin, épousa, en 1628, Marguerite DE GEP DE GINESTET ; il transigea en 1666, avec son frère Jean-Gabriel, et agit en 1691, comme procureur général de noble Gabriel DE FERROUIL, seigneur de Saint-Sernin, son fils, et héritier de feue Marguerite de Gep de Ginestet, sa mère (Extrait des Minutes des notaires de Villeneuve-lès-Béziers).

V. Gabriel DE FERROUIL, chevalier, seigneur de Saint-Sernin, épousa, vers 1650, Marie DE GOUT, sœur de Catherine de Gout, mariée à Jean Fabry, de Béziers, dont la fille fut mariée, le 31 décembre 1639, avec Balthazar de Mons, écuyer, seigneur de la Capelle, près Béziers, capitaine de cent hommes d'armes d'infanterie et gouverneur de la forteresse d'Aquapendente, en Savoie. La Maison de Gout a produit le pape Clément V, trois cardinaux et un évêque. (d'HOZIER, *Registre* 3.) Il eut de ce mariage :

VI. Jean DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, chevalier, seigneur de Palmes, marié à Jeanne DE CUZENAC, qui fit le partage de ses biens, par acte du 9 août 1726 (Minutes des notaires de Villeneuve-lès-Béziers) entre ses deux fils rapportés ci-après.

1° Pierre, qui suit ;
2° Martin DE FERROUIL, seigneur de Donazac,

VII. Noble Pierre DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, chevalier, fut marié, en 1726, avec Marie DE DELMAS, dont il a eu plusieurs enfants, savoir :

1° Marie DE FERROUIL, née le 23 mai 1727 ;
2° Jean-Pierre DE FERROUIL, né en 1732, mort le 3 septembre 1739 ;
3° Jean, qui suit ;
4° Jean-Baptiste DE FERROUIL, né le 28 mars 1736, mort le 10 août 1737 ;
5° Etienne DE FERROUIL, né le 26 octobre 1738 ;
6° Marie-Jeanne DE FERROUIL, née le 5 avril 1743, mariée à Etienne-Aphrodise PONDEROUS.

VIII. Messire Jean DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, chevalier, né à Villeneuve-lès-Béziers, le 28 mars 1736, a épousé, en 1756, noble demoiselle Marguerite DE LA GRANGE, dont il a eu les enfants ci-après :

1° Jean-Baptiste, qui suit ;
2° Baptiste-Jean-Martin-François-Siméon DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, né le 18 janvier 1758, mort le 18 août 1759 ;
3° Palmette DE FERROUIL DE MONTGAILLARD.

IX. Noble Jean-Baptiste DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, chevalier, né le 1er mars 1760, assista avec son père à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Béziers, tenue le 16 mars 1789, pour la nomination des députés à l'Assemblée nationale; il a épousé : 1° le 25 janvier 1783, Claire-Marguerite-Françoise AMAT; 2° en 1816, Jeanne-Marceline ABAUZIT.

Du premier lit sont nés :

1° Gratien DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, né en 1785, chanoine honoraire du chapitre de Carcassonne, vicaire général de l'évêché de Saint-Claude, historien, mort à Dortan, département de l'Ain, arrondissement de Nantua, le 5 décembre 1857 ;
2° Gaston DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, officier dans les armées du roi Charles X, ensuite capitaine de gendarmerie royale, marié à mademoiselle DE MUCHAMBLED ;

3° Auguste DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, marié en 1819 à demoiselle BESSIÈRE, fut père de :

A. Gratien DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, né en 1820, qui a épousé, le 23 septembre 1863, Cœlina ARRIBAT, qui l'a rendu père de :

AA. Etienne DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, né à Laurens, le 23 février 1866.

4° Ferdinand DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, recteur de l'Académie d'Orléans, chevalier de la Légion d'honneur, marié à Marie-Louise DE LAVIE, dont il a eu deux enfants :

A. Paul DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, marié à Mademoiselle TIMON-DAVID;

B. Marie DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, mariée, en 1865, avec M. FEYTAUD, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur;

5° Noémi DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, mariée à M. AYMARD;

6° Adèle DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, mariée à M. ANDRIEUX, receveur principal à Montélimart;

7° Frédéric DE FERROUIL DE MONTGAILLARD.

Et du second lit :

8° Narcisse, qui suit;

9° Béatrix DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, née en 1817, décédée en 1881;

10° Alix DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, née en 1819 et décédée en 1864 à Villeneuve-lès-Béziers.

X. Narcisse DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, né le 17 juillet 1822, a épousé le 24 juin 1848, demoiselle Urbine MIJOULET, dont il a eu le fils qui suit.

XI. Henri DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, avocat, né le 29 avril 1851, a épousé, le 19 juin 1881, demoiselle Albanie MIGNARD, fille de Thimothée Mignard et de Claire Turcy, qui possèdent et habitent le château de la Motte, près Marcorignan (Aude.)

De ce mariage est née une fille :

Henriette-Claire-Marguerite-Marie, née le 3 octobre 1881.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

DE LA FOSSE

NORMANDIE

SEIGNEURS DE NEUVILLE, DE SAINT-LAURENT, DU VIEIL-MANOIR, DU GRAND-PRÉ, DE SAINT-GERVÈS, DE SAINT-GAUTHIER, D'AUBIGNY, ETC.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R F IMPRIMÉS

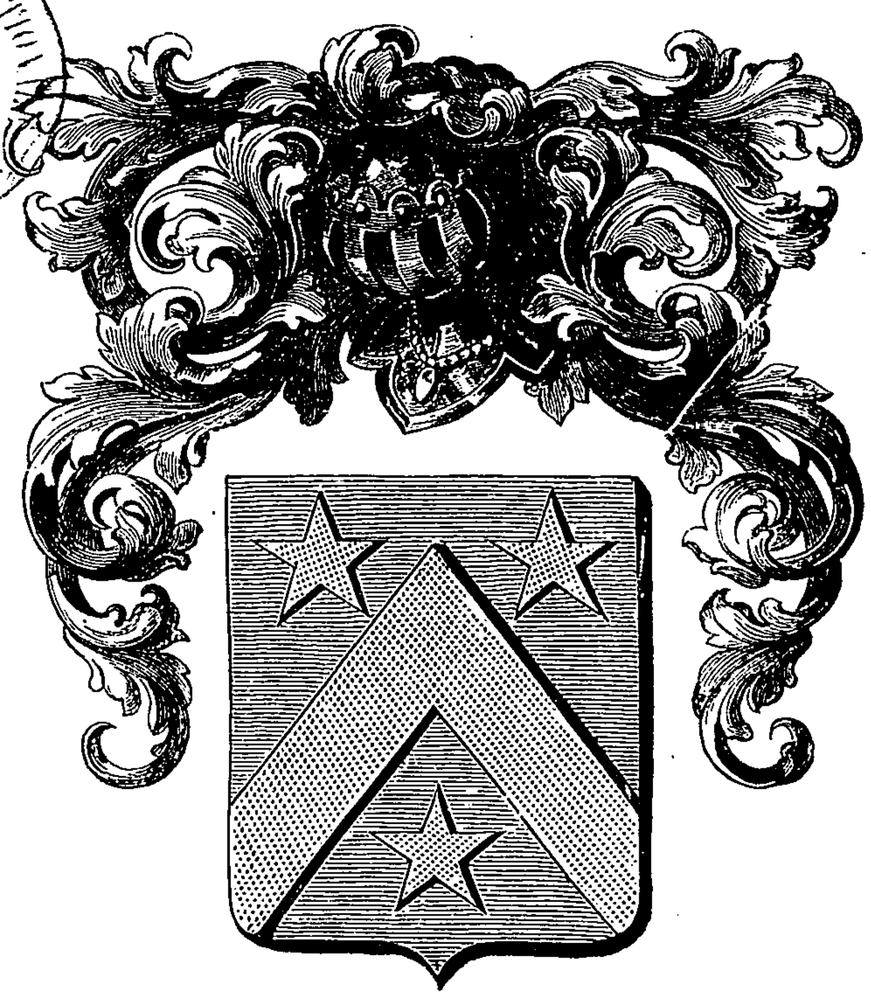

ARMES : *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois étoiles du même.* L'ÉCU *timbré d'un casque orné de ses lambrequins aux couleurs de l'écu.*

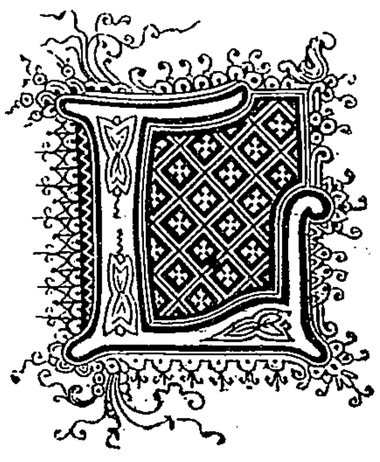

LA famille DE LA FOSSE est très ancienne dans la province de Normandie, et résida principalement dans les généralités de Caen et de Rouen, où elle a possédé plusieurs fiefs importants.

Lors de la recherche des nobles, faite par Montfaut en l'année 1463, deux de ses membres furent reconnus nobles : Jacques DE LA FOSSE, de Soliers, et Olivier DE LA FOSSE, de Foubert; ils résidaient en la sergenterie d'Argenson, de l'élection de Caen.

Le même Jacques DE LA FOSSE est compris dans le rôle des anoblis par la charte des francs fiefs en l'élection de Caen l'an 1470.

Jacques DE LA FOSSE, fils du précédent seigneur de Neufville en l'élection de Lisieux, obtint des lettres de confirmation de noblesse datées de Saint-Germain-en-Laye au mois d'octobre 1522.

Autre Jacques DE LA FOSSE, archer des gardes du corps du roi, obtint des lettres de vétérance le 7 janvier 1623.

Enfin lors de la recherche de la noblesse de Normandie, faite en 1666, les DE LA FOSSE qui étaient alors seigneurs de Saint-Laurent, du Vieil-Manoir et du Grand-Pré, furent maintenus dans leur noblesse. (SAINT-ALLAIS, *Nobiliaire de Normandie*).

Nous allons donner l'inventaire des titres originaux sur lesquels s'établit la filiation de la famille DE LA FOSSE, et qui sont actuellement conservés dans la famille.

20 juin 1420. Contrat d'échange d'immeubles fait en la ville de Caudebec entre Jean Faudemer et Noël Vatier, prêtre-curé de Penneville, en la ville de Caudebec ; ces biens échangés confinaient à ceux de Robin DE LA FOSSE, de la vicomté de Penneville.

15 octobre 1434. Charte passée devant Jehan Yvetot, tabellion ; furent présents : Jehan COURTOIS et Colin DE LA FOSSE, qui affirmèrent qu'un contrat d'héritage que fit Pierre DE LA FOSSE, de Jouhen, et Colin dit DE LA FOSSE, pour sept livres cinq sols, contrat passé devant Jehan Picot, tabellion, le jour de la saint Clère, 1430, est assis sous les fiefs de Senonville et Sotteville (près Rouen).

24 juillet 1463. Le seigneur de Penneville, en Normandie, consent une inféodation en présence de Jehan DE LA FOSSE, *l'aîné*, et de Jehan DE LA FOSSE, *le cadet*, notables de ladite vicomté de Penneville, près Caudebec, et autres.

29 janvier 1483. Noble Guillaume de Marguerie, écuyer, seigneur de Penneville et Jehan DE LA FOSSE, l'aîné, font une transaction au sujet d'une pièce de terre appartenant à ce dernier.

30 novembre 1500. Guillaume Marguerie, seigneur de Penneville, vend une terre à Jehan DE LA FOSSE, *le Jeune*, en la présence de Jehan DE LA FOSSE, son frère aîné, d'Olivier DE LA FOSSE, et autres.

29 septembre 1584. Contrat de mariage passé, en la vicomté de Saint-Silvin et du Thuyt, près Falaise, entre noble Archey Le Duc, écuyer, et Marie de Saint-Martin, en la présence de noble homme Thomas DE LA FOSSE, écuyer.

25 décembre 1587. Ordonnance du roi réglant les gages de Jean DE LA FOSSE, secrétaire de sa chambre et contrôleur de ses finances.

28 décembre 1598. Jean DE LA FOSSE, écuyer, homme d'armes de la compagnie de M. de Vitry, donne quittance en son nom et au nom de Jeanne IMBERT, son épouse.

5 mars 1599. Obligation consentie par Pierre DE LA FOSSE, seigneur de la Gillebardière, garde du corps du roi, à Lucas Potier, praticien à Paris.

28 avril 1601. Quittance donnée par Jeanne IMBERT, pourvue de la procuration de Jean DE LA FOSSE, son mari, homme d'armes de M. de Vitry.

16 septembre 1606. Une renonciation au droit de clameur de marché fut faite en la vicomté d'Orbec, en la présence de vénérable personne Gaultier DE LA FOSSE, prêtre de la paroisse de Formentin.

29 septembre 1613. Conventions matrimoniales sont faites en la vicomté de Coutances, par Guillaume de Surtainville, écuyer, et Jacqueline de la Haye, en la présence de Loys DE LA FOSSE, prêtre, curé de la Haie.

31 octobre 1633. Bail notarié passé à Paris entre Jacques DE LA FOSSE, écuyer, seigneur de Villemajoux et Anne-Marie DE MAURÈS, dame d'Artiges, comtesse de Montricoux.

Juin 1635. Rôle de la Montre et revue de 83 hommes à pied français, faite en la ville d'Aunoux, dont Charles DE LA FOSSE était lieutenant.

Année 1680. Factum imprimé pour messire Charles DE LA FOSSE, prêtre, pourvu de la cure de Saint-Etienne d'Auvers, au diocèse de Coutances, contre Guillaume Le Cartel, prêtre, prétendant à ladite cure.

5 janvier 1705. Autorisation donnée en la ville de Caudebec par Jacques DE LA FOSSE, écuyer, seigneur de Saint-Gervès, conseiller du roi et grand prévôt de Normandie.

28 mars 1738. Contrat de rentes consenti par Antoine-François DE LA FOSSE DE SAINT-GAULTIER, chirurgien de Monseigneur l'évêque, comte de Beauvais, et demoiselle Louise-Nicolle DE LA FOSSE, femme de chambre de la reine-mère et sœur de M. DE LA FOSSE DE LA MINGOTTIÈRE.

A cette famille appartenait Pierre DE LA FOSSE, conseiller du roi, auditeur en la chambre des comptes de Normandie en 1696 (*Armorial général* de 1696). Il avait épousé Catherine DE BETHENCOURT, qui était veuve de lui en l'an 1696. De ce mariage vinrent :

1° Catherine DE LA FOSSE, née en 1674, mariée le 1er juillet 1692 à Rouen, à Jean JAQUES, sieur du Bocage, greffier en chef du parlement ;

2° Jacques DE LA FOSSE, écuyer, seigneur de Saint-Gervès, capitaine au régiment d'Humières, puis grand prévôt de Normandie (Voir plus haut), qui épousa, à Rouen, le 10 décembre 1693, Madeline LE SCELLIER, fille de Charles le Scellier, receveur des tailles de l'élection de Lyons.

Antoine DE LA FOSSE, gentilhomme de la chambre du roi, né à Paris, en 1653 mort en 1708, à l'âge d'environ 55 ans ; il est l'auteur de quelques tragédies.

Charles DE LA FOSSE, célèbre peintre, élève de Lebrun, né en 1636, à Paris, où il est mort le 13 décembre 1716 ; il entra à l'Académie de peinture où il fut professeur, directeur, recteur et chancelier.

Son neveu, Antoine DE LA FOSSE, sieur D'AUBIGNY, poète et auteur dramatique, né à Paris, vers 1653, y mourut, le 2 novembre 1708. Outre diverses poésies, on a de lui quatre tragédies, entre autres celle de *Manlius Capitolin* (1698), laquelle obtint un assez grand succès.

Cette famille était représentée au commencement de ce siècle par :

Jacques-Auguste DE LA FOSSE, né au Tronquay, le 27 octobre 1791, qui, à peine âgé de 18 ans, s'engagea comme volontaire dans le 11e chasseurs à cheval, fit les campagnes de 1813 et 1814, eut un cheval tué sous lui à la bataille de Leipsick et perdit l'œil droit à Bautzen d'un coup de feu ; rentré dans la vie privée, il remplit pendant de longues années les fonctions de juge consulaire à Rouen. Il est décédé le 23 octobre 1863, en son manoir de Rudemont.

De son mariage avec mademoiselle Emilie-Félicité ROBICHON il a laissé un fils :

Auguste-Émile DE LA FOSSE, né à Rouen, le 25 mars 1838, qui habite le domaine de Rudemont (Eure).

Il a obtenu, le 2 avril 1862, un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Rouen qui ordonna la rectification des actes de l'état civil de sa famille, se fondant sur ce que, depuis l'année 1559, le nom DE LA FOSSE a toujours été écrit en trois mots sur les actes de l'état civil de la famille, tous passés en la commune de Guilberville, canton de Torigny-sur-Vire.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

GARNIER DES GARETS

BOURGOGNE, BRESSE ET BEAUJOLAIS

COMTES DES GARETS ET DE BERENS; MARQUIS D'ARS; SEIGNEURS DU PERTHUIS, DU COLOMBIER, ETC.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

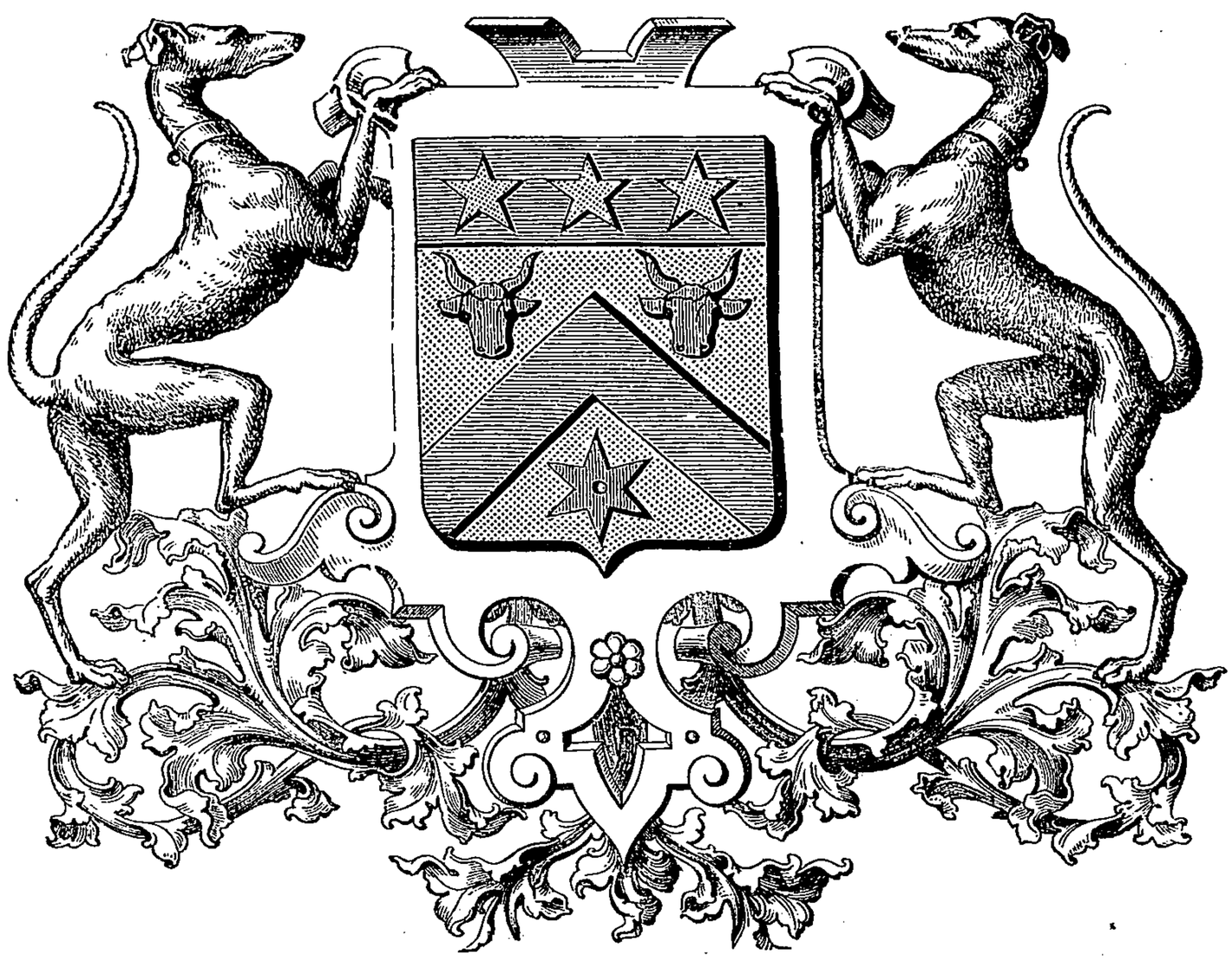

ARMES : *D'or, à un chevron d'azur, accompagné en chef de deux rencontres de bœuf de gueules, et en pointe d'une molette du même, et un chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.* SUPPORTS : *deux lévriers.* COURONNE : *de Comte.* CIMIER : *une fortune.* DEVISE : *Contre fortune bon cœur.* CRI DE GUERRE : *Para io ciega.*

A maison GARNIER DES GARETS est originaire de la province de Bourgogne, où l'on trouve plusieurs de ses membres mentionnés dans les montres d'écuyers des années 1210, 1317, 1431 et 1472.

Etablie au xve siècle en Beaujolais et en Bresse, où elle obtint du roi Henri IV, par lettres patentes du mois de septembre 1595, la concession de la seigneurie des Garets, puis celles d'Ars, de Mons, de Berens, du Perthuis, du Colombier, etc., elle n'a cessé de fournir des officiers aux armées du roi et au régiment des gardes françaises. Elle compte plusieurs chevaliers de Saint-Louis, des gentilshommes de la chambre du roi, des pages de la reine, des maréchaux de camp, des officiers à l'armée de Condé, et un grand nombre de personnages marquants. (*Voir d'Hozier*, *Guichenon*, *Guigues*, etc. *Archives du château d'Ars, et celles du ministère de la guerre.*)

CHEF ACTUEL : Marie-Philomène-Anthelme, comte GARNIER DES GARETS D'ARS.
RÉSIDENCES : Lyon et le château d'Ars.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

GOÛY D'ORZILHAC

AUVERGNE ET VIVARAIS

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

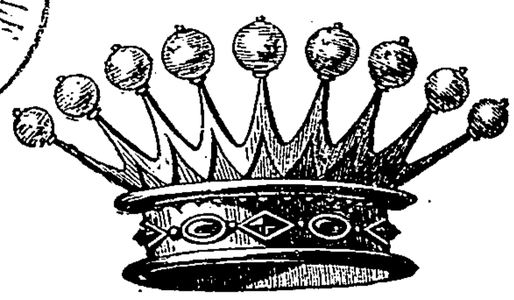

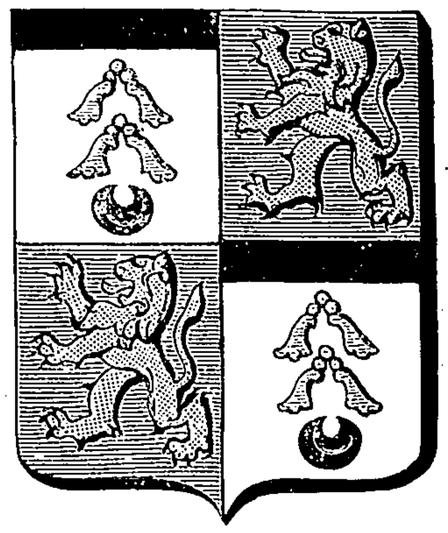

Armes ; *Écartelé : aux* 1 *et* 4, *d'argent, à deux broyes d'azur, posées en chevron, accompagnées en pointe d'un croissant de sable, au comble du même, qui est de* de Goûy ; *aux* 2 *et* 3, *d'azur, au lion d'or, lampassé de gueules, qui est* de Genestet (1). — Couronne : *de comte.*

Très ancienne d'origine, cette famille dont le nom a subi diverses transformations Goÿs ou Gouÿs aux seizième et dix-septième siècles, GOÛY au siècle dernier, se rattache aux Goÿs d'Auvergne. Elle a résidé dans la province de Vivarais où elle semble avoir occupé une grande situation.

Lors des guerres de religion, elle quitta ce pays

(1) Les armes des Goûy, infidèlement reproduites dans notre *Armorial de la France* de 1875, par suite d'une erreur typographique et de l'omission d'un membre de phrase, doivent se blasonner comme ci-dessus.

pour se fixer dans le Vélay, où elle a possédé les terres et seigneuries d'Orzilhac et du Rival dont elle a pris et porté les noms : la branche aînée celui d'Orzilhac, la branche cadette, celui du Rival. (Voir l'*Armorial de la France*, année 1875.)

Elle a fourni de nombreux officiers et magistrats de mérite :

Antoine Goûy, écuyer, servit avec distinction dans les armées du roi Louis XIV ;

Pierre-François-Honoré Goûy, seigneur d'Orzilhac et autres places, était avocat du roi pour la ville du Puy-en-Vélay.

Honoré Goûy d'Orzilhac, avocat au parlement et bâtonnier dans la ville du Puy, figure dans une délibération des trois ordres du Vélay, prise au dix-huitième siècle, en vue d'obtenir du roi des modifications au gouvernement et à l'administration de la province du Languedoc, et plus spécialement de celle du Vélay.

Cette maison, qui a également donné des consuls à la ville du Puy, est alliée aux plus vieilles familles de la Haute-Loire et des départements voisins, notamment : aux d'Apchon, Chabron de Solilhac, de Genestet de Planhol, de La Rocque de Sévérac, Souteyran de La Roulle, de Ribier, Kaëppelin, de Labretoigne, etc.

Chef actuel de la branche aînée : Vincent-Hippolyte Goûy, ancien magistrat, marié à Eugénie de Genestet de Tailhac.

De cette union sont nés deux fils :

1° Augustin-Régis-Adrien Goûy, qui, pendant la guerre de 1870-1871, fut commandant d'un bataillon de Paris, mobilisé pendant le siège.
2° Marie-Jules-Cyprien Goûy.

La branche cadette de Goûy du Rival est représentée par quatre frères, dont un est officier dans l'armée française.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

DU GROS DE BOISSEGUIN

GUIENNE ET SAINTONGE

SEIGNEURS DE BOISSEGUIN ET DE LA VARENNE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE RF IMPRIMÉS

ARMES : *D'argent, à une aigle de sinople, becquée et membrée d'or.*
(*Armorial général officiel de* 1696.)

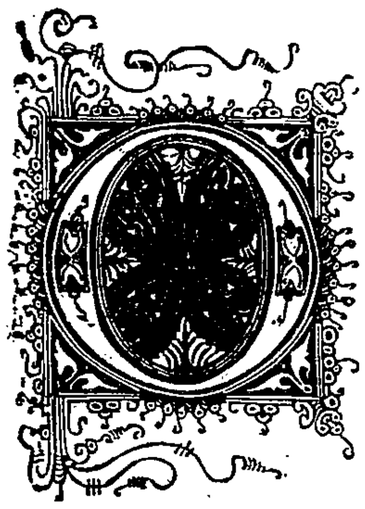

Originaire de la Guienne, la famille DU GROS DE BOISSEGUIN passa en Saintonge à la fin du XVIe siècle. Elle a fourni des capitaines aux armées de terre, des officiers de marine et un grand-archidiacre de Saintonge.

Sa filiation est établie sur titres originaux à partir de :

I. Jean DU GROS, écuyer, qui se fixa en Saintonge pendant la période des guerres de religion, et eut de son mariage avec Marie DUBOURG, le fils qui suit :

II. Louis du Gros, écuyer, seigneur de Boisseguin, né en 1610, assista, dans la compagnie de Léon de Sainte-Maure, comte de Jonzac, au siège de la Rochelle. En 1651, sous les ordres du même capitaine, il défendit Cognac contre le prince de Condé. En 1668, il commandait le château de cette ville.

De son union avec Anne Foucher vint :

III. François du Gros, écuyer, sieur de Boisseguin et de la Varenne, qui fut convoqué le 25 juillet 1674, avec le premier ban de la noblesse de Saintonge. Après avoir fait toutes les campagnes de la fin du règne de Louis XIV, ce prince le nomma, par brevet du 11 mai 1711, capitaine au régiment de Mornac. Il mourut en 1714, des suites de blessures reçues à la bataille de Denain, laissant de son union avec Marie-Anne Reveillaud du Brandard, les deux enfants ci-après :

1° Eléonor, qui suit;
2° Louis du Gros de Boisseguin, seigneur de la Varenne, grand-archidiacre de Saintonge, résidant à Saintes, en 1733. (*Etudes historiques sur la ville de Saintes*, par le baron Echassériaux.)

IV. Eléonor du Gros, seigneur de Boisseguin, fut successivement lieutenant, puis capitaine du bataillon des gardes-côtes de Marennes, par brevets des années 1721 et 1748 (*Archives de l'Amirauté de la Rochelle*). Il avait épousé Marie du Hamel, qui le rendit père de :

V. Pierre du Gros, écuyer, seigneur de Boisseguin, officier de marine, qui fut blessé le 3 février 1758, à bord de la frégate *le Roscetan*, dans un combat naval contre les Anglais (*Archives de l'Amirauté de la Rochelle*). Il eut de son mariage avec Jeanne Deroir les deux fils ci-après :

1° Pierre du Gros de Boisseguin, mort à Quiberon, le 16 juillet 1795 (Pitre-Chevalier, *Histoire de Bretagne*);
2° Joseph, qui suit.

VI. Joseph du Gros de Boisseguin a épousé Emilie Dupuy, et est mort en 1869, laissant pour fils :

VII. Pierre-Émile du Gros de Boisseguin, chef actuel de la famille, et receveur des domaines en retraite, à Nantheuil (Dordogne).

Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

GUYARD DE LEQUAIZIÈRE

COMTAT-VENAISSIN, AUTRICHE ET POITOU.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

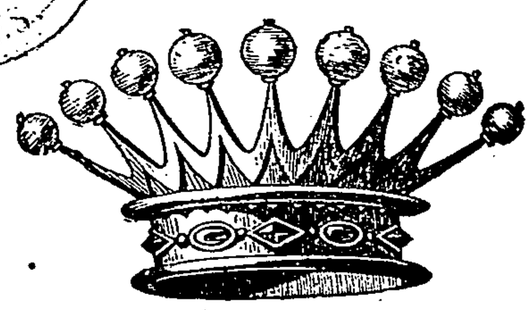

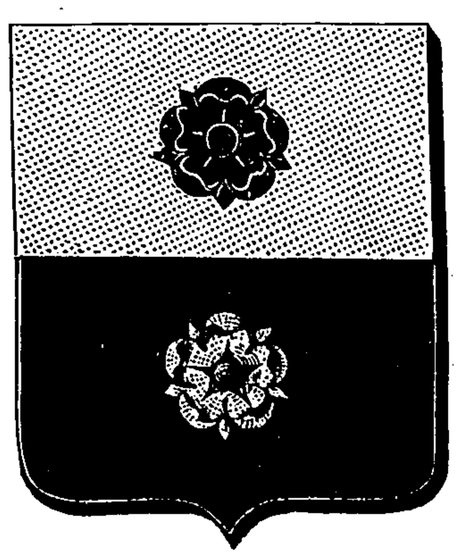

Armes : *Coupé d'or et de sable, à deux roses de l'un en l'autre.* Couronne : *de Comte.* Supports : *deux druides de carnation, les pieds nus ; celui de droite habillé d'or avec une ceinture de sable, et celui de gauche habillé de sable avec une ceinture d'or, tenant chacun d'une main une branche de gui de chêne de sinople, le tout sur une terrasse au naturel.*

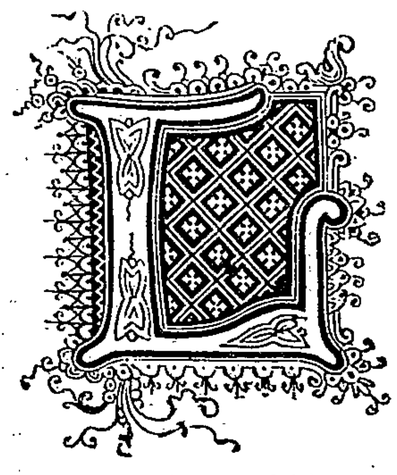

La famille GUYARD DE LEQUAIZIÈRE est une branche de l'ancienne maison de Guyard, qui était connue dans le Comtat-Venaissin dès le XIIIe siècle et qui s'est subdivisée en plusieurs branches, savoir :

1° La branche mère, éteinte avant 1600 ;

2° La première branche des seigneurs de Venasque et de Saint-Didier, éteinte en 1608 ;

3° La DEUXIÈME BRANCHE des comtes de Saint-Julien, de Walsée, comtes du Saint-Empire, en Autriche, seigneurs de Beauregard, qui s'est éteinte avant la Révolution de 1789 ;

4° La TROISIÈME BRANCHE, fixée à Montéoux, près Carpentras (Vaucluse), éteinte en 1750 ;

5° Et enfin la QUATRIÈME BRANCHE, connue sous le nom de GUYARD DE LEQUAIZIÈRE, actuellement seule existante.

Parmi ses alliances on remarque les noms des plus anciennes familles du Comtat-Venaissin, de la Provence, de l'Autriche et du Poitou.

Nous citerons particulièrement celles qu'elle a contractées avec les maisons de : de Bermond, de Roquard, de Sade, Agar, de Guilhens, de Cambis, de Laviers, de Vassous, de Sonia, de Venasque, de Saint-Julien, des Armans, de Siroc, de Bredune, de Hardec, de Reneste de Stubenberg, comtesse de Brandis, de Reinsenond, barons d'Estih, de Soran, d'Herbestein, de Bregner, d'Hohenfeld, de Courtois-Balbani, de Boylève, de Cougnauld, de Voyneau, etc., etc.

Entre autres illustrations, elle a fourni à l'État un juge royal en la sénéchaussée de Montpellier, en 1380 ; deux juges-mages des sénéchaussées de Beaucaire et de Nîmes ; un célèbre jurisconsulte, en 1468 ; un chevalier de l'ordre du Christ, gentilhomme ordinaire de François, duc d'Alençon, en 1580 ; un conseiller intime de guerre de l'empereur Ferdinand III, commissaire général de ses armées et colonel d'un régiment de 3,000 hommes, créé comte de l'Empire en 1638 ; un grand nombre d'officiers, de prieurs et religieux, et, enfin, dans des temps plus rapprochés, un membre du conseil général de la Vendée, maire de la Garnache.

La filiation de cette famille commence à noble Pierre GUYARD, vivant en 1390, lequel fit des acquisitions dans le terroir de Minerbe, au diocèse de Cavaillon, et habitait, avec son fils Gabriel, la ville d'Isle, au Comtat-Venaissin.

C'est de Gabriel que sont descendus les seigneurs de Venasque et de Saint-Didier qui ont produit au VIIIe degré :

Henri GUYARD, seigneur de Saint-Julien, baron, puis comte de Walsée et du Saint-Empire Romain, par lettres du 13 novembre 1636, et confirmé

dans cette dignité par diplôme de l'empereur Ferdinand III, donné à Vienne le 29 septembre 1638. Il était conseiller intime de guerre de l'empereur Ferdinand III. Par ces lettres patentes, il jouit de la faculté de transmettre son titre à ses neveux, Philippe, Guillaume et Charles DE LAURENS DE BEAUREGARD, ainsi qu'à leur postérité *masculine* et *féminine*.

Cette branche, fixée en Autriche depuis cette époque, paraît s'être éteinte dans ce pays, au commencement du XVIIIe siècle, en la personne de Jean-Nicolas-Antoine GUYARD, comte de Saint-Julien et de Walsée, comte du Saint-Empire, marié, vers 1700, avec Anne-Suzanne-Louise D'HOHENFELD.

Les bornes restreintes de cette notice nous obligent à ne donner ici que la filiation de la QUATRIÈME BRANCHE des GUYARD DE LEQUAIZIÈRE, la seule qui, à notre connaissance, se soit continuée jusqu'à nos jours.

BRANCHE

DE

GUYARD DE LEQUAIZIÈRE

EN POITOU

X. Noble Isaac GUYARD (fils de noble Antoine GUYARD et de Marguerite DE COURTOIS, de la troisième branche, fixée à Montéoux), ayant embrassé le protestantisme, alla se fixer à Vanzay en Poitou, en l'élection de Civray. Il est enregistré à l'*Armorial général officiel* de l'an 1696, au registre de la *généralité de Poitou*. On ignore le nom de sa femme, mais on sait qu'il a eu pour fils :

XI. Noble Mathieu GUYARD, né en 1733, à Fontenay-le-Comte, qui a épousé dans cette ville, en 1781, noble Anne COUGNAULD, d'une vieille famille noble originaire du Poitou. Il est mort à la Garnache (Vendée), en 1813, laissant de cette union le fils qui suit.

XII. Noble François GUYARD, né en 1782, conseiller général de la Vendée et maire de la Garnache, a épousé en 1805, noble demoiselle Julienne-Eugé-

nie DE BOILÈVE, d'une des plus anciennes familles du Poitou, dont les membres ont rempli longtemps avec honneur diverses charges dans l'administration municipale de la ville de Poitiers. Elle remonte à Aymeri DE BOILÈVE, vivant en 1363. La liste des échevins de la ville de Poitiers fournit une série nombreuse des membres de cette famille ayant occupé ces fonctions. Armes : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable, posées 2 et 1.*

Il est décédé en 1863 laissant le fils qui suit.

XIII. Noble François-Mathurin GUYARD, né à la Garnache (Vendée), en 1807, avocat et docteur en médecine, a épousé, en 1842, noble demoiselle Charlotte DE VOYNEAU-MOSSION; il est décédé en 1871, laissant de son mariage le fils unique rapporté ci-après.

XIV. Noble Marie-Eugène-François-Joseph GUYARD DE LEQUAIZIÈRE, né en 1843, chef actuel de nom et d'armes de sa famille, a épousé, en 1872, mademoiselle Luiza-Maria ESQUIVAR, de l'État de Venezuela (Amérique du Sud).

Saint-Ouen (Seine). — Imp JULES BOYER.

LEGOUX

BARONS

BOURGOGNE, FRANCHE-COMTÉ

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

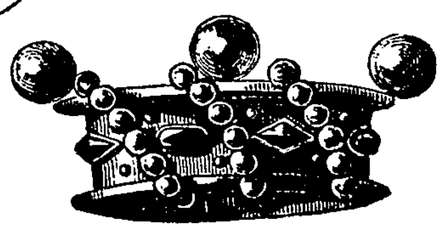

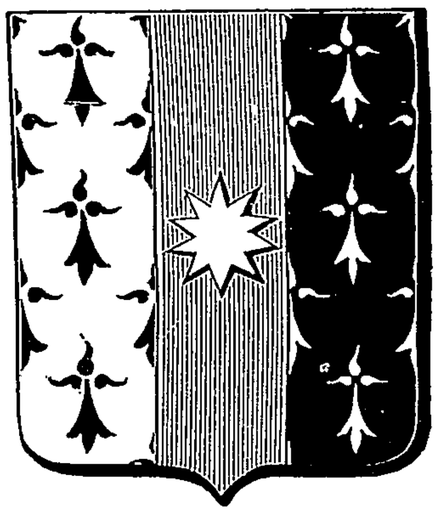

ARMES : *Tiercé en pal, d'hermines, de gueules et de contre-hermines, le gueules chargé d'une étoile à dix pointes d'argent.* COURONNE : *de baron.*

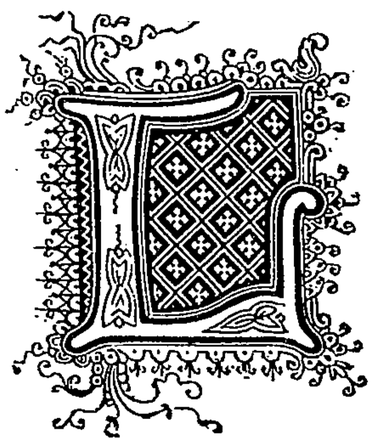

A famille LEGOUX a été anoblie, en 1808, en la personne de Bernard LEGOUX, procureur général près la cour de justice criminelle du département de la Seine.

Né à Dijon, le 4 janvier 1763, Bernard LEGOUX fut élevé par les soins d'une mère qui, restée veuve jeune encore, n'avait pour suffire à sa tâche que les conseils de sa haute raison et le trésor de la plus douce piété. Après s'être distingué au collège dirigé, à Dijon, par les Pères Oratoriens, il fut reçu avocat au parlement de Bourgogne, le 4 juin 1782, et prit part

brillamment, dès l'année 1787, grâce à une dispense d'âge, au concours ouvert pour une des chaires de l'École de Droit.

Quelques années plus tard (1794), il se faisait remarquer par la périlleuse défense de l'ancien président au parlement, Richard de Ruffey, traduit devant le tribunal criminel de la Côte-d'Or. Le courage civil de l'avocat présageait l'indépendance et la fermeté du futur magistrat.

Successivement procureur général près les cours de Dijon, de Gênes et de Paris, Bernard Legoux se retira à Dijon en 1815 ; il avait pris une part importante à la reconstitution de la magistrature française, si profondément atteinte par la tourmente révolutionnaire. Il emporta dans sa retraite l'estime que lui avaient méritée sa science profonde, la dignité de son caractère et les services rendus par lui au pays.

Il avait été créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 15 octobre 1808, puis baron, le 12 avril 1813 ; ce titre fut confirmé par Louis XVIII (*Lettres patentes* du 11 novembre 1814.)

Le baron Bernard Legoux, qui est décédé le 22 septembre 1845, avait épousé Louise-Jeanne-Thérèse Faton, décédée elle-même le 12 mars 1832, elle était fille de Claude-Pierre Faton, conseiller avocat du Roi à Salins, maître particulier en la maîtrise des Eaux et forêts de Gray, chevalier de l'ordre de l'Éperon d'or, comte du sacré-palais et de la cour de Latran ; et de Bernardine-Françoise Catet, fille d'un conseiller du Roi à Salins, garde des sceaux en la chancellerie près le Présidial.

Originaire de la Franche-Comté, la famille Faton, qui était de robe, a, notamment, depuis 1700, fourni de nombreux serviteurs à l'État : conseiller du Roi, substitut du procureur du Roi, avocat au Parlement, subdélégué de l'Intendance aux départements de Salins et de Quingey, conseiller à la Cour des comptes de Dôle, procureur au bailliage et siège présidial de Besançon, etc.

Du mariage du baron Bernard Legoux avec mademoiselle Faton sont nés plusieurs enfants, dont quelques-uns sont morts en bas âge. Les trois

enfants mâles, qui ont survécu, ont fourni les souches des trois branches actuellement existantes de la famille Legoux (et non Le Goux, en deux mots), comme l'écrivent à tort certains auteurs.

PREMIÈRE BRANCHE

I. Claudius-Bernard-Victor-Désiré-Félix, baron Legoux, né le 18 avril 1799, décédé président à la Cour de Dijon, le 9 juillet 1868, fut marié à Marguerite-Honorine-Françoise Ancemot-Finot, dont il a eu le fils qui suit :

II. Émiland-Victor-Honoré-Bernard-Léon, baron Legoux, né le 9 février 1839, marié à Marie-Amélie-Marguerite Contassot-Rambourgt, ancien substitut du procureur général près la Cour de Dijon, actuellement chef de nom et d'armes de la famille.

DEUXIÈME BRANCHE

I. Julien-Camille Legoux, né le 8 août 1802, ancien préfet des départements de l'Aude et de la Haute-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 7 mars 1876, avait épousé, le 16 novembre 1835, Julie-Laure-Alexandrine Monginet-Berthelin, d'une famille originaire de Bourgogne, qui vint s'établir, par la suite, en Champagne.

Les Monginet, ainsi que les Trémisot, dont ils descendent par les femmes, ont eu, depuis 1568, de nombreux représentants dans les assemblées électives du pays, dans les ordres et dans la judicature des provinces de Champagne et de Bourgogne.

Du côté des Berthelin, qui étaient tous qualifiés « honorables hommes » et avaient droit de sépulture dans l'église de Mont-Saint-Sulpice, cette famille remonte, par suite d'une filiation régulière, à Jacob Remond (d'Ampilly lès Châtillon-sur-Seine) qui, en 1345, suivit en Gascogne Eudes IV, duc de Bourgogne.

La famille Remond, maintenue dans sa noblesse d'extraction par plu-

sieurs jugements et arrêts souverains, porte : *de gueules, à trois roses posées d'argent*, 2 *et* 1. Supports : *deux licornes d'argent*. Devise : *Florete et date odores*.

Les différentes branches de cette maison ont pris les noms de : de Benneuvre, de Saucey, des Bruyères, des Tours, de Montmort, barons de Saint-Mard. La famille Remond possédait de nombreuses seigneuries en Bourgogne et en Champagne, et a fourni des gouverneurs de ville, des conseillers du Roi, des conseillers au Parlement, des maîtres des comptes, des lieutenants criminels, des savants, des lieutenants généraux, un gentilhomme servant du Roi, un gouverneur de l'île de Saint-Domingue, un secrétaire du pape, etc.

Par une de ses arrière-grand'mères, Marie-Anne Raison, madame Monginet-Berthelin appartient, également en ligne directe, aux de Barbuat, dont la noblesse a été reconnue et vérifiée en 1661 et dont les différentes souches ont porté les surnoms de : Maison-Rouge, du Plessis, de Boisgérard. Armes : *d'azur, à l'agneau pascal d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé de* 3 *roses d'or*.

Enfin, par une aïeule dans la ligne maternelle (la dame Hugot, dont la famille portait : *de sable, à deux pals d'argent, au chef d'or, chargé d'une tête de chat-huant de sable*), la descendance est établie, sans interruption et en ligne directe, avec les Leclerc de Chamgobert, de Racine, de Saint-Hilaire, seigneurs de la Chesnault et des Varennes, qui ont donné un grand nombre de chevaliers de Saint-Louis et d'hommes éminents, ayant occupé les principales magistratures dans leurs pays, et s'étant distingués dans la carrière des armes. Les armoiries de cette famille sont : *d'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux merlettes de sable, et en pointe, d'une étoile d'azur à* 8 *pointes ; au chef de gueules, chargé d'une étoile et de deux croissants d'argent*.

De l'union de Julien-Camille Legoux avec Laure-Alexandrine Monginet-Berthelin est né, le 16 novembre 1836 :

II. Émile-Bernard-Jules Legoux, ancien procureur impérial à Avallon et à Corbeil, ayant ensuite occupé les mêmes fonctions à Chartres, ancien chef du

cabinet du garde des sceaux ministre de la justice, maire des Chapelles-Bourbon, commandeur de l'ordre impérial du Medjidié, chevalier des ordres du Christ, de Gustave Wasa et de Guadalupe, officier d'académie; marié, le 7 juin 1864, à Lucie-Caroline-Eugénie Chausson.

Les Chausson appartiennent à une vieille famille de Champagne, dont les membres sont restés fidèlement attachés à leur province d'origine, sauf quelques exceptions : Noël Chausson, par exemple, qui fut procureur au Parlement de Paris. Armes : *Tiercé en chevron renversé, au premier d'azur à un tournesol sur une terrasse, tourné vers un soleil naissant de l'angle dextre, le tout d'or; au deuxième, d'or; au troisième, de gueules, à deux cloches d'argent bataillées de sable.*

Madame Lucie Chausson descend, par ses aïeules paternelles, des Champagne, des Le Glaive et des Champion, qui ont donné à la ville de Châlons plusieurs magistrats : conseillers de l'hôtel commun ; président du grenier à sel ; procureur fiscal, lieutenant général au bailliage de la comté-pairie de France ; échevin de police, membre de l'assemblée d'élection ; contrôleur des vingtièmes de la province de Champagne ; avocat du parlement; conseillers du Roi, etc.

Les armes de la famille Champion sont : *d'azur, à un homme de profil armé et tenant de la main dextre un sabre levé, et de la senestre un bouclier, le tout d'or.*

Enfin la descendance en ligne directe est établie, sans interruption, avec les Pinon, seigneurs du Clos et autres lieux, vicomtes de Valmer. Cette ancienne famille noble a fourni à l'État des conseillers du Roi, un directeur général des vingtièmes de la province de Champagne, des officiers de l'armée de terre et de la marine royale, des chevaliers de Saint-Louis, et elle a eu des membres pourvus de canonicats importants; une abbesse du couvent des Annonciades de Gisors, etc. Cette maison a aujourd'hui pour chef de nom et d'armes, Louis-Charles-Auguste, vicomte Pinon du Clos de Valmer, Esquire de Burslem, comté de Stafford, en Angleterre, où elle s'est alliée aux plus nobles familles de ce pays.

De l'union d'Émile-Bernard-Jules Legoux avec Lucie-Caroline-Eugénie Chausson est issue :

Marguerite-Juliette-Marthe Legoux, née le 21 septembre 1865.

TROISIÈME BRANCHE

I. Eugène-Hippolyte Legoux, né le 14 décembre 1811, marié à Louise-Ursule-Pauline Montginet-Berthelin, sœur puînée de la précédente.

De cette union est issue Mathilde-Sophie-Thérèse Legoux, née le 16 mai 1844, mariée, le 22 mai 1862, à Adrien Missol, d'une famille originaire du Languedoc qui s'est fixée dans le Lyonnais lors de la Révolution.

D'après une tradition de famille, les Missol auraient la même origine que les de Missolz, qui ont conservé le nom patronymique sans altération, qui sont restés dans le pays originaire et portent : *d'azur à l'aigle d'or.*

A. Eugène-Charles Missol, né le 26 octobre 1866.
B. Eugénie-Laure-Marie-Pauline Missol, née le 22 avril 1868.

Par suite de ses alliances, la famille Legoux se trouve apparentée aux Faton de Favernay, de Cottenet de Chatoisson, de Noiron, Ponton d'Amécourt, de Birague d'Apremont, de Saint-Michel, de Saint-Aignan de Brachet, etc.

A consulter : d'Hozier : *Armorial général officiel de* 1696; *Archives Nationales ; Archives du ministère de la justice.*

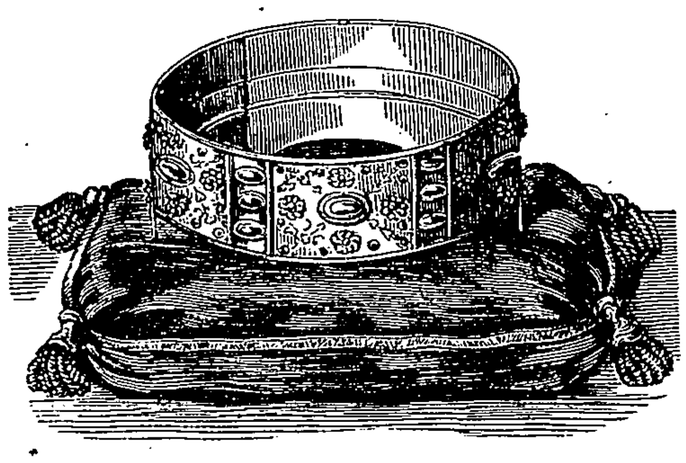

Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

DE MADAUNE

BÉARN

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

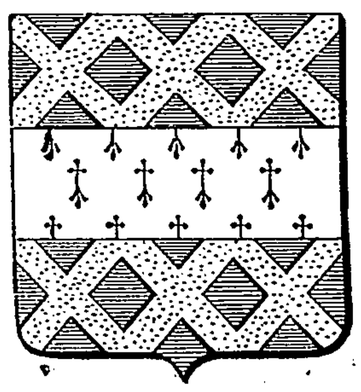

Armes : *D'azur, fretté d'or, à une fasce d'hermines brochante.*

La famille DE MADAUNE, l'une des plus anciennes de la vicomté de Béarn, possédait, sous le règne de Louis XIII, lors de l'annexion du Béarn à la France (1620), le fief noble du Basagle, à Morlaas, capitale primitive du Béarn. Le titulaire du fief à cette époque était noble Louis de Madaune. En 1634, Jean de Madaune, frère de Louis de Madaune, épousa noble demoiselle de Fortaner, du lieu d'Auriac, en Béarn.

Depuis trois siècles la famille de Madaune se succède sur la même terre, à Auriac, tandis que, par le mariage de la petite-fille de Louis de Madaune, héritière unique, la terre du Basagle est devenue la propriété de la famille de Salinis, qui la possède encore.

Sa filiation, établie sur actes de l'état civil, commence à :

I. Noble Jean de Madaune (frère de Louis de Madaune, sieur du Basagle), épousa, en 1634, Madeleine de Fortaner, fille de N. de Fortaner et de Made-

leine DE LA GARRIGUE. L'acte de mariage, rédigé en béarnais, est ainsi conçu : « Au nom de Dieu, sachent tous présents et à venir, que pacte de mariage a été fait et passé au bon plaisir de Dieu, entre maître Jean DE MADAUNE, junior, de Morlaas, d'une part ; et Madeleine DE FORTANER, demeurant au lieu d'Auriac, d'autre part. Il est convenu que ledit DE MADAUNE, avec l'assistance de messires Jean et Louis DE MADAUNE, ses frères, GUISSOT DE SAINT-LAURENS, son beau-frère, et autres ses amis, a promis et promet de se donner pour mari et légitime époux à ladite Madeleine. »

Du mariage de Jean DE MADAUNE naquirent :

1° Théophile, qui suit ;
2° Jacques DE MADAUNE, célibataire ;
3° Madeleine DE MADAUNE, mariée à Pierre DE MAYSOUNABE, de Lagos ;
4° Marie DE MADAUNE, qui épousa Jean DU BOURDIEU, de Castetpugon.

II. Noble Théophile DE MADAUNE, du lieu d'Auriac, épousa, le 28 avril 1673, demoiselle Catherine DE COMÈRES, de Morlaas, en présence de nobles Louis DE MADAUNE, sieur du Basagle, son oncle, et Zacharie DE MADAUNE, son cousin germain ; de Jean DE LA VIELLE, son oncle par alliance ; de Jean DU BOURDIEU, son beau-frère, et de Jacques DE MADAUNE, son frère ; de MM. de Comères, frère aîné de la mariée ; Jacques, Théophile et Pierre de Comères, les trois autres frères de la future ; de M. Jean Debeland, ministre, son cousin ; et de M. François Salinis, avocat à la cour, son allié.

De cette union vinrent :

1° Pierre, qui suit ;
2° Jean DE MADAUNE ;
3° Madeleine DE MADAUNE, mariée le 31 mai 1700, avec Pierre DE BATAILLE, de Pontacq.

III. Noble Pierre DE MADAUNE épousa, en 1700, Jeanne DE LACROIX, de Thèze. Elle mourut le 15 septembre 1727.

Devenu veuf, Pierre de MADAUNE décéda le 9 février 1741, à l'âge de cinquante-huit ans environ, ayant eu de son union les cinq enfants ci-après :

1° Pierre, qui suit ;
2° Gabriel DE MADAUNE ;
3° Jacob de MADAUNE ;

4° Jeanne DE MADAUNE, mariée le 16 septembre 1754, à Bernard DE CAZENAVE-CAZALET, de Miossens ;
5° Madeleine DE MADAUNE, mariée à Jean DE SOUBRÉ.

IV. Noble Pierre DE MADAUNE se maria le 25 novembre 1741, à Auga, avec demoiselle Anne DE BORDÈRES (1), dudit lieu, étant assisté de Me Pierre de Bataille, bourgeois de Pau, son cousin, Me Jean Soubré, son beau-frère, et d'autres proches parents; de Mes Gabriel et Jacob, ses frères ; et la future, assistée de noble Siméon-Pierre DE BORDÈRES, du présent lieu, son frère ; de Catherine DE BORDÈRES, épouse de ce dernier ; de demoiselles Catherine et Madeleine de BORDÈRES, ses sœurs cadettes ; du sieur Bernard de Claverie, prêtre et curé dudit lieu d'Auga, et autres parents et amis.

Elle mourut le 27 septembre 1742, âgée de 28 ans, cinq jours après la naissance du fils qui suit.

V. Noble Gabriel DE MADAUNE, né le 22 septembre 1742, eut pour parrain Gabriel de MADAUNE, son oncle, et pour marraine, dame DE BORDÈRES. (*Actes de l'état civil d'Argelos*). Il épousa, vers le mois de mai 1761, demoiselle Jeanne D'ARRIVÈRE, de Coublucq, dont il eut les sept enfants ci-après.

1° Jean, qui suit :
2° César DE MADAUNE, chirurgien-major, attaché tour à tour à l'armée des Pyrénées-Orientales, d'Espagne et d'Italie, qui épousa demoiselle RICHELOT, de Rennes (2);
3° Pierre de MADAUNE ;
4° Titine DE MADAUNE, mariée à M. TONAT, de Vialer ;
5° Madeleine DE MADAUNE, épousa M. LACAZE, d'Andoins ;
6° Louise DE MADAUNE ;
7° Rose DE MADAUNE.

VI. Noble DE MADAUNE, né à Auriac (3), le 18 mars 1762, s'unit le 27 nivôse an VI (16 janvier 1798), à Marie PARGADE, d'Auga, qui le rendit père de huit enfants :

1° Pierre-Césarin, qui suit;
2° Dominique DE MADAUNE, décédé curé de Conchez, en Béarn ;

(1) Des membres de cette famille siégèrent au Parlement de Navarre. ARMES : *Ecartelé, au 1, d'argent, à un sanglier passant de gueules; aux 2 et 3 d'azur, à trois croissants d'or posés 2 et 1; au 4, d'or, au lion de gueules.* — Ils étaient seigneurs de Bordères, de Mazères et de Camou. (Armorial de Béarn, Nos 121, 213, 363, 610.)

(2) Reçu docteur en médecine à la faculté de Montpellier, il publia une *Notice sur l'épidémie qui a régné dans l'armée d'Italie* (Montpellier, 1802), où il trace, du dénûment et de la misère de nos malheureux et glorieux soldats, un tableau *de visu* qui mérite d'appeler l'attention.

(3) AURIAC, à cette époque, faisait partie de la paroisse d'Argelos.

3° Cadeton DE MADAUNE, tué à l'ennemi au siège d'Oran ;
4° et 5° Jean DE MADAUNE, et Rose DE MADAUNE, décédés;
6° André DE MADAUNE, marié à Jeanne LAURIAGON ;
7° Justine DE MADAUNE ;
8° Justin DE MADAUNE.

VII. Noble Pierre (surnommé César ou Césarin) DE MADAUNE, né le 8 frimaire an IX (29 novembre 1800) (*état civil d'Argelos*), se maria, le 2 février 1830, à demoiselle Marie REY, d'Auriac. Il mourut le 22 octobre 1856, après avoir administré près de trente ans, comme maire, la commune d'Auriac, qui lui doit son érection en paroisse, son presbytère, sa maison d'école et ses belles voies vicinales.

De ce mariage sont nés huit enfants :

Casimir, décédé; Philippe; Ovide; Michel; André; Auguste; Callista et Édouard DE MADAUNE.

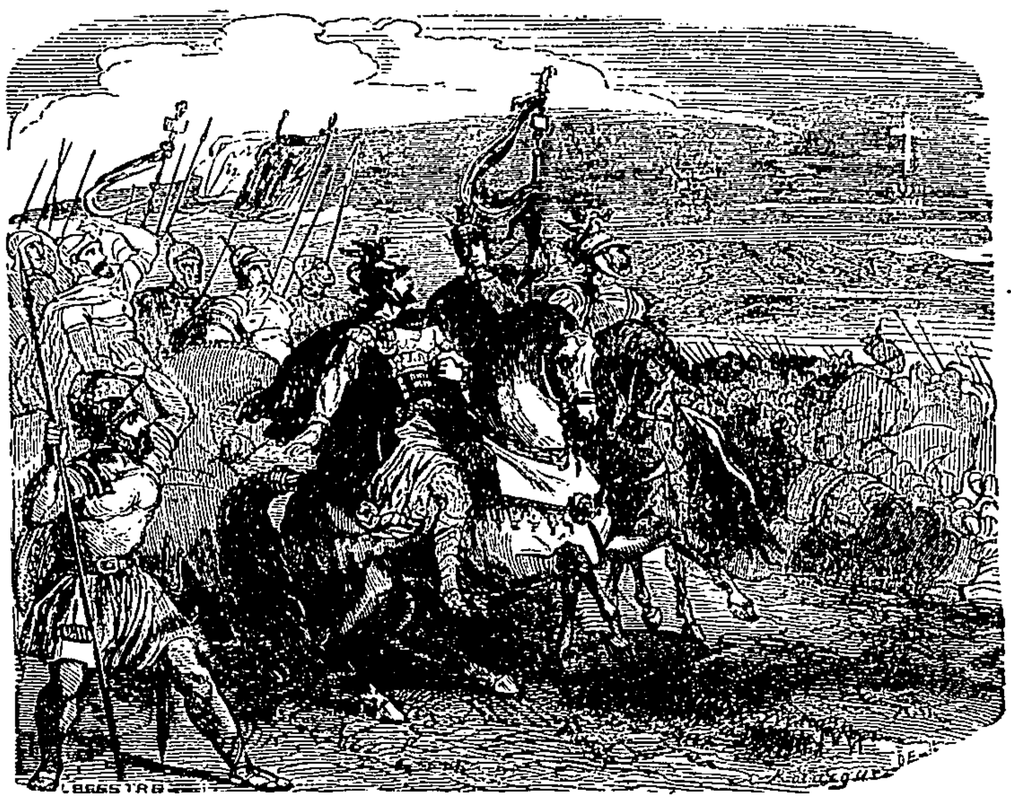

Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

DE MANSUARIE

FRANCE, ALLEMAGNE, BELGIQUE, PAYS-BAS

MAISON SOUVERAINE

COMTES DE MANSUARIE ET DE DARNAU; DUCS DE HESBAYE; PREMIERS DUCS HÉRÉDITAIRES DE LOTHARINGIE (HAUTE ET BASSE-LORRAINE); COMTES DE MONS ET DE HAINAUT (1re RACE); COMTES DE LOUVAIN ET COMTES ET DÉFENSEURS DU PAYS BRABANÇON; DUCS DE LOTHIER ET DE BRABANT; MARQUIS DU SAINT-EMPIRE (MARQUISAT D'ANVERS); LANDGRAVES DE HESSE; COMTES DE LOOZ-HESBAYE, ETC., ETC.

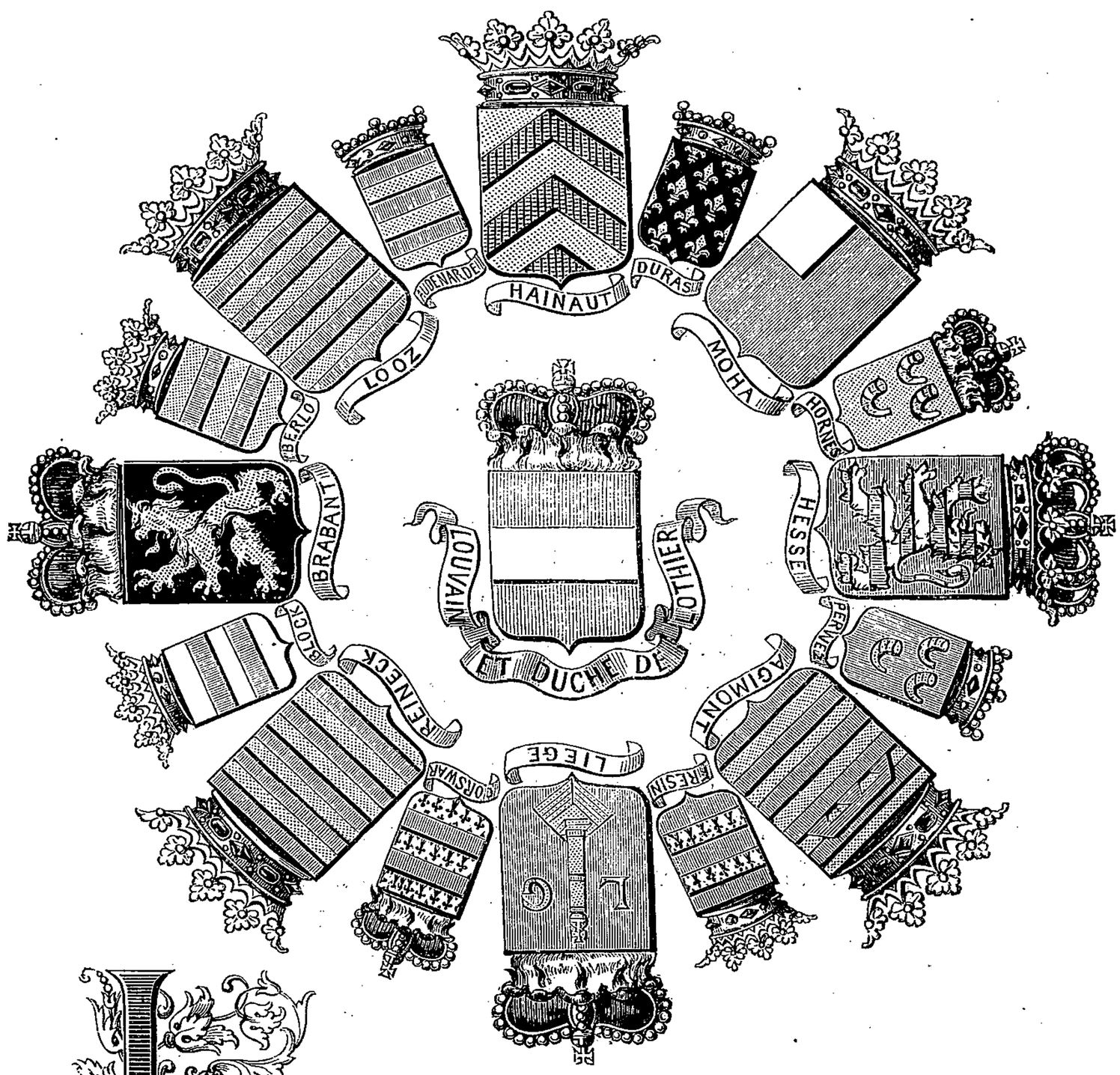

L'origine de la maison DE MANSUARIE, comme celle de toutes les anciennes familles souveraines, se perd

dans la nuit des temps. Au IXe siècle, ses membres étaient reconnus pour les seigneurs les plus puissants de la Lotharingie.

Le savant auteur de l'*Histoire de Belgique*, M. Théodore Juste, la définit ainsi (1) : « Parmi les maisons seigneuriales de cette dernière contrée « (la Lorraine), on remarquait celle qu'avait fondée Giselbert, comte DE « MANSUARIE (territoire de Diest), et membre de la famille carlovingienne, « par son mariage avec Ermengarde, fille de l'empereur Lother (846). Les « descendants de cet homme illustre étaient supérieurs, autant par leur « naissance princière que par leurs vastes domaines, à cette foule de vas- « saux issus des compagnons de Peppin et de Karle Martel. Régnier au long « col, duc D'HASBAGNE et DE HAINAUT, était considéré, vers 880, comme le chef « de la puissante maison DE MANSUARIE ; les guerriers lorrains lui obéissaient « comme au plus digne, et lui-même relevait de l'Empire. Pendant quel- « ques années Régnier employa son activité à repousser les Normands ; mais « bientôt il trouva l'occasion d'exercer sur une scène plus vaste son ambition « dévorante. Les Germains, ayant décerné la couronne impériale à Conrad « de Franconie, la Lorraine ne voulut point reconnaître l'autorité de ce « monarque, étranger à la famille carlovingienne ; les grands du pays sur- « tout, et à leur tête Régnier, invoquaient les droits imprescriptibles des des- « cendants de Karle le Grand : ils transmirent donc la souveraineté à Charles « le Simple, roi de France. En reconnaissance de cette rare fidélité, Charles « institua en faveur de Régnier une charge nouvelle ; il le nomma duc hérédi- « taire de LORRAINE (2) (912). Régnier au long col jouit pendant quatre années « de cette sorte de vice-royauté ; et, à sa mort (916), le duché passa à Gi- « selbert, son fils aîné : les deux autres, nommés Régnier et Lambert, eurent « les comtés de HAINAUT et de LOUVAIN. »

Les comtes de HAINAUT donnèrent à leur tour naissance aux comtes de LOUZ, qui héritèrent aussi de la HESBAYE ou HASBAGNE, et puis aux comtes de LOUVAIN de la deuxième branche, ducs de LOTHIER et de BRABANT, marquis du SAINT-EMPIRE, la postérité de Lambert Ier s'étant éteinte en la personne de sa petite-fille, Benoîte, abbesse du monastère de THOREN ou THOORN, fille unique

(1) *Histoire de Belgique*, livre III, chapitre Ier, page 54.

(2) Le duché de Lorraine ou de Lotharingie comprenait : l'Alsace, l'évêché de Trèves, la Lorraine proprement dite, le Luxembourg, l'archevêché de Cologne, les duchés de Limbourg, de Juliers et de Gueldre, une partie de l'évêché de Liège, le Brabant, le Hainaut, le comté de Namur, et cette partie du Cambrésis et de la Flandre située en deçà de l'Escaut. (*Note de la Rédaction.*)

d'Ansfrid Ier, mort sans laisser d'enfants mâles d'Hilsonde, comtesse DE STRYEN.

Le fragment généalogique qui fait l'objet de cette notice a été dressé d'après les meilleurs auteurs anciens et modernes, les manuscrits et documents authentiques de la Bibliothèque royale, dite de Bourgogne, à Bruxelles, et les riches et belles collections LEFORT conservées aux archives de l'État, à Liège. Il comprend la filiation de la maison DE MANSUARIE pendant les IXe, Xe, XIe et XIIe siècles seulement, et fait connaître la plupart des branches de cette famille illustre (1). Nous l'avons continué jusqu'à la fin du XIIIe siècle, pour celles de BERLO, de BLOCK, de CORSWAREM et de FRÉSIN, issues en ligne directe, masculine et légitime des anciens comtes régnants DE LOOZ.

FILIATION

I. Giselbert, premier du nom, comte DE MANSUARIE et DE DARNAU (territoires de Diest et de Gembloux), épousa, l'an 846, Ermengarde, fille de l'empereur Lothaire Ier, fils de Louis le Débonnaire et petit-fils de Charlemagne. Giselbert eut de cette union le fils qui suit :

II. Régnier, Ier du nom, surnommé au *long col*, duc DE HESBAYE, comte DE MANSUARIE et DE DARNAU, devint comte de MONS ou de HAINAUT par son mariage avec Albrade, fille unique et héritière d'Albon, comte de MONS, et d'Hedelbegghe, fille de Théodoric, comte de LOMME (plus tard comté de NAMUR) et de PENTECOSTA.

Il combattit les Normands qui avaient envahi le Brabant et le Hainaut vers l'an 880, et fut fait prisonnier par Rollon, leur chef : mais le Barbare, admirant sa valeur, lui demanda son amitié, et lui rendit la moitié de l'or qu'Albrade avait rassemblé pour sa rançon.

Régnier fut créé en 912 duc héréditaire de LOTHARINGIE par Charles le Simple, ainsi qu'il a été rapporté ci-devant, et mourut en 916 dans son palais de MEERSEN, près Maestricht. Le roi de France, qui avait trouvé en lui son appui le plus ferme et qui lui devait aussi la réunion de la Lotharingie à la couronne de France, comprit quel coup fatal lui portait cette mort. Il assista aux funé-

(1) A l'exclusion des familles issues de bâtards, dont nous n'avons pas cru devoir nous occuper.

railles du duc et s'écria, les yeux pleins de larmes : « Oh ! comme la grandeur « s'abaisse, comme l'espace se resserre ! » Cette courte oraison funèbre est un bel éloge du vaillant et puissant Lotharingien. Les obsèques achevées, en présence des princes venus à cette cérémonie, Charles confirma à Giselbert, fils aîné de Régnier, le rang de duc qu'avait eu son père.

Le duc de LOTHARINGIE laissa de la princesse Albrade les cinq enfants qui suivent :

1° Giselbert, II du nom, duc de LOTHARINGIE, était comte de CHÊVREMONT, du vivant de son père. Il hérita la plupart de ses domaines et chercha à reformer une souveraineté indépendante des pays situés entre le Rhin et l'Escaut : de là ses guerres continuelles, tantôt avec le roi de France, tantôt avec son beau-frère, l'empereur d'Allemagne. Tour à tour vainqueur et vaincu, Giselbert finit par se faire battre à Andernach, et, vivement poursuivi par les généraux d'Othon, se noya en voulant traverser le Rhin (939). Il avait épousé, en 929, Gerberge de Saxe, fille de Henri l'Oiseleur, roi de GERMANIE, et sœur de l'empereur Othon le Grand. Sa veuve s'unit en secondes noces à Louis IV, d'OUTREMER, parvenu au trône de France en 936, fils de Charles III, dit le Simple, roi de France, et d'Ogine, sœur d'Adelstan et petite-fille d'Alfred le Grand, roi d'ANGLETERRE.

Giselbert II eut de la reine Gerberge, comme on l'appelait, les deux enfants ci-après :

A. Henri Ier, duc de LOTHARINGIE, plus connu sous le nom de Henri II, mourut jeune, sans postérité, en 944 ;

B. Gerberge de LOTHARINGIE, unie à Berthold, duc DE BAVIÈRE, mort en 947, frère du duc Arnould le Mauvais.

2° Régnier II, comte de HAINAUT, qui suivra;

3° Lambert Ier, comte de LOUVAIN, de MANSUARIE et de DARNAU, comte ou duc de HESBAYE, avoué des églises DE NIVELLES et de GEMBLOUX, etc., eut de son épouse, qui lui apporta en dot le comté de HUY, le fils unique qui suit :

A. Saint-Ansfrid Ier, comte de LOUVAIN, de MANSUARIE, de DARNAU et de HUY, comte ou duc de HESBAYE, avoué des églises de NIVELLES et de GEMBLOUX, etc., contracta mariage avec Hilsonde, comtesse DE STRYEN. Ils fondèrent ensemble l'abbaye de Thoren ou Thoorn, près Weert, et s'y retirèrent pour vivre dans la prière et éloignés des grandeurs de ce monde. Mais le prince Ansfrid n'y resta pas longtemps, ayant été élu peu après évêque d'Utrecht. C'est en cette qualité qu'il fit don aux églises de Notre-Dame et de Saint-Martin, en cette ville, des villages de Westerloo, d'Œlve, de Bole, de Méerbeek, de Hombeek et de Durente, situés en son comté de RYEN. Ansfrid se démit également de son comté de HUY, en faveur de Saint-Notger, prince-évêque de Liège, et l'empereur Othon III confirma cette donation par lettres de l'an 985. Enfin il fonda vers l'an 1006 un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, près Amersfort,

transporté depuis à Utrecht et connu sous le nom d'abbaye de Saint-Paul, et y mourut en 1008, dans un âge très avancé. Ansfrid 1er, que tant de bienfaits et une vie aussi exemplaire firent mettre dans la suite au nombre des saints, n'avait eu qu'une fille de son union avec la comtesse DE STRYEN :

AA. Benoîte de LOUVAIN, première abbesse de THOREN, près Weert. Elle y vécut saintement avec sa mère, la princesse Hilsonde, et toutes deux y furent enterrées.

4° Balderic ou Baudri, 1er du nom, élu prince-évêque de LIÈGE, en 956, forma Saint-Brunon, frère d'Othon le Grand, à l'étude des lettres et lui inspira un goût tout particulier pour le poète Prudence, plus en honneur alors dans les écoles que Virgile et Horace. Ce prélat mourut en 959; il rétablit la régularité dans l'abbaye de Lobbes, où les étrangers recevaient une hospitalité si prodigue qu'on appelait Lobbes « le val d'Or » et qu'on y accourait de tous côtés, et fit nommer prévôt de ce monastère Erluin, premier abbé de Gembloux;

5° Symphorienne de LOTHARINGIE, mariée à BÉRENGER, comte de LOMME ou de NAMUR.

III. Régnier, IIe du nom, comte de HAINAUT (1), décédé vers 932, épousa Alix ou Adélaïde, fille de Richard Ier, duc de BOURGOGNE, et sœur de Raoul, roi de FRANCE, beau-frère de Hugues le Grand, comte de PARIS et duc de FRANCE. Alix de BOURGOGNE donna au comte de HAINAUT trois fils, savoir :

1° Régnier III du nom, comte de HAINAUT, qui va suivre;

2° Liétard de HAINAUT, prince dont il ne nous est parvenu que le nom. Il est mentionné dans des lettres de l'empereur Othon le Grand, de l'an 966;

3° Raoul ou Rodolphe de HAINAUT, premier du nom, tige des comtes de LOOZ-HESBAYE, dont la filiation sera rapportée après celle de son frère Régnier III.

IV. Régnier III, comte de HAINAUT, après le décès de son père, réclama à la mort du jeune Henri le duché de LOTHARINGIE, qui lui revenait en sa qualité de chef de la maison de MANSUARIE. Au mépris de ses droits, Othon en donna le gouvernement à Conrad de FRANCONIE, un des plus célèbres guerriers de l'époque. Ce prince, qui avait les mêmes vues que Giselbert, se souleva à son tour contre l'Empereur, mais Régnier l'attaqua et le vainquit (953). Pour prix de sa fidélité, il espérait recueillir enfin la succession qui lui était due ; il n'en fut rien. Othon le Grand en investit son propre frère, Brunon, arche-

(1) En héritant de cette province, Régnier II prit les armes de sa mère, Albrade, comtesse de HAINAUT, à savoir « *chevronné d'or et de sable de six pièces* » qui sont de HAINAUT ANCIEN, et les transmit aux princes, ses successeurs.

vêque de Cologne, et la Lotharingie se soumit, à l'exception du comte de HAINAUT, contre lequel l'archevêque fit marcher les soldats de l'Empire. Régnier III fut malheureusement vaincu, dépouillé de ses États et relégué dans une forteresse d'Allemagne (959). Pour achever la pacification du pays, Saint-Brunon divisa la Lotharingie en deux grands districts militaires qui reçurent le titre de duchés : la HAUTE-LOTHARINGIE, ou duché de MOSELLANE, qui comprenait le territoire situé au sud de la Moselle, et la BASSE-LOTHARINGIE, ou duché de LOTHIER, qui s'étendait entre le Rhin et l'Escaut, depuis la Moselle jusqu'aux rivages de la mer. Le comte de HAINAUT mourut en exil vers 978, laissant de son épouse Adèle, fille de Hugues, comte de DAGSBOURG et d'EGISHEIM, décédée en 961, les deux fils qui suivent et qui avaient dû chercher un refuge à la cour de France :

1° Régnier IV, comte de HAINAUT, et son frère Lambert, comte de LOUVAIN, avaient trouvé le meilleur accueil à la cour de France, et Régnier s'y était marié à Hedwige, fille de Hugues CAPET, roi de FRANCE (1) et sœur du roi Robert. Appuyés par les seigneurs lotharingiens et le monarque français, les deux princes s'efforcèrent, à la mort de Saint-Brunon (965), de récupérer les armes à la main la succession de Giselbert; aussi la Lotharingie était-elle retombée dans tous les malheurs d'une guerre civile. Pour les arrêter dans leur marche triomphale, pour conserver un des principaux fiefs de la monarchie allemande (2), il fallut que l'empereur Othon I Ioffrit l'investiture de la Lotharingie à Charles de FRANCE, frère du roi Lothaire et membre de la famille carlovingienne, à laquelle ils étaient restés dévoués. Régnier IV se borna alors à recouvrer le Hainaut et fut d'abord tenu en échec par Godefroid d'ARDENNE, auquel Othon avait donné cette province, mais il parvint à se rendre maître de Mons (998) et posséda librement le comté ; il mourut en paix en 1013 et transmit ses États à son fils Régnier V. Hedwige, devenue veuve, se remaria à Hugues III, comte de DAGSBOURG ; elle avait eu de Régnier IV un fils et une fille qui suivent :

A. Régnier V, comte de HAINAUT, était veuf d'Alix D'EGISHEIM, morte sans lui avoir donné de postérité, fille de Hugues, comte D'EGISHEIM, en Alsace, et sœur de Brunon, évêque de TOUL, puis pape sous le nom de Léon IX, quand il maria en secondes noces, Mathilde, fille de Herman, comte d'EENHAM et de VALENCIENNES, fils de Godefroid, comte d'ARDENNE et de VERDUN, et frère de Godefroid le Pacifique, duc de BASSE-LORRAINE, qui décéda en 1023. Régnier V, dont les vastes domaines s'étaient encore accrus du comté d'EENHAM et de toutes les terres que le comte Herman possédait en Brabant,

(1) Hugues CAPET ne s'empara de la couronne que vingt ans plus tard, mais il était déjà le chef réel de l'Etat.

(2) La Lotharingie avait été ramenée sous l'obéissance du roi de Germanie, Henri l'Oiseleur, en 923, l'année de la déposition de Charles le Simple.

par suite de son mariage avec Mathilde, mourut en 1037, laissant de cette princesse une fille unique pour héritière :

AA. Richilde, comtesse de HAINAUT, née vers 1018, est célèbre par ses fondations pieuses, ses largesses aux églises et aux monastères, l'institution des offices héréditaires en Hainaut, tels que ceux de Sénéchal ou de Maître d'hôtel, d'Echanson, de Panetier, de Chambellan, etc., et la création de douze pairs relevant du château de Mons.

Après un règne fort agité, les malheurs et les injustices qui frappèrent sa maison, Richilde se démit de la tutelle et de la régence, en présence des barons du pays, et se retira, le 14 décembre 1083, au monastère de Messine, où elle décéda le 20 mars 1084 ; son corps fut transporté à l'abbaye d'Hasnon, près de celui de son deuxième époux. Elle réunit aussi le comté de VALENCIENNES au HAINAUT, et fut mariée : 1° à Herman de Saxe, comte ou duc de THURINGE, mort en 1051, fils de Ludolphe et de Gertrude de FLANDRE, dont elle eut Roger de SAXE, évêque de CHALONS, qui fonda en cette ville l'église collégiale de Saint-Nicolas, mort en 1063, et Gertrude de SAXE, qui se fit religieuse ; 2° à Baudouin VI, comte de FLANDRE, premier du nom en HAINAUT, dit de MONS, mort en 1070, fils du comte Baudouin V et d'Adèle de FRANCE, fille du roi Robert, et parrain d'armes de Philippe Ier, roi de France, qui reçut de sa main l'accolade de chevalier, dont elle eut : Arnould III, comte de FLANDRE, tué à la deuxième journée de Bavinchove (bataille de Cassel, 22 et 23 février 1071), le 23 février 1071, et Baudouin II de FLANDRE, dit de JÉRUSALEM, comte de HAINAUT, de VALENCIENNES et d'OSTREVANT, marié à Ide de LOUVAIN, fille du comte Henri II, dont la postérité se perpétua en Hainaut ; 3° à Guillaume d'OSBORNE, comte d'ESSEX et de HEREFORD, en Angleterre, comte de BRETEUIL et Sénéchal de Normandie, et veuf d'Adelise, fille de Roger DE TOËSNY, tué également à la même bataille de Bavinchove (Cassel), aux côtés d'Arnould III.

B. Béatrix de HAINAUT, unie à Ebles Ier, comte de ROUCY, dont postérité.

2° Lambert de HAINAUT, IIe du nom, comte de LOUVAIN, ci-après :

V. Lambert II, de HAINAUT, dit *le Barbu*, successeur d'Ansfrid Ier, au comté de LOUVAIN et avoué des églises de NIVELLES et de GEMBLOUX (1), avait recouvré cet héritage avec l'aide des habitants, tandis que Régnier IV s'emparait de Mons par le secours de Hugues CAPET. Il reçut de plus, en fief, du prince-

(1) Lambert II, de HAINAUT, et les princes ses successeurs, portèrent comme comtes de LOUVAIN

évêque de Liège, Baudri II de Looz, son parent, le comté de Brugeron, qui faisait partie de la succession d'Arnould II, comte de Looz et de Hesbaye, mort sans postérité (1014), et rentra en possession de Bruxelles, de Vilvorde, de Tervueren et d'une partie de la forêt de Soignes par son mariage avec Gerberge de France, fille de Charles, duc de Lotharingie, et sœur du duc Othon, dernier hoir mâle de la race carlovingienne en France. Othon étant venu à mourir sans laisser d'enfants (1005), Lambert II s'efforça de reconquérir la dignité ducale qui avait appartenu à sa maison. Il s'appuya également sur les droits de sa femme, et entraîna avec lui Régnier V de Hainaut, son neveu, Robert de Namur, son beau-frère, et Baudouin IV, comte de Flandre ; ce dernier se retira peu après de la lutte, mais Lambert s'y opiniâtra. Après s'être mesuré avec l'empereur d'Allemagne (1007), il prit les armes contre le nouveau duc, Godefroid d'Ardenne, qui venait de recevoir la Basse-Lorraine de Henri II. Vainement celui-ci vint l'assiéger dans la ville de Louvain (1012), le comte le repoussa et alla à son tour l'attaquer avec toutes les forces des comtés de Louvain, de Bruxelles, de Hainaut, de Namur, etc. La bataille fut livrée à Florennes, entre la Sambre et la Meuse (1015) ; Lambert, quoique déjà septuagénaire, y combattit avec un courage extraordinaire, mais il fut tué dans la mêlée, et sa mort donna la victoire à son ennemi.

Le résultat de cette bataille fut la pacification du pays. Il fut convenu que chaque famille garderait les comtés qu'elle possédait, le titre et le pouvoir de duc restant au vainqueur. Baudri II de Looz, prince-évêque de Liége, et Gérard, évêque de Cambray, intervinrent à cet arrangement, et il fut consolidé par une alliance entre les deux maisons rivales ; Régnier V, de Hainaut, neveu et allié de Lambert, et veuf d'Alix d'Egisheim, ayant épousé en secondes noces Mathilde, fille de Herman, comte d'Eenham et de Valenciennes, et nièce de Godefroid le Pacifique, surnommé ainsi à cause de la modération qu'il déploya.

Gerberge de France avait donné au comte de Louvain les quatre enfants qui suivent :

1° Henri, Ier du nom, comte de Louvain, de Bruxelles, etc., avoué des églises de Nivelles et de Gembloux, continua avec ses frères et Régnier V de Hainaut, son cousin, la guerre contre le duc Godefroid, jusqu'à la conclusion de la paix. Il fut tué en 1038 et régna pendant vingt-trois ans sans presque plus tirer l'épée ; son caractère pacifique

d'abord, et comme ducs de Lothier ensuite « *de gueules, à la fasce d'argent* », armes qui sont actuellement encore celles de la ville de Louvain.

avait assuré le repos de la Basse-Lorraine. La princesse, sa femme, le rendit père des quatre enfants suivants :

A. Othon de Louvain, succéda à son père, mais mourut jeune en la même année (1038) ;

B. Adélaïde de Louvain ;

C. Cunégonde de Louvain ;

D. Adèle de Louvain, toutes trois mortes sans avoir pris d'alliance.

2° Lambert, IIIe du nom, dit Balderic, comte de Louvain, qui suit;

3° Régnier de Louvain ;

4° Mathilde de Louvain, mariée à Eustache Ier, comte de Boulogne, dont postérité.

VI. Lambert III, dit Balderic, comte de Louvain, de Bruxelles, etc., avoué des églises de Nivelles et de Gembloux, recueillit l'héritage de son frère Henri (1038), et se rendit célèbre par ses fondations pieuses et par l'agrandissement de la ville de Bruxelles, qu'il entoura d'une enceinte fortifiée (1050). Il épousa Ode, fille de Gothelon le Grand, duc de Basse-Lorraine, frère et successeur de Godefroid le Pacifique, et sœur du duc Godefroid IV, le Courageux, et fit élever à Bruxelles, de concert avec la princesse, sa femme, la superbe église des SS. Michel et Gudule (1047). Lambert Balderic avait eu de son union :

1° Henri, IIe du nom, comte de Louvain, qui va suivre ;

2° Régnier de Louvain, qui signa en 1073 une charte de Libert, évêque de Cambray ; il fut tué en guerre (1077) sans avoir laissé de postérité.

VII. Henri II, comte de Louvain, de Bruxelles, etc., avoué des églises de Nivelles et de Gembloux, monta sur le trône après son père Lambert III, et contracta alliance avec Adèle de Thuringe, fille du duc ou landgrave de Thuringe. Ce prince, devenu chef de la maison de Mansuarie, fit promettre à ses fils de ne rien négliger pour reconquérir la couronne ducale ; les auteurs anciens ajoutent que Godefroid, l'un d'eux, fut surnommé « le Barbu » à cause de la promesse qu'il avait faite à son père, et qu'il tint, de ne plus se faire raser la barbe avant qu'ils ne fussent rentrés pour le moins dans une grande partie de leurs anciens domaines. Henri II fut assassiné dans son lit par un gentilhomme, l'an 1068 ; il avait eu de son mariage avec Adèle de Thuringe les enfants ci-après :

1° Henri IIIe du nom, comte de Louvain, de Bruxelles, etc., avoué des églises de Nivelles et de Gembloux, forma un seul État sous le nom

de PAYS DE BRABANT, de ses comtés de LOUVAIN et de BRUXELLES et de ses autres seigneuries, et prit le titre de « *Comte et défenseur du pays brabançon* ». Il fut tué dans un tournoi qui se donna à Tournay, en 1095, sans laisser d'enfants de Gertrude de FLANDRE, fille de Robert le Frison, comte de FLANDRE, et sœur du comte Robert II, dit de JÉRUSALEM. Gertrude, devenue veuve, accompagna à la première croisade Robert de JÉRUSALEM, surnommé par les Mahométans « *l'épée des Chrétiens* », et se montra digne de combattre à côté d'un tel frère. On sait que ce prince fut porté sur les rangs avec Godefroid de BOUILLON, pour régner sur la Ville Sainte, mais il aspirait après son retour en Europe et se contenta du titre de « *Fils de Saint-Georges* »;

2° Godefroid, 1er du nom, dit le BARBU et le GRAND, comte de LOUVAIN, qui suivra;

3° Adelbert de LOUVAIN, élu sur les instances du pape Calixte II, prince évêque de LIÈGE (1123), mort le 1er janvier 1128 (v. s.), et enterré en l'église de Saint-Gilles, qu'il avait fondée;

4° Ide de LOUVAIN, morte vers l'an 1139, laissant postérité de Baudouin II, de JÉRUSALEM, comte de HAINAUT, son époux, et l'un des principaux chefs de la première croisade. Il s'était couvert de gloire à la prise d'Antioche, où il commandait l'arrière-garde, mais périt malheureusement peu après (1098), dans une embuscade que lui avaient tendus les Turcs. Baudouin de JÉRUSALEM était fils de Richilde, comtesse de HAINAUT, et de Baudouin VI, dit de MONS, comte de FLANDRE, premier du nom en HAINAUT.

VIII. Godefroid Ier, dit le BARBU et le GRAND, comte de LOUVAIN et comte et défenseur du PAYS DE BRABANT, succéda à son frère Henri III, et parvint à ressaisir la dignité ducale. Reconnu duc de BASSE-LORRAINE et marquis du SAINT-EMPIRE (marquisat d'Anvers) par l'empereur Henri V (1106), et confirmé plus tard dans ces titres par l'empereur Conrad (1), il sut, par sa redoutable épée et l'énergie de son caractère, faire respecter l'autorité ducale et les domaines qu'il venait de recouvrir, et vainquit Henri de LIMBOURG (1107) qui avait reçu l'investiture du duché de LOTHIER. Godefroid le GRAND mourut le 25 janvier 1140, avec la gloire d'avoir consolidé la puissance brabançonne par un règne de trente-quatre ans (2) et assuré la grandeur de sa dynastie.

Ce prince avait épousé : 1° Ide de NAMUR, fille d'Albert, comte de NAMUR; 2° Clémence, fille de Guillaume, surnommée Tête-Hardie, comte de BOURGOGNE, et veuve de Robert, dit de JÉRUSALEM, comte de FLANDRE. Elle était sœur des comtes Etienne et Renaud, de Guy, qui fut pape sous le nom de Calixte II, de Raymond, père d'Alphonse, roi de CASTILLE, de Guillemette,

(1) A la vérité, ce n'était là qu'un acte de justice, puisque la maison de BRABANT, issue de Giselbert, ne faisait que remonter au rang de ses ancêtres, après en avoir été dépouillée un siècle durant par la maison d'ARDENNE (JUSTE. *Histoire de Belgique,* Livre III, Chap. III, page 84).

(2) Trente-quatre ans comme duc de LOTHIER, quarante-cinq ans comme comte de LOUVAIN.

femme du marquis de MONTFERRAT, et puis du comte de MAURIENNE, en Savoie, d'Ermentrude, comtesse de MONTBÉLIARD et de BAR, et de Mathilde de BOURGOGNE, comtesse dauphine de VIENNOIS. Godefroid le GRAND n'eut pas d'enfants de sa seconde femme, qui décéda en 1131 ; de sa première union avec Ide de NAMUR, il laissa :

1° Godefroid, IIe du nom, dit le JEUNE, duc de LOTHIER, comte de LOUVAIN, etc., qui suit ;
2° Henri de LOUVAIN, qui se fit moine à l'abbaye d'Afflighem, fondée par son père, qui y avait choisi sa sépulture ;
3° Aleide de LOUVAIN, mariée : 1° à Henri Ier, roi d'ANGLETERRE, fils de Guillaume le Conquérant et de Mathilde, fille de Baudouin, dit de LILLE, comte de FLANDRE. Henri mourut en 1136 ; il était veuf en premières noces de Mathilde, fille de Malcolme, roi d'ECOSSE, dont il n'avait eu qu'une fille, Mathilde, unie à Geoffroy PLANTAGENEST, comte d'ANJOU, tige des rois d'Angleterre de la troisième race ; 2° à Guillaume d'AUBIGNY, comte de SUSSEX, auquel elle avait apporté en mariage le château et comté d'ARONDEL. Aleide de LOUVAIN eut de son second époux, qui décéda en 1157, plusieurs enfants et fonda avec lui le prieuré de Bockenham ; de son premier mariage avec le roi d'ANGLETERRE, elle n'avait pas eu de postérité ;
4° Clarice de LOUVAIN, religieuse ;
5° Ide de LOUVAIN, femme d'Arnould, comte de CLÈVES.

IX. Godefroid II, dit le JEUNE, duc de LOTHIER, comte de LOUVAIN et du pays de BRABANT, marquis du SAINT-EMPIRE, etc., eut à combattre la redoutable famille des comtes de LIMBOURG, représentée alors par Henri II. Ce prince prétendait lui arracher la BASSE-LORRAINE et avait déjà réuni une nombreuse armée dans les environs de Saint-Trond, mais le duc marcha à sa rencontre et, après l'avoir battu, le rejeta au delà de la Meuse. Malheureusement, la mort arrêta Godefroid II au milieu de son triomphe ; après deux ans de règne il descendit dans la tombe (1142) et fut enterré dans l'église de Saint-Pierre, à Louvain, laissant de son union avec Lutgarde, fille d'Albert, comte de MOHA et de DAGSBOURG, et sœur de l'impératrice Berthe, femme d'Emmanuel, empereur de CONSTANTINOPLE, des enfants encore au berceau :

1° Godefroid, IIIe du nom, dit le COURAGEUX, duc de LOTHIER, comte de LOUVAIN et du pays de BRABANT, etc., qui suivra ;
2° Hugues de LOUVAIN, mort sans postérité ;
3° Albert de LOUVAIN, comte de DAGSBOURG, de MOHA, de METZ, etc., prit à titre de brisure les armes de sa mère, qui étaient « *de gueules au canton d'argent* », et contracta alliance avec Gertrude DE LOOZ, fille de Louis Ier, comte de Looz, et d'Agnès, comtesse de REINECK. Il en eut :
A. Henri de LOUVAIN, mort sans descendance ;

B. Guillaume de LOUVAIN, mort aussi sans enfants;

C. Gertrude de LOUVAIN, comtesse de DAGSBOURG, de MOHA, de METZ, etc., unie : 1° à Thibaud, duc de LORRAINE; 2° à Thibaud, comte de CHAMPAGNE, et 3° à Frédéric III, comte de LEYNINGEN, dont postérité.

4° Lutgarde de LOUVAIN, mariée à Thierry, comte d'HOFSTADE et de DAELHEM.

X. Godefroid III, dit le COURAGEUX, duc de LOTHIER, comte de LOUVAIN et du PAYS DE BRABANT, marquis du SAINT-EMPIRE, etc., eut pour tuteurs, à la mort de son père, quatre chevaliers illustres, les barons de DIEST, de BIERBEKE et de WESEMAEL, et le sire de WEMMEL. Les BERTHOUT, sires de GRIMBERGHE et avoués de MALINES, les plus puissants des vassaux de Brabant, profitèrent de la faiblesse du jeune prince, pour se mettre à la tête d'une conjuration qui avait pour but de le renverser et de se partager ses dépouilles; mais les tuteurs de Godefroid, après plusieurs rencontres avec les rebelles, leur livrèrent une bataille sanglante sur le territoire de Ransbeek, à deux lieues de Bruxelles (1143). Au moment d'en venir aux mains, un chevalier brabançon prit le jeune duc, encore dans son berceau, et le suspendit aux branches d'un saule qui s'élevait sur le champ de bataille, afin d'animer ses guerriers à sa défense. Les Brabançons redoublèrent de valeur à cette vue et remportèrent une victoire complète. Godefroid III, surnommé à cause de ce fait « AU BERCEAU », épousa à sa majorité Marguerite de LIMBOURG, fille de Henri II, duc de LIMBOURG (1155), et termina ainsi la querelle qui avait existé entre ses ancêtres et ceux de cette princesse. Il s'unit en secondes noces à Imaine DE LOOZ, sœur de la comtesse Gertrude, déjà citée, et fille de Louis Ier, comte régnant de Looz, et de la comtesse Agnès de REINECK, et décéda en 1190, après avoir triomphé de tous ses ennemis, pacifié ses États et mérité le surnom de « COURAGEUX ». Le duc de LOTHIER, qui appelait déjà le Brabant « SON NOBLE DUCHÉ », fut enterré près de son père dans l'église de Saint-Pierre à Louvain, et laissa de ses deux femmes, les princesses Marguerite DE LIMBOURG et Imaine DE LOOZ, les quatre enfants qui suivent :

Premier lit :

1° Henri Ier, dit LE GUERROYEUR, duc de LOTHIER et de BRABANT, comte de LOUVAIN, marquis du SAINT-EMPIRE, etc., prit, le premier des princes de sa maison, le titre de « DUC DE BRABANT, » qu'il porta conjointement avec celui de « DUC DE LOTHIER » et le consacra en abandonnant les armes anciennes de sa famille, qui étaient « *de gueules à la fasce d'argent* », conservées à ses frères cadets à titre de brisure et trans-

mises à leur postérité, pour prendre un écu « *de sable, au lion d'or, armé et lampassé de gueules* », armes qui devinrent aussi celles du duché de Brabant (1). Henri Ier, qui avait succédé en 1190 à son père le duc Godefroid III le Courageux, s'acquit une haute renommée de vaillance, tant par ses premiers faits d'armes que par la lutte glorieuse qu'il soutint contre l'Empire. Il battit également et fit prisonniers, en 1202, les comtes de HOLLANDE et de GUELDRE, et fit trembler l'évêque de LIÈGE, dont il prit la capitale en 1212. Malgré les nombreuses guerres que ce prince eut à soutenir ainsi que ses successeurs, et qui lui valurent le surnom de « GUERROYEUR », la puissance du duché de Brabant ne cessa de s'accroître et fut portée à son apogée par Jean Ier, le prince le plus brave et le plus intrépide de son temps, qui agrandit ses États par la conquête du LIMBOURG et favorisa le développement de la puissance communale. Peu de règnes jetèrent autant d'éclat que celui du duc Jean, à qui l'histoire a conservé le surnom de « VICTORIEUX ».

Henri LE GUERROYEUR avait contracté alliance : 1°, en 1179, avec Mathilde, comtesse de BOULOGNE et nièce de Philippe d'ALSACE, comte de FLANDRE ; 2°, en 1213, avec Marie de FRANCE, fille du roi Philippe-Auguste, et mourut à Cologne en 1235. Il fut enterré à Louvain, au milieu du chœur de la grande église, et laissa les duchés de LOTHIER et de BRABANT à son fils aîné, Henri II LE MAGNANIME, qui les augmenta du comté de DAELHEM, et refusa l'EMPIRE ROMAIN, que le pape Innocent IV lui avait offert. Henri le MAGNANIME décéda en 1247 et fut inhumé dans l'abbaye de Villers ; il avait épousé : 1° Marie, fille du roi Philippe et petite-fille de l'empereur Frédéric Barberousse d'ALLEMAGNE ; 2° Sophie, fille de Louis, landgrave de THURINGE, et eut pour successeur son fils aîné Henri III, le DÉBONNAIRE, issu du premier lit, assassiné en 1260, n'ayant encore que des enfants en bas-âge d'Alix ou Aleide de BOURGOGNE. Cette princesse gouverna les duchés de LOTHIER et de BRABANT pendant la minorité de ses enfants, et les remit à son fils puîné, le célèbre Jean Ier LE VICTORIEUX, dont il a été parlé plus haut (l'aîné Henri s'étant fait religieux à Dijon, en 1269), et qui après la conquête du Limbourg changea l'antique cri de guerre de sa famille : « *Louvain au riche Duc !* » pour une nouvelle devise : « *Limbourg à qui l'a conquis !* » Le vainqueur de Woeringhe et le héros de soixante et dix passes d'armes mourut des suites d'une blessure reçue dans un tournoi donné par Henri, comte de BAR, à l'occasion de son mariage avec la fille du roi d'ANGLETERRE, au moment où l'étendue de ses États, sa puissance et sa gloire, l'élevaient au-dessus de tous les princes voisins (1294). Jean LE VICTORIEUX épousa : 1° Marguerite de FRANCE ; 2° Marguerite de FLANDRE, et perpétua la postérité de la branche aînée de la puissante et illustre maison de BRABANT, éteinte en la personne de la duchesse Jeanne, morte en 1406, qui, ayant survécu à ses frères décédés sans postérité, monta sur le trône après son père Jean III LE TRIOMPHANT, et s'unit : 1° à Guillaume II, comte de HAINAUT et de HOLLANDE, tué en combattant les Frisons (1345) ; 2° à Wenceslas de LUXEMBOURG, fils de l'héroïque et valeureux roi de BOHÊME, Jean l'Aveugle, tué à Crécy, et frère de Charles de LUXEMBOURG et de BOHÊME, empereur d'ALLEMAGNE, qui le créa PREMIER DUC DE LUXEM-

(1) Thomas DE ROUCK, *Nederlandtschen Herauld*, page 235.

BOURG. Wenceslas mourut en 1383, sans enfants de la duchesse Jeanne.

Henri II le MAGNANIME, cité plus haut, avait eu pour fils aîné de sa seconde union avec Sophie, fille de Louis, landgrave de THURINGE et de HESSE, un fils également appelé Henri, mais surnommé « l'ENFANT », pour le distinguer de son frère consanguin, le duc Henri III LE DÉBONNAIRE. Après la mort de Henri, dit RASPO, landgrave de THURINGE et comte Palatin de SAXE, Henri l'ENFANT hérita par les droits de sa mère du landgraviat de HESSE, malgré les prétentions de Henri de MISNIE. Henri de BRABANT, surnommé l'ENFANT, forma la branche puînée de la maison de BRABANT, et fut le chef et la tige de l'illustre maison de HESSE, actuellement encore existante, et qui a formé plusieurs branches. Les landgraves et grands-ducs de HESSE donnèrent un ROI à la SUÈDE, Frédéric Ier, mort le 5 avril 1751 sans laisser de postérité de la reine Ulrique-Eléonore, sœur du roi Charles XII. Ils portent « *d'azur, au lion burelé d'argent et de gueules de dix pièces, couronné d'or* »;

2° Saint-Albert de LOUVAIN, chanoine de LIÈGE et archidiacre de la CAMPINE, élu canoniquement prince-évêque de LIÈGE en 1191, confirmé peu après par le pape Célestin III, et sacré à Reims, avait eu pour compétiteur au siège épiscopal Lothaire de HOCHSTADT, prévôt de BONN. Ce dernier ayant été fortement appuyé par l'empereur Henri VI, trois gentilshommes allemands crurent se rendre agréables à ce monarque en assassinant lâchement le nouvel évêque de LIÈGE (24 novembre 1193), et comme s'ils avaient voulu joindre l'insulte au meurtre, envoyèrent la robe ensanglantée d'Albert, qui avait été percé de treize coups d'épée, à son frère Henri LE GUERROYEUR. Mal leur en prit, car ce crime affreux donna naissance à la guerre que soutint glorieusement le duc contre l'empereur d'Allemagne, qui se vit forcé, non-seulement à sacrifier les coupables, mais aussi à éterniser par des fondations pieuses le souvenir de ce meurtre et de son expiation. Lothaire de HOCHSTADT fut de plus excommunié par Célestin III, et Albert de LOUVAIN, vengé par son frère, fut mis au nombre des saints. Son corps, à la demande de l'archiduc Albert, fut transporté, en 1612, de Reims à Bruxelles, et déposé dans l'église des Carmélites ;

Second lit :

3° Guillaume de LOUVAIN, sire de PERWEZ, de RUSSCHELBROECK, etc., dont la descendance est éteinte depuis longtemps;

4° Godefroid de LOUVAIN, dont la postérité est également éteinte.

BRANCHE

DES COMTES SOUVERAINS DE LOOZ-HESBAYE

IV. Raoul ou Rodolphe de HAINAUT, premier du nom, troisième fils de Régnier II, comte de HAINAUT, et d'Alix ou Adélaide, fille de Richard Ier, duc de BOURGOGNE, et sœur de Raoul ou Rodolphe, roi de FRANCE, hérita de la HESBAYE, moins le comté de LOUVAIN qui en faisait partie, et succéda également dans le comté de Looz au dernier prince mort sans postérité.

Il aida son frère le comte Régnier III de HAINAUT dans ses justes prétentions au duché de LOTHARINGIE, et est mentionné dans un acte de l'empereur Othon Ier, de l'an 944. BUTKENS, dans ses « *Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant* » (tome Ier, page 50), cite le témoignage de FRODOARD qui rapporte, dit-il, « *sur l'an DCCCCXLIV que Herman, duc de* « SUÈVE, *estant envoyé avec bonne armée par l'Empereur Otton I, pour* « *s'emparer des forteresses des comtes* RAGINIER *et* RODULPHE, *frères, fidels* « *et partisans de Louis, roy de* FRANCE, *et ne se trouvants lesdits frères en* « *équipage pour résister à l'armée impériale, qu'ils se rangèrent du costé* « *de l'Empereur qui les receut en grâce.* »

Raoul Ier, comte ou duc de HESBAYE et comte de Looz, donna à Farabert, prince-évêque de LIÈGE, l'église d'EYCKE, près Maeseyck, sur la Meuse, ainsi qu'il se voit en d'autres lettres d'Othon le Grand, de l'an 949, et mourut, selon BUTKENS, dans un âge très avancé (1010). Il porta ainsi que les comtes de Looz, ses successeurs, « *burelé d'or et de gueules de dix pièces* » et laissa de son mariage avec Richilde, fille de Théodoric, comte de CLÈVES, et sœur d'Ifemdus, évêque d'UTRECHT, les enfants qui suivent :

1° Arnould, Ier du nom, comte de Looz et comte ou duc de HESBAYE, etc., succéda à son père dans la souveraineté de ces comtés et les remit à sa mort à son fils unique Arnould II, qu'il avait eu de sa première union avec la fille du comte de MONTAIGU; de sa seconde femme, Lutgarde, comtesse de WAREMME, en Hesbaye, il n'eut pas d'enfants :

A. Arnould, IIe du nom, comte de Looz et comte ou duc de HESBAYE, etc., épousa Lutgarde, fille d'Arnould le Grand, comte de FLANDRE, et décéda en 1014, sans postérité.

2° Louis de Looz, cité plus loin;

3° Gérard de Looz, comte d'AUDENARDE, vivait en 982. Il brisa les armes de son père en prenant un « *fascé de gueules et d'or et de six pièces* »,

et fut la tige des illustres sires d'AUDENARDE, en Flandre, depuis longtemps éteints, qualifiés *princes* dans les anciennes chartes et qui scellaient à cheval;

4° Catherine de Looz, unie à Louis, comte de CHINY, en Ardenne.

V. Louis de Looz, fils puîné de Raoul Ier de HAINAUT, comte de Looz et comte ou duc de HESBAYE, etc., et de Richilde de CLÈVES, contracta alliance : 1° avec Aleide, fille du comte ou duc de LIMBOURG, et sœur d'Ingram, abbé de PRUHM ; 2° avec Lutgarde, fille du comte de THEUX. Ces deux princesses le rendirent père des cinq enfants suivants :

Premier lit :

1° Balderic ou Baudri de Looz, élu prince-évêque de LIÈGE, en 1008, IIe du nom, fonda le monastère de SAINT-JACQUES à Liège, où il choisit sa sépulture, et mourut en 1018.

Il reçut à titre d'héritier et de successeur féodal au plus proche degré la HESBAYE et le comté de Looz, d'Arnould II, son cousin germain, décédé sans enfants. Après avoir pris possession de cet héritage et en avoir fait hommage à l'empereur Henri II, alors à Metz, le prince-évêque rendit hommage du comté de Looz, comme d'un fief de l'Empire, et le remit à son frère consanguin, Arnould III. Il donna en fief à Lambert II de HAINAUT, dit le BARBU, comte de LOUVAIN, son parent, moyennant la somme de mille deux cents marcs, le comté de BRUGERON qui faisait partie de la HESBAYE, et incorpora à l'évêché de LIÈGE l'autre partie de ce duché, qui était la plus grande, et toute la contrée au nord et à l'est de HASSELT, sans compter le marquisat de FRANCHIMONT, qu'il avait acquis de Réginard, dernier marquis, mort en Terre-Sainte sans postérité. Quelques années plus tard, Henri III confirma à l'évêque Nithard, frère de Wichard III, sire du pays de GUELDRE, marié à Marguerite de Looz, nièce de Baudri II, ces nouveaux domaines qui agrandissaient considérablement ses États aux dépens des comtes de Looz (1040);

2° Giselbert de Looz, PATRICE ROMAIN et avoué de l'abbaye de SAINT-JACQUES à Liège, lequel mourut en 1022 ;

Second lit :

3° Arnould III de Looz, PATRICE ROMAIN, devint comte de Looz et avoué de l'évêché de LIÈGE, ainsi qu'il a déjà été dit, et décéda en 1021, sans laisser de descendance. Il fut enseveli près de son frère Baudri II, dans la crypte de Saint-André, en l'abbaye de Saint-Jacques :

4° Othon, Ier du nom, comte de Looz, qui va suivre ;

5° Herman de Looz, chanoine et archidiacre de LIÈGE, fit élever les églises des SS. Pierre et Paul et de Saint-Odulphe, à Looz. Il établit dans cette dernière église sept chanoines (1044) et y choisit sa sépulture.

VI. Othon Ier de Looz succéda au comté de Looz et devint avoué de l'évêché de LIÈGE après la mort du comte Arnould III, son frère, décédé sans

enfants. Il contracta alliance avec Emma, fille d'Albert II, comte de NAMUR, et d'Ermengarde de FRANCE, fille de Charles, duc de LOTHARINGIE, qui lui donna pour héritiers :

1° Emmon, Ier du nom, comte de Looz, qui suivra ;

2° Othon de Looz, devint comte de DURAS et sous-avoué de SAINT-TROND, par son mariage avec Ode, fille unique et héritière de Giselbert, comte de DURAS, dont il adopta les armes avec le nom. Il porta ainsi que sa postérité « *de sable, semé de fleurs de lis d'or* », et fit bâtir le château de DURAS. Othon de Looz avait eu de son union avec la comtesse Ode les deux fils suivants :

A. Giselbert, comte de DURAS et sous-avoué de SAINT-TROND, épousa Gertrude, fille héritière de Conon, comte de MONTAIGU et de CLERMONT, et d'Ide, sœur du célèbre Godefroid de BOUILLON, duc de BASSE-LORRAINE, élu PREMIER ROI DE JÉRUSALEM. Il décéda en 1128, et fut père de :

AA. Othon, II du nom, comte de DURAS, de MONTAIGU et de CLERMONT, sous-avoué de SAINT-TROND, etc., s'unit à Berthe, fille de Godefroid II de BOUCHAIN, sire de RIBEMONT, d'OSTREVANT, etc., et d'Yolande de WASSEMBERG, fille de Gérard, comte de GUELDRE, et veuve en premières noces de Baudouin III, comte de HAINAUT, mort en 1120, d'un échauffement gagné à la chasse. Othon II eut de Berthe de BOUCHAIN les enfants ci-après :

AAA. Gilles ou Egide, comte de DURAS, de MONTAIGU et de CLERMONT, sire et comte de ROCHEFORT, etc., sous-avoué de SAINT-TROND et de DINANT, fonda les abbayes du Val-Saint-Lambert et de Saint-Remy, près Rochefort, et décéda en 1174 sans postérité d'Aleide de Looz, fille de Louis Ier, comte régnant de Looz, et d'Agnès, comtesse de REINECK ;

BBB. Pierre et Conon de DURAS succédèrent au comte Gilles, leur frère, et vendirent le comté de DURAS et l'avouerie de SAINT-TROND, à Gérard II, comte de Looz et de REINECK ; les comtés de CLERMONT et de ROCHEFORT avec l'avouerie de DINANT, furent cédés par eux à Wédéric de WALCOURT, leur beau-frère. Pierre de DURAS mourut en 1185 sans enfants, et Conon de DURAS fut tué en la guerre de la Terre-Sainte, en 1188;

CCC. Berthe de DURAS, unie à Wédéric, sire de WALCOURT, qui devint, comme il est dit plus haut, comte de CLERMONT et de ROCHEFORT et avoué de DINANT ;

DDD. Julienne de Duras, mariée à Baudouin, châtelain de Bourbourg, en Flandre.

BB. Giselbert de Duras ;

CC. Gérard de Duras, XXXIIe abbé de Saint-Trond, élu l'an 1145, abdiqua en 1155, et mourut en 1174 ;

DD. Théodore ou Théodoric de Duras, chanoine de Saint-Lambert, à Liège ;

EE. Brunon de Duras, archidiacre de Liège ;

FF. Julienne de Duras, unie à un comte du nom de Godefroid ;

GG. N.... de Duras, femme du sire de Corteshem.

B. Conon de Duras, sire de Repe (aliàs Otrepe), de Diepenbéek, de Schans, et autres lieux.

3° Marguerite de Looz, mariée à Wichard III, sire du pays de Gueldre, mort en 1061, fils du prince Wiking, décédé en 1035, et d'Elisabeth de Bavière, et frère de Guillaume de Gueldre, évêque d'Utrecht, de Nithard, prince-évêque de Liége, et de Meinvère, évêque de Paderborn. Marguerite de Looz ne laissa qu'une fille de son union avec Wichard III de Gueldre, Alix ou Aleide, dame héritière du pays de Gueldre, et femme d'Othon de Nassau, créé premier comte de Gueldre par l'empereur Henri IV.

VII. Emmon, Ier du nom, comte régnant de Looz et avoué de l'évêché de Liége après le décès de son père Othon Ier, mourut en 1067, ayant épousé Ermengarde, fille héritière de Conrard, sire de Hornes, et de Mathilde de Juliers. Ermengarde fit de belles donations à Saint-Barthélemy de Liège et à Notre-Dame de Huy, et rendit le comte Emmon Ier père des enfants suivants :

1° Gérard, Ier du nom, comte de Looz et avoué de l'évêché de Liége, mentionné dans une fondation de son père le comte Emmon, et dans des lettres de l'empereur Henri III, mort sans descendance (1101) ;

2° Arnould, IVe du nom, comte de Looz, etc., cité plus loin ;

3° Théodore ou Thiérry de Looz, nommé dans la fondation qui précède, fut chanoine de Cologne et de Huy, et mourut vers 1115 ;

4° Gertrude de Looz, qui s'unit à Guillaume de Boulogne, frère de Godefroid de Bouillon, le héros de la première croisade, et de Baudouin de Boulogne, tous deux rois de Jérusalem, et fils d'Eustache II, comte de Boulogne, et d'Ide, sœur de Godefroid le Bossu, duc de Basse-Lorraine.

VIII. Arnould IV, comte régnant de Looz, etc., succéda à son frère le comte Gérard Ier, et était du vivant de celui-ci, sire de Steinvorst (aliàs Steyvoort), de Hornes et autres lieux ; il avait épousé Aleide de Diest, dame héritière de Ghoer, de Berlo et de Chateau-Etienne à Corswarem, sœur d'Arnould, sire de Diest, qualifié prince dans les anciennes chartes. Arnould IV, comte

de Looz, fonda en l'église de Corswarem un bénéfice sous l'invocation de la Vierge Marie et de Saint-Jean l'Évangéliste, et décéda en 1120, laissant de la princesse Aleide les sept enfants qui suivent :

1° Arnould, Ve du nom, comte de Looz, etc., contracta alliance avec Agnès de BAVIÈRE, sœur d'Othon, duc de BAVIÈRE, et fonda l'an 1135 le monastère d'Averbode (aliàs Everbode). Il mourut en 1146 ayant eu d'Agnès de BAVIÈRE:

A. Louis Ier, comte de Looz, etc., cité dans la précédente fondation, qui devint aussi comte de REINECK, en Franconie, par son mariage avec Agnès, fille héritière de Gérard, comte de REINECK, et d'Hedwige de CASTEL. Le comte Louis Ier décéda en 1171, et fut enseveli au Béguinage de Looz, laissant de son union avec la comtesse Agnès, qui lui survécut :

AA. Louis de Looz, mort jeune en 1167 ;

BB. Gérard, IIe du nom, comte régnant de Looz et de REINECK, etc., fondateur de l'abbaye de Herckenrode, de l'ordre des Cîteaux, mort le 4 novembre 1191, au siège de Ptolémaïs en Terre-Sainte, avait épousé Marie de GUELDRE, fille de Henri de NASSAU, troisième comte de GUELDRE et comte de ZUTPHEN, et sœur d'Arnould, archevêque de COLOGNE, de Gérard et d'Othon, comtes de GUELDRE et de ZUTPHEN.

Gérard II continua la postérité de la branche aînée des ILLUSTRES ET SOUVERAINS COMTES DE LOOZ, PRINCES DE L'EMPIRE, éteints en la personne de Louis III, décédé en 1336, sans laisser d'enfants mâles de Jeanne de BLAMONT, de la maison de LORRAINE, et qui forma à son tour deux autres branches, celles des comtes de CHINY et d'AGIMONT, éteintes au XVe siècle.

Marie de GUELDRE avait donné au comte Gérard II de Looz et de REINECK :

AAA. Louis II de Looz, qui succéda aux comtés de Looz et de DURAS et mourut en 1218, étant devenu comte de HOLLANDE et de ZÉLANDE, par son mariage avec Ada, fille unique et héritière de Thierry VII, comte de HOLLANDE et de ZÉLANDE. Louis II étant venu à mourir sans avoir eu d'héritiers de la princesse Ada, les comtés de HOLLANDE et de ZÉLANDE retournèrent à la maison de HOLLANDE; ceux de Looz et de DURAS passèrent à ses frères, Arnould et Henri, cités ci-dessous ;

BBB. Gérard de Looz, qui hérita du comté de Reineck, et perpétua la descendance des comtes régnants de Looz, tous ses frères

n'ayant pas laissé d'enfants mâles de leurs alliances;

CCC. Jean de Looz, enterré dans l'abbaye de Herckenrode;

DDD. Henri de Looz, d'abord chanoine de LIÉGE et prévôt de SAINTE-MARIE, à Utrecht; puis comte de DURAS, comme il a été dit ci-devant, contracta alliance avec Mathilde de VIANEN, veuve de Lothaire, comte D'HOFSTADE, dont il n'eut que deux filles: Imaine, abbesse de FLINES, et Aleide, abbesse de MONT-SAINTE-WALBURGE;

EEE. Arnould VI de Looz, sire de ZUYLRE, marié à la princesse Aleide de BRABANT, fille de Henri Ier, LE GUERROYEUR, duc de LOTHIER et de BRABANT, comte de LOUVAIN et marquis du SAINT-EMPIRE, qui succéda au comté de Looz à la mort de Louis II, et à celui de DURAS, au décès de Henri de Looz, comte de DURAS, mentionné plus haut;

FFF. Théodoric, Théodore ou Thierry de Looz, prince et seigneur de NICODÈME, en Bythinie, et sénéchal de l'empire de Constantinople sous Baudouin, comte de FLANDRE et de HAINAUT, et empereur de CONSTANTINOPLE;

GGG. Guillaume de Looz, dit VILLANUS, tué en Orient, en combattant les Valaques (1206).

CC. Hugues de Looz, décédé en 1172;

DD. Imaine de Looz, morte en 1213, unie à Godefroid III LE COURAGEUX, duc de LOTHIER, comte de LOUVAIN et du pays de BRABANT, marquis du SAINT-EMPIRE, etc., mort en 1190, et veuf en premières noces de MARGUERITE DE LIMBOURG, fille de Henri II, duc de LIMBOURG, dont postérité;

EE. Aleide ou Alix de Looz, épousa Gilles, comte de DURAS, de MONTAIGU et de CLERMONT, sire de ROCHEFORT, etc., sous-avoué de SAINT-TROND et de DINANT, et fondateur des abbayes du Val-Saint-Lambert et de Saint-Remy près Rochefort, décédé en 1174 sans laisser d'héritiers;

FF. Gertrude de Looz, mariée à Albert de LOUVAIN, comte de DAGSBOURG, de MOHA, de METZ, etc., frère cadet de Godefroid III, duc de LOTHIER, comte de LOUVAIN et du pays de BRABANT, cité plus haut, dont elle eut plusieurs enfants;

GG. Agnès de Looz, femme d'Othon, comte PALATIN de SCHEYRN et de WITTELSBACH;

HH. Laurette de Looz, qui contracta alliance avec Thibaud, comte de BAR;

II. Sophie de Looz, donnée en mariage à Gautier (aliàs Wautier) BERTHOUT, avoué de MALINES, mort en Syrie, en 1209.

B. Othon de Looz;

C. Philippe de Looz, décédé en 1164;

D. Agnès de Looz.

2° Jean de Looz, sire de GHOER, de BERLO, de CHATEAU-ETIÉNNE à CORSWAREM, etc., qui suivra plus loin;

3° Gérard de Looz;

4° René, Renaud ou Régnier de Looz, chanoine de SAINT-LAMBERT, à Liège, et prévôt de FOSSES (1131), qui mourut vers 1140;

5° Théodoric, Théodore ou Thierry de Looz, sire de HORNES, épousa Ermengarde de CUYCK, sœur d'André, évêque d'UTRECHT, des anciens comtes et sires de CUYCK. Théodoric de Looz prit les armes de sa grand'mère Ermengarde, dame héritière de HORNES, en succédant aux domaines que celle-ci avait apportés dans la maison des comtes de Looz, et les transmit avec le nom de HORNES à sa descendance. Il porta ainsi « *d'or, à trois huchets de gueules, virolés d'argent* », et laissa d'Ermengarde de CUYCK :

A. Gérard de HORNES, mort en la guerre de la Terre-Sainte;

B. Guillaume Ier du nom, sire de HORNES, qui s'unit : 1° à Lucie, de CLÈVES; 2° à une princesse du nom d'Alix. Sa première femme le rendit père de :

AA. Guillaume, IIe du nom, sire de HORNES, contracta alliance avec Marguerite de MONTBÉLIARD (1189), et perpétua sa lignée jusqu'en 1763, éteinte par la mort du prince Maximilien-Emmanuel de HORNES.

Des illustres sires et comtes de HORNES sont issus à leur tour, de cadets ou puînés, les maisons de PERWEZ, de CRANENDONCK et de BROUHÈSE, qui prirent respectivement, à titre de brisure, la première « *de gueules, à trois huchets d'or* »; la deuxième « *d'argent, à trois huchets ou cors de chasse de gueules* »; et la dernière « *de sable, à trois cors de chasse d'argent, liés d'or* »;

BB. Michel de HORNES;

CC. Sophie de HORNES, femme de Jean, sire et comte de HEUSDEN.

C. Herman de HORNES, prévôt de Saint-GÉRÉON, à Cologne, fit de grands biens à l'hôpital de Cornillon, à Liège, et fut élu XXVIIe évêque d'UTRECHT. Il décéda en 1156 et eut pour successeur à l'évêché Godefroid de RHÉNEN, grand-prévôt D'UTRECHT, nommé par l'entremise de l'empereur Frédéric Barberousse d'ALLEMAGNE.

6° Henri de Looz, sire de STEINVORST (aliàs STEYVOORT), conserva les armes de sa maison en héritant de la terre de STEINVORST, dont son père Arnould IV avait été seigneur particulier avant que de succéder au comté de Looz, mais en y introduisant une légère brisure à titre de cadet : il porta « *burelé de gueules et d'or de dix pièces, au canton d'argent, chargé d'une étoile de sable* », au lieu de « *burelé d'or et de gueules de dix pièces* », et transmit ces armes avec le nom de STEIN-

VORST (STEYVOORT ou STEENVOORT) à sa lignée, qui se perpétua en Flandre et en Brabant. La branche de Flandre brisa de rechef en prenant « *d'or, à quatre fasces de gueules, au franc quartier du même, chargé* « *d'un chevron d'argent, accompagné de trois losanges du même* »;

7° Sophie de Looz, duchesse en Hongrie.

IX. Jean de LOOZ, sire de GHOER, de BERLO, de CHATEAU-ETIENNE à CORSWAREM, etc., fils puîné d'Arnould IV, comte régnant de Looz, et d'Aleide de DIEST, dame héritière des lieux susdits, et frère du comte Arnould V, épousa Sophie de LIMBOURG, des comtes et ducs de LIMBOURG. Il prit les armes de sa mère Aleide de DIEST (1) en héritant de ses biens, avec cette différence qu'il y adapta les émaux de sa maison, à titre de brisure, et porta ainsi « *d'or, à deux fasces de gueules* », armes qu'il transmit à sa postérité. Jean de Looz, sire de GHOER, de BERLO, etc., est la tige des illustres sires et comtes de BERLO; il est cité avec sa femme et ses père et mère, ARNOULD IV, comte de Looz et Aleide de DIEST, dans une charte de son fils aîné Robert, Ier du nom, sire desdits lieux, datée du château de BERLO l'an 1180, et relative à un second bénéfice fondé par celui-ci en l'église de CORSWAREM. Sophie de LIMBOURG donna à Jean de Looz les deux fils qui suivent :

1° Robert de Looz, premier du nom, sire de BERLO, de GHOER, etc., qui suivra;

2° Hugues de Looz, dit de BERLO, surnommé BLOCK, chevalier (miles), premier du nom, brisa comme puîné, suivant l'usage féodal, les armes de son père, en changeant l'émail du champ de celles-ci, c'est-à-dire en prenant « *d'argent, à deux fasces de gueules* » au lieu « *d'or, à deux fasces de gueules* », et fut la tige de la maison de BLOCK, actuellement encore existante et l'une des plus célèbres de l'ancien comté de Flandre. Il se rangea sous les bannières de Thierry d'ALSACE, compétiteur de Guillaume de NORMANDIE, pour l'aider à recouvrir cette province, et dut à sa bravoure le surnom de BLOCK, conservé à sa postérité. Thomas de ROUCK dans son « *Nederlandtschen Herauld*, page 332 », cite un ancien manuscrit qui nous apprend que près de deux siècles plus tard Guillaume de STEELANDT qui avait obtenu de Robert, comte de FLANDRE, les armes de la ville de Courtray « *en mémoire et en rémunération de* « *sa grande vaillance et des beaux faitz d'armes et prouesses qu'il* « *fiest à la bataille de Groninghe, auprès dudict Courtray* » (bataille des Éperons d'or), fut également surnommé BLOCK « *pour ce qu'il mail-* « *lota tant sur les ennemis* ».

Hugues de BERLO, dit BLOCK, alla assister en 1135, avec son frère Robert de BERLO, à la fondation de l'abbaye d'Averbode (aliàs Everbode), faite par son oncle Arnould V, comte de Looz, et signa à Audenarde, l'an 1140, avec les sires de GAND, de BEVEREN, de PRARET, de MASMINES, de

(1) Elle portait « *d'or, à deux fasces de sable* ».

Boulers, de Steenvoorde, de Nesles, du Maisnil, de Harnes, de Vorselaer et autres, tous qualifiés « *militibus* », une charte d'Arnould, sire d'Audenarde, par laquelle cet illustre seigneur donnait à l'abbaye de Honnecourt, près Cambray, toutes les rentes qu'il possédait à Gouy. Il signa encore avec les barons de Flandre, entre autres actes importants, une charte de Thierry d'Alsace, donnée à Bruges l'an 1153, relative à l'abbaye d'Afflighem, et laissa de son union :

A. Gérard de Berlo, dit Block, premier du nom, vivait encore en 1203, auquel temps il signa avec les sires de Voorne, de Ryswyck et de Cats, une charte de Henri de Voorne, châtelain de Zélande, et fut rendu père des trois fils qui suivent :

AA. Guillaume de Berlo, dit Block d'Eyne, Ier du nom, sire d'Eyne-lez-Capryck, de Zande, d'Aalschoot et autres lieux, mentionné dans une charte de 1239, de Rasse de Gavre, boutillier de Flandre, céda en 1241, à l'abbaye d'Oost-Eecloo, cinquante bonniers de bruyères, sis à Aalschoot. Il était marié dès avant 1240, comme il conste d'une donation faite à cette époque à l'abbaye de Saint-André, près Bruges, et eut de cette alliance :

AAA. Gautier Ier, de Block, chevalier (miles), sire desdits lieux, qualifié noble seigneur dans un rôle de l'an 1279, ayant trait à son fils Guillaume et contenant la spécification des biens-fonds donnés par la comtesse Marguerite de Flandre, à l'hôpital de Saint-Jean, situés dans le quartier d'Assenede, laissa pour héritiers : A. Giselbert, aliàs Guy de Block, chevalier (miles), qui assista avec son frère Guillaume, également chevalier, Arnould, comte de Looz, et les plus puissants et principaux seigneurs du pays, à la joyeuse entrée à Cambray de Guillaume de Hainaut, devenu évêque de cette ville, et signa avec eux l'acte de paix et de prise de possession du siège épiscopal de Cambray, en 1292 ; B. Guillaume II, de Block, chevalier (miles), mentionné dans le rôle précité de 1279, figure en 1273 dans une charte de Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, parmi les principaux chevaliers et seigneurs de la cour de ce prince, qui assistèrent à Courtray, comme témoins, à une donation qu'il fit à l'abbaye de Saint-Aubert, de Cambray, et signa également en 1292 avec son frère Giselbert, cité plus haut, l'acte de prise de possession du siège épiscopal de Cambray par Guillaume de Hainaut. Guillaume II de Block, des comtes de Looz, perpétua par son fils puîné, Baudouin Ier, la postérité de sa lignée, encore

représentée aujourd'hui en Belgique et en Hollande (1); C. Jean de Block, sire de Peerboom et autres lieux, qui transigea en 1289 avec l'abbé de Saint-Pierre de Gand, au sujet des dîmes de Peerboom, et renonça en faveur de la même abbaye de Saint-Pierre, aux dîmes des terres à partir du hameau de Moerstrate dépendant d'Assenede, vers Terlepe jusqu'à Axel, actuellement en Zélande, dont postérité ; D. Gautier de Block, né au château de Bouchaute vers 1255, docteur en théologie de l'université de Paris, qui fut élevé l'an 1284 par l'entremise de Guy de Dampierre, comte de Flandre, à la dignité d'abbé de la célèbre abbaye des Dunes, près Bruges. Ce prélat s'acquit une grande renommée, tant par l'éclat de ses vertus que par l'étendue de ses brillantes connaissances et de ses talents administratifs, et laissa plusieurs manuscrits théologiques et historiques qui malheureusement n'ont pas été publiés (2). Il mourut en 1318 et fut enterré dans son église abbatiale près du maître-autel.

BB. Arnould de Block, sire d'Essche, etc., vivait en 1232 et 1243, et vendit à l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand, plusieurs parties de la dîme de sa seigneurie d'Essche. Il fut rendu père de :

AAA. Gautier de Block, IIe prélat du nom et LIIIe abbé-seigneur de la puissante et antique abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer, qui possédait de temps immémorial, entre autres grands domaines, le comté d'Arques et la seigneurie de Poperinghe, succéda à Jean IV qui s'était vu forcé d'abdiquer (1278). Les trois derniers prélats qui l'avaient précédé dans son gouvernement n'avaient pu réprimer les désordres, rétablir la discipline et repousser les prétentions toujours croissantes de leurs officiers. Gautier II y parvint. Il fit à cet effet venir de Gand, où

(1) La maison de Block de Looz porte pour armes : « *d'argent, à deux fasces de gueules* ; ou, *Ecartelé : aux* I et IV, *burelé d'or et de gueules de dix pièces* (Looz) *aux II et III, d'or à deux fasces de gueules* (Ghoer-Berlo). *Sur le tout, d'argent, à deux fasces de gueules* (Block). *Couronne de cinq fleurons.* Casque *couronné.* Cimier: *Un vol coupé alternativement d'argent et de gueules.* Lambrequins : *d'argent et de gueules.* Supports : *Deux lions de gueules, la queue fourchée, lampassés d'azur, couronnés et armés d'or, tenant chacun une bannière, celle à dextre aux armes de* Block ; *celle à senestre aux armes de* Looz. Cri : Looz ! Looz ! Devise : *Dominvs opem ferat* (*Dieu y pourvoira*). »

(2) *Historie van Belgis of Kronyke der Nederlandsche Oudheyd, door Mr Marcus van Vaernewyck ; Gend, Drukkery van D.-J. van der Haeghen,* 1829 ; IIe *partie, supplément, page* 15.

Geschiedenis van de Gemeenten der Provincie Oost-Vlaanderen, door Frans de Potter en Jan Broeckaert, IIde reeks, arrondissement Eekloo, eerste deel, page 119.

sa famille était très puissante, vingt jeunes gens qui lui étaient entièrement dévoués, leur donna l'habit monastique, et à l'aide de ces nouvelles voix, qui en attiraient tant d'autres, changea l'esprit de la majorité dirigeante. Ainsi fortifié dans son administration et assuré désormais du plus grand nombre de suffrages, Gautier rompit avec les mécontents, repoussa leurs prétentions, se fit rendre les comptes qu'il trouva en désordre, pourvut lui-même aux recettes, déposa les officiers des places dont ils avaient tant abusé et put ainsi, sans obstacle, rétablir le calme et la régularité dans l'abbaye. Pas moins de cent cinquante-sept titres relatifs à ce gouvernement, dit M. Henri de LAPLANE dans son « *Histoire des abbés de Saint-Bertin* », attestent sa sagesse et sa vigilance. Il confirma tous les privilèges de l'abbaye, concilia tous les intérêts et acheta des dîmes à Bailleul, Hislenghem, Ichteghem, Lesterwelde, Lichtervelde, Lillers, Lisseweghe, etc.; c'est aussi lui qui divisa la ville de Poperinghe, l'an 1290, en trois paroisses et y fit élever les églises de NOTRE-DAME et de SAINT-JEAN.

Gautier de BLOCK qui compte au nombre de ses prédécesseurs à la dignité abbatiale, Baudouin le Chauve, comte de FLANDRE, et son fils Adolphe, seigneur de THÉROUANE et comte de BOULOGNE, décéda au commencement d'octobre 1294, au moment où le pape Boniface VIII venait de monter sur la chaire de Saint-Pierre, et fut inhumé en l'église abbatiale, entre les deux colonnes de la grande tour, sous une pierre bleue, portant son image revêtue des insignes pontificaux. Le cercueil monolythe, en forme d'auge, qui conserva ses restes, a été retrouvé en 1844, lors des fouilles pratiquées à Saint-Bertin, et est déposé au musée archéologique de Saint-Omer, dans la galerie des tombeaux. On représente Gautier II debout, la mitre en tête, la crosse à la main gauche, tandis que de la droite il semble donner la bénédiction. Avant de mourir, l'illustre abbé de BLOCK désigna son successeur; sa dernière pensée s'était portée sur Eustache GOMER ou GOMMER, de Lille, issu d'une famille noble du Cambrésis et moine à Saint-Bertin. La commu-

nauté, régulièrement assemblée, ratifia ce choix. Eustache fut élu vers la fin d'octobre 1294 et reçut peu après la confirmation de la main de Jacques de Boulogne, évêque de Thérouane. Il put pendant les courtes années de son gouvernement jouir en paix des travaux dus à l'activité de son prédécesseur.

CC. Hugues de Block, sire de Watreloos, qui vivait en 1231.

X. Robert de Looz, premier du nom, chevalier (miles), sire de Berlo, de Ghoer, de Chateau-Etienne à Corswarem, etc., fils aîné de Jean de Looz, sire desdits lieux, et de Sophie de Limbourg, se fit plus particulièrement connaître sous le nom de Berlo (1), à cause de sa résidence au château de Berlo, et le transmit définitivement à ses descendants. Il figure en 1135 avec son frère Hugues, dans la charte déjà citée d'Arnould V, comte de Looz, son oncle, relative à la fondation de l'abbaye d'Averbode, et fonda l'an 1180, peu avant de mourir, par acte passé en son château de Berlo, la veille de Saint-Jean-Baptiste, un bénéfice sous l'invocation de la Vierge Marie et de saint Jean l'Evangéliste, dit « *la seconde fondation en l'église de Corswarem* », acte dans lequel sont cités Arnould IV, comte de Looz, et Aleide de Diest, ses aïeux ; Jean de Looz, sire de Ghoer, et Sophie de Limbourg, ses père et mère. Robert de Berlo avait épousé Marie de Diest, fille d'Arnould, chevalier (miles), ainsi qu'il se voit par la même charte dans laquelle sont encore cités ses cinq enfants qui suivent :

1° Arnould de Berlo, clerc, fut d'Eglise ; il est mentionné avec ses frères Fastré et Robert, chevaliers (miles), et ses sœurs Iduberge et Begghe, dans l'acte déjà rappelé de Robert de Looz, sire de Berlo, de Ghoer, de Chateau-Etienne à Corswarem, etc., son père, passé en 1180 au château de Berlo ;
2° Fastré de Berlo, Ier du nom, chevalier, sire de Berlo, qui va suivre ;
3° Robert de Berlo, chevalier (miles), sire de Corswarem, mort sans descendance ;
4° Iduberge de Berlo ;
5° Begghe de Berlo.

XI. Fastré Ier de Berlo, chevalier (miles), sire de Berlo et autres lieux, vivait ès années 1180, 1185, 1198, etc., et contracta alliance avec Aleide de Limbourg, fille de Henri, sire de Wassemberg et de Fauquemont, et petite-fille

(1) Anciennement : *de Berloz, Berlooz, Berloo, Bierlos, Berlos, Berlo,* etc., en français ; et *van Berle, uan Baerle, van Barle,* etc., en flamand.

de Henri, duc de LIMBOURG. Fastré Ier de BERLO laissa d'Aleide de LIMBOURG les deux fils ci-après :

1° Gautier de BERLO, premier du nom, sire de BERLO, qui suivra ;

2° Robert de BERLO, chevalier (miles), sire de CORSWAREM, plus connu sous ce dernier nom conservé à sa postérité, fut la tige de l'illustre maison de CORSWAREM (1) encore existante, et brisa à titre de cadet, suivant l'usage féodal, les armes de son père, en prenant « *d'hermines, à « deux fasces de gueules* », au lieu « *d'or, à deux fasces de gueules* ». Il transmit ces armes nouvelles à sa descendance et s'unit à Marguerite de GENEFFE, qui était veuve en 1239. (Voir les registres de l'abbaye de la Paix-Dieu). Elle l'avait rendu père de :

A. Arnould de CORSWAREM, chevalier (miles), testa en faveur de sa mère (1239) et se fit frère-mineur à Liège ;

B. Guillaume de CORSWAREM, premier du nom, chevalier (miles), sire de CORSWAREM et autres lieux, qui laissa de son épouse les huit enfants suivants :

AA. Arnould de CORSWAREM, chevalier (miles), premier du nom, sire de CORSWAREM, etc., contracta mariage avec Eléonore, dame de NYEL, dont il eut :

AAA. Arnould II de CORSWAREM, sire de CORSWAREM, de NYEL, de NOVILLE, etc., avait épousé la fille de Jacques CHABOT DE NOUVICE et d'Isabelle de HERCK, et continua la postérité des seigneurs de CORSWAREM, reconnus pour autant que de besoin en vertu de leur extraction des comtes souverains de Looz, comtes de Looz-CORSWAREM, par lettres patentes de l'empereur Charles VI, données à Vienne le 24 décembre 1734, et créés par les mêmes lettres ducs et princes de Looz-CORSWAREM et de CORSWAREM-LOOZ (2) ;

(1) D'HEMRICOURT. *Miroir des nobles de la Hesbaye, traduit par* JALHEAU. 1791, pages 86, 123 et suivantes.

(2) Voici un extrait de ces lettres :

« CHARLES, *par la grâce de Dieu, Empereur des Romains, toujours Auguste, roy d'Allemagne, de Castille, etc., etc.* . . . . . .

« *Que les anciens comtes* DE LOOZ, *leurs autheurs, auroient reçu leur titre de comte de l'authorité et « munificence impériale, et que ce titre selon l'usage de l'empire se communiqueroit à tous les descen- « dans légitimes, mâles et femelles, de ceux qui en ont été honorez; et que les remontrants prouvant « comme ils feroient leur origine légitime et masculine des susdits comtes de Looz, seroient compris dans « la grâce primitive impériale, et décorés dudit titre ; que cela étant, ils ne pourroient, sans déroger, à « ce que leur naissance donneroit en vertu de la ditte première grâce impériale concédée, recourir à une « nouvelle création de comte; mais comme ils souhaiteroient pour les raisons susdites, de faire conster « d'autant plus que notre bénigne volonté seroit que dans toutes les souverainetés et terres de notre « obéissance les remontrants et ceux de la même souche, descendants en ligne masculine et légitime « dudit François de Corswarem, des comtes de Looz, comte de Nyel, et d'Antoinette de Gulpen de « Galoppe, dont la branche se seroit établie dans nos Pays-Bas, soient reconnus et traités de comtes de « Looz-Corswarem, afin que la mémoire de cette ancienne origine ne se perde pas, et qu'elle se continue « à leur postérité, etc., etc....., les remontrants nous ont très humblement suppliés, qu'en les reconnoissant « et déclarant pour autant, que de besoin, comtes de Looz-Corswarem, notre bon plaisir soit de les con- « décorer du titre de ducs, et de leur permettre, d'appliquer ces titres à des terres par eux possédées, et à*

BBB. Helluy de CORSWAREM, abbesse du VAL-NOTRE-DAME, près Huy, morte en 1328.

BB. Baudouin de CORSWAREM ;

CC. Libert de CORSWAREM ;

DD. Robert de CORSWAREM, sire de NANDRIN, dont il prit le nom et qu'il transmit à ses descendants, fut rendu père de :

AAA. Gautier de CORSWAREM, dit de NANDRIN, sire dudit lieu et chambellan de l'empereur d'Allemagne, Henri de LUXEMBOURG, mourut en 1313, âgé de 90 ans environ, et continua la postérité des sires de NANDRIN, éteinte au XVe siècle par la mort de Jean II, sire de NANDRIN, de VELROUX, de FRAINEUX et de PLAINEVAUX, qui n'avait laissé qu'une fille, Marie de NANDRIN, pour héritière de ses biens et de son nom.

EE. Guillaume de CORSWAREM ;

FF. Marguerite de CORSWAREM ;

GG. Alix ou Aleide de CORSWAREM, femme de Henri d'ISLE, dit de SOLIÈRE, fils de Lambuche, dit le BEAU D'ISLE ;

HH. Catherine de CORSWAREM.

XII. Gautier de BERLO, premier du nom, sire de BERLO et autres lieux, fils aîné de Fastré Ier de BERLO et d'Aleide de LIMBOURG, vivait en 1245 ; il con-

« *posséder dans nos Pays-Bas, pour être réunies et érigées en duchez sous les noms de Looz-Corswarem* « *et de Corswarem-Looz, et de transmettre ces titres à leurs descendants de père en fils en ligne mascu-* « *line et légitime, et au défaut d'hoirs mâles des suppliants à une de leurs filles, ou celui, ou ceux de* « *leurs nom et famille, qu'ils dénommeront par testament, ou autre disposition ; savoir faisons, que* « *Nous ce que dessus considéré et ayant particulièrement égard à l'ancienne et illustre extraction des* « *suppliants et tant à leurs services et mérites, qu'à ceux de leurs ancêtres (de tout quoy ils Nous ont* « *fait conster authentiquement par l'acte de filiation généalogique de leur famille depuis l'an* 1084 *jus-* « *qu'à présent, fait à Liége, le* 24 *décembre* 1733 *par le Héraut d'Armes I. le Fort, de même que par* « *d'autres actes d'attestations et de déclarations) et voulant leur donner des marques distinguées de* « *notre munificence royale, avons de notre certaine science, grâce, libéralité, pleine puissance, et autho-* « *ritée souveraine fait et créé, faisons et créons les dits Louis et Joseph, comtes de Corswarem-Looz (en* « *les reconnoissant et déclarant pour autant que de besoin comtes de Looz-Corswarem) ducs par ces* « *présentes, de même que leurs enfants et descendants de père en fils en ligne masculine et légi-* « *time, etc., etc.* . . . . . .

« *Donné en notre ville et résidence impériale de Vienne, en Autriche, le vingt-quatrième jour du mois* « *de Décembre, l'an de grâce mille sept cent trente-quatre, et de nos règnes romain le vingt-quatrième,* « *d'Espagne le trente-deuxième, et de Hongrie et de Bohême aussi le vingt-quatrième* ». *Paraphé :* « *Rocti. Vt.* (*signé*) CHARLES, *et plus bas, par ordonnance de Sa Majesté, contresigné : A. F. Baron de* « *Kurtz.* (*Mémoire pour la maison ducale et princière de Looz et Corswarem, suivi d'une traduction latine.* « 1797, *in*-8°.)

La maison DE LOOZ-CORSWAREM porte pour armes : « *d'hermines, à deux fasces de gueules :* OU, *Ecar-* « *telé : aux* I *et* IV, *burelé d'or et de gueules de dix pièces* (LOOZ); *aux II et III d'argent, à deux fasces* « *de sable* (DIEST). *Sur le tout, d'hermines, à deux fasces de gueules* (CORSWAREM). SUPPORTS : *Deux lévriers* « *d'argent, colletés de gueules, bordés et bouclés d'or, tenant chacun une bannière, celle à dextre aux* « *armes de* LOOZ ; *celle à senestre, d'or, à trois huchets de gueules* (HORNES). DEVISE *au-dessus des armes :* « *Potius mori quam fœdari.* MANTEAU *de gueules, doublé d'hermines, sommé de la couronne de prince du* « *Saint-Empire* ».

tracta alliance avec Marie de HARDUEMONT, issue des comtes de DAMMARTIN, sires de WARFUSÉE, qui lui donna les deux fils ci-après :

1° Eustache de BERLO, premier du nom, chevalier, sire de BERLO, qui va suivre ;

2° Fastré de BERLO, marié à Agnès de BLÉHEN, fille d'Anseau de BLÉHEN, chevalier, dont :

A. Guillaume de BERLO, qui n'eut qu'une enfant unique de son union avec la fille de Godefroid de BLÉHEN, dit le Vieux : Isabelle de BERLO, donnée en mariage : 1° à Gérard III, chevalier, sire de BERLO, son parent, fils de Gérard II et d'Élisabeth de NEUFCHATEAU, dite de DURAS, de la branche des sires de WARFUSÉE, sortie des comtes de DAMMARTIN ; 2° à Gautier-Conrard de BERLO, chevalier, autre de ses parents et l'un des douze juges du pays de Liège, fils de Raës II de BERLO, avoué de SCLESSIN, et de Catherine d'ELDEREN DE TONGRES. Isabelle de BERLO n'eut de ses époux que deux filles et un fils, Conrard de BERLO, dit de FROIDBISE, mort sans descendance légitime ;

B. Elisabeth de BERLO, femme de Guillaume de PÉPENGE, issu des comtes de DAMMARTIN, sires de WARFUSÉE.

XIII. Eustache de BERLO, premier du nom, chevalier (miles), sire de BERLO et autres lieux, décédé en 1271, épousa Aleide de NOUVICE, d'une famille très ancienne et noble de Liège. Celle-ci mourut en 1265 et fut ensevelie avec Eustache Ier en l'église de BERLO ; elle lui avait donné le fils suivant :

XIV. Gérard de BERLO, Ier du nom, sire de BERLO, etc., s'unit : 1° avec Marguerite de CARTIGNY, dame de SAINT-LEGER ; 2° avec Marguerite de WIDEUX, et perpétua la descendance des seigneurs et comtes de BERLO, des comtes de Looz, éteints dans le courant de ce siècle (1). De son premier lit avec Marguerite de CARTIGNY ne vinrent pas d'enfants ; Marguerite de WIDEUX, sa seconde femme, le rendit père des trois fils qui suivent :

1° Gérard de BERLO, IIe du nom, sire de Berlo, etc., contracta alliance avec Elisabeth de NEUFCHATEAU, dite de DURAS, de la branche des seigneurs de WARFUSÉE, des comtes de DAMMARTIN, dont postérité. Elle se fondit plus tard avec celle de son frère Raës Ier de BERLO, avoué de SCLESSIN,

(1) La maison de BERLO, des comtes de LOOZ, portait pour armes : « *d'or, à deux fasces de gueules*, ou, *Ecartelé aux I et IV, burelé d'or et de gueules de dix pièces* (LOOZ) ; *aux II et III, d'argent au lion* « *de gueules, la queue fourchée, lampassé d'azur, couronné et armé d'or* (LIMBOURG). *Sur le tout, d'or, à* « *deux fasces de gueules* (BERLO). COURONNE *de cinq fleurons.* CASQUE *couronné.* CIMIER : *Un vol de* « *l'écu des* BERLO, *c'est-à-dire d'or, à deux fasces de gueules.* LAMBREQUINS : *d'or et de gueules.* SUP- « PORTS : *deux lions d'or, tenant chacun une bannière, celle à dextre aux armes de* BERLO, *celle à senes-* « *tre, d'or, au sautoir de gueules.* MANTEAU *de gueules doublé d'hermines, sommé d'une couronne de* « *cinq fleurons* ».

par le mariage de Jeanne de BERLO, dame héritière de BERLO (par donation de son frère Guillaume, mort sans enfants), avec Raës IV de BERLO, son cousin, seigneur de BRUS et avoué de SCLESSIN ;

2° Raës ou Erasme de BERLO, Ier du nom, avoué de SCLESSIN-SUR-MEUSE, épousa Madeleine de LONGPRÉ, et forma la branche de SCLESSIN qui perpétua la lignée des célèbres seigneurs et comtes de BERLO ;

3° Godefroid de BERLO, dit PINCHART DE FRÉSIN, sire de TONGRENELLE et de FRÉSIN, s'allia avec Ide de CORSWAREM, sa parente, et quitta le nom de BERLO pour prendre celui de FRÉSIN (1) qu'il transmit à sa descendance avec les armes qu'il avait prises comme cadet. La branche de FRÉSIN, qui portait « *de gueules, à deux fasces d'hermines* », au lieu « *d'or, à* « *deux fasces de gueules* », s'éteignit en 1406, par le décès de Jeanne de FRÉSIN, dame de FRÉSIN, de TONGRENELLE et autres lieux, mariée : 1° à Gautier de HANEFFE, dit de SERAING, chevalier, seigneur de PRAISLES, de la branche de NEUFCHATEAU, des sires de WARFUSÉE, issus des comtes de DAMMARTIN, dont elle n'eut pas d'héritiers ; 2° à Guillaume de GAVRE, chevalier, seigneur de STEINKERKE, etc., dont elle laissa une grande postérité et avec lequel elle fut enterrée à Cambron.

L'antique et puissante maison des comtes DE MANSUARIE, a, comme on l'a vu, donné naissance à beaucoup de familles illustres, éteintes pour la plupart aujourd'hui.

Ses deux grandes branches ne sont plus représentées de nos jours que par trois maisons distinctes :

LA PREMIÈRE, par l'illustre maison DE HESSE, dont on trouvera les membres actuellement vivants mentionnés dans l'*Almanach de Gotha*, année 1831, pages 93 et suivantes, et année 1881, page 32 ;

LA SECONDE, par celles de LOOZ-CORSWAREM et de BLOCK-LOOZ, pour les membres desquelles nous renvoyons à l'*Almanach de Gotha*, année 1881, page 146; à l'*Annuaire officiel de la noblesse belge* année 1848, et à la notice abrégée publiée dans notre XIVe volume du *Nobiliaire universel* sur la dernière de ces deux familles.

(1) DE FRÉSIN, en flamand : VAN VORSEN.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

DE MAZADE

DAUPHINÉ, LANGUEDOC, PARIS.

SEIGNEURS DE BESSIÈRES, DE SAINT-PREST, DE SAINT-BRESSON, DE PERCIN ;
MARQUIS D'AVÈZE.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

1500—1600

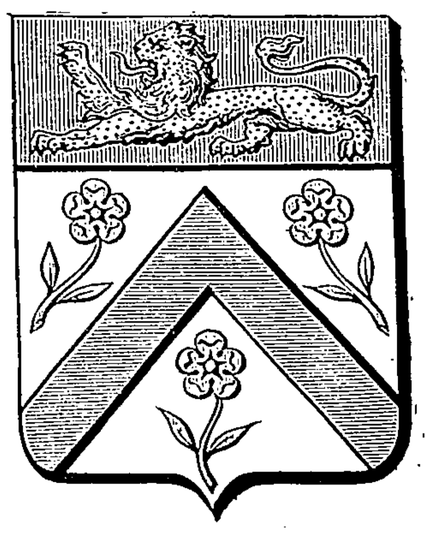

TAIRE OU BIEN DIRE.

1696—1738

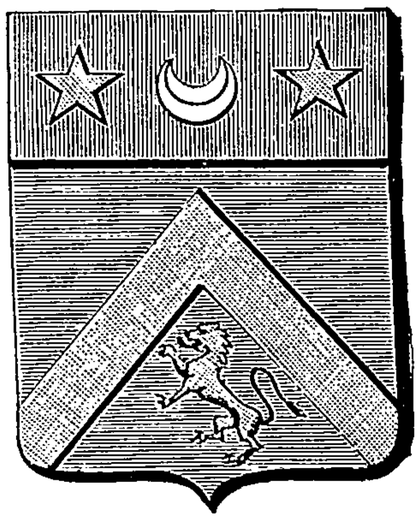

AD POSTHUMA LABORARE.

ARMES : *D'azur, à un chevron d'or, accompagné d'un lion en pointe du même, armé et lampassé de gueules; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.* (Armorial général officiel de d'Hozier, de 1696). COURONNE : *de comte.*

ARMES ANCIENNES : *D'argent, à un chevron d'azur, accompagné de trois roses tigées et feuillées de gueules; au chef de gueules, chargé d'un lion passant d'or.*

LA famille DE MAZADE est originaire du Dauphiné. Suivant une ancienne tradition, son nom primitif serait DE VINCENS et, plus anciennement, VINCENZI, auquel aurait succédé celui de MAZADE, *Vincenzi di Masada*, qui serait dû à l'illustration d'un ancêtre, dans une des croisades, à « Masada » (1), forteresse située près de Jérusalem, dont les ruines imposantes et le nom

(1) MASADA, en hébreu signifie *forteresse*. Cette citadelle de MASADA, qui avait été construite par le grand prêtre Jonathas, vers 1040 avant J.-C., a été prise et démantelée sous les Romains en 75, après J.-C. (Flavius Josèphe, DE BELLO JUDAÏCO, livre VII, chapitre 28. — Strabon. — *Revue des Deux-Mondes*, février 1852 : *Les Ruines* de MASADA, par F. de Saulcy. — *Dictionnaires des noms propres latins*, de Quicherat, *et grecs*, de Planche-Pillon.)

existent encore. C'est sous ce nom de Mazade qu'elle s'est répandue en Languedoc, et transplantée à Paris, où elle existe de nos jours.

Elle a produit des secrétaires du roi, maison et couronne de France, près la chancellerie du parlement de Toulouse et de la cour des aides de Montpellier, un capitoul de Toulouse au XVIe siècle, trois capitaines-forestiers royaux de père en fils à Montech, des avocats au parlement, des procureurs du roi, un avocat général à la cour des aides de Montpellier, un représentant à la Convention, devenu membre du Conseil des Anciens, un trésorier général, un fermier général, un président de tribunal, et des écrivains, dont l'éminent publiciste contemporain Charles de Mazade.

Parmi les alliances que la famille de Mazade a données ou reçues, on remarque celles de : de Chanaleilles, de Soulh, de Valès, Laniel, de Sterg, de Verger, de Carrié, de Parent, d'Espaigne, de Pérignon, de Sarrus, de Nogerolles, de Bouloc de Dieupentale, d'Azéma, de Raby, de Sabaros, de Pradal, du Bourg, de Saint-Guilhem, de Laparre de Saint-Sernin, de Tartanac, de Manas, de Sabatier, de Queulx, Grimod de la Reynière, de Chauvelin, d'Aumont-Villequier, de Bonald, etc.

La filiation qui suit est établie, sans interruption, tant par les anciens papiers et parchemins de famille, testaments, titres et contrats divers, que par les actes de l'état civil (naissances, mariages et décès), lesquels sont partie en la possession de M. Charles de Mazade, chef actuel de la troisième branche (aînée), et partie en celle de M. Alexandre de Mazade, chef actuel de la quatrième branche (cadette).

PREMIÈRE BRANCHE

A Toulouse et Montech.

I. Antoine-Henri de Mazade, le premier de la famille qui vint du Dauphiné s'établir en Languedoc (collatéral de Pierre de Vincens de Mazade et de Jeanne de Chanaleilles, sa femme), fut notaire et secrétaire du roi à Toulouse, vers 1530; il eut trois enfants, savoir :

1° Étienne DE MAZADE, seigneur de Bessières (1), notaire et secrétaire du roi, conseiller du roi et receveur général des finances en Languedoc, trois fois élu capitoul de Toulouse, en 1541, 1562, et 1569. Il signa en cette qualité des lettres de jussion du roi Charles IX, adressées au sénéchal de Toulouse, le 5 mars 1569 (*Titres originaux*). Il a fait partie d'une députation du conseil général de la ville de Toulouse, envoyée auprès du même roi Charles IX et de son conseil, en juin 1564 (*Archives de Toulouse et Histoire de G. Bosquet, sur les troubles de Toulouse en* 1562, page 128). Il eut deux fils :

A. Louis DE MAZADE, mort sans postérité;

B. Jean DE MAZADE, secrétaire du roi, maison et couronne de France, et contrôleur en l'audience de la chancellerie de Toulouse, en 1588 (*Titre original*). Il mourut en 1593, et fut père de :

AA. Antoine DE MAZADE, cité dans un acte de 1594;

BB. Et une fille.

2° Louis, qui suit :

3° Joseph DE MAZADE, prêtre.

II. Louis DE MAZADE, mort avant 1575, avait épousé Guillaumette DE SOULH, de Montech, dont il eut trois enfants :

1° Jean, qui suit;

2° Louis DE MAZADE, épousa Catherine DELSOL, de Montauban, et fut l'auteur d'un rameau à Montauban, qui paraît s'être éteint vers 1700;

3° Jeanne DE MAZADE, mariée le 9 mars 1558, à Toulouse, avec Louis de VALÈS. L'acte de mariage a été signé dans la maison et en la présence de son oncle, le capitoul, Étienne DE MAZADE, seigneur de Bessières.

III. Jean DE MAZADE partagea, avec Louis, son frère cadet, les biens de leurs père et mère, le 17 novembre 1575 ; il avait épousé demoiselle N. LANIEL, de Montauban. Il mourut le 1er juillet 1603, laissant cinq enfants :

1° Louis DE MAZADE, né en 1557, mort en 1612, père de :

A. Étienne DE MAZADE, qui eut de Catherine DUBOIS :

AA. Antoine DE MAZADE, né en 1616, mort en 1663, père de:

AAA. Jean DE MAZADE.

B. Louis DE MAZADE, auteur d'un rameau connu sous les noms de MAZADE-TIMBAL, et dont on ignore la destinée;

2° Catherine DE MAZADE, mariée à M. DE STERG;

3° Jean, qui suit :

4° Suzanne DE MAZADE, mariée à Pierre DAYRE;

5° Étienne DE MAZADE, qui épousa Marie DUBOIS, laquelle mourut le 5 mai 1604. Il laissa trois fils :

(1) Le château DE MAZADE existe encore sous le même nom, *commune de Bessières*, près Buzet (Haute-Garonne). — Les MAZADE possédaient, en outre, à Toulouse, hors la porte des Minimes, dans la limite actuelle de l'octroi, une petite maison qui portait leur nom, et que l'on reconnaît au blason sculpté au-dessus de la porte. — Cette maison de Mazade était le lieu de halte des rois et illustres visiteurs de Toulouse. (*Études historiques sur le Languedoc*, livre I, ministère Mazarin; *Archives de Toulouse*.)

A. Étienne DE MAZADE, né en 1577, mort en 1645, avait épousé Catherine DE VERGER, dont il eut :

AA. Antoinette DE MAZADE, religieuse, sœur de St-Alexis, née en 1628, morte en 1652;

B. Jean DE MAZADE, né en 1590, mort en 1651, marié à Antoinette DE CARRIÉ, dont il eut deux fils et une fille;

AA. Jean DE MAZADE, né en 1629, fut tenu sur les fonts par Louis DE MAZADE, et épousa Marie POURTAL;

BB. Autre Jean DE MAZADE, né en 1633, vicaire à Montech ;

CC. Catherine DE MAZADE, née le 12 mars 1643;

C. Jean DE MAZADE, IIe du nom, auteur de la DEUXIÈME BRANCHE de Montpellier.

IV. Jean DE MAZADE, né à Montech, en 1551, fut nommé capitaine-forestier des forêts royales de Montech, Escatalens et Saint-Porquier, par lettres patentes du 21 juin 1581. Il fut l'un des principaux fondateurs du couvent des religieuses de Sainte-Claire à Montech (*Délibération du* 8 *décembre* 1613).

Il eut, pendant les guerres de religion, une vie publique des plus tourmentées; il vit ses trois maisons et ses deux métairies ruinées en défendant Montech en 1595, comme chef du parti du roi Henri IV, contre le duc de Joyeuse ; il mourut en 1633. La famille a conservé de lui un beau portrait daté de 1625, à l'âge de 73 ans.

Il avait épousé en premières noces, le 30 juillet 1578, Anne DELPECH, de laquelle il eut :

1° Louis DE MAZADE, né en 1580, chanoine de Saint-Étienne du Tescou, massacré en septembre 1628 par les protestants, au combat de la Peyrière (1). (Voir Le Bret, *Histoire de Montauban*, t. II, p. 298).

Et en deuxièmes noces, Astrugue DE PARENT, dont il n'eut pas d'enfants; et enfin, en troisièmes noces, le 9 décembre 1587, Claire D'ESPAIGNE, de laquelle il eut :

2° Claire DE MAZADE, religieuse au couvent de Sainte-Claire de Montech ;
3° Catherine DE MAZADE, femme en deuxièmes noces de Guillaume DE PÉRIGNON, l'arrière-aïeul du maréchal de France;
4° Hélène DE MAZADE, mariée à Guillaume-Pierre DE SARRUS, avocat à la cour de Toulouse;
5° Michel, qui suit;
6° Étienne DE MAZADE, chanoine de Saint-Étienne du Tescou, mort le 26 mai 1621 ;
7° Anne DE MAZADE, née en 1607, morte en bas âge.

V. Michel DE MAZADE, né à Castelsarrasin, le 2 septembre 1596, pendant

(1) Cette affaire est longuement et chaudement décrite dans l'*Estat* de Montauban, p. 129 et suiv.

l'occupation de Montech par le duc de Joyeuse, fut nommé capitaine-forestier du roi à Montech, en survivance de son père. Il fut maire et premier consul à Montauban, où il joua un rôle important pendant le siège de 1624. Après la prise de la ville, le temple des protestants fut démoli, et on célébra une fête suivie d'un bal sur les décombres, et madame Michel DE MAZADE, femme du maire, ouvrit ce bal avec le commandant en chef de l'armée royale, à la suite d'un *Te Deum*.

Michel DE MAZADE avait épousé, en 1622, à Grenade (Haute-Garonne), Ursule DE PÉRIGNON, fille du premier mariage de Guillaume DE PÉRIGNON avec Catherine de Griffoul. Il mourut à 80 ans, le 9 mai 1676, ayant eu douze enfants, savoir :

1° Cécile DE MAZADE, morte à 18 ans, religieuse au monastère de Montech le 26 septembre 1640;
2° Claire DE MAZADE, née à Montech, le 4 octobre 1626, mariée à Jean MÉLET le 21 février 1648;
3° Catherine DE MAZADE, religieuse au couvent de Sainte-Claire de Montauban;
4° Pierre DE MAZADE, né à Montech, le 5 octobre 1629, mort à trente ans, à Montech, le 27 juillet 1660, capitaine au régiment d'Anjou. Il a légué par son testament du 20 mai 1660, à l'église Notre-Dame de la Feuillade de Montech (dans laquelle il a été inhumé au tombeau de ses ancêtres), un calice d'or aux armes de la famille. Ce calice y existait encore avant la Révolution de 1793, époque à laquelle l'église fut détruite et son trésor dispersé;
5° Claire DE MAZADE, deuxième du nom;
6° Léonor DE MAZADE, née à Montech, le 14 février 1633, morte le lendemain;
7° Marie DE MAZADE, née à Montech, le 16 novembre 1635, religieuse (*Acte de profession*, 17 *janvier* 1662);
8° Ursule DE MAZADE, née à Montech, le 28 juin 1637;
9° Jean, qui suit;
10° Louis DE MAZADE, dit *le Philosophe*, né à Montech, le 26 octobre 1639, déclina l'honneur de se charger en sous-ordre de l'éducation des enfants du duc d'Orléans, second fils d'Henri IV, et devint à Toulouse membre de l'Académie des Jeux floraux. Il est mort en 1720, sans enfants;
11° Charlotte DE MAZADE, née à Montech, le 26 décembre 1640;
12° Marie-Hélène DE MAZADE, née à Montech, le 17 juin 1643, qui épousa M. DE NOGEROLLES, le 10 janvier 1666.

VI. Jean DE MAZADE, né à Montech, le 20 septembre 1638, mort le 11 août 1708, fut capitaine-forestier du roi à Montech, après son père. Il épousa, le 4 février 1680, Jeanne DE BOULOC, fille de Jean-Pierre de Bouloc, seigneur de Dieupentale ; elle mourut le 28 septembre 1742, à l'âge de 88 ans. De leur union naquirent :

1° Claire DE MAZADE, née le 4 octobre 1681, religieuse au couvent des dames de Sainte-Claire de Montech;
2° Jeanne DE MAZADE, née le 14 janvier 1683, religieuse au même couvent;
3° Marie DE MAZADE, née le 6 avril 1686, mariée à M. D'AZÉMA ;
4° Françoise DE MAZADE, née le 14 juillet 1687, morte le 1er juin 1688;
5° Jean, auteur de la TROISIÈME BRANCHE (aînée);
6° Louis, auteur de la QUATRIÈME BRANCHE (cadette);
7° Louise DE MAZADE, née le 23 novembre 1691.

DEUXIÈME BRANCHE

A MONTPELLIER (ÉTEINTE).

IV. Jean DE MAZADE, 3e fils d'Étienne DE MAZADE et de Marie DUBOIS, épousa à Montpellier, le 4 juillet 1635, Jeanne BILONNET, dont il eut deux fils :

1° Laurent DE MAZADE, présent au mariage de son frère Étienne ;
2° Étienne, qui suit;

V. Étienne DE MAZADE, né en 1641, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, et contrôleur en la chancellerie près la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, office dont il avait été pourvu le 27 octobre 1719 et dans l'exercice duquel il mourut le 20 octobre 1728, ainsi qu'il est dit en un certificat en forme du conseiller garde des sceaux en ladite chancellerie, donné le 2 mars 1737 (*Armorial général de d'Hozier*, registre II, 2e partie); il avait épousé à Montpellier, le 2 août 1665, Marthe DE SABATIER, qui le rendit père de :

1° Guillaume, qui suit;
2° Laurent de MAZADE, écuyer, fermier général du roi, épousa par contrat du 5 août 1715, Thérèse DES QUEULX, fille de Pierre des Queulx, avocat au Parlement, et de Renée-Louise CLERCH. Il fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial général officiel* de 1696, au registre de la *généralité de Montpellier*, folio 592 (*Bibliothèque Nationale*). En outre, il reçut un certificat d'armoiries de d'Hozier, le 21 juin 1738. (*Original aux archives de la famille*). Il fut père de :
   A. Marie-Madeleine DE MAZADE, née le 28 mai 1716, deuxième femme de Gaspard GRIMOD DE LA REYNIÈRE, écuyer, fermier général, grand-père de l'écrivain du même nom, puis marquise DE LA FERRIÈRE ;
   B. Henri-Guillaume DE MAZADE, né le 10 septembre 1717, écuyer, conseiller du roi en sa cour du parlement et commissaire aux requêtes du palais, pourvu par Sa Majesté, le 21 juin 1737, et reçu en ladite cour, le 12 juillet suivant, épousa le 9 mars

1738, Catherine-Thérèse DE BLAIR DE BOISEMONT, fille de Louis-François de Blair de Boisemont, et de Catherine-Jeanne DE GARS DE BOISEMONT. Il eut de ce mariage :

AA. Agnès-Thérèse DE MAZADE D'ARGEVILLE, marquise DE CHAUVELIN.

C. Laurent-Joseph DE MAZADE DE BOBIGNY, écuyer, fermier général, né le 20 octobre 1719, mort en 1750, épousa demoiselle Anne-Claude MEYNEAUD, devenue, après son veuvage, comtesse de PONS-SAINT-MAURICE.

VI. Guillaume DE MAZADE DE ST-PREST, écuyer, conseiller secrétaire du roi, épousa, le 19 février 1702, Marianne DE DURBEC, et fut père de quatre enfants, savoir :

1° Laurent DE MAZADE, fermier général à Paris ;
2° Étienne-Laurent, qui suit ;
3° Guillaume DE MAZADE DE ST-BRESSON, trésorier général des États du Languedoc, qui eut de Marie-Antoinette DE LAROCHE, une fille unique :

A. Antoinette-Marguerite-Henriette DE MAZADE, devenue, par son alliance, duchesse D'AUMONT DE VILLEQUIER, et mère de trois enfants, deux filles et un fils, savoir :

AA. Louise-Antoinette-Agnès DE VILLEQUIER, mariée à M. DE STE-ALDEGONDE ;

BB. Jeanne-Louise-Constance DE VILLEQUIER, mariée à un autre M. DE STE-ALDEGONDE ;

CC. Emmanuel-Louis DE VILLEQUIER, duc D'AUMONT ;

4° Marthe DE MAZADE, épouse de Laurent-Ignace DE JOUBERT, syndic général de la province.

VII. Étienne-Laurent DE MAZADE, marquis d'Avèze (1), avocat général en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, fut marié à demoiselle DE VISSEC, de Ganges, dont il eut deux enfants :

1° N. DE MAZADE D'AVÈZE, qui suit ;
2° N. DE MAZADE, dame de GUILLEMINET.

VIII. N. DE MAZADE D'AVÈZE est l'auteur de plusieurs ouvrages, entre autres : *Lettres à ma fille sur mes promenades à Lyon* (1810) ; — *La Bresse, sa culture, etc.*, 1810 ; — *Itinéraire ou passe-temps de Lyon à Mâcon*, 1812 (Bibliothèque nationale, à Paris).

Il épousa N., dont il eut une fille : Stéphanie DE MAZADE D'AVÈZE, née vers 1790, mariée en 1812 à Victor DE BONALD, frère aîné du cardinal-archevêque de Lyon. Elle est morte en 1825.

Cette branche s'est éteinte en la personne de madame DE GUILLEMINET.

(1) Archives de Toulouse ; n° 4402, pages 127 et suivantes d'un livre intitulé : *Les Officiers des États de la province du Languedoc* (LA CHESNAYE DES BOIS).

TROISIÈME BRANCHE (AINÉE)

A CASTELSARRASIN ET A PARIS

VII. Jean DE MAZADE, seigneur DE PERCIN, avocat au parlement, fils aîné de Jean DE MAZADE et de Jeanne DE BOULOC, naquit à Montech, le 6 novembre 1688. Il mourut le 4 octobre 1750, laissant de Isabeau DE RABY, qu'il avait épousée le 19 mai 1710, deux fils et trois filles :

1° Catherine-Hélène DE MAZADE-PERCIN, née en 1713, morte en 1799;
2° Louis, qui suit ;
3° Dominique DE MAZADE-PERCIN, né en 1718;
4° Jeanne DE MAZADE-PERCIN, née en 1721;
5° Marie-Angélique DE MAZADE-PERCIN, née en 1728, qui épousa M. DE SABAROS.

VIII. Louis DE MAZADE-PERCIN, né à Montech, le 9 octobre 1716, procureur du roi à Castelsarrasin, y épousa, le 22 février 1748, Anne-Marcelle DE PRADAL, et fut père de :

IX. Julien-Bernard-Dorothée DE MAZADE-PERCIN, né à Montech, le 28 mars 1750, fils unique, membre de la Convention et du Conseil des Anciens, dont il sortit au mois de mai 1797. Ayant été longtemps magistrat aux colonies, et notamment à l'Ile-de-France, il fut nommé par la Convention, secrétaire du comité colonial. Il fut souvent envoyé en mission, d'abord à l'armée de l'Ouest, auprès de Biron, puis dans les départements de la Meurthe et de la Moselle, où il sauva le marquis de Barbé-Marbois, maire de Metz (1). La Bibliothèque nationale a de lui de nombreux rapports, proclamations, opinion dans l'affaire du roi, etc. Il a été lié avec Dalayrac et visitait souvent Boissy d'Anglas. Il est mort à Castelsarrasin, le 23 mai 1823. Il avait épousé en 1773, Élisabeth-Amable DU BOURG, de Toulouse, dont il eut six enfants :

1° Alphonse, qui suit;
2° N. DE MAZADE-PERCIN, née en 1780, épouse de M. LAMBERT, maire de Sèvres, et remariée après son veuvage, à M. DESPAUX, de Moissac;
3° Fanny DE MAZADE-PERCIN, née en 1781, sans alliance;
4° N. DE MAZADE-PERCIN, mariée à M. DE SAINT-GUILHEM et mère de quatre enfants ;
5° Auguste DE MAZADE-PERCIN, sans enfants, tué au service de la France, en Espagne;

(1) Voir *Biographies des Conventionnels* et le *Dictionnaire de la Révolution française*, de Décembre-Alonnier.

6° Charles DE MAZADE-PERCIN, né au Cap de Bonne-Espérance, le 7 mars 1783, a fait les guerres de la République et de l'Empire et est mort à Niort, officier de la Légion d'honneur, en 1858, marié, sans enfants.

X. Alphonse DE MAZADE-PERCIN, procureur du roi, puis président du tribunal de Moissac, né en 1779, mort en 1831, fut le premier protecteur de Troplong. Il épousa Eulalie DE TARTANAC, morte le 1er décembre 1852, dont quatre enfants :

1° Elise DE MAZADE, née en 1816, morte en 1850, mariée à M. ARAMIN PAGÈS, eut pour fils :
A. Louis PAGÈS, né en 1847, marié à Amélie DE BARREAU, dont il a un fils : Raymond PAGÈS, né en 1876;
2° Marie DE MAZADE, née en 1818 et mariée à M. Janus PRZEZDZIECKI. Elle est morte en 1876, laissant deux enfants :
A. Édouard PRZEZDZIECKI, né en 1844, mariée à demoiselle VOYNITZ, dont un fils :
AA. Joseph PRZEZDZIECKI, né à Toulouse, le 14 novembre 1875;
B. Clémentine PRZEZDZIECKI, mariée à M. DELPECH;
3° Charles, qui suit;
4° Valentin DE MAZADE, né en 1828, ingénieur, a collaboré à la *Revue des Deux-Mondes*, 1861 et 1864.

XI. Charles DE MAZADE, homme de lettres, chevalier de la Légion d'honneur, né à Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), le 19 mars 1820, a fait ses études au collège de Bazas (Gironde), et son droit à Toulouse. Venu ensuite à Paris, il a publié, en 1841, un volume d'*Odes*. Peu de temps après, il a débuté dans *la Presse*, puis dans la *Revue de Paris* et dans la *Revue des Deux-Mondes*, à la rédaction de laquelle il appartient depuis lors. M. Charles DE MAZADE y rédige la chronique politique, où il n'excelle pas moins par l'élévation de ses pensées que par l'impartialité de ses jugements.

Ses livres publiés en dehors de la Revue, sont : 1841, *Odes;* 1855, *l'Espagne moderne;* 1860, *Deux Femmes de la Révolution;* 1869, *l'Espagne contemporaine;* 1872, *Lamartine;* 1875, *Portraits d'histoire morale et politique du temps;* 1875, *La Guerre de France* (1870-1871), 2 vol. in-8°; 1877, *Le Comte de Cavour;* 1879, *Le Comte de Serres; la politique modérée sous la Restauration;* 1880, 50 *années d'histoire contemporaine : M. Thiers* (1).

M. Charles DE MAZADE a vu deux fois s'ouvrir devant lui les portes de l'Académie française; mais point du tout solliciteur, à peine assez visiteur, il

(1) Voir entre autres études sur M. Charles DE MAZADE : A. de Pontmartin : *Nouveaux samedis*, 18e série, 1880; Em. Montégut : *Esquisses littéraires; Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1879.

a laissé entrer avant lui M. Littré en 1871, et M. Maxime du Camp, en 1880.

Il a épousé, à Paris, le 27 décembre 1846, mademoiselle Camille GOBLET, dont il a un fils :

Charles-Auguste-Alphonse-Eulalie DE MAZADE, né à Paris, le 13 octobre 1847.

QUATRIÈME BRANCHE (CADETTE)

A MONTECH ET A PARIS

VII. Louis DE MAZADE (fils cadet de Jean de Mazade et de Jeanne de Bouloc), né à Montech, le 19 octobre 1689, conseiller du roi, juge de Villelongue, fut nommé juge royal à Montech, avec dispense d'âge, par ordonnance de Louis XIV, du 27 septembre 1712. Il exerça cette fonction pendant plus de 50 ans.

Il avait épousé à Escatalens, le 12 décembre 1719, Catherine DE LAPARRE, de Saint-Sernin. Il mourut à Montech, le 24 avril 1770, ayant eu de son union :

1° Jeanne DE MAZADE, née à Montech, le 19 octobre 1720, épousa le 26 août 1772, Étienne-Jacques DE PENDERIES, ancien officier d'infanterie, dont la mère était Jacquette DE CAUMONT-LAFORCE. Madame de Penderies mourut le 29 brumaire an V; de son union naquit :

A. Marie-Anne DE PENDERIES, qui épousa en 1797, Rieutor-Jean-Dominique-Marie DE MANAS, ancien capitaine d'infanterie, dont cinq enfants :

AA. Dominique-Étienne DE MANAS, ancien garde du corps de Monsieur, ancien officier au 56° de ligne, maire de Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne); marié le 23 février 1832, avec Marie-Laurence LOUSTAUNAU, dont :

AAA. Marie DE MANAS, mariée à M. ROUDEN, dont une fille : Isabelle ROUDEN, née en 1862 :

BBB. Almaïde DE MANAS, épousa M. Edmond BOISTEL, dont : Léo BOISTEL, né en 1860;

CCC. Antonin DE MANAS;

DDD. Armand DE MANAS.

BB. Jacquette-Anne, dite *Nancy* DE MANAS, mariée en 1837 à Étienne DE MONT-REFET dont :

AAA. Lucie DE MONT-REFET, femme de M. Léon D'ORLIAC, dont : Cécile d'Orliac, née le 31 mars 1862;

BBB. Charles DE MONT-REFET, capitaine au 107e de ligne, qui a épousé mademoiselle Isabelle BAZIN, dont : Marie-Antoinette, née le 28 février 1877; Pierre, né le 18 mai 1878 ; et Renée, née le 8 août 1880;

CC. Georges-Alexandre DE MANAS, receveur des contributions directes à Milhau, né le 6 août 1806, filleul de Georges-Alexandre DE MAZADE, marié à demoiselle Jeanne-Anne-Raymonde-Joséphine DE DARAILH, fille de Jean de Darailh, capitaine de cavalerie, et petite-fille de Jean de Darailh, capitoul de Toulouse, en 1767. De ce mariage sont nés 5 enfants :

AAA. Gabrielle DE MANAS, épousa M. Charles VIRENQUE, banquier à Milhau, dont deux fils : Joseph VIRENQUE, né en 1860; Louis VIRENQUE, né en 1862;

BBB. Gaston DE MANAS, abbé, vicaire à Notre-Dame-de-Lorette, à Paris;

CCC. Felicia DE MANAS, épouse de M. Emmanuel DE COULANGES, colonel du 83e de ligne, dont une fille : Marie DE COULANGES, née en octobre 1871;

DDD. Albert DE MANAS, marié à Avignon, et père de trois enfants : Jeanne, Lucien et Anne DE MANAS;

EEE. Marie-Louise DE MANAS, mariée à M. DE LA FOURCADE, propriétaire à Aire-sur-l'Adour, dont : Geneviève, née en 1878, morte en 1879; et Henri, né à Aire, en juillet 1880.

DD. Dominique-Armand DE MANAS, propriétaire à Montauban, marié en 1841, à demoiselle-Jeanne-Marie-Clara RICHARD, dont :

AAA. Virginie DE MANAS, décédée;

BBB. Laurence DE MANAS, mariée à N. RODRICK, dont deux enfants : Paul, né en 1872, et Marie, née le 4 février 1874;

EE. Georges-Alexandre-Marie-Louis-Victor DE MANAS, officier de la Légion d'honneur, médecin en chef des établissements civils de Philippeville (Algérie), marié en novembre 1851, à demoiselle Céline ROUDEN, fut père de trois enfants :

AAA. Rieutor DE MANAS;

BBB. Cécile DE MANAS, épouse de Henri DE JOUSSINEAU, vicomte DE TOURDONNET, dont une fille : Gabrielle, née en 1867;

CCC. Marguerite DE MANAS.

2° Jean-Louis, qui suit:

VIII. Jean-Louis de Mazade, avocat au parlement, juge royal à Finhan (Tarn-et-Garonne), et de la baronnie de Montfourcaut, né à Montech, le 25 octobre 1721, épousa, le 12 mai 1761, Antoinette Jougla, à Finhan, où il mourut le 13 octobre 1785, ayant eu quatre enfants :

1° Jean-Baptiste-Marguerite-Joseph de Mazade, curé de Bessens (Tarn-et-Garonne), né en 1762, mort en 1790;
2° Mathieu de Mazade, né en 1765, mort à 20 jours ;
3° Georges-Alexandre, qui suit ;
4° Gille-Élisabeth de Mazade, née en 1770, mariée à Jean Arquié, morte à 25 ans, en 1795.

IX. Georges-Alexandre de Mazade, né à Finhan, le 4 décembre 1767. C'est de lui que M. Alexandre de Mazade, son petit-fils et filleul, a dit dans une intéressante digression de son poème : *A travers l'Italie :*

Fils de magistrat, près Toulouse,
Mon aïeul, en quatre-vingt-douze,
En bonne compagnie est noblement à sec;
Sa particule dans sa poche,
Il part volontaire de Hoche,
Et laisse à ses enfants l'honneur, mais rien avec.

Il épousa, étant sergent à Grenoble, le 9 juillet 1793, Marie-Josèphe Calippe, reçut des mains du marquis de Fontanes la croix de lis le 22 août 1814, devint juge de paix à Finhan, et mourut à Toulouse, le 17 septembre 1842. De son union vinrent :

1° Alexandrine de Mazade, née à Grenoble le 23 mai 1794, mariée à Jean-Pierre Abbadie. Devenue veuve à Toulouse, en 1845, elle est morte chez son frère, Jean-Louis, à Beaumont-sur-Oise, le 2 septembre 1867, sans enfants ;
2° Jacques de Mazade, né en 1796, mort en bas âge;
3° Victoire de Mazade, née à Finhan, le 28 décembre 1797, sans alliance;
4° Emmanuel de Mazade, né en 1800, mort en bas âge;
5° Jenny de Mazade, née à Finhan, le 12 novembre 1802, morte en 1859;
6° Françoise dite Fanny de Mazade, née à Toulouse le 26 avril 1803, veuve de François Authenac, mort en 1855 à Toulouse;
7° Jean-Louis qui suit ;
8° Edouard de Mazade, né à Toulouse en 1809, mort officier d'artillerie à Metz, le 12 avril 1837.

X. Jean-Louis de Mazade, né à Toulouse le 15 mars 1805. Il eut à cœur de redorer son blason, et il y parvint par l'industrie, à force de travail, d'ordre

et de persévérance, comme le raconte, en des accents simples et touchants, son fils aîné, dans les strophes qu'il a consacrées à sa famille (1).

Manufacturier important, il devint et resta environ douze ans maire de la ville de Beaumont-sur-Oise, où il a laissé des monuments ineffaçables de sa bonne et paternelle administration. Il a appelé et réuni ses trois sœurs de Toulouse, Alexandrine, Victoire et Fanny, dans sa maison de Beaumont, où la vie est restée patriarcale.

Il a épousé à Paris, le 29 septembre 1832, Anne-Clarisse Desvoyes, et il y est mort le 12 février 1871, ayant eu de son union cinq enfants :

1° Alexandre, qui suit;
2° Edouard, dont la descendance sera rapportée après celle de son frère;
3° 4° et 5° Anastasie, Léonie et Anaïs de Mazade, mortes en bas âge.

XI. Alexandre-Louis de Mazade, né à Paris le 29 janvier 1836, licencié en droit, manufacturier. Il est auteur de plusieurs opuscules remarqués, dont le dernier paru : *A travers l'Italie*, *Rimes d'un touriste pressé* (Paris, 1879), est l'œuvre pleine de verve, de finesse et de sentiment d'un artiste et d'un poète.

Il a épousé le 19 juillet 1866, Céline-Marie Sagot-Beaufort.

XI *bis*. Edouard-Victor-Louis de Mazade, vice-président de la Société protectrice de l'enfance, né le 5 septembre 1840, à Paris, a épousé le 18 avril 1866, Marie Joriaux, dont il a eu trois enfants :

1° Virginie de Mazade, née le 31 mars 1871 ;
2° Louise de Mazade, née le 28 janvier 1877;
3° Louis de Mazade, né le 26 janvier 1880, mort le 22 mars suivant.

---

(1) C'est ce passage du poème qui a valu à son auteur la lettre suivante d'un de ses illustres devanciers comme élève du collège Henri IV :

« Monsieur et cher camarade,

« J'ai lu avec un vif plaisir les *Rimes d'un touriste pressé*. C'est tout à fait charmant, d'un tour « aisé et aimable, où le ton familier alterne sans façon avec la note poétique, la muse d'Horace, « *Musa pedestris*, le bâton de voyage à la main et une aile au talon.

« Votre autobiographie (quel grand vilain mot bête!) à propos des mûriers de la plaine lombarde, « est un chef d'œuvre de grâce et d'émotion. Le reste est d'un homme de beaucoup d'esprit; ce pas- « sage-là est d'un homme de beaucoup de cœur, à qui on est heureux de serrer la main, et je vous la « serre cordialement.

Émile Augier.

« Paris, le 21 mai 1879. »

Ajoutons qu'à d'autres points de vue, qui ne sont pas indifférents à notre publication, ce même livre a été honoré des gracieuses félicitations de Monseigneur le comte de Chambord.

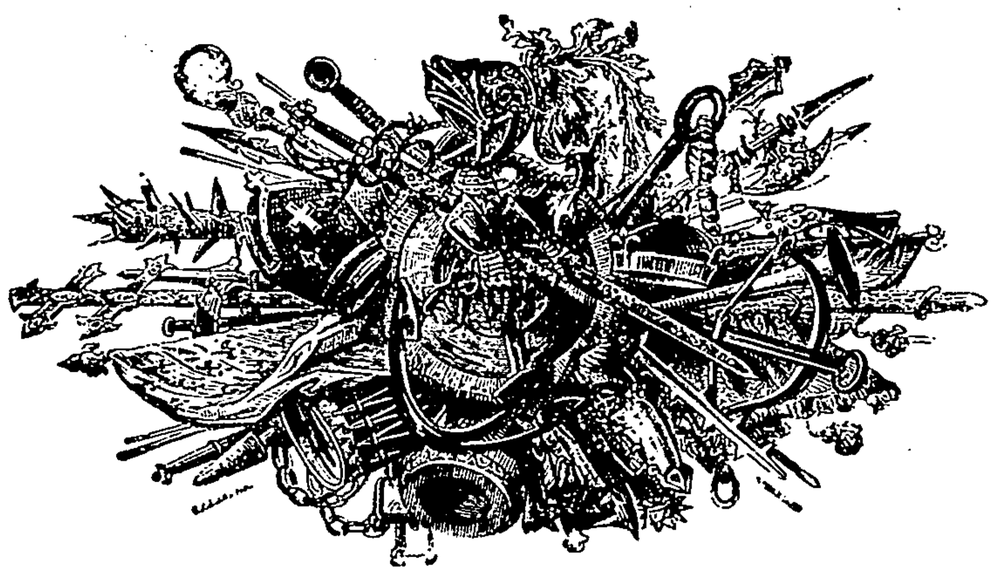

Saint-Ouen (Seine). — Imp JULES BOYER.

LA MULLE

NORMANDIE ET FRANCHE-COMTÉ

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

ARMES : *D'azur, à deux pals d'argent.*

A famille LA MULLE, de Franche-Comté, descend de Guillaume LA MULLE, bourgeois de Rouen, qui fit enregistrer ses armes ainsi décrites : *D'azur, à deux pals d'argent*, à l'*Armorial général officiel de France*, de l'an 1696, signé par d'Hozier, juge d'armes et délégué à cet effet par le roi Louis XIV. (Voir le Registre de la *Généralité de Rouen*, folio 878, conservé à la Bibliothèque nationale, section des manuscrits.)

La famille LA MULLE est actuellement représentée par Jeanne CUGNET DE MONTARLOT, née à Gray (Franche-Comté), le 1er août 1795, fille de Hilaire CUGNET DE MONTARLOT (d'une maison qui compte parmi les plus importantes de la Franche-Comté, anoblie en 1517, par l'archiduchesse Marguerite, petite-

fille de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, en la personne de Hugues Cugnet ou Cuinet, de Noseroy; elle a possédé les terres et seigneuries de Germigney, de Montarlot et de Canos, et a contracté des alliances avec les familles nobles de Maillot, Moréal de Brevano, Donat de Rabeur, etc. ; elle a pour armoiries : *Écartelé : aux* 1 *et* 4, *de gueules, à trois couleuvres d'or posées en pal; aux* 2 *et* 3, *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois flèches du même posées en pal, deux en chef et une en pointe*) ; et de Jeanne-Marie-Josèphe Burnet, son épouse; elle était nièce de Claude-François Cugnet de Montarlot, écrivain distingué, commissaire ordonnateur des guerres de l'empire, membre de création de la Légion d'honneur, mort général dans l'armée constitutionnelle en Espagne, et cousine germaine de Napoléon-Claude-André-Prudence Cugnet de Montarlot, capitaine d'infanterie de marine, commandant supérieur du groupe sud-est des Iles Marquises, en Océanie, officier de la Légion d'honneur, gendre de Madame Zélie Bonnet, née d'Acher de Saint-Maur.

Elle a épousé à Gray, le 9 juillet 1822, Louis-Alexis La Mulle, né le 12 janvier 1789, propriétaire, ancien cavalier au Corps royal des cuirassiers de Condé, décédé à Gray le 18 juillet 1835, dont elle a eu quatre enfants, savoir :

1° Jean-Pierre-Alexis La Mulle, né à Gray, le 24 avril 1823, peintre et dessinateur, lauréat des beaux-arts à Paris, en 1863, membre de l'Association des artistes peintres, sculpteurs, etc.; marié à Lyon, le 14 octobre 1848, à Emma-Benoîte Remillieux, née à Lyon, le 11 novembre 1823, décédée à Paris, le 11 octobre 1880, fille aînée de feu Louis Remillieux, négociant et conseiller des prud'hommes de Lyon, et de Françoise de Péranni, son épouse, dont il a eu :

A. Louis-Alexis La Mulle, né à Paris, le 29 juillet 1849, mort le 7 novembre de la même année;

B. Léonce-Louis La Mulle, né à Paris, le 8 avril 1851, sous-lieutenant de réserve au 5e d'infanterie ;

C. Léonie-Anna-Andrée-Prudence La Mulle, née à Paris, le 8 août 1853;

2° Cécile La Mulle, morte jeune ;

3° Léon-Jean-Baptiste La Mulle, né à Gray, le 26 septembre 1829, dessinateur et propriétaire, marié le 19 mars 1855, à Louise-Élisabeth Dupré, fille de Claude Dupré, huissier près le tribunal de première instance de Gray, dont il a postérité;

4° Pétrus La Mulle, né à Gray, le 30 décembre 1832, mort jeune, à Fort-de-France (Martinique), sous-officier d'artillerie de marine.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

PIOCHARD DE LA BRULERIE

GATINAIS ET BOURGOGNE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

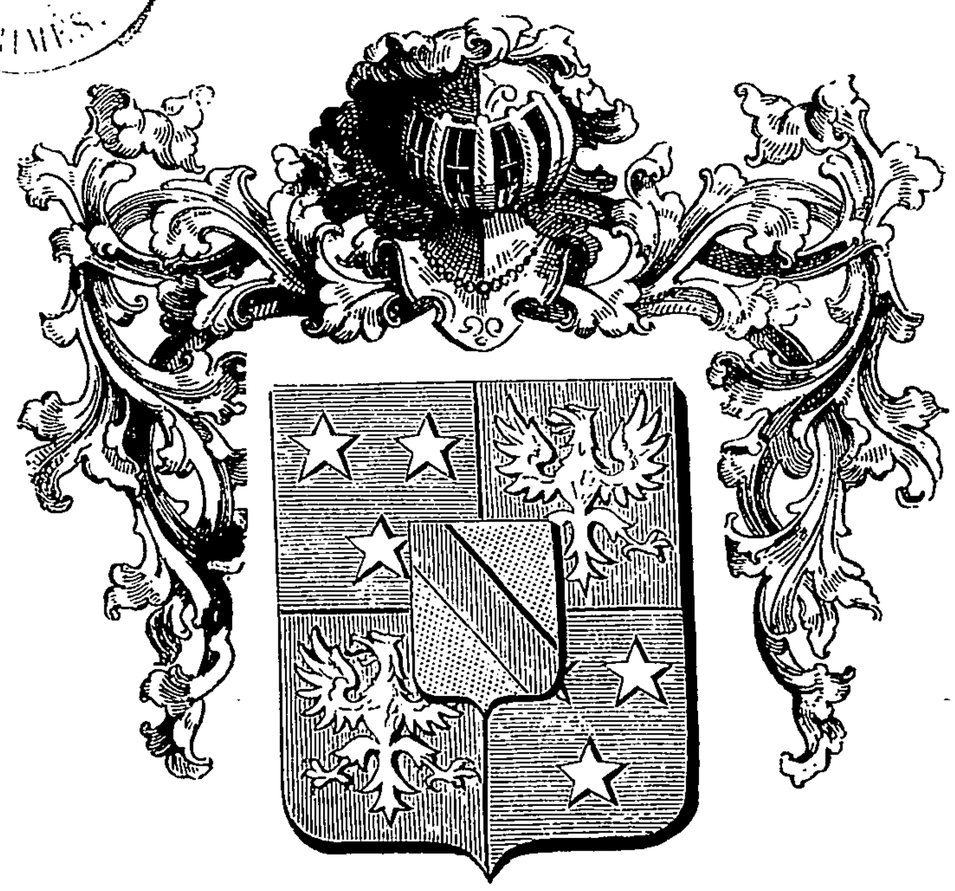

Armes : *Écartelé : aux* 1 *et* 4, *d'azur, à trois étoiles d'argent, posées* 2 *et* 1 ; *aux* 2 *et* 3, *de gueules, à l'aigle d'argent ; sur le tout : d'or, à la bande de gueules.* L'Écu, *timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.*

La famille PIOCHARD DE LA BRULERIE, originaire du Gâtinais, s'est établie dans le xve siècle, à Joigny, en Bourgogne.

Cette famille a fourni à l'armée plus de vingt-cinq officiers qui y ont été connus sous les surnoms de d'Arblay, de Blécy, de la Brulerie, de Bèze, de Pontigny, de Villambois, de Casseaux, de Beauchêne et de la Chateignière. Plusieurs d'entre eux ont occupé les premiers rangs de l'armée, où ils ont obtenu

la croix de Saint-Louis, et quelques-uns celle de la Légion d'honneur.

Un PIOCHARD D'ARBLAY, qui était officier des gardes du corps du roi Louis XVIII, a été créé COMTE.

I. Nicolas PIOCHARD, élu à Montargis, en 1540, fut père de :

II. Mathurin PIOCHARD, qui eut pour fils :

III. Jean PIOCHARD, surnommé *Tête d'argent*, qui fut maire de la ville de Joigny, qu'il défendit pour le roi contre le régiment de Son Altesse le prince de Condé, en 1651 ; il eut pour fils :

1° Mathurin PIOCHARD, né en 1679, connu sous le nom DE LA CHATEIGNIÈRE, ensuite sous celui DE LA BRULERIE, s'est distingué pendant plus de vingt campagnes à la tête de son régiment, dont il était le colonel ;
2° Etienne qui suit.

IV. Etienne PIOCHARD DE LA BRULERIE entra au service en 1687, dans la compagnie des gendarmes écossais, et se trouva, en 1690, à la bataille de Fleurus, où il sauva la vie au marquis de Moy, de la maison des princes de Ligne, lequel, par reconnaissance, lui accorda, en 1691, le droit de joindre les armes de sa maison aux siennes.

Il se trouva à dix batailles rangées et à quinze sièges de places. Il eut pour fils :

V. Jean-Etienne PIOCHARD DE LA BRULERIE, né à Joigny, en 1696, entra au service en 1712 et devint sous-brigadier en 1737 et brigadier en 1746. Il épousa, à Saint-Mihiel, demoiselle Louise-Jeanne DE BOUTTEVILLE. Il se retira des mousquetaires en 1756 avec le brevet de mestre de camp.

Il avait obtenu en 1743 des *lettres de noblesse*, et comme elles font mention de ses brillants services, de ceux de son père et de ses oncles, nous en donnons ici un extrait :

« LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre..., nous croyons qu'il est du bien de notre Etat d'élever à la noblesse ceux qui, dévoués à sa défense, se signalent dans la profession des armes, surtout lorsque des exemples de bravoure qu'ils ont reçus de leurs familles sont autant de voix qui réclament en leur faveur. C'est ainsi que nous jugeons à propos de reconnaître dans la personne de notre cher et bien-aimé Jean-Etienne PIOCHARD DE LA BRULERIE, sous-brigadier et sous-aide-major de la 1re compagnie des mousquetaires à cheval de notre garde ordinaire, non seulement pour les services

qu'il nous y rend depuis 30 années avec autant d'assiduité que d'ardeur, services qui lui ont mérité la croix de Saint-Louis et le grade...., mais encore ceux de sa famille, où le zèle pour le bien de l'Etat est devenu comme héréditaire. Etienne Piochard, sieur de la Brulerie, son père, se trouva pendant 23 années de service à dix batailles et quinze sièges. A la bataille de Fleurus, en 1690, il fit prisonnier un officier qui venait de le blesser ; en 1695, il enleva au Mont Saint-Jean un détachement de partisans espagnols ; à la bataille de Spire, en 1703, il sauva l'étendard de la compagnie mestre de camp et prit un capitaine de grenadiers ; prisonnier à la bataille d'Hochstett, il fut transporté en Angleterre ; mais rendu dans la suite à sa patrie, il donna de nouvelles preuves de courage. Trois oncles paternels se sont fait connaître avantageusement dans la profession des armes. Le premier fut tué en 1706, étant major d'artillerie ; le second est actuellement un des plus « anciens capitaines de dragons de Vibraye ; le troisième a quitté le service, mais il a été remplacé par sept enfants. Nous sommes d'ailleurs instruit que cette famille a toujours eu à cœur de ne contracter que des alliances honorables, toutes considérations qui nous déterminent à élever ledit sieur Jean-Etienne Piochard de la Brulerie, au titre et qualité de *noble.* »

Règlement d'armoiries en exécution de la concession faite par le prince de Ligne au sieur de la Brulerie :

Le sieur d'Hozier, juge d'armes de France après avoir lu les lettres patentes en forme de charte données par le roi par lesquelles Sa Majesté anoblit son cher et bien-aimé Jean-Etienne Piochard de la Brulerie ; vu aussi les lettres données par lesquelles Hyacinthe, né prince de Ligne et du Saint-Empire, voulant récompenser le service que lui avait rendu Etienne Piochard de la Brulerie, pour lui avoir sauvé la vie à la bataille de Fleurus, en 1690, lui permet, ainsi qu'à ceux de sa famille, nés ou à naître, d'ajouter à ses armes : *une bande de gueules, en champ d'or*, telles que le prince de Ligne les portait.

Le sieur d'Hozier, en exécution de la clause contenue dans lesdites lettres d'anoblissement qui permet audit sieur Piochard de la Brulerie, à ses enfants et à sa postérité de porter des armoiries timbrées telles qu'elles seront réglées et blasonnées par nous, comme juges d'armes de France.

Avons réglé pour ses armoiries à l'avenir :

Un écu d'azur à trois étoiles d'argent posées deux et une ; écartelé de gueules à une aigle d'argent, les ailes étendues ; et sur le tout : d'or, à une bande de gueules.

Cet écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins, d'or, d'argent et de gueules.

Cette famille se trouve représentée de nos jours par Léon Piochard de la Brulerie, capitaine de cavalerie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, en résidence à Saint-Florentin (Yonne), et son neveu Marcel Piochard de la Brulerie, contrôleur des contributions directes, en résidence à Joigny (Yonne), lequel a un fils :

Jean-Étienne-Amédée-Abel Piochard de la Brulerie, né à Joigny, le 21 janvier 1881.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

DE PONNAT

DAUPHINÉ

BARONS DE GRESSE ET DE BEAURIÈRES; SEIGNEURS D'ARGOUDIÈRES, DE SAINT-ÉGRÈVE, DE VIF, DE LA COMBE, DE SAINT-CASSIAT, DE MERLEY, D'ALLEMONT, DE LA BATIE-CHAMPROND, DE PARIS, DE SAINT-NIZIER, DE SEYSSINET EN PARTIE, ETC.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

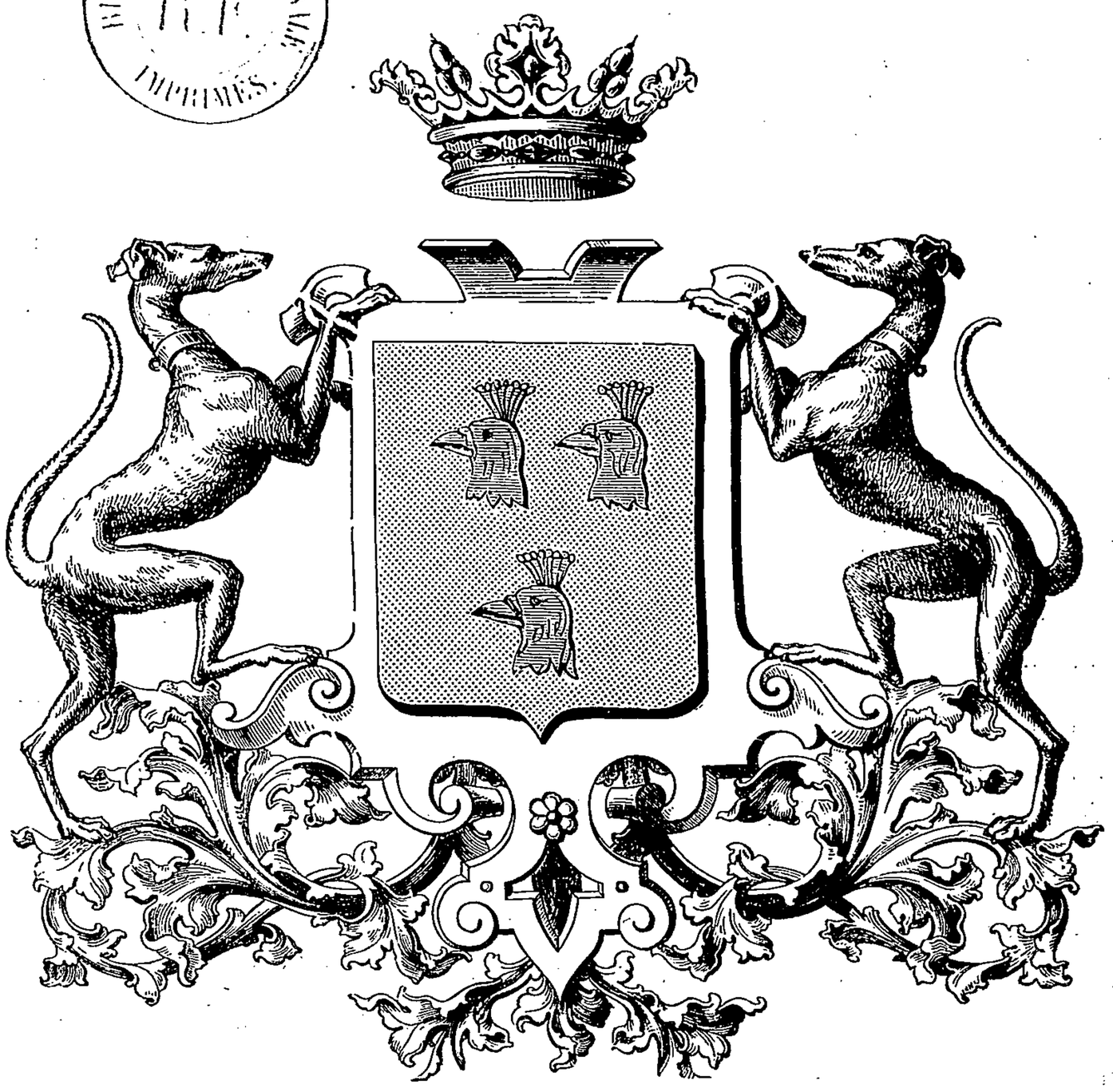

ARMES : *D'or, à trois têtes de paon arrachées, d'azur.* — COURONNE : *de marquis.*
SUPPORTS : *Deux lévriers.* — CIMIER : *un paon rouant.*

La maison DE PONNAT est originaire des montagnes de la Croix-Haute d'où elle vint se fixer à Serres, en Gapençais.

Entre autres personnages marquants qu'elle a produits, nous citerons : Pierre, Jean et Louis de Ponnat, qui figurent avec éclat dans les guerres de la Ligue et de la Réforme; le dernier combattit à la bataille de Pontcharra; des avocats, des conseillers et des procureurs au parlement de Grenoble, de 1548 à 1595; un aumônier du roi en 1628; trois chevaliers de Malte en 1634, 1650 et 1697; un maître des comptes au parlement de Grenoble en 1628; un capitaine de cavalerie en 1677; un premier président à la chambre des comptes de Chambéry en 1707; un président à mortier au parlement de Grenoble en 1708; un colonel de dragons, chevalier de Saint-Louis en 1740; un mathématicien, un littérateur, un chanoine de Grenoble en 1785, etc., etc.

Sa filiation suivie, prouvée par titres originaux, s'établit de la manière suivante :

FILIATION

I. Pierre de Ponnat, écuyer, vivant en 1380, épousa Guigonne de Moustier, dont il eut :

II. Rolin de Ponnat, écuyer, marié à Claudine d'Agoult, qui le rendit père de :

III. Arnoul de Ponnat, écuyer, vivant en 1484, qui figure dans un cahier contenant tous les noms des nobles du Dauphiné en 1484; il épousa Isabelle de Manze, de la ville de Serres, élection de Romans et diocèse de Gap. Il eut de cette union :

IV. Noble et égrège personne Jean de Ponnat, qui fit son testament le 10 août 1491, et reconnut le 19 septembre 1499, avoir reçu la somme de 500 florins pour la dot de Perronnelle Botin, sa femme, fille de Pierre Botin, citoyen de Grenoble.

Il eut de son union :

1° Pierre, qui a formé le degré suivant;
2° Amé de Ponnat, procureur au parlement de Grenoble en l'année 1548, institué héritier dans le testament de son père, de l'an 1491; il épousa

le 3 décembre 1522, Gabrielle FABRE, fille de Claude FABRE, procureur à Grenoble, et de Jeanne VALIER, sa belle-sœur, dont il eut :

A. Gabrielle DE PONNAT, légataire de Jeanne VALIER, sa grand'mère et sa tante, en l'année 1548;

3° Claude DE PONNAT, légataire de son père, l'an 1491;

4° Sébastienne DE PONNAT, épouse de Jacques DENTIS, l'an 1491;

5° Louise DE PONNAT, mariée à Antoine GRUELLI, en 1491.

V. Noble et égrège personne Pierre DE PONNAT, fut pourvu, le 4 février 1553, de l'office de conseiller au parlement de Grenoble, et fit hommage au roi, en sa chambre des comptes de Grenoble, le 23 août 1540, pour le fief franc et noble qu'il possédait dans la châtellenie de Vif; il fut institué héritier par le testament de son père en l'année 1491.

Il épousa en premières noces, le 20 février 1515, Jeanne VALIER, veuve de Claude FABRE, procureur du roi à Grenoble, et fille de noble Claude Valier; elle fit son testament le 25 février 1548; et en secondes noces, Gasparde LOYS, qui testa le 4 juin 1556.

Il a eu du premier lit :

1° François DE PONNAT, docteur ès-droit et avocat au parlement de Grenoble, héritier institué par le testament de ses père et mère, des années 1548 et 1556; il mourut sans enfants;

2° Jean DE PONNAT, docteur ès-droit, juge de Clermont et avocat au parlement de Grenoble, marié avec Marguerite DE COLONGES. Il a formé la BRANCHE DES SEIGNEURS D'ARGOUDIÈRES, établie à Seyssins, et fut père de :

A. Louis DE PONNAT, qui laissa de Françoise DE VIENNE :

AA. et *BB.* Abel et Jacques DE PONNAT, sieurs d'Argoudières, vivant à Seyssins en 1670;

3° André DE PONNAT, seigneur de Saint-Égrève, conseiller au parlement de Grenoble, légataire de sa mère l'an 1548, et de son père en 1556, fut marié avec Antoinette DE SALVAING; ami dévoué du baron des Adrets, il fut nommé gouverneur de la ville de Grenoble et mestre de camp d'un régiment d'infanterie en 1561;

4° Pierre qui suit;

5° Jacques DE PONNAT, légataire de sa mère en 1548;

6° Catherine DE PONNAT, mariée l'an 1548 avec Nicolas BONNETON, seigneur de la Valdaix, docteur ès-droit, premier avocat consistorial au parlement de Grenoble et procureur aux trois États du Dauphiné. Elle était veuve en 1582. (Voir la Notice de BONNETON, au tome XIV du *Nobiliaire universel.*)

7° Louise DE PONNAT, religieuse au monastère de Sainte-Claire d'Avignon en 1548 et 1556;

Du second lit vinrent :

8° Ennemond DE PONNAT, qui était mineur en 1556;

9° Olivier DE PONNAT, mineur en la même année;

10° Catherine DE PONNAT.
11° Jean-Pierre DE PONNAT, bâtard, légataire de son père, l'an 1556.

VI. Pierre DE PONNAT, écuyer, seigneur de Saint-Égrève et de Proveisieu, épousa le 29 mai 1565, Marguerite DE FASSION, fille d'Étienne de Fassion, chevalier, et fit son testament le 29 décembre 1586; sa femme fit le sien le 7 novembre 1611.

Il a eu de son union :

1° Claude DE PONNAT, écuyer, demeurant à Grenoble l'an 1573 et l'an 1582;
2° Louis DE PONNAT, vivant en 1597;
3° Jean-Baptiste DE PONNAT, qui suit;
4° Étienne DE PONNAT, héritier institué par le testament de son père en l'année 1586, et par celui de sa mère en 1611, vivait encore l'an 1628;
Il eut de son mariage :
Françoise DE PONNAT, fille naturelle et légataire de Marguerite DE FASSION, l'an 1611;
5° Louise DE PONNAT, qui était sous la tutelle de Pierre DE PONNAT, son oncle, l'an 1566;
6° Clémence DE PONNAT;
7° Marguerite DE PONNAT, qui était morte en 1611;
8° Lucrèce DE PONNAT, légataire de son père en l'année 1586, fut mariée l'an 1611 avec noble Cézard DE CASSARD;
9° Jeanne DE PONNAT, qui était morte l'an 1611.

VII. Jean-Baptiste DE PONNAT, écuyer, conseiller au parlement de Grenoble, fut pourvu de cet office le 24 juillet 1595, étant alors âgé de 26 à 27 ans, et fut nommé conseiller de robe longue au conseil souverain de Chambéry, le 11 juillet 1630. Institué héritier par le testament de son père en 1586, il épousa, le 12 janvier 1597, Louise DE GARCIN, fille de noble Hugues DE GARCIN, et il fit son testament conjointement avec sa femme le 10 mars 1628.

Il eut de son mariage :

1° Hugues DE PONNAT, conseiller et aumônier ordinaire du roi, prieur d'Aspres et de Domène, prévôt de l'église cathédrale de Gap, légataire de son père l'an 1628;
2° François DE PONNAT, qui a formé le degré suivant;
3° Jean-Baptiste DE PONNAT, baptisé le 7 octobre 1608, fut reçu chevalier de Malte l'an 1628, et capitaine dans le régiment de Sault en 1634; il fit ses preuves de noblesse le 2 janvier 1615;
4° Jean-Louis DE PONNAT de Garcin, seigneur de Combes, de Sessinet, de Saint-Nizier et de Parizet, fut maître des comptes au parlement de

Grenoble et légataire de ses père et mère l'an 1628. Il fut maintenu dans sa noblesse avec François DE PONNAT, son frère, le 26 novembre 1667 ;

5° Diane DE PONNAT, épouse de François DE REVILLASC, seigneur d'Aspres en 1628.

VIII. François DE PONNAT, baron de Gresse (1), seigneur de Combes, né le 2 septembre 1598, fut avocat, puis conseiller au parlement de Grenoble par provisions du 28 août 1628. Il était doyen des conseillers audit parlement lorsqu'il fit son testament, le 5 juin 1667.

Il fut maintenu dans sa noblesse le 26 novembre 1667, par M. du Gué, intendant en Dauphiné.

Il avait épousé le 26 novembre 1628, Anne DE JOMARON, fille de Jean de Jomaron, conseiller au parlement de Dauphiné et d'Anne DE RUE. Il fit son testament le 23 janvier 1646.

Ses enfants furent :

1° Gaspard DE PONNAT, qui suit ;

2° Pierre DE PONNAT, seigneur de Montravier et capitaine dans le régiment de Sault, légataire de son père en 1667, capitaine de cavalerie en 1677 ;

3° Jean DE PONNAT, seigneur de Merlet, institué héritier par le testament de sa mère, de l'an 1646, et président des comptes à Grenoble en 1677. Son père lui légua son office de conseiller au parlement en l'année 1667, à la condition de résilier à Gaspard DE PONNAT l'office de procureur du roi au bureau des finances de Grenoble ;

4° Louise DE PONNAT, veuve de Balthazard DE MORGES, seigneur de l'Espine et de Ventavon en 1667 ;

5° Marie-Anne DE PONNAT, épouse de Jean-Baptiste DE MISTRAL, seigneur de Montmirail, conseiller au parlement de Grenoble en 1667 ;

6° Françoise DE PONNAT, femme d'Aimar ALEMAN, seigneur de Puvelin et de Chaste en 1667 ;

7° Emerande DE PONNAT, épouse de François DE PINS, conseiller au parlement de Grenoble en 1667 ;

8° Olympe DE PONNAT, religieuse au monastère de Sainte-Cécile à Grenoble, ordre de Saint-Bernard en 1667.

IX. Gaspard DE PONNAT, seigneur et baron de Gresse, fit hommage de cette seigneurie au roi, en sa chambre des comptes de Grenoble, le

(1) La seigneurie de Gresse appartenait, en 1302, à Pierre Isoard, fils de Guillaume ARTAUD, seigneur d'Aix et de Gresse ; en 1344, à Guillaume Artaud ; en 1376, à Guigues Artaud ; en 1413, à Guillaume Artaud ; en 1551, à François de Grolée, baron de Viriville, seigneur de Gresse ; et en 1621, à Jacques Armand, comme successeur de Guillaume de Sarrazin.

Louis-Armand la vendit, le 2 septembre 1658, à François DE PONNAT. Elle était déjà désignée sous le titre de *baronnie* en 1540 ; mais la date de l'érection n'est pas connue.

13 août 1677. Il fut pourvu de l'office de conseiller au parlement de Grenoble, le 11 février 1677, et fut président à mortier au même parlement. Institué héritier par le testament de son père en 1667, il épousa le 3 février 1667, Anne Berenger du Gua, fille d'Alexandre Berenger, seigneur du Gua, de la Ferrière et de Vif, et de Françoise Coste. Il testa le 29 septembre 1677.

Il eut de son mariage :

1° Jean-François, qui a formé le degré suivant :
2° Jacques de Ponnat, enseigne dans le régiment des gardes-françaises ; légataire de son père en 1677 et 1694 ;
3° Pierre de Ponnat, légataire de son père en 1677 ;
4° Alexandre de Ponnat, baptisé le 23 juillet 1679, et chevalier de Malte sur preuves faites au grand prieuré de Saint-Gilles le 7 octobre 1697 ;
5° Marie-Christine de Ponnat, légataire de son père en 1677 ;
6° Françoise de Ponnat, religieuse à la Visitation de Grenoble ;
7° Marie-Anne de Ponnat, légataire de son père en 1677 ;
8° Pulchérie de Ponnat.

X. Jean-François de Ponnat, chevalier, seigneur de Beaurières et autres lieux, né et baptisé le 8 août 1670, fut conseiller du roi en tous ses conseils d'État et privé, nommé premier président en la cour de parlement, aides et finances de Dauphiné, puis premier président en la chambre des comptes de Savoie en 1708.

Il a épousé, le 20 septembre 1702, Marie-Bérénice Thibergeau, fille de Louis Thibergeau, seigneur de la Motte, de Flée, de Thoirie et de la Piltière, et de Gabrielle-Françoise Bruslard de Silleri.

Il a eu de cette union :

1° Roger-Sylvain, qui a formé le degré suivant ;
2° Philogène-Alexis-François de Ponnat, né le 19 et baptisé le 20e jour du mois de janvier 1709, reçu page du roi dans sa grande écurie, le 13 mars 1726.

XI. Roger-Sylvain de Ponnat, chevalier, seigneur et baron de Gresse et autres lieux, vivait encore en 1755. On ignore le nom de sa femme, mais on sait qu'il a eu deux enfants :

1° Jean-Antoine de Ponnat, comte de Ponnat, baron de Gresse, président au parlement de Dauphiné en 1770 ;
2° Jean-Antoine-Alexis de Ponnat, qui suit :

XII. Jean-Antoine-Alexis de Ponnat, comte dudit lieu, baron et seigneur de Gresse et de Beaurières, ancien colonel de dragons, chevalier de l'ordre

royal et militaire de Saint-Louis, demeurant à Grenoble, épousa dame Françoise-Jeanne-Gabrielle DE VIDAUD-LA-TOUR, fille de Joseph-Gabriel de Vidaud-La-Tour, chevalier, comte de la Bâtie et de Moguenin, baron d'Anthon, seigneur de Biviers, Montbivos, etc., procureur général au parlement de Dauphiné, et de Jeanne-Madelaine Gallet de Montdragon. Ils émigrèrent à l'époque de la Révolution.

La comtesse DE PONNAT est décédée à Ansbach, le 18 janvier 1821.

De cette union sont nés deux fils :

1° Jean-Philippe DE PONNAT, né à Grenoble le 16 août 1770, qui émigra avec son frère en Allemagne et fut un mathématicien distingué ;
2° Jean-Augustin, qui suit.

XIII. Jean-Augustin baron DE PONNAT, né à Grenoble, le 31 mars 1774, a épousé, le 5 octobre 1810, demoiselle Adélaïde-Mathilde LAMERCY DE GALLIEN DE CHABONS, dont il a eu :

1° Alphonse DE PONNAT, mort en bas âge;
2° Antoine-Joseph, qui suit :

XIV. Antoine-Joseph, baron DE PONNAT, né en 1815, auteur de plusieurs œuvres littéraires très appréciées, a épousé, le 17 juin 1839, demoiselle Marie-Claudine VOIRET DE TERZÉ, fille légitime mineure de M. Louis-Antoine Voiret de Terzé et de dame Marie-Geneviève de Raffin de Pommier.

De ce mariage, sont nés trois enfants, savoir :

1° Antoine-Marie-Gabriel, qui suit;
2° Marie-Adèle-Joséphine-Antoinette DE PONNAT, mariée à M. J. vicomte DES GARETS;
3° Joséphine DE PONNAT, religieuse du Sacré-Cœur.

XV. Antoine-Marie-Gabriel, baron DE PONNAT, a épousé le 26 avril 1870, demoiselle Marie-Joséphine-Sidonie BERGER DU SABLON, demeurant à Paray-le-Monial, née au château de Claveisolles, le 1er septembre 1844.

De ce mariage sont nés :

1° Marie-Cladie-Henriette-Joséphine DE PONNAT, née le 29 mars 1871;
2° Marie-Camille-Henri DE PONNAT, né le 24 mai 1872;
3° Gabriel DE PONNAT, né le 8 mai 1875.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

RANDON DE PULLY

LANGUEDOC, ILE-DE-FRANCE, CHAMPAGNE

MARQUIS ET COMTES DE PULLY ; SEIGNEURS DE LA RANDONNIÈRE, DE LANDRES, DE MASSANE, DE LAULOY, DE BOISSET, DE LA MALBOISSIÈRE, DE POMMERY, D'HANNEUCOURT, DE GARGENVILLE, DE LUCENAY, DE LA TOUR, DU THIL, DE CORNEILLE, DE LA LANDE, DE SAINT-MARTIN-AU-BOIS, DE FAURAS, DE SORCY, ETC.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE RF IMPRIMÉS

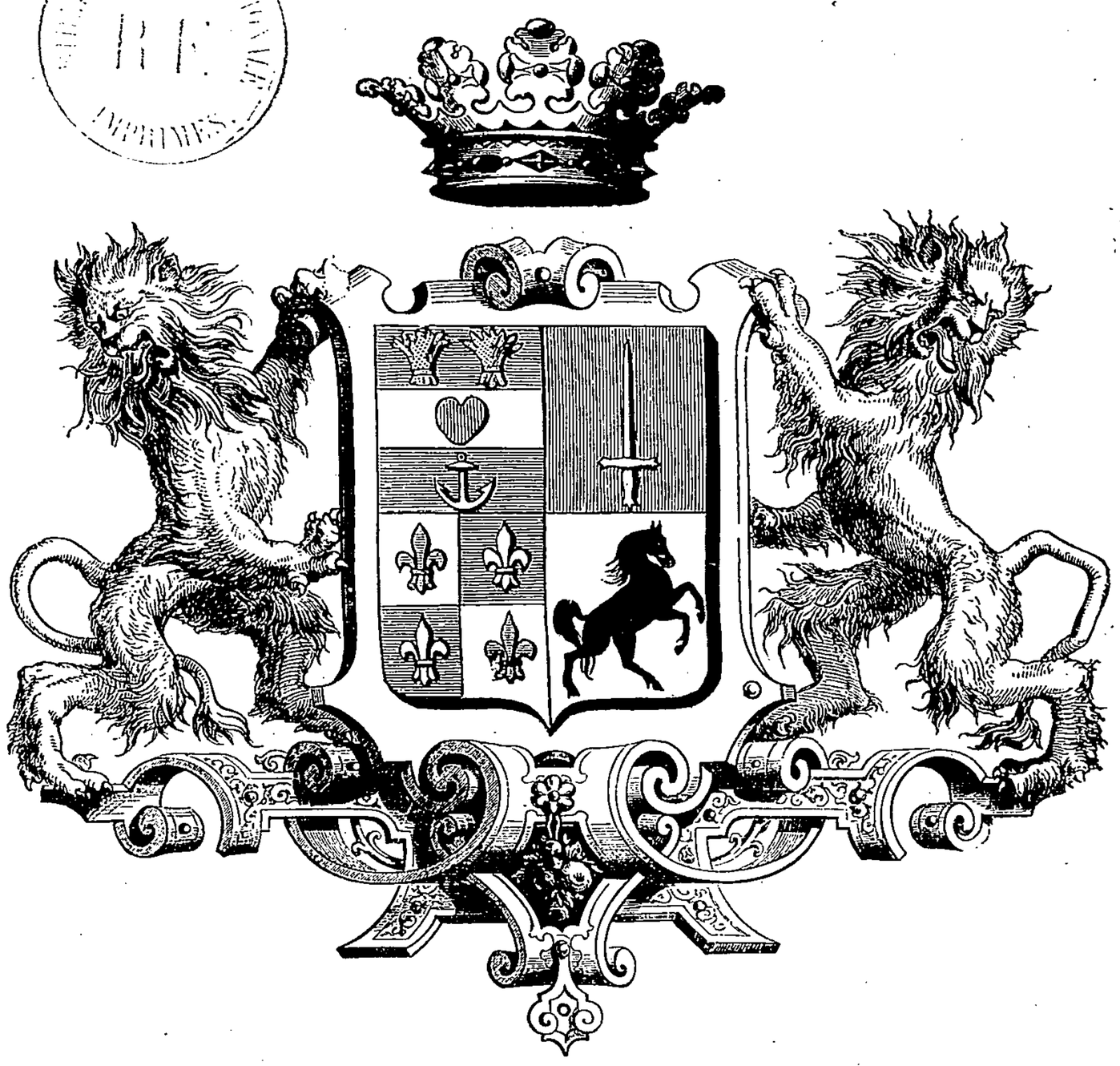

ARMES : *Écartelé : au* 1, *d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'un cœur de gueules, et accompagnée en chef de deux gerbes d'or, et en pointe d'une ancre d'argent;* ARMES ANCIENNES : *Au* 2, *de gueules, à l'épée haute d'argent, qui est de* COMTE MILITAIRE; *au* 3, *écartelé d'argent et d'azur, à* 4 *fleurs de lis de l'un en l'autre, qui est de* DESMIERS; *au* 4, *d'argent, au cheval galopant contourné de sable.* — COURONNE : *de marquis.* SUPPORTS : *deux lions.*

A famille RANDON est originaire des provinces méridionales et paraît être une branche cadette des anciens seigneurs DE RANDON, en Gévaudan, qui ont porté dans leurs diverses branches les surnoms de Châteauneuf, de Tournel, d'Apchier, de Vabres, de Joyeuse, de Montbron et de Grandpré, et se sont répandus en Vivarais, en Languedoc, en Auvergne, en Champagne, etc. Ces premiers seigneurs DE RANDON remontent au milieu du onzième siècle : leur descendance était encore représentée à la fin du dernier siècle par Joseph RANDON DE CHATEAUNEUF, comte d'Apchier, baron de Thoiras, marié à dame Antoinette de la Rochefoucauld ; et sur la liste des ci-devant nobles, publiée en 1791, figure Bonaventure RANDON, ex-marquis de Châteauneuf. A cette maison appartient Guillaume de CHATEAUNEUF-RANDON, élu en 1244, grand-maître de l'ordre de Malte, lequel ayant été joindre le roi saint Louis, devant Damiette, l'an 1249, fut fait prisonnier le 5 avril 1250, au combat de la Massoure.

Quoi qu'il en soit de cette origine, avant d'établir la filiation certaine de la famille RANDON, de laquelle sont sortis les marquis et comtes DE PULLY et les seigneurs de Massane, de Malboissière, de Pommery, de La Tour, d'Hanneucourt, de Gargenville, de Landres, de Boisset, etc., nous allons classer ici chronologiquement quelques personnages épars de ce nom, qui paraissent être sortis de ce vieil estoc.

En 1271, Hugues, comte DE RODEZ, institua son héritière particulière VALBORGE, sa fille aînée, femme de Guillaume DE RANDON, pour la somme de 100 marcs d'argent, outre les 700 marcs qu'il lui devait et qu'il lui avait constitués en dot de mariage, et substitua le fils aîné de la dame Valborge à Henry son fils et héritier, substitua les fils de ses autres filles à celui de la dame Valborge, l'un après l'autre, par son testament du 9 des calendes de septembre 1271. (*Trésor des chartes*, de DOM VILLEVIEILLE, n° 146, f° 74.)

En 1276, VALBORGE, femme de Guillaume DE RANDON, donna quittance à Henry, comte de RODEZ, son frère, du legs que feu Hugues, comte de RODEZ, leur père, lui avait fait, le lundi, après la Sainte-Croix, 1276. (*Trésor des chartes,* de DOM VILLEVIEILLE, Manuscrits de M. Doat, tome II, page 45.)

Guillaume RANDON, qualifié seigneur de Luc et de Portes, rendit hommage

à Guillaume des Gardies, évêque d'Uzès, par acte du 23 septembre 1288. Cinq ans plus tard, par contrat du 11 janvier 1311, il céda à ce prélat une partie du fief de Genouillac. (*Gallia Christiana*, tome VI, page 631.)

En 1298, messire Guillaume DE RANDON, chevalier, cède à messire Hugues DE MESSATGIER, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, pour la maison dudit hospital, au château de Saint-Maurice et à Alest, sept sous de rente sur certains biens situés en ladite paroisse. (*Trésor des chartes* de DOM VILLEVIEILLE, Archives de M. de Montalet.)

En 1307, noble Guillaume DE RANDON, fils du précédent, seigneur du Luc, comparut le jeudi 9 des calendes de septembre 1307, et déclara qu'il tenait en fief, foi et hommage de l'évêque de Mende tout ce qu'il avait à Châteauneuf, *le château de Randon*, le château de Bellevèze, le château de Carlat, le château d'Altier ; ce qu'il avait au château de La Garde, le château de Puech-Laures, le château de Planchamp, le château de Las-Balmas, lesquels il était tenu de vendre à chaque mutation de vassal ou de seigneur. (*Trésor des chartes* de DOM VILLEVIEILLE. Archives de l'évêché de Mende, folio 2.)

En 1321, autre Guillaume RANDON, chevalier, confirma la vente de plusieurs manses, faite au profit de Raymond de Cadoëne, damoiseau. Cet acte fut passé à Bagnols, en présence de Guillaume de Bedos et de Guy de Grancey, notaire public. (*Trésor des Chartes, Registre* 61, *Archives nationales*.)

Mathieu RANDON obtint, en 1430, des lettres de rémission qui sont rapportées dans le Trésor des Chartes, registre coté 175. (*Archives nationales*.)

N. DE RANDON, ayant eu, en 1529, un différend avec Philippe de Nédonchel, avoué de Saint-Venant, il s'en suivit un duel dans lequel ce dernier fut tué. (LAINÉ, *Archives de la Noblesse*, tome X.)

En 1547, Denis RANDON est compris au nombre des arquebusiers de la compagnie des deux cents hommes de guerre à pied français, étant sous la charge et conduite du capitaine Raymond de Lizagra, en garnison à Savillan, en Piémont, le 10 juillet 1547. (*Titre original en parchemin*.)

Ambroise RANDON, mari de Jeanne Clément, eut une fille, Anne RANDON, qui fut mariée en 1557 avec Jean de Lenoncourt, fils d'Ogier de Lenoncourt et de Marguerite RANDON, sans aucun doute parente dudit Ambroise. (GALIFFE, *Familles genevoises*, tome II, page 596.)

Antoine Randon servait en qualité d'archer dans la compagnie de monseigneur le duc d'Aumale, à la date du 3 janvier 1579. (*Titre original en parchemin.*)

En 1596, un Randon servait dans la compagnie du seigneur du Prat, baron de Viteaulx. (*Note en papier.*)

Dès la fin du dix-septième siècle, la famille Randon, sortie d'Anduze, en Languedoc, paraît s'être séparée en trois branches principales, l'une restée au berceau primordial, l'autre venue se fixer à Laon, puis en Champagne ; et la troisième, établie à Paris.

A la première appartiennent :

Jean Randon, qui servit une reconnaissance féodale en faveur de l'église cathédrale de Nîmes, vers l'année 1600. (*Archives du Gard, série G.*)

Jean Randon, seigneur de Landres, qui fit une déclaration de ses fiefs, en vertu de la délibération des États du 9 décembre 1756, au sujet de la levée du prix de l'abonnement du vingtième. Parmi les autres déclarants, figurent les sieurs de Barral d'Arènes, Jean de Cambis, seigneur de Lezan, Arnal de Serres, Louis de Boisson, Gaspard d'Arnaud, Laurent Mazade, marquis d'Avèze, Pierre de Caladon, baron de Montjardin, Xavier de Roussy, Philibert de Lacour, seigneur de la Gardiole, etc. (*Ibid., série G, liasse* 512 *ou Registres de l'Intendance.*)

Enfin, Pierre Randon, qui fut, le 29 avril 1763, au lieu de Gignac, diocèse de Béziers, un des témoins du testament du sieur Gabriel Maignon, ancien chirurgien-major dans le régiment de Nivernais, habitant dudit lieu de Gignac. (*Grosse originale en parchemin.*)

La branche de la famille Randon fixée à Laon, en Soissonnais, dès le seizième siècle, compte parmi ses membres sœur Louise de Randon, religieuse de l'abbaye de Soissons, rappelée dans un acte de l'année 1580. Cette branche a fourni plusieurs receveurs des tailles de cette ville, et son chef est mort revêtu de la charge de secrétaire du roi, en 1730. (*Pièce originale* destinée au *Dictionnaire de la Noblesse*, publiée par M. de la Chesnaye des Bois.)

Un des descendants de celui-ci, Louis de Randon, seigneur de Corneille, conseiller du roi, receveur des tailles, était marié en 1750 à Sophie de

Randon, sa parente. (Melleville, *Dictionnaire historique de l'Aisne*, tome I, page 281.)

En 1743, fut faite une information par le lieutenant de la maréchaussée du département de Soissons, à la résidence de Laon, en conséquence de l'ordre des maréchaux de France, au sujet d'un différend survenu le 21 avril de ladite année, entre « Louis Randon, écuyer, conseiller du roi, receveur des tailles de ladite élection de Laon et le sieur Louis Hugé, beau-frère dudit Louis Randon. » (*Cahier en papier* de 18 rôles, avec six lettres à l'appui.)

A cette branche appartenait Charles-François Randon du Lauloy, né à Laon, le 9 décembre 1764, mort près Soissons, le 30 juin 1832. Elève à l'École d'artillerie (1780), il passa capitaine en 1788, et fit la guerre de la Vendée, où il fut nommé colonel (1793); puis général de brigade (10 décembre 1794); et enfin général de division (27 août 1803). Créé comte de l'Empire en 1808, il fit la campagne de 1811 et 1812 à la grande armée. Colonel-commandant de l'artillerie de la Garde impériale, il se couvrit de gloire aux batailles de Lützen, Bautzen, Dresde et Leipzig. Rentré en France, il fit partie du Conseil d'État (5 décembre 1813), et reçut le 7 du même mois le titre de chambellan. Il reçut la grand'croix de l'ordre de la Légion d'honneur, et fut nommé pair lors du retour de l'Empereur. (Hoefer, *Nouvelle Biographie générale*, tome 41.)

Quant à la branche de Randon établie à Paris et connue sous les surnoms de marquis et comtes de Pully (1), seigneurs de Malboissière, de Massane, d'Hanneucourt, de Gargenville, de Lucenay, de Pommery, de Boisset, de la Tour, du Thil, etc., elle a pour auteur :

FILIATION

I. Jean Randon, écuyer de la ville d'Anduze, qui laissa trois fils :

1° Jean-Antoine, qui suit;
2° N. Randon, écuyer, dont :

(1) La terre de Pully est située en la paroisse de Lailly, arrondissement de Beaugency (Loiret). Elle appartenait, au dix-septième siècle, à la famille de Mareau. Samuel de Mareau, écuyer, mari de dame Marthe du Rousseau et père de Marie de Mareau, mariée en 1653 à Philippe Gedoyn, seigneur de Balland, maréchal de camp, est qualifié dans le contrat de mariage de ladite fille, seigneur de Pully.

A. Pierre-Louis-François RANDON, seigneur de Boisset, écuyer, conseiller du roi, receveur général des finances, mort le 28 septembre 1776, âgé de 68 ans, sans avoir été marié. Il employa une partie de son immense fortune à réunir, dans ses voyages en Flandre, en Hollande et en Italie, une admirable collection de tableaux, de dessins et d'objets d'art, dont les catalogues recherchés encore aujourd'hui, attestent à la fois l'étendue de ses connaissances et la pureté de son goût;

B. N. RANDON, demoiselle, mariée à N. MILLON, dont :

AA. Louis MILLON D'AINVAL;

BB. Augustin MILLON D'AILLY, tous deux receveurs généraux et légataires de M. DE BOISSET, leur oncle.

3° Louis RANDON DE LA RANDONNIÈRE, conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, est mentionné dans un arrêt du Conseil d'État du 16 décembre 1738, relatif à une mainlevée accordée par Sa Majesté au profit du sieur Delélès de Girenchy, receveur général des finances d'Artois (*Titre original*). Il prit alliance avec Françoise JULLIET, et eut de cette union :

A. Pierre RANDON DE POMMERY, marié en l'église paroissiale de Saint-Roch, à Paris, le 25 janvier 1749, avec Marie-Thérèse DE FLOISSAC, fille de Louis de Floissac, conseiller, secrétaire du roi, etc., et de Françoise-Nicole Coupelle de Vaucé (*Mercure de France* du mois de février 1749, page 192). Il est qualifié, à cette époque, seigneur du Thil, écuyer, intéressé dans les fermes du roi, garde général des meubles de la couronne. Il naquit de l'union de Pierre RANDON avec mademoiselle DE FLOISSAC, « plusieurs enfants, morts en bas âge, et « une fille, née au mois de juillet 1765. »

Ainsi s'exprime l'auteur de la généalogie de la famille RANDON, imprimée à la fin des *Lettres* de mademoiselle de Malboissière. Il convient de rétablir la descendance de Pierre RANDON. En effet, M. RANDON DE POMMERY, garde général des meubles de la couronne et garde-meuble particulier des châteaux de Compiègne et

Par acte du 22 novembre 1769, la terre DE PULLY fut acquise de messire Philippe-Barthélemy Lévêque de Gravelles, par dame Françoise-Marie-Jeanne PICQUEFEU DE LONGPRÉ, veuve en premières noces de noble Jean-Louis RANDON DE MALBOISSIÈRE, et alors remariée à messire Louis-Étienne DESMIERS, comte D'ARCHIAC. Peu après, en vue du mariage de son fils aîné du premier lit, messire Charles-Joseph RANDON, écuyer, avec Marie-Anne-Joséphine DESMIERS D'ARCHIAC, ladite dame assura par préciput audit sieur son fils, la propriété après elle de la terre et seigneurie DE PULLY, en lui conférant, ainsi qu'un ancien usage l'admettait alors, le surnom DE PULLY, qu'elle fit ajouter à son nom patronymique, dans le contrat comme dans l'acte civil dudit mariage. Depuis lors, cette adjonction au nom patronymique RANDON, a été reproduite dans tous les actes de naissance, mariage et décès des descendants qui y sont dénommés, comme leur auteur, RANDON DE PULLY.

Charles-Joseph RANDON DE MALBOISSIÈRE, écuyer, seigneur de Pully, comparut à cause de son dit fief de Pully (par messire Antoine-Rose de Laage de Meux, écuyer), à l'assemblée de la noblesse du bailliage d'Orléans, convoquée pour la nomination des députés aux États généraux de 1789.

Par acte du 23 janvier 1793, le général marquis RANDON DE PULLY vendit à François-Alexandre GEFFRIER, et à Thérèse Lenormand, son épouse, la terre DE PULLY, et c'est par suite de cette acquisition que les représentants de la famille GEFFRIER obtinrent, par décret du mois de novembre 1860, l'autorisation d'ajouter à leur nom patronymique, celui de : DE PULLY. Mais cet arrêt ayant été attaqué par MM. Guillaume-Raoul et William-Enguerrand RANDON DE PULLY et madame CREUZÉ DES ROCHES, née RANDON DE PULLY, ce décret a été rapporté par un autre décret du 12 juin 1862, lequel réserve aux seuls descendants du général marquis RANDON DE PULLY, le droit et la propriété du surnom DE PULLY.

(Voir *Annuaire de la noblesse* de Borel d'Hauterive, année 1863, p. 361.)

de Fontainebleau (Voy. le *Dictionnaire de la noblesse*, par La Chesnaye des Bois), laissa un fils :

AA. Randon de Pommery, attaché au garde-meuble de la couronne, à Paris, y demeurant, rue Royale, près la place Louis XV. (*Ibid.* — *Almanach royal*, pour l'année 1783, page 539.)

En outre, l'*Almanach royal* de ladite année 1783 mentionne à dater de 1779, M. Randon de la Tour en qualité de trésorier-payeur général des dépenses de la maison du roi et de celle de la reine, lequel était logé audit hôtel du garde-meuble (*ibid.*, page 549). Le même Randon de la Tour est aussi rappelé « en survivance » de la charge de garde général et de garde particulier des châteaux de Compiègne et de Fontainebleau (*ibid.*). M. Randon de la Tour « qualifié » garde général en survivance des meubles de la couronne et contrôleur général de la maison de Madame, épousa le 20 novembre 1774, par contrat signé du roi, de la reine et de la famille royale, mademoiselle de Lassone, fille de M. de Lassone, conseiller d'État, premier médecin de la reine et premier médecin du roi en survivance. (*Mercure de France* de l'année 1774, page 268.)

François Randon de Pommery, est inscrit sur la liste des ci-devant nobles, publiée par Dulaure, en 1791.

D'autre part, nous voyons que M. Randon du Thil a publié plusieurs œuvres poétiques, de 1827 à 1835. (Quérard, *la France littéraire*, tome VII, page 451.)

II. Jean-Antoine Randon, écuyer de la ville d'Anduze, au bas Languedoc, fut appelé aux honneurs du capitoulat ès années 1738, 1740, 1742, 1744 et 1746. (Abel et Froidefond. *Tableau chronologique des capitouls de Toulouse*, page 166 et suivantes.) Il avait épousé, en 1700, Catherine Le Gras, morte avant le 8 décembre 1745, laissant deux fils :

1° Élie, qui suit;

2° Jean-Louis Randon, auteur de la branche de Malboissière, rapportée ci-dessus.

III. Elie Randon, écuyer, seigneur de Massane, d'Hanneucourt, de Gargenville et autres lieux, receveur général des finances, contracta deux alliances ; la première avec Marie-Louise Pons ; la seconde avec Amédée-Adélaïde des Noyers de Lorme. Il mourut le 26 juillet 1771, à l'âge de soixante-dix ans, ayant eu :

Du premier lit :

1° Jean-Antoine Randon, chevalier, seigneur d'Hanneucourt, décédé avant le 24 juillet 1772, n'ayant eu d'une union inconnue qu'un fils :

A. Jean-Ferdinand RANDON, seigneur d'Hanneucourt, dont nous ignorons la destinée; mais il y a tout lieu de croire qu'il est le même que M. RANDON D'HANNEUCOURT, receveur général des finances, demeurant rue Neuve-Saint-Augustin, marié, vivant en 1787. (*Almanach de Paris.*) Il eut un fils :

AA. RANDON D'HANNEUCOURT, capitaine des chasses du comte d'Artois.

2° Pierre-Louis-Paul RANDON, appelé M. DE LUCENAY, né à Paris le 26 septembre 1743 (CHASTELLUX, *Notes prises aux Archives de l'état civil de Paris*). Il fut successivement mousquetaire, mestre de camp de cavalerie et maréchal général des logis du roi, et se maria, par contrat du 30 décembre 1769, avec Marie-Elisabeth DES BRETS.

Du deuxième lit vinrent :

3° N. RANDON, demoiselle, qui fut élevée au couvent des Dames de Traisnel ; il en est souvent question dans les Lettres de mademoiselle de Malboissière, sa cousine. Elle fut mariée le 26 décembre 1764 (1), à Michel-Étienne LE PELLETIER, baron de Saint-Fargeau, avocat général au parlement de Paris, puis président à mortier.

Le baron de Saint-Fargeau était fils de messire Henry-Louis-Michel LE PELLETIER (2) et de Marie-Charlotte-Marguerite D'ALIGRE. Sa sœur avait épousé le prince DE CHIMAY.

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE MALBOISSIÈRE, MARQUIS ET COMTES DE PULLY.

III. Jean-Louis RANDON (deuxième fils du capitoul), écuyer, seigneur de Malboissière, épousa, par contrat du 27 janvier 1746, demoiselle Françoise-Marie-Jeanne PICQUEFEU DE LONGPRÉ, fille de messire Joseph-Pierre Picquefeu de Longpré, écuyer, secrétaire du roi. Il mourut le 7 octobre 1763, à l'âge de cinquante-cinq ans. Sa veuve se remaria le 27 octobre 1766 avec Étienne-Louis DESMIERS, comte d'Archiac (3), lieute-

(1) Le *Calendrier de la noblesse et des princes* pour l'année 1766 indique ce contrat à la date du 23 novembre 1764. L'auteur de l'article ajoute que mademoiselle RANDON était une « riche héritière » (page 230).

(2) La famille LE PELLETIER, illustre entre toutes dans la robe, et de laquelle sont sortis les marquis de Rosambo, de Saint-Fargeau, de Montméliant, de Froncé, etc., s'est alliée directement aux Fleuriau-d'Armenonville, d'Argouges, du Coskaer de Barach, Hennequin d'Ecquevilly, de Mesgrigny, de Montmorency-Tingry, Feydeau de Brou, Guérin des Forts, de Lamoignon, du Cluzel de la Chabrerie, etc.

(3) Le comte D'ARCHIAC, l'un des plus aimables types des grands seigneurs de l'ancien régime, trouva un asile, pendant la Terreur, à Ermenonville, chez la marquise douairière DE GIRARDIN, son amie. Il

nant général des armées du roi et grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, veuf lui-même de dame Marie-Anne D'HANTESS.

La comtesse D'ARCHIAC mourut à Paris, le 17 février 1789, et fut inhumée, le lendemain, en l'église de Saint-Roch, « en présence de messire Charles-« Joseph RANDON DE MALBOISSIÈRE, MARQUIS DE PULLY, chef d'escadrons au « régiment d'Angoulême, dragons, et de messire Louis-Henry RANDON DE « MALBOISSIÈRE, vicaire général de Nantes. » (Extrait légalisé.)

De son union avec Françoise-Marie-Jeanne Picquefeu de Longpré, M. RANDON DE MALBOISSIÈRE, laissa trois enfants :

1° Geneviève-Françoise RANDON DE MALBOISSIÈRE, connue dans sa famille sous le nom de *Laurette;* elle était née à Paris, le 11 décembre 1746, et on a d'elle un volume de *Lettres d'une jeune fille du temps de Louis XV* (1). Mademoiselle DE MALBOISSIÈRE mourut le 22 août 1766, à l'âge de 19 ans et sept mois. Voici la transcription de son acte de décès.

L'an 1766, le samedi, 23° jour d'août, demoiselle Geneviève-Françoise RANDON DE MALBOISSIÈRE, fille mineure de feu messire Jean-Louis RANDON, écuyer, seigneur de Malboissière, et de demoiselle Jeanne-Françoise PICQUEFEU DE LONGPRÉ, son épouse, âgée de vingt ans environ, décédée le jour précédent, rue de Paradis, de cette paroisse (Saint-Jean-en-Grève), a été inhumée dans l'enclave de la chapelle de la communion de cette église, en présence de messire Elie RANDON, chevalier, seigneur de Massane et autres lieux, son oncle, demeurant rue de Richelieu, paroisse Saint-Eustache, et de Henry RACINE, avocat au parlement, demeurant dite rue de Richelieu et paroisse, qui ont signé :

(*Signé*) RANDON; RACINE.

2° Charles-Joseph, qui suit;

3° Louis-Henry RANDON DE MALBOISSIÈRE était vicaire général de Nantes en 1789; il assista, le 18 février de ladite année aux obsèques de « dame « Françoise-Marie-Jeanne PICQUEFEU DE LONGPRÉ, veuve en premières « noces de M. Jean-Louis RANDON DE MALBOISSIÈRE, épouse en secondes « noces de très haut et très puissant seigneur Etienne-Louis DESMIERS, « comte d'Archiac, lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de « l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé la veille, âgé de « soixante-deux ans environ. » (*Extrait légalisé.*)

IV. Charles-Joseph RANDON, MARQUIS et COMTE DE PULLY, né à Paris, le 18 décembre 1751, général de division, COMTE de l'Empire, chevalier de

eut ainsi le bonheur de survivre à la Révolution et n'eut pas d'enfants de sa seconde femme. De ses trois filles du premier lit, l'une, comme nous l'avons dit, étant veuve du comte DE BONNAY, épousa en secondes noces le prince DE BEAUVAU CRAON, duquel sont issus la comtesse DE LA GRANGE, le comte Gustave DE LA GRANGE, ancien écuyer de S. M. l'impératrice Eugénie, et madame la duchesse DE BRISSAC. L'autre fille du comte D'ARCHIAC donna sa main au général marquis DE PULLY, comme on verra ci-après; et la troisième fille épousa le comte DE BOURDEILLES.

(1) Ces lettres ont été publiées par les soins de madame la marquise DE LA GRANGE. Paris, 1860, in-12.

l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand officier de la Légion d'honneur, décoré de la Couronne de fer, inscrit sur l'Arc de l'Étoile, entra d'abord en 1768, comme volontaire dans les hussards de Berchiny, et passa à la fin de cette année dans la première compagnie des mousquetaires avec le grade de lieutenant. Le 11 avril 1770, il obtint le brevet de capitaine au régiment de la Rochefoucauld, dragons. Il est qualifié MARQUIS DE PULLY (1) dans les États militaires de 1774 à 1788. En 1789, il était chef d'escadrons au régiment d'Angoulême, précédemment La Rochefoucauld, et en 1790, il figure comme lieutenant-colonel de Royal-Cravate, cavalerie, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il avait servi avec distinction sur les côtes de Normandie sous les ordres des maréchaux de Broglie et de Vaux. Employé à l'armée de Dumouriez, il mérita par plusieurs actions d'éclat, le brevet de maréchal de camp, à la date du 19 septembre 1792. Le 15 décembre suivant, il s'empara des hauteurs de Warren, défendues par trois mille Autrichiens et hérissées de canons. Cette brillante affaire le fit passer général de division (8 mars 1793.) Appelé à commander l'armée des Vosges, il fut accusé au sein de la Convention, d'avoir abandonné son camp pour se réunir aux émigrés ; bien qu'il eût énergiquement réfuté cette accusation, il fut suspendu de ses fonctions (1er août 1793.) Après avoir été employé dans l'inspection générale de la cavalerie, il reprit du service actif à la suite du 18 Brumaire, et participa à la deuxième campagne d'Italie (1800) et aux principales guerres de l'Empire. Nommé en 1812 gouverneur du palais de Meudon, il organisa le premier régiment des Gardes d'honneur, qu'il commanda avec le rang de colonel ; enfin il fut nommé gouverneur du roi de Rome. Le MARQUIS DE PULLY adhéra à la déchéance de Napoléon et fut admis le 4 septembre 1815, à la retraite. Il avait reçu en 1809, le titre de COMTE.

Voici le texte des lettres patentes lui conférant ce titre :

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, à tous présens et à venir, SALUT :

Par l'article treize du premier Statut du premier mars mil huit cent huit, nous nous sommes réservé la faculté d'accorder les titres que nous jugerions convenables à ceux de nos sujets qui se seront distingués par des services rendus à l'État et à nous ; la connaissance que nous avons du zèle et de la fidélité que notre cher et amé le sieur RANDON DE PULLY a manifestés pour notre service, nous a déterminé à faire usage,

(1) Suivant une tradition de famille, le général DE PULLY aurait brûlé les lettres patentes qui lui conféraient ce titre, sur l'autel de la patrie, le jour de la fête de la Fédération.

en sa faveur, de cette disposition. Dans cette vue, nous avons, par notre décret du quinze août mil huit cent neuf, nommé notre cher et amé le sieur RANDON DE PULLY, COMTE de notre Empire.

En conséquence et en vertu de ce décret, ledit sieur RANDON DE PULLY, s'étant retiré par-devant notre cousin le Prince Archichancelier de l'Empire, à l'effet d'obtenir de notre grâce, les lettres patentes qui lui sont nécessaires pour jouir de son titre, Nous avons, par ces présentes, signées de notre main, conféré et conférons à notre cher et amé le sieur Charles-Joseph RANDON DE PULLY, général de division, l'un des commandans de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre royal de la Couronne de fer, né à Paris, le dix-huit décembre mil sept cent cinquante et un, le titre de COMTE de notre Empire.

Ledit titre sera transmissible à sa descendance directe, légitime, naturelle ou adoptive, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, après qu'il se sera conformé aux dispositions contenues en l'article six de notre premier Statut du premier mars mil huit cent huit.

Permettons audit sieur RANDON DE PULLY de se dire et qualifier COMTE de notre Empire dans tous actes et contrats, tant en jugement que dehors; Voulons qu'il soit reconnu partout en ladite qualité; qu'il jouisse des honneurs attachés à ce titre, après qu'il aura prêté le serment prescrit en l'article trente-sept de notre second Statut, devant celui ou ceux par nous délégués à cet effet; qu'il puisse porter en tous lieux les armoiries telles qu'elles sont figurées aux présentes : COUPÉ : *le premier, parti à dextre des comtes tirés de l'armée, à sénestre d'azur à la fasce d'argent, chargée d'un cœur de gueules, accompagnée en chef de deux gerbes d'or et en pointe d'une ancre d'argent; le deuxième, d'argent au cheval galopant, contourné de sable; pour livrées : bleu, blanc, jaune et noir.*

Chargeons notre cousin le Prince Archichancelier de l'Empire, de donner communication des présentes au Sénat et de les faire transcrire sur ses registres; Enjoignons à notre Grand-Juge, Ministre de la Justice, d'en surveiller l'insertion au Bulletin des Lois.

Mandons à nos procureurs généraux près nos cours d'appel, à nos procureurs impériaux sur les lieux de faire publier et enregistrer les présentes à la cour d'appel et au domicile du sieur RANDON DE PULLY et partout où besoin sera, car tel est notre bon plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, notre cousin le Prince Archichancelier de l'Empire, y a fait apposer, par nos ordres, notre grand sceau, en présence du Conseil du sceau des titres.

Donné, en notre palais de Fontainebleau, le douze du mois de novembre de l'an de grâce mil huit cent neuf.

Signé : NAPOLÉON.

M. le général MARQUIS DE PULLY est mort à Paris, le 20 avril 1832; il avait épousé, comme on l'a dit, Marie-Anne-Joséphine DESMIERS D'ARCHIAC, née du premier mariage de messire Etienne-Louis Desmiers, comte d'Archiac, lieutenant général des armées du roi et grand-croix de Saint-Louis, et de

Marie d'Anthess, qu'il avait épousée à Colmar en 1748 (1). De cette union vinrent :

1° Étienne-Babolin, qui suit;
2° Jeanne-Pauline-Louise RANDON DE PULLY, mariée en premières noces à M. le comte DE GREFFULHE, pair de France : le contrat de mariage a été signé par l'empereur Napoléon Ier et par l'impératrice; et en secondes noces, avec Pierre-Reymond-Hector, comte D'AUBUSSON DE LA FEUILLADE, aussi pair de France. Elle mourut le 21 mai 1859.

Du premier lit vint :

A. Cordelia DE GREFFULHE, mariée à Esprit-Victor-Elisabeth-Boniface, marquis DE CASTELLANE, pair et maréchal de France, dont :

AA. Sophie DE CASTELLANE, mariée le 27 juin 1836 au marquis DE CONTADES, et remariée au comte DE BAULAINCOURT ;

BB. Henry, marquis DE CASTELLANE, député du Cantal, marié le 10 avril 1839, à Pauline DE TALLEYRAND-PÉRIGORD ;

CC. Pauline, comtesse D'HATZFELD, remariée au comte DE VALENÇAY ;

DD. Pierre, comte DE CASTELLANE.

V. Étienne-Babolin RANDON, marquis DE PULLY, né le 8 juin 1774, fut tenu au baptême, ledit jour, par messire Louis-Étienne Desmiers, comte d'Archiac, maréchal des camps et armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et par dame Geneviève-Magdeleine Frion, veuve de M. de Longpré, secrétaire du roi (*Extrait légalisé*). Il naquit, pour ainsi dire, enfant de troupe, car on le retrouve inscrit dès le berceau sur les contrôles du régi-

(1) La famille DESMIERS, originaire du Poitou, est de noblesse d'ancienne chevalerie constatée dès la fin du onzième siècle. Elle a possédé un grand nombre de fiefs, notamment ceux d'Olbreuse, de Saint-Simon, d'Archiac, de Raison, d'Antigné, de Laurais, de la Coutancière, du Montils, du Breuil, de l'Abrègement, etc.

Elle s'est directement alliée à la maison royale d'Angleterre et aux Arnaudet du Chambault, d'Alhoue de Puyvert, de Massougnes, de Montalembert, Chenin de la Jarrie, du Plessis, de Barbezières, de Lescours, de Mathefelon, de La Rochefoucauld, etc.

A cette famille appartenait Éléonore DESMIERS, née en 1638. Elle quitta la France lors de la révocation de l'édit de Nantes, passa en Allemagne, où elle épousa, en 1664, Georges-Guillaume, duc de BRUNSWICK-ZELL, qui la fit dame de Harbourg. Plus tard, l'empereur la créa PRINCESSE. Elle mourut douairière DE BRUNSWICK, le 22 février 1722, laissant une fille Sophie-Dorothée, née le 15 février 1666, princesse DE BRUNSWICK, mariée : 1° en 1675, à Auguste-Frédéric DE WOLFEMBUTEL, son cousin germain, qui fut tué en 1676; 2° le 21 novembre 1682, à Georges-Louis, duc DE BRUNSWICK-HANOVER, devenu ROI D'ANGLETERRE. Elle mourut au château d'Allen en 1724, laissant de son second mariage :

1° Georges, qui suit;
2° Sophie-Dorothée, mariée à Frédéric-Guillaume Ier, ROI de Prusse.

Georges, IIe du nom, roi d'Angleterre, eut de Willelmine-Charlotte, fille de Jean-Frédéric, marquis de Brandebourg-Anspach, entre autres enfants : Frédéric-Louis, prince DE GALLES, qui épousa Auguste DE SAXE-GOTHA. Étant mort avant son père (31 mars 1751), la couronne d'Angleterre passa sur la tête de son fils, Georges-Guillaume-Frédéric, proclamé ROI de la Grande-Bretagne, le 24 octobre 1760, sous le nom de Georges III, lequel se maria le 8 septembre 1761 à Charlotte DE MECKLEMBOURG-STRELITZ, dont, entre autres enfants est issu Édouard, duc de KENT, marié le 28 mai 1818, à Marie-Louise-Victoire DE SAXE-SAARFELD-COBOURG, dont est née, le 24 mai 1819, Alexandrine-VICTORIA, qui, le 20 juin 1837, succéda à son oncle, Guillaume IV, sur le trône de la Grande-Bretagne.

ment de dragons de son père ; il fit avec lui les guerres de l'Empire. En 1813, chef d'escadron au régiment des Gardes d'honneur qui portait le numéro 1, il fut décoré à la bataille de Leipzig. Il épousa par contrat du 6 messidor an XI (25 juin 1803), 1° Marie Pontney ; 2° le 15 mars 1819, Élisabeth Norton. Il mourut le 10 août 1853, laissant pour enfants :

Du premier lit :

1° Guillaume-Raoul, qui suit ;
2° Adèle-Caroline Randon de Pully, née le 2 février 1817, mariée le 26 août 1830 avec René Creuzé des Roches.

Du deuxième lit :

3° William-Enguerrand Randon, comte de Pully, né le 5 mai 1821, a été pendant seize ans membre du conseil général de la Vienne. Il a épousé en premières noces, le 29 décembre 1845, Laure-Marie de Voyer d'Argenson, fille de René de Voyer, marquis d'Argenson et de Anne-Marie, Faure, décédée au mois de septembre 1852 ; et en secondes noces, le 1er août 1861, la marquise de Belabre.

Du premier lit sont issus deux fils :

A. Charles-Marc Randon, vicomte de Pully, né le 16 août 1847, marié le 12 janvier 1870, à Jeanne-Marie-Geneviève Lecoigneux de Belabre ;

B. Enguerrand-Étienne-Georges Randon, baron de Pully, né le 8 septembre 1852, décédé le 9 septembre 1859.

Et du second lit :

C. Elisabeth-Marie-Pauline Randon de Pully, née le 31 août 1862.

VI. Guillaume-Raoul Randon, marquis de Pully, né le 17 germinal an XII, (7 avril 1804), a épousé le 22 octobre 1833, Françoise-Florence Creuzé des Roches, dont il a eu :

1° Babolin Randon, comte de Pully, né le 4 juin 1835, décédé le 15 avril 1858 ;
2° Étienne Randon, comte de Pully, chevalier de la Légion d'honneur, capitaine au 13e chasseurs, né le 8 avril 1837, marié le 11 août 1879, à Louise-Marie Guérard, dont :
A. Pauline-Gabrielle Randon de Pully, née le 26 septembre 1880 ;
3° Juliette Randon de Pully, née le 26 novembre 1838 ;
4° Marie Randon de Pully, née le 1er mai 1840 ;
5° Raoul-Robert Randon, vicomte de Pully, né le 7 avril 1843, marié le 26 mai 1875, à Marie-Albertine Lecarruyer de Lainsecq, dont :
A. Henri-Charles-Joseph-Marie Randon de Pully, né le 10 janvier 1877 ;
B. Marie-Thérèse Randon de Pully, née le 24 novembre 1879.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

ROBERT

GUIENNE, PÉRIGORD, SAINTONGE ET ÉTATS-UNIS.

SEIGNEURS DE TAUZIA, DE MARCOUS, DU BARAIL ET AUTRES LIEUX

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

ARMES : *De gueules, à un agneau pascal avec sa croix et sa banderole, le tout d'argent, et un chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.* L'ÉCU *timbré d'un casque, orné de ses lambrequins aux couleurs de l'écu.* (Armorial général officiel de l'année 1696, registre de la généralité de Guienne, f° 301, manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale.)

ARMI les nombreuses familles nobles qui portent le nom de ROBERT, en France, celle à laquelle nous consacrons cette notice est l'une des plus anciennes, et paraît avoir eu son berceau dans le Bazadais, en Guienne, d'où elle a projeté successivement des rameaux en Périgord, en Saintonge, et enfin en Amérique.

Le premier auteur de cet estoc qui nous est connu par les chartes est :

I. Guillaume Robert, qualifié valet, c'est-à-dire *écuyer*, fils d'Itier Robert, également qualifié valet, vivant à Lugalhac (aujourd'hui Lugaignac, canton de Branne, arrondissement de Libourne, Gironde), comme il appert d'une transaction passée entre lui et Guillaume de Laval, le 14 des calendes de juillet 1436. (*Titre original en parchemin*). De lui était issu :

II. Arnaud Robert, écuyer, demeurant à Merignas, en 1430 (aujourd'hui commune du canton de Sauveterre, arrondissement de la Réole, Gironde), qui fut père des enfants ci-après :

1° Jean, qui suit ;
2° Philippe Robert, écuyer ;
3° Jean Robert, écuyer ;
4° Autre Jean Robert, écuyer ;
5° Guillaume Robert, écuyer, lesquels vivaient tous à Merignas en 1475.

III. Jean Robert, Ier du nom, écuyer, habitant le lieu de Merignas, reçut avec ses frères ci-dessus dénommés, de noble Jean d'Arros, seigneur de la Nauze « senhor de Lostau de la Nauze » et habitant la paroisse de Saint-Vincent, en la juridiction de Rozan en Bazadais, l'investiture des maisons et terres dites à la Saisarie, au droit de 25 livres bordelaises, par acte passé dans le château de Rauzan, le 2 juin 1475 « lo segond jorn deu mes de juing, l'an mil quatre cens septante sincq ». — Les témoins de cet accord furent : nobles Thomas de Blandran, seigneur de Lanessan, demeurant en Médoc ; Robert Taillefer, demeurant à Jognasan ; Philippe Austor, demeurant à Saint-Pierre de Castet ; Jean Arros, dit de Vignaux, et autres. (*Titre original en parchemin*).

Jean Robert fut père de :

IV. Denis Robert, écuyer, que l'on trouve compris au « Rôle de la Monstre et Reveue faicte dans la ville et chasteau de Blaye, le 3 juin 1515, de 80 hommes de guerre à la morte paye », formant la garnison dudit lieu, sous le commandement de messire Bertrand d'Estillac, chevalier. Parmi ses compagnons d'armes, on comptait Jehanot de la Mothe, Philippot du Puy, Jehan de Chabannes, Guillaume de Losse, Jean de Colombiers, Arnould de la Borde, Jacques de Brugelles, etc. (*Titre original en parchemin*).

Denis Robert laissa pour fils :

V. Messire Raoul Robert, licencié ès-lois, conseiller du roi et lieutenant-général de la sénéchaussée d'Angoumois, cité dans un arrêt du Parlement de Guienne, du 28 avril 1528. (*Titre original en parchemin*).

De Raoul Robert, naquit :

VI. Messire Jean Robert, IIe du nom, seigneur de la maison noble de Baquerisse, juridiction de Loutranges, en Bazadais, que l'on trouve inscrit au rôle du ban et arrière-ban de ladite sénéchaussée de Bazadais, dressé le 23 mai 1557, pour la somme de 22 livres dix sols tournois de rente, pour son dénombrement. (*O'Gilvy, Nobiliaire de Guienne et Gascogne, tome* III, page 261). Il fut père de :

1° Pierre, qui suit :
2° Nicolas Robert, écuyer, gentilhomme de la fauconnerie du roi, qui reçut une procuration de Nicolas des Champs, aussi gentilhomme de ladite fauconnerie qui se trouvait à Hericy, en Brie, pour toucher au nom de ce dernier les gages de son office dus pour le quartier de janvier, février et mars de l'an 1556, suivant quittance notariée du dernier jour de mai 1567. (*Titre original en parchemin*).

VII. Pierre Robert, Ier du nom, écuyer, nommé dans un contrat du 16 décembre 1557, et auquel remonte la preuve de *maintenue de noblesse* du 31 mai 1667, eut pour enfants :

1° Guillaume, qui suit ;
2° Etienne Robert, écuyer, inscrit au rôle de la montre militaire, passée à la Réole, le 2 octobre 1588, de la garnison dudit château, sous la charge du capitaine Barthélemy Bordes, gentilhomme du Condomois. Signé : Bordes, capitaine. (*Titre original en parchemin*);
3° Jean Robert, écuyer, qui servait comme archer dans la compagnie du vice-sénéchal de Périgord, dont la revue fut passée en la ville de Périgueux, le 10 avril 1617 (*Titre original en parchemin*). — C'est sans doute ce Jean Robert qui assista, en 1626, au contrat de mariage passé à Bordeaux, entre noble Jean du Bernet, seigneur de Garros, et Marguerite de Montaudon. (*Nobiliaire de Guienne, tome III, page* 358). Jean Robert fut père de :

A. Messire Pierre Robert, avocat en la Cour, et habitant de la ville de Périgueux, légataire de dame Jeanne de Marsoulier de Montaud, par son testament du 10 juin 1695. (*Acte en papier*).

Il eut pour fils :

AA. Messire François Robert, avocat en la Cour, habitant du lieu de Fargancau, fut présent, le 23 avril 1721, à un achat fait à François Landeyx, par François de Borros, écuyer, sieur de Gamardon, avocat en la Cour, ex-juge criminel de

la juridiction royale du Saint-Front, juridiction de Mussidan, en Périgord (1). (*Copie en papier au timbre de la généralité de Bordeaux*).

4° Jeanne Robert, femme de noble David Forest, sieur de la Chasse, en Saintonge, dont :

A. Jeanne Forest, mariée à Bordeaux, par contrat du 21 novembre 1617, à Jean de Pichard de la Tour. (*O'Gilvy, Nobiliaire de Guienne, tome III, page* 137).

VIII. Guillaume Robert, Ier du nom, écuyer, est mentionné comme fils de Pierre et comme père de Guillaume, qui va suivre, dans les preuves de maintenue de noblesse faites devant l'intendant de Guienne, en 1667 ; il laissa deux fils :

1° Guillaume, qui suit ;

2° Philippe Robert, écuyer, qui servait dans la compagnie des gardes du roi, commandée par messire Charles d'Happlaincourt, dont la revue fut faite à Paris, le 2 juillet 1627. (*Titre original en parchemin*).

IX. Guillaume Robert, IIe du nom, écuyer, est également rappelé avec son ascendance et sa descendance dans le jugement de maintenue de noblesse précité. Il épousa Jeanne de Loupiac, qui le rendit père du fils, qui suit :

X. David Robert, écuyer, seigneur de Tauzia, obtint de M. Pellot, intendant de Guienne, en date du 31 mai 1667, un jugement par lequel il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction prouvée depuis son septième aïeul, Pierre Robert, écuyer, vivant en 1557. Il fut marié par contrat passé devant Laujac, notaire en Bazadais, le 6 décembre 1637, avec damoiselle Jeanne de la Borde. De cette union vinrent :

1° Pierre, qui suit ;

2° Daniel, auteur de la branche cadette des seigneurs du Barail, rapportée ci-après ;

3° Jean Robert, écuyer, seigneur de Marcous, fit, en conformité de l'Édit royal du mois de novembre 1696, enregistrer à *l'Armorial général du Roi*, au registre de la généralité de Guienne, les armes de sa famille telles qu'elles sont figurées en tête de cette notice, savoir : *De gueules, à un agneau pascal avec sa croix et sa banderolle, le tout d'argent; et un chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.* (*Armorial général, Registre coté Guienne, folio* 301, *au Cabinet des Titres, Bibliothèque Nationale, à Paris*) ;

(1) Il avait pour contemporain et peut-être pour frère, Jean Robert, écuyer, sieur de Routelier, natif du Périgord, dont les preuves de noblesse furent admises à Saint-Domingue, par jugement souverain du Conseil de l'île, le 15 novembre 1741. (Voyez *Annuaire de la noblesse pour l'année* 1869, *page* 406.

4o N. Robert, conseiller en la cour des Aides de Guienne, à Bordeaux, était mort au moment de la publication de l'Édit de 1696, suivant l'attestation de sa veuve, Marie de la Fon, qui déclara porter pour armes propres : *De gueules, à une fontaine d'or jaillissant son eau d'argent.* (*Ibid., folio* 81). Marie de la Fon eut pour fille et héritière :

A. Catherine-Marie-Thérèse de Robert, mariée à messire Jean-Baptiste Dalbessard, président à mortier, au parlement de Bordeaux, décédé le 1er août 1747, à l'âge de 72 ans. (*Titre notarié en papier*).

XI. Pierre Robert, IIe du nom, écuyer, seigneur de Tauzia, demeurant en la paroisse de Saint-Sairin de Barbezieux, en 1695, fut imposé à la taille par les syndics-collecteurs de cette paroisse et inscrit au rôle pour la somme de vingt livres ; mais il présenta une requête, le 28 septembre de ladite année, à la suite de laquelle il fut déchargé de cette imposition, en raison de sa qualité de *noble* et *écuyer*. En effet, par jugement rendu à Rochefort, le 15 mars 1700, par M. Begon, intendant de la Rochelle, il fut confirmé dans sa noblesse. (*Nobiliaire de la Rochelle, folio* 478, *section des Manuscrits, Bibliothèque Nationale, à Paris*).

On ignore s'il a laissé postérité, mais tout nous porte à croire que cette branche est éteinte.

BRANCHE CADETTE

DES SEIGNEURS DU BARRAIL,

EXISTANTE ET REPRÉSENTÉE EN AMÉRIQUE

XI. Daniel Robert, écuyer, seigneur du Barrail (fils puîné de David Robert, écuyer, seigneur de Tauzia, et de demoiselle Jeanne de la Borde, habitait le lieu de Gounaud, paroisse de Saint-Barthélemy, juridiction de Montpaon, en Périgord, en 1696 ; il est connu par un acte d'appellation du 20 mai de ladite année, d'une sentence obtenue contre lui par Joseph de Cremoux, écuyer,

sieur de Borie-Petit, en date du 25 mars précédent, au sujet du paiement de certains arrérages de rente que lui réclamait le sieur de Borie-Petit. Cet acte est signé : DU BARAILH. (*Titre original en papier.*)

A cette même époque, Daniel ROBERT, qui professait le calvinisme, émigra en Angleterre où il obtint des lettres de naturalisation le 3 juillet 1701. (O'Gilvy, *Bibliothèque protestante, tome VI.*)

Nous avons fait relever aux archives de la couronne, à Londres, la copie authentique de ces lettres de naturalité et nous en donnons ici un extrait traduit du latin :

« Nous, GUILLAUME III, Roi de la Grande-Bretagne, à tous ceux qui ces « présentes lettres verront, salut ».

« Sachent tous que pour diverses et bonnes raisons et considérations a « ce nous mouvans, spécialement de notre grace spéciale et pur mouvement « nous avons concédé et concédons, nous et nos descendants et successeurs, « à nos amés, les representants de la famille ROBERT, et notamment à « Daniel ROBERT et à tous ceux nés aux pays d'outre-mer, qu'ils sont « et seront indigènes et hommes-liges de notre royaume d'Angleterre, « comme de nos héritiers et successeurs et qu'eux et leurs descendants « en toute espèce de chose soient traités, reputés, considérés et admi- « nistrés, quels qu'ils soient comme de fidèles hommes-liges de notre « royaume d'Angleterre et qu'eux et leurs descendants, respectivement, » dans toutes espèces d'actions, actes et procès de quelque nature que ce « puisse être ; dans toutes les villes, lieux et juridictions de notre royaume « d'Angleterre et de nos autres domaines et colonies, ils puissent agir, « actionner, exercer, plaider, répondre, défendre et être défendus, comme « tout homme-lige et tous les fidèles sujets de notre royaume d'Angleterre.

« Données par le roi, à Westminster, le troisième jour de juillet 1701, « sous notre scel privé ».

Daniel ROBERT quitta bientôt la Grande-Bretagne, pour aller se fixer à New-York, en Amérique ; il fut nommé bourgeois de cette ville le 9 juillet 1702. (Voir le *Registre des bourgeois, office des clercs du Conseil de la Commune*).

Le 24 décembre 1702, il lui fut accordé une licence de mariage avec Suzanne Nicolas DU CAILEUX. (Voir *Souvenir des accords*, livre VII, page 59, *Office des subdélégués*, à New-York).

Suzanne-Nicolas du Caileux était veuve de François Hulin, autre réfugié protestant avec qui elle avait été mariée le 12 juin 1696. (*Ibidem*, livre V, page 157).

En 1703, il est compris parmi les principaux habitants de la ville de New-York. (Voir *Valentine, Histoire de New-York*).

Daniel Robert mourut en février 1712 et fut enterré dans l'église de la Trinité, à New-York.

De son mariage il eut les enfants ci-après :

1° Daniel Robert, né le 29 juillet 1704, fut baptisé le 19 août 1704 par M. Peiret, pasteur de l'église protestante française. (Voir les *Registres de l'église du Saint-Esprit*, à New-York) ; il se noya en mer étant jeune;
2° Christophe, qui suit ;

XII. Noble Christophe Robert, né le 10 juin 1708, fut baptisé le 11 juillet suivant en la même église, par M. de Bonrepos, pasteur. (Voir les *Registres de l'église du Saint-Esprit*). Il épousa : 1° Eléonore N., qui mourut sans enfants, et fut enterrée dans l'église de la Trinité de New-York ; 2° le 23 octobre 1743, Marie Dyer, âgée de 22 ans. Il eut d'elle les enfants qui suivent.

Christophe Robert, avait exercé la profession d'orfèvre, dans laquelle il acquit une grande fortune et l'estime de tous ses concitoyens. Il mourut en juillet 1793 et fut enterré dans l'église de la Trinité, à New-York, après avoir fait son testament en ladite ville, le 24 du même mois de juillet 1793.

1° Christiane Robert, née le 28 juillet 1744, à New-York, morte le 14 août 1745 ;
2° Daniel, qui suit ;
3° Marie Robert, née à New-York, le 29 juillet 1748, morte le 18 octobre 1752;
4° Christophe Robert, né à New-York, le 2 septembre 1749, et dont l'article viendra après celui de son frère Daniel;
5° Suzanne Robert, née à New-York, le 18 juin 1751, morte le 30 juin 1752;
6° Marie-Elisabeth Robert, née à New-York, le 22 mai 1753, non mariée, morte le 25 mars 1821 et inhumée dans l'église de la Trinité, à New-York ;
7° Marie Robert, née à New-York, le 14 juin 1755, morte le 13 février 1837 ; elle est enterrée dans l'église de Saint-Paul, à New-York. Elle avait épousé Guillaume Rhinelander, riche propriétaire de New-York, mort en septembre 1825, à l'âge de 70 ans, dont elle eut sept enfants, savoir :

A. Philippe, épousa Mary Hoffmann, dont un fils et une fille;

B. Elise-Lucile, mariée à Horatio G. Stevens, dont un fils et une fille ;
C. Guillaume-Christophe, né en 1791, prit alliance avec Marie Rogers ; il en eut un fils et trois filles;
D. Jean, époux de Julia Stockton, dont il n'a pas eu postérité ;
E. Marie, femme de Robert Renwick, dont trois fils et deux filles ;
F. Frédéric-Guillaume, épousa Marie Stevens, dont un fils et trois filles;
G. Bernard, mari de Marie Post, dont six enfants.

Guillaume Rhinelander devint très riche, et eut de nombreux descendants qui prirent place dans la vieille aristocratie de New-York.

Cette famille possède encore de grands biens.

Aucun des enfants ci-dessus nommés n'existe actuellement; le dernier mort est Guillaume-Christophe, qui est décédé le 26 juin 1878, à l'âge de 87 ans;

8° Jean Robert, né à New-York, le 22 avril 1757, dont l'article viendra après celui de ses deux frères ;

9° Guillaume Robert, né le 30 janvier 1760, mort le 5 janvier 1763.

XIII. Daniel Robert, l'aîné des fils, né le 27 janvier 1746, reçut une éducation libérale et fut envoyé au collège de Colombie, en la ville de New-York, où il prit ses degrés en 1763. Il embrassa la profession médicale et fut envoyé à Jamaïca, à environ 12 milles de New-York, pour étudier la médecine sous le docteur Ogden, époque à laquelle il devint amoureux de la belle Élisabeth Hinchman, fille du principal hôtelier de la ville; il l'épousa àl'insu et sans le consentement de ses parents.

Peu de temps après, il fut envoyé en Écosse pour terminer ses études au département médical de l'Université d'Edimbourg, où il obtint son diplôme en 1769 et reçut immédiatement après commission pour aller dans l'île Dominique aider dans son art le premier chirurgien de cette île, qui était vieux et infirme ; il accepta ce service pour trois années, mais, après ce délai, son maître étant mort, Daniel Robert lui succéda dans sa clinique, et grâce à de hautes et riches protections, il put, dans l'espace de vingt ans, amasser une grande fortune.

Pendant qu'il pratiquait la chirurgie en ladite île, il perdit tous ses enfants, et, la santé de sa femme s'altérant, il s'embarqua pour retourner à New-York, mais elle mourut pendant la traversée, le 12 mars 1775 ; elle fut enterrée dans le cimetière de l'église protestante hollandaise à Jamaïca, Long-Island.

Peu de temps après la mort de sa femme, il retourna à l'Ile Dominique et

continua la pratique de sa profession, dans laquelle il s'acquit une grande réputation.

Pendant la révolution américaine, il était médecin en chef de la flotte britannique dans les mers du Sud, avec rang de chirurgien général.

En 1787, il revint à New-York, où le 3 juillet 1788, il épousa Marie Smith, du manoir Saint-Georges, en la ville de Brookhaven comté de Suffolk, dans l'État de New-York, apparentée par sa mère à la famille de Crewe, de Crewe-Hall (Chesire England).

Son père descendait du colonel Guillaume Smith, de Newton (Villeneuve), près Higham Ferrers (Angleterre), et était l'un des favoris de Charles II.

De cette union, Daniel Robert eut cinq enfants, savoir :

1° Marie-Dyer Robert, née le 4 mars 1791; elle mourut le 18 décembre 1863, et fut enterrée dans le cimetière de Greenwood.

Elle avait épousé à New-York, le 17 octobre 1834, Jeremie Manning, fils d'un riche marchand de cette ville qui mourut le 23 novembre 1835; elle resta veuve et décéda sans avoir eu de postérité;

2° Daniel Robert, né le 15 novembre 1792, fit ses études à l'Académie de Jamaïca, à Long-Island, située à environ 12 milles de New-York, sous la direction d'un célèbre professeur nommé Eigenbrodt; il fut ensuite envoyé à Yale-Collège, dans l'État de Connecticut, où il obtint ses degrés avec le plus grand succès, ayant toujours occupé le premier rang de sa classe.

Il devint avocat en 1815, et exerça brillamment cette profession dans la ville de New-York.

Daniel Robert continua d'exercer sa profession d'avocat jusqu'en 1836, époque à laquelle il se retira dans une grande ferme à Long-Island (Longue-Ile), où il passa le reste de ses jours dans les loisirs de la vie champêtre.

Il mourut le 21 août 1878 et fut enterré dans le cimetière de Greenwood; sa veuve, âgée de 76 ans, est encore vivante et réside à New-Utrecht, Long-Island.

Il avait épousé le 27 juin 1827, Jeanne Couenhoven, fille de N. de Flatbush, de l'État de New-York, laquelle lui apporta une grande fortune.

Il eut d'elle cinq enfants, tous existants actuellement, savoir :

A. Jean-Couenhoven Robert, né à Flatbush, le 26 mai 1828, médecin, chef de la famille Robert, demeurant à New-Utrecht, célibataire ;

B. Marie-Elisabeth Robert, née à New-York le 3 janvier 1832, sans alliance;

C. Catherine Robert, née à New-York, le 20 novembre 1833, mariée le 30 juin 1857, par le révérend Robert Paul, en l'église du Christ, à Bayridge, avec Guillaume-Henry Jackson, médecin à New-York, duquel elle eut six enfants, tous nés à New-York :

AA. Guillaume-Frelinghuyssen Jackson, mort-né le 5 mars 1868 ;

BB. Marguerite-Augusta JACKSON, née le 12 avril 1860;
CC. Emilie-Serena JACKSON, née le 13 avril 1862;
DD. Anne-Horn JACKSON, née le 14 décembre 1866;
EE. Adélaïde JACKSON, née le 19 juin 1869;
FF. Louise-Frelinghuyssen JAKSON, née le 20 mars 1871.

D. Daniel ROBERT, né à New-York, le 8 septembre 1835, demeurant à New-Utrecht, célibataire;

E. Christophe-Dyer ROBERT, né à New-Utrecht, le 22 septembre 1841, épousa le 1er juin 1871, à Flatbush, en l'église Saint-Paul, Hélène-Anne JOHNSON, de Gravesend. Il eut d'elle :

AA. Henri-Johnson ROBERT, né le 5 décembre 1872;
BB. Marguerite-Jeanne ROBERT, née le 8 janvier 1877.

3° Guillaume-Smith ROBERT, né le 13 mars 1794, mourut le 9 novembre 1877. Il reçut une éducation libérale et prit ses degrés au collège de Yale en 1815. N'ayant aucun goût pour la vie professionnelle, il se fit agriculteur et vécut dans une ferme que lui avait laissée son père, à Mastic, près la ville de Brookhaven, comté de Suffolk, Etat de New-York. Il épousa, le 8 février 1831, Caroline-Elisabeth SMITH, de laquelle il eut les enfants suivants :

A. Guillaume-Smith ROBERT;
B. Marie ROBERT;
C. Elisabeth ROBERT;
D. Charles ROBERT;
E. Jean ROBERT;
F. Sarah ROBERT;
G. Fanny ROBERT.

4° Christophe-Rhinelander ROBERT, naquit le 23 mars 1802, et mourut le 27 octobre 1878. Il fut enterré dans le cimetière de Greenwood. Il choisit de bonne heure la carrière du négoce où il amassa une grande fortune qui lui permit de faire de très grandes largesses au profit des classes pauvres de la ville de New-York. Il fut un défenseur zélé de l'église, un actif soutien des missions, autant pour la ville de New-York, que pour les contrées païennes; mais l'acte le plus noble de sa vie fut la fondation du collège qui porte son nom (Robert-Collège), à Constantinople. Dans son testament, il fit un large legs à cette institution. Il épousa, le 3 février 1829, Anna-Maria SHAW, dont il a eu quatre enfants :

A. Christophe-Rhinelander ROBERT, marié et vivant à New-York;
B. Jeanne-Robinson ROBERT, mariée et vivant en Suisse;
C. Frédéric ROBERT, marié et vivant à New-York;
D. Howell-Guillaume ROBERT, marié et vivant à New-York;

Dans le cours de l'année 1877, il se rendit en Suisse pour y voir sa fille Jeanne, et au moment de retourner en Amérique, il tomba malade à Paris et y mourut subitement dans sa 77e année.

XIII *bis*. Christophe Robert (fils cadet de Christophe), né le 2 septembre 1749, travailla d'abord dans l'établissement de son père, dont l'intention était d'en faire un orfèvre; mais, possédant une bonne instruction, il employa ses loisirs à perfectionner son esprit par l'étude, et il acquit une telle somme de connaissances, que son père crut devoir l'envoyer en Angleterre pour y étudier les lois à la faculté de Londres. Après y avoir complété ses études, il partit rejoindre son frère Daniel à l'Ile Dominique.

Il se fit bientôt une grande réputation dans le barreau et remplit, pendant longtemps les fonctions d'attorney-général (procureur-général) de l'Ile Dominique, sous le gouvernement britannique.

Christophe Robert retourna à New-York en 1802, et mourut à Élisabeth (New-Jersey), le 27 février 1827.

Il avait épousé, à l'Ile Dominique, Lucile d'Ecosse, créole française, de laquelle il eut six enfants, tous nés dans l'Ile, savoir :

1° Elisabeth Robert, mariée à Guillaume Armstrong, marchand à Liverpool, dont les descendants vivent à Londres;

2° Mary Robert, mariée à M. Guillaume Boyd, médecin de New-Bern-North-Carolina;

3° Lucile Robert, mariée à Mathias Ogden, du lieu d'Elisabeth-New-Jersey ; ils eurent cinq filles, vivant audit lieu d'Élisabeth; aucune d'elles n'a contracté d'alliance;

4° Christophe Robert eut, à l'âge de 25 ans, avec M. Colden Cooper, un gentlemen de New-Jersey, une affaire d'honneur suivie d'un duel, qui eut lieu sur les bords du fleuve Delaware, en Pensylvanie; ayant tué son adversaire, il fut obligé de quitter les Etats-Unis; il partit seul pour les Indes occidentales où il mourut célibataire;

5° Jean Robert, mort sans enfants;

6° Joseph Robert, qui épousa Sarah Chetwood, du lieu d'Elisabeth New-Jersey, de laquelle il eut trois enfants :

A. Christophe Robert, qui fit partie de l'armée confédérée pendant la guerre de sécession et mourut au service sans avoir été marié;

B. et *C*. Marie et Joséphine Robert, toutes deux mariées à Savanah (Georgia, États-Unis); Joséphine est veuve du colonel Carter, tué pendant la guerre civile.

XIII *ter*. Jean Robert, né le 22 avril 1757, fut officier dans l'armée américaine sous Washington, parvint au rang de colonel. La guerre terminée, il acheta des biens sur la rive droite du fleuve Hudson, en la ville de

Yonkers, et se voua entièrement à l'agriculture; il mourut le 2 décembre 1810 et fut enterré dans ladite ville.

Il avait épousé Rachel DE NOYELLES, dont il eut deux enfants :

1° Marie ROBERT, non mariée, morte à l'âge de 83 ans, en février 1862;
2° Daniel, qui suit;

XV. Daniel ROBERT, épousa Catherine COE DE ROCKLAND, dans l'État de New-York, dont il eut trois enfants, savoir :

1° Jean ROBERT;
2° Edouard ROBERT;
3° Philippe-Rhinelander, qui suit;

XVI. Philippe-Rhinelander ROBERT, épousa Fanny BLACKWELL, de la ville de New-York et eut de cette union les sept enfants suivants :

1° Philippe-Rhinelander ROBERT;
2° Marie ROBERT;
3° Edith ROBERT;
4° Jean ROBERT;
5° Frédéric ROBERT;
6° Jacques-Blackwell ROBERT;
7° Guillaume-Floyd-Jean ROBERT.

ROBERT DE CHEVANNE

NIVERNAIS ET BOURBONNAIS

SEIGNEURS DE CHEVANNE ET DE TRAMAUSSON

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

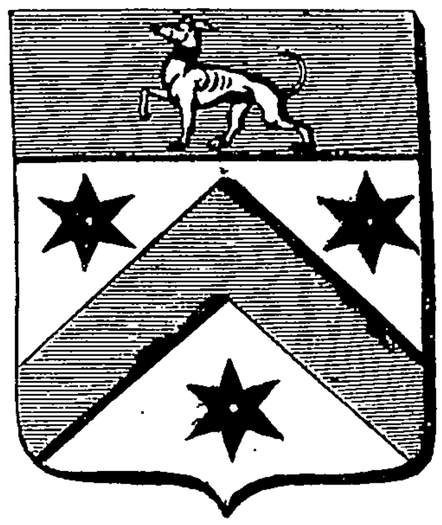

ARMES : *D'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois molettes de sable, au chef d'azur chargé d'une levrette passante d'argent, colletée de gueules.* L'ÉCU *timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.*

A famille ROBERT DE CHEVANNE est la seule de son nom faisant partie de la noblesse de la province du Nivernais, dont elle est originaire, et où elle est connue depuis le XVe siècle.

Elle alla se fixer en Bourbonnais à la fin du XVIIe siècle.

Ses alliances ont été prises parmi les meilleures familles nobles de ces deux provinces, savoir celles de : Sallonnier, Isambert, Gueneau, le Tort, Alloury, Fournier, Dublé de Loiselot, Morot de Railly, etc.

Le plus ancien personnage connu par les chartes est :

Simon Robert, bourgeois de Charenton (aujourd'hui, commune de Pouilly-sur-Loire, Nièvre), qui possédait, en 1425, des rentes sur divers ténements et partie de la grande dîme d'Ainay. (*Trésor des chartes,* registre 462, page 265; — *Noms féodaux,* tome II, page 818.) Il fut père vraisemblablement de :

Pierre Robert, vivant en 1450, qui eut d'Agnès Grenet, sa femme, le fils qui suit :

Robert Robert, qualifié bourgeois de Chartres, fit, en 1494, cession au duc de Bourbon, d'une rente annuelle qu'il percevait à Moulins-Engilbert (*Ibidem*, registre 1374, folio 2376.)

Jehan Bobert était, en 1544, pourvu d'un des offices des jurés-notaires royaux du Bourbonnais. (*Titre original.*)

En 1627, Claude Robert servait en qualité d'archer dans la compagnie de Jehan Escotay, prévôt des maréchaux de France ; cette compagnie fut passée en revue à Montbrison, le 25 août 1627. (*Titre original en parchemin.*)

La filiation de la famille Robert de Chevanne s'établit sur titres originaux à partir de François Robert, seigneur de Tramausson, rapporté ci-après.

I. Noble François Robert, seigneur de Tramausson, gentilhomme du roi en sa fauconnerie, tenait, en 1686, le fief appelé de Champ, à Moulins-Engilbert. (*Trésor des Chartes*, registre 474, folio 623, et *Noms féodaux*, page 818 du tome II.)

Il avait un frère, Nicolas Robert, écuyer, qui était lieutenant des gardes de la porte du roi en 1690. (*Titre original.*)

Noble François Robert a laissé deux fils, savoir :

1° Jean, qui suit ;
2° Autre Jean Robert, avocat à la cour, procureur fiscal des ville et châtellenie de Moulins-Engilbert, en 1696.

II. Noble Jean Robert, lieutenant civil et criminel des ville et châtellenie de Moulins-Engilbert, subdélégué de l'intendant de la généralité de Moulins en 1696, requit l'enregistrement de ses armoiries à l'Armorial général officiel, créé en vertu de l'édit royal du 20 novembre 1696 ; et, à cette occasion, d'Hozier, le juge d'armes de France, lui conféra à tort des armoiries *d'office*, et ce sont ces armoiries que le savant auteur de l'*Armorial du Nivernais* a cru devoir reproduire, ne connaissant pas les véritables armoiries de la famille qui sont figurées en tête de la présente notice.

Ces armes fausses sont ainsi blasonnées : *D'or, à une fasce bretessée et contre-bretessée d'azur, accompagnée en chef d'un huchet de sable enguiché de gueules et en pointe d'un croissant du même.*

On ignore le nom de sa femme, mais on sait qu'il eut deux fils :

1° Charles, qui suit;
2° Alexis Robert.

III. Noble Charles Robert de Chevanne, écuyer, seigneur de Chevanne, né le 9 février 1701, prit alliance avec demoiselle Françoise Gueneau, d'une famille noble du Nivernais, connue sous les noms de Gueneau de Luzy, de Grandrye, de Bonjouan, etc., dont les armes, sont : *D'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois étoiles d'or.*

Elle le rendit père de :

1° Charles-François, qui suit;
2° N. Robert de Chevanne, qualifié écuyer, marié à demoiselle Françoise Chap (*Titre original en parchemin.*)

IV. Noble Charles-François Robert de Chevanne, né à Moulins-Engilbert, le 14 février 1737, fut reçu dans les gardes du corps du roi, compagnie de Villeroy, le 30 décembre 1754 ; maréchal des logis du 26 avril 1789, il eut

l'honneur de sauver la reine Marie-Antoinette, dans la nuit du 5 au 6 octobre 1789, en défendant, au péril de ses jours, l'accès des portes de l'Œil-de-Bœuf, confiées à sa garde (*Mémoires de Mme de Campan*, tome II). Il fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 11 juillet 1779, lieutenant-colonel de cavalerie dans la garde constitutionnelle du roi, le 1er novembre 1791, et maréchal de camp, le 20 novembre 1820. Il est mort à l'Orme, département de la Nièvre, le 27 janvier 1823, à l'âge de 86 ans.

Un article nécrologique du *Journal des Débats*, du 3 février 1823, rappelle dans les termes les plus élogieux ses services militaires, et ajoute « de « précieux souvenirs, une sage philosophie, le goût des lettres et les soins de « la piété filiale unis à ceux de l'amitié, ont charmé les jours de sa vieillesse, « et, quand l'heure de l'éternité a sonné pour lui, il s'est endormi dans le « sein de son Dieu avec le calme et la sérénité d'un soldat chrétien. Sa vie « était le plus bel ornement de sa famille et de la ville qu'il habitait; sa « mémoire en sera longtemps l'orgueil et l'honneur; ses enfants le pleurent, « ses concitoyens le regrettent, et il survit à lui-même dans le cœur de ses « amis. »

M. de Chevanne avait épousé demoiselle Marie-Charlotte Dublé de Loiselot, de laquelle vinrent :

1° Guillaume, qui suit;
2° N. Robert, abbé de Chevanne, prêtre, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, et aumônier de la duchesse de Berry.

V. Noble Guillaume Robert de Chevanne, né à Lorme (Nièvre), le 30 septembre 1769, entra comme sous-lieutenant au régiment de la Sarre, le 3 septembre 1784, et servit comme officier en Espagne, en Autriche et en Danemark, où il se distingua par sa bravoure, et revint en France le 31 décembre 1802. Nommé par Sa Majesté le Roi, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, en 1814, il rentra au service en qualité de sous-brigadier, dans la compagnie des gardes de la porte du Roi, le 1er juillet de ladite année, et y servit comme chef de bataillon jusqu'au 1er septembre 1815. (*Etats de service au Ministère de la guerre.*)

Il a reçu de Sa Majesté le roi de Danemark une médaille d'honneur (*ibid.*), et il a suivi le roi et les princes, lors de leur départ de Paris, en mai 1815.

De son union avec demoiselle Antoinette-Elisabeth Morot de Railly, sont issus :

1° Charles-François-César-Louis, qui suit;
2° Charles Robert de Chevanne, tué au service du roi d'Espagne.

VI. Charles-François-César-Louis Robert de Chevanne, né le 25 août 1815, a épousé, en 1850, demoiselle Françoise-Antoinette Charles, dont il a deux fils :

1° Jean-Baptiste-Pierre-Arthur Robert de Chevanne, officier ;
2° François-Alphonse Robert de Chevanne, officier.

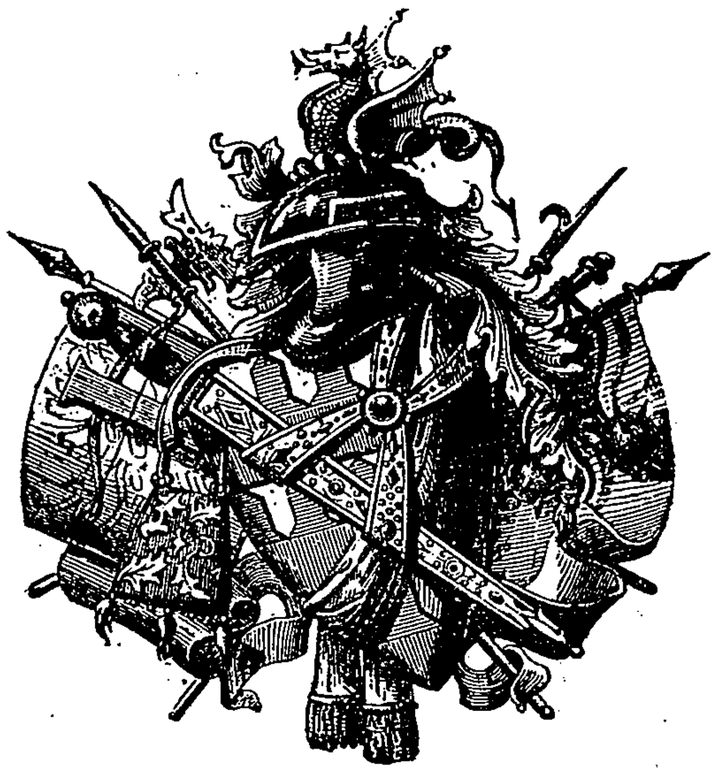

Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

ROCHERY DE MARCENAY

BOURBONNAIS, NIVERNAIS ET ILE MAURICE

SEIGNEURS DE ROCHERY, DE GIVERNON, DE ST-DIDIER, DE RANGLOUX, DE MARCENAY, ETC.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

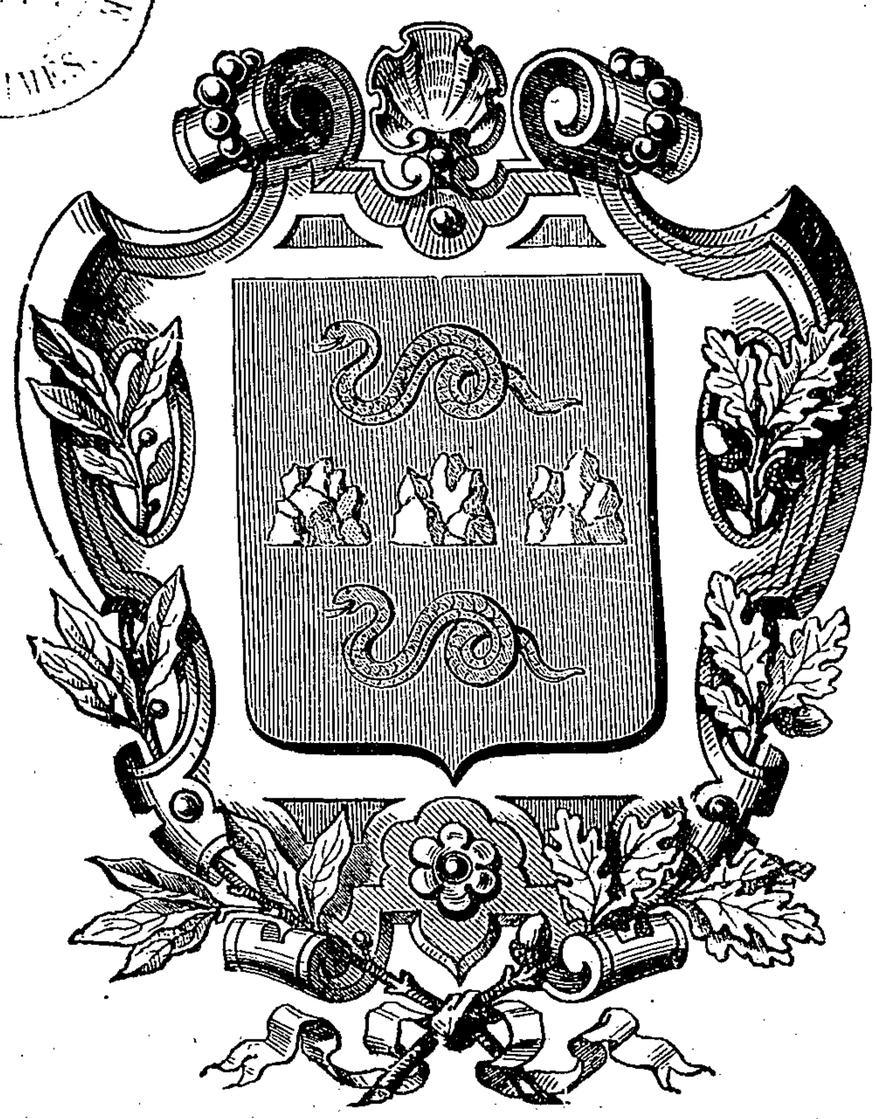

Armes : *De gueules, à trois rochers d'argent rangés en face et accompagnés de deux serpents ondoyants et rampants d'or, l'un en chef et l'autre en pointe.* — L'Écu *timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins aux couleurs de l'écu.* (Armorial général officiel de l'année 1696. Registre de la généralité de Bourbonnais, folio 414, manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale de Paris.)

RIGINAIRE du Bourbonnais, la famille ROCHERY DE MARCENAY appartient à la meilleure noblesse de cette province, et elle y a possédé des fiefs importants, ce qui témoigne en faveur de l'ancienneté de sa noblesse et de la haute situation qu'elle a occupée à la cour des ducs de Bourbonnais.

Passée en Nivernais au XVIe siècle, après avoir été dépouillée de ses biens, elle perdit alors de son éclat, et n'en occupa pas moins des positions assez importantes dans la magistrature et dans l'armée.

Le plus ancien personnage connu par les chartes originales est :

Jean ROCHERY, damoiseau (*Johannes dictus* ROCHERY) qui, par charte datée du 8 après la fête de la Purification de la Vierge, année 1271, fit l'aveu et le dénombrement des domaines qu'il tenait en fief de la duchesse de Bourbon dans les paroisses de Cenquoins, Neuvy et Varoy, dans la châtellenie de Germigny. (*Charte conservée aux Archives Nationales, registre de la chambre des aveux et des comptes du Bourbonnais, coté P I, folio 464*).

Sa descendance s'est divisée en deux branches principales, savoir :

1° L'AINÉE, qui a continué de résider en Bourbonnais et s'y est éteinte au milieu du XVe siècle. Cette branche a possédé les fiefs de Givernon et DE ROCHERY, qui relevaient des ducs de Bourbonnais, et pour lesquels ils rendirent différents aveux, ès-années 1307, 1323, 1356, 1410, 1443, 1512. (*Voir les registres de la chambre des comptes de Bourbonnais, aux Archives Nationales, à Paris*).

Elle compte parmi ses alliances les noms des meilleures familles de la province, savoir celles de : de la Tour de Fraigne, de Layac, de Bussière, de Salvert, de Saint-Didier, de Brosse, du Broc, etc.

2° LA BRANCHE CADETTE, qui est allé se fixer en Nivernais, puis à l'Ile Maurice, et qui est connue plus particulièrement sous le nom de ROCHERY DE MARCENAY. Ses alliances principales sont avec la famille de Bazet, Gas-

coing, de Loron, du Reau, Taboureau, Sionnest, Couasnier, Potiron de Boisfleury, de Rochecouste, de Ricquebourg, Le Clos, de Kervern, Jauffret, Geoffroy de Lesteno, Le Père de la Butte, Allendy, etc.

La filiation de cette branche est établie ainsi qu'il suit, à partir du Xe degré.

X. Jean Rochery, écuyer, homme d'armes des ordonnances du duc de Nivernais en 1550, alla se fixer par mariage en la province du Nivernais et y épousa demoiselle Marie de Bazet, fille de Jean de Bazet, écuyer, et de Marie de Moulas, qui le rendit père de :

XI. Philippe Rochery, écuyer, capitaine d'une compagnie d'hommes de guerre à pied, français, du régiment du sieur de Nesde, lequel donna quittance en 1598, de la somme de 100 écus au soleil à lui accordée par le roi pour l'aider à se retirer en sa maison, et pour licencier les officiers et soldats de sa compagnie.

Il avait épousé demoiselle Marguerite Gascoing de laquelle il eut :

1° Pierre, qui suit ;

2° François Rochery, écuyer, marié à Gabrielle de Loron, dont le tombeau existait dans l'église de Dornecy avec une épitaphe, surmontée d'un blason qui était celui de Loron : *de sable au chevron d'argent* ; parti de celui de Rochery, ainsi représenté : *un écu de gueules, à trois rochers enflammés, surmontés d'une étoile soutenue d'un croissant (Armorial du Nivernais de Soultrait,* tome II, page 174).

XII. Pierre Rochery, écuyer, lieutenant du présidial de la ville de Nevers, reçut une reconnaissance de rente, le 15 février 1639. *(Archives départementales de la Nièvre.)*

Il épousa, en 1642, Jeanne du Reau, fille de Pierre du Reau, écuyer, seigneur de Chailleau, de laquelle il eut deux fils, savoir :

1° Gaspard, qui suit ;

2° Etienne Rochery, qui fournit le dénombrement du fief de Chassanet au seigneur de Courvol de Dam-Bernard, le 1er février 1690. *(Archives départementales de la Nièvre).*

XIII. Gaspard Rochery de Marcenay, avocat, procureur du roi aux bailliage et pairie de Nevers, obtint diverses reconnaissances de directe, notamment les 10 février et 31 mars 1681, 19 février et 9 décembre 1688. Il fut l'un des deux échevins de Nevers nommés par le duc de Nevers, le 14 septembre 1698 *(Archives départementales de la Nièvre)*. Il occupait ces fonctions lorsqu'il requit l'enregistrement de ses armoiries, telles qu'elles sont figurées en tête de cette notice, à l'*Armorial général* créé en vertu de l'édit royal de novembre 1696, au registre de la généralité de Bourbonnais, folio 414 *(Manuscrit original signé par d'Hozier, juge d'armes de France, et conservé à la Bibliothèque nationale, section des manuscrits.)*

Plus tard, en 1720, on trouve : « Gaspard Rochery de Marcenay, qualifié « conseiller du roi, président au grenier à sel, échevin et juge de police « de la ville de Nevers » *(Titre original.)*

Il avait épousé en 1710, demoiselle N. Taboureau, dont il eut trois enfants, savoir :

1° Etienne, qui suit ;

2° Jean-Henry Rochery, prêtre, qui reçut plusieurs reconnaissances de directe, le 19 février 1744 *(Archives départementales de la Nièvre)*.

3° Pierre, *alias* Jean-Pierre Rochery, chirurgien en chef à Nevers, qui épousa Thérèse Sionnest, et mourut le 15 septembre 1759 *(Registres de l'état-civil de Nevers)*. De cette union vinrent les enfants ci-après :

A. Messire Jacques Rochery, chanoine de Saint-Cyr, en 1766; il mourut le 10 septembre 1762, à l'âge de 25 ans ;

B. André-Jacques Rochery, décédé le 22 décembre 1767, à l'âge de 23 ans ;

C. Anne Rochery, mariée le 28 janvier 1766, à Jean-Baptiste Belmain, chirurgien-major. Elle mourut le 15 août 1784 ;

D. Marguerite Rochery, mariée le 25 juin 1771 avec Thomas Maugne, chirurgien-major.

XIV. Etienne Rochery de Marcenay, succéda à son père dans la charge de juge de police de la ville de Nevers; il rendit aveu et hommage au seigneur de Courvol en 1730. *(Archives départementales de la ville de Nevers.)*

Il épousa Marie Bertheau, dont il eut deux fils :

1 N. Rochery de Saint-Victor, qui était aide-major, avec rang de capitaine au régiment de Narbonne des grenadiers royaux en 1761 *(États militaires de la France)*;

2° Julien, qui suit.

XV. Julien Rochery, capitaine dans la marine royale, épousa à Nantes, en 1768, Marie-Anne Couasnier ou Couanier, d'une famille noble de l'Anjou.

Il eut de cette union deux fils, savoir :

1° François-Marie-Fidèle-Amand, qui suit;

2° Louis Rochery, qui épousa, en 1815, Joséphine Potiron de Bois-Fleury, fille de Joseph-Hilaire Potiron de Bois-Fleury, avocat au Parlement, et président du tribunal des traites de Nantes, et de Madeleine de la Noe-Fosse *(Voir le Nobiliaire universel de M. de Magny,* tome ix).

Il a eu pour fils :

A. André Rochery;

B. Paul Rochery, écrivain distingué, vivant en 1843.

XVI. François-Marie-Fidèle-Amand Rochery, né à Rennes, en 1770, émigra lors de la Révolution et alla s'établir à l'Ile-Maurice en 1793.

Il y épousa l'année suivante Marie-Françoise-Barbe Le Clos, de l'Ile-Bourbon, fille de Pierre-François Le Clos et de Barbe-Marie-Catherine-Françoise de Ricquebourg.

De cette union vinrent les deux enfants ci-après :

1° François-Pierre-René, qui suit;

2° Pierre-Amand Rochery, établi à l'Ile-Bourbon, marié à mademoiselle de Ricquebourg, dont il a eu deux enfants, entre autres :

A. Pierre-François-Antide Rochery, qui épousa Louisa-Henriette Brulo, dont 3 enfants: Iranoff-Alice, Amand et Camille Rochery;

3° Cyrille-Pierre Rochery, mort sans postérité;

4° Julien-Othon-Fontenelle Rochery.

XVII. François-Pierre-René Rochery, né à l'Ile-Maurice, en 1794, a épousé, le 29 mai 1824, Égérie Monneron, fille de Pierre-Antoine Monneron et de Louise-Elisabeth-Henriette Thébault, dont il a eu quatre enfants, savoir :

1° François-Pierre-Marie-Alfred, qui suit ;

2° Françoise-Égérie Rochery, mariée à Donald de Rochecouste, dont deux fils ;

3° François-Nicolas-Pierre-Gustave Rochery, qui a épousé Lise Jauffret, fille de Théodore Jauffret, ancien garde-du-corps du roi Charles X, et de demoiselle Aricie Noel, dont trois enfants : Gustave, Adèle et Mary Rochery ;

4° Mary-Françoise-Astérie Rochery, mariée à Victor de Kervern, dont deux fils et deux filles.

XVIII. François-Pierre-Marie-Alfred Rochery, né le 23 janvier 1827, a épousé, le 16 août 1853, Michelle-Cécile-Marie Geffroy de Lesteno, fille d'Edouard Geffroy de Lesteno et de Marie-Camille Le Père de la Butte. Ces deux familles appartiennent, la première à la meilleure noblesse de Bretagne *(Voir la notice* Geffroy de Lesteno *dans le XIe vol. du Nobiliaire Universel)*, et la seconde à celle de l'Ile de France.

De ce mariage sont issus :

1° François-Bernard-Marie-Edouard-Louis-Alfred, qui suit ;

2° Gabriel Rochery.

XIX. François-Bernard-Marie-Édouard-Louis-Alfred Rochery de Marcenay, né le 2 juin 1854, a repris les noms de sa famille, comme étant le chef de noms et d'armes ; il a épousé à Paris, le 25 novembre 1880, demoiselle Emma-Marie Allendy, fille de Pierre Allendy et de demoiselle Julie Piat.

De ce mariage est issu :

Pierre-Marie-Alfred-Louis-Emanuel Rochery de Marcenay, né à Paris le 11 septembre 1881.

Saint-Ouen (Seine). — Imprimerie Chaix. — rue des Rosiers, 86. — 133-1.

DE SURREL

VELAY ET VIVARAIS

SEIGNEURS DUDIT LIEU, DE MONCHAND, DE JUILLAC, DE FONT-ROUGE, DE SOUBISE; SEIGNEURS-PARIERS DE LA BARONNIE DE SAINT-HAOND; BARONS DU BOUCHET; COSEIGNEURS MARQUIS DE LA FARE; SEIGNEURS DU CROS-VERDIER, DE SAINT-JULIEN, DE MONTBEL, ETC.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

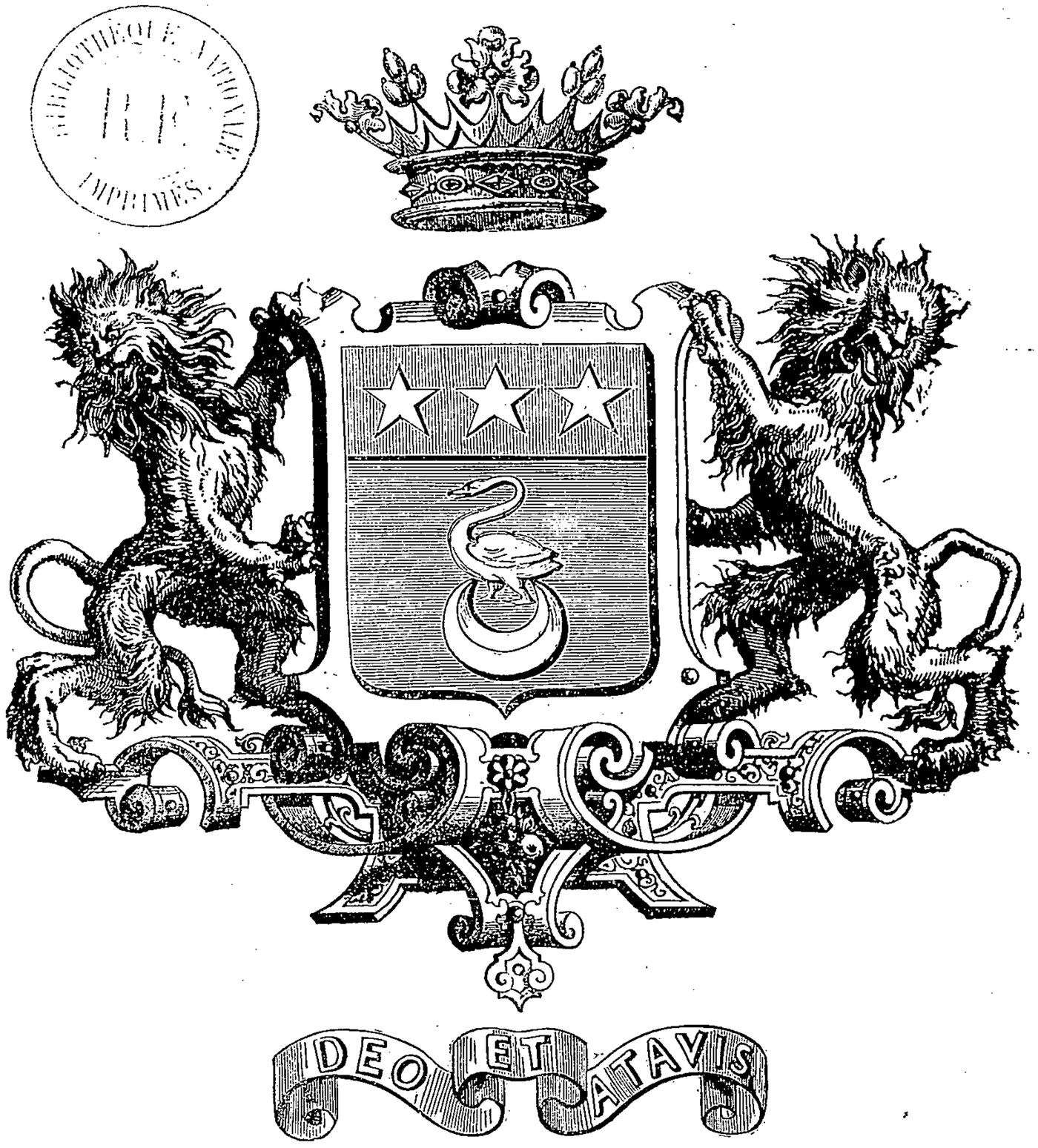

Armes : *d'azur, au cygne d'argent soutenu d'un croissant du même, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent.* — Supports : *deux lions.* — Cimier : *un lys.* — Couronne : *de marquis.* — Devise : Deo et Atavis. (Voir la note (1) à la page 2.)

ETTE Maison a eu pour berceau le fief DE SURREL dont elle tire son nom patronymique, ou auquel elle l'avait donné. Ce fief est situé dans l'ancien pays du Velay, en Languedoc; il se trouve aujourd'hui enclavé dans la commune de Retournac, arrondissement d'Yssingeaux, département de la Haute-Loire.

La maison DE SURREL est l'une des plus anciennes de la noblesse du Velay.

Une curieuse tradition voudrait faire remonter son origine à *Surrus*, l'un des princes de l'antique Bibracte (Autun) (2), qui combattit César et fut même un de ses redoutables adversaires dans les Gaules. Surrus se serait fixé dans le Velay, où il était venu lever des troupes, et aurait donné son nom à une terre de cette province, lequel nom, francisé plus tard, se serait prononcé *Surrel*. Quoi qu'il en soit, le cartulaire de Chamalières, commencé vers 1160, rapporte

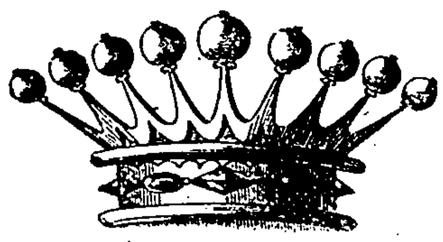

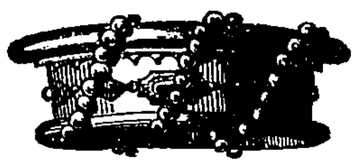

(1) La branche cadette porte les mêmes armes que la branche aînée ; mais le fils aîné du chef de la maison, comte de Saint-Haond porte ses armes écartelées : *aux 1er et au 4e, d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'une main d'argent tenant une flamme d'or*, qui est *de Monchand*, en souvenir des armes que firent graver, en 1594, sur leur tombeau dans l'église du Bouchet-Saint-Nicolas, les ancêtres du marquis de la Fare, lorsqu'ils portaient les noms de *Surrel de Monchand*.

Aux 2e et au 3e, d'azur, à la roue d'or, au chef d'argent chargé de trois chevrons de gueules posés en fasce, qui est *de la Rode de Saint-Haond*, en souvenir du mariage d'André DE SURREL avec Marguerite *de la Rode de Saint-Haond*, vers 1597.

Ce souvenir fait revivre, pour ainsi parler, l'illustre Maison DE LA RODE déjà éteinte depuis plusieurs années, en même temps qu'il marque un ancien droit de la Maison DE SURREL puisque les membres de cette Maison partageaient avec les de la Rode le titre et les autres prérogatives des barons, puis comtes de Saint-Haond.

Et, *sur le tout*, les armes DE SURREL ci-dessus énoncées. — Le comte de Saint-Haond, porte la devise de la Maison de Surrel au-dessus de ses armes, et il place au-dessous celles des la Rode : *audaces fortuna juvat*.

Le fils puîné baron du Bouchet porte ses armes écartelées : aux 1er *et* 4e DE SURREL ; *aux* 2e *et* 3e DE MONCHAND.

(2) Dans l'un des poliandres ou cimetières anciens d'Autun fut découverte, en 1775, l'urne qui avait contenu, sans doute, les cendres de Surrus; elle porte cette inscription : C. IVLI. SURRI. — Voir encore ce que dit sur ce personnage, l'*Histoire de la Ville d'Autun*, par Rosny, 1802, Autun.

que Pons DE SURREL et son fils furent témoins pour une donation faite l'an 1212, à Raymond de Mercœur, prieur de Chamalières (1).

Les sires DE SURREL prirent part aux croisades et abandonnèrent leurs château et terre de Surrel pour participer avec le seigneur Guillaume des Barres et l'évêque du Puy à la guerre contre les Albigeois.

Leurs descendants s'établirent sur les confins du Velay et du Gévaudan, au lieu du Bouchet-Saint-Nicolas, où ils devinrent seigneurs de Monchand, Juilhac, Abel, Font-Rouge, le Tor, la Roche, le Cros, Combes, Soubise et autres lieux, barons du Bouchet et seigneurs pariers de la baronnie de Saint-Haond, vers 1597, par suite du mariage d'André DE SURREL avec Marguerite, sœur de Jean II DE LA RODE, baron de Saint-Haond, et nièce du cadet de Séneujols, si connu dans l'histoire du Velay; cette dernière baronnie fut érigée en *comté* en 1769.

Enfin, sous le règne de Louis XV, la Maison DE SURREL s'est divisée en deux branches : la *branche aînée*, dont les représentants étaient encore devenus seigneurs de Saint-Julien et Roche-Baron en Velay, coseigneurs marquis de la Fare, seigneurs du Cros-Verdier, la Tour-de-Constance, Auteyrac, Leyris et autres places en Vivarais; et la *branche cadette* des seigneurs de Montbel en Vivarais.

La Maison DE SURREL prouve sa filiation régulière seulement à dater d'André DE SURREL, né vers 1575. Cependant, outre le cartulaire précité, il existe un registre des fondations du chapitre de Saint-Vosy, au Puy, dans lequel on lit : liasse 1re, page 4, cote 31, année 1333, terroir de la Blache : « Messire Pierre DE SURREL fait une fondation sur sa terre des Rioux (2). »

La filiation (3) s'établit comme suit :

(1) *Chamalières*, chef-lieu de commune tout proche de Retournac, possède l'ancienne et belle église du prieuré qui sert à la paroisse.

Le cartulaire de *Chamalières*, manuscrit imprimé au Puy en 1871, et inséré dans le second volume des *Tablettes historiques du Velay*, contient à la page 63 dans le paragraphe 153e, la citation de Pons DE SURREL dont il est ici question.

(2) *La Blache* et *les Rioux* sont situés dans la commune de Rosières, non loin de celle de Retournac,

(3) Cette filiation est établie d'après les registres de l'état civil des différentes communes dans lesquelles résidaient les personnes qui y sont mentionnées; or, ces registres ne remontent pas au-delà de la fin du XVIe siècle. Ce qui explique encore le manque de preuves d'une filiation plus ancienne, c'est la disparition presque complète des Archives de la Maison DE SURREL, à l'époque de la Révolution ; les papiers furent en partie volés dans le lieu où on les avait cachés, et les autres étaient pourris par l'humidité quand on les tira d'une seconde cachette. Cependant la citation de

FILIATION

I. André DE SURREL, vivant en 1575, épouse Marguerite DE LA RODE DE SAINT-HAOND, dont il eut :

1° Vidal DE SURREL, qui épousa Marie JULLIEN, sœur de Jacques, prieur de Saint-Arcons. Il en eut sept enfants, parmi lesquels Claude et Jacques continuèrent seuls la descendance masculine ;

A. Claude DE SURREL, marié avec Marguerite DE BOUTAVIN DE MORTESAGNES, forma un rameau dont on perd les traces dès la seconde génération ;

B. Jacques DE SURREL, marié 1° à Madeleine DE CHASTEL DE SERVIÈRES et 2° à Jeanne DE CHAMPS. Madeleine de Chastel de Servières était morte en donnant le jour à un fils nommé Claude, qui fut l'aïeul de Monseigneur de Vichy, aumônier de la reine Marie-Antoinette, devenu évêque d'Autun après la Restauration, par le mariage de sa fille unique, Jeanne DE SURREL DE MONCHAND, mariée à Gilbert-Barthélemy, comte DE VICHY; Jacques DE SURREL n'eut pas d'enfants de sa seconde femme; et il mourut à Riom en Auvergne, le 1er avril 1691 ;

2° Pierre DE SURREL, qui eut deux filles de son mariage avec Madeleine SERVANT ;

3° François DE SURREL qui continuera la descendance directe ;

4° Jean DE SURREL qui épousa Magdelaine DU VILLARD dont il eut un fils: Henri, né le 15 août 1646 ;

5° Marie DE SURREL née en 1623.

II. François DE SURREL, vivant en 1618 écuyer, seigneur de Monchand et de Juillac et seigneur-parier de la baronnie de Saint-Haond, épousa Anne D'AVOUAC, et s'établit au Monastier Saint-Chaffre. Il eut le fils qui suit :

la lettre suivante, copiée sur l'original, ne sera pas ici hors de propos. « A Montpellier, le 5 juin, 1767. — J'ai l'honneur, Monsieur, de vous renvoyer le certificat de noblesse de M. DE SURREL DE SAINT-JULIEN, que j'ai revêtu de mon visa. M. le comte de Moman exigeant actuellement que ces sortes de pièces lui soient adressées ou par la partie, ou par son subdélégué sur les lieux, je n'ai pas cru devoir le lui faire présenter à viser. J'ai l'honneur d'être avec un sincère et respectueux attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur: de SAINT-PRIEST » Au bas, on lit : « M. DE ROMANS, brigadier de l'armée du Roi et colonel de la légion de Lorraine au Puy. »

III. Pierre DE SURREL (1652-1730), consul de Monastier et député aux États du Velay en 1690, avait épousé, le 12 février 1679, Marie DE LA ROCHE, veuve du sire de Mérindol, dont il eut une fille et deux fils, savoir:

1° Jean-Pierre qui suit ;

2° Louis DE SURREL, qui entra dans la Compagnie de Jésus. Un acte de baptême du 28 novembre 1735 le dit : recteur du collège de Billom.

IV. Jean-Pierre DE SURREL (1686-1756), surnommé le *Grand* SURREL, avocat au Parlement de Toulouse et subdélégué à l'intendance du Languedoc. Le cardinal de Polignac, avec lequel il était lié d'amitié, écrivit son éloge en vers latins au dos d'un de ses portraits.

Jean-Pierre DE SURREL eut quatorze enfants de son mariage avec Marie DE BOURBON DE POMEYROL. Parmi eux l'on distingue :

1° et 2° Jeanne-Isabeau et Louise DE SURREL, religieuses à l'abbaye royale de Chazeau, à Lyon ;

3° Jean-Pierre-Charles, qui suit ;

4° Jacques-Louis DE SURREL, tige de la BRANCHE CADETTE, dont on parlera plus loin ;

5° Jean-François-Régis DE SURREL, ordinairement appelé M. *de Châteauneuf*, jurisconsulte distingué, fit partie du Parlement des Etats du Languedoc, et fut professeur de droit à l'Université de Toulouse. Marié à Jeanne DE BASTARD, de la famille des présidents du Parlement de Toulouse, il n'en eut pas d'enfants.

6° et 7° André-Dominique et Henri SURREL, tous deux officiers dans l'armée de Soubise, et le second porte-étendard, furent tués tous deux à la bataille de Rosbach, le 5 septembre 1757.

V. Haut et puissant seigneur, messire Jean-Pierre-Charles DE SURREL DE SAINT-JULIEN (1729-1772), écuyer seigneur de Saint-Julien (1) et Roche-Baron en Velay ; coseigneur marquis de la Fare, seigneur du Cros-Verdier, la Tour-de-Constance, Autheyrac, Leyris et autres places en Vivarais ; avocat en Parlement de Toulouse et bailli du Monastier, épousa Claire-Thérèse LA COMBE DE BRUNEL DE SAINT-MARCEL dont il eut neuf enfants, entre autres :

(1) La seigneurie de Saint-Julien, aujourd'hui chef-lieu de canton, à 18 kilomètres du Puy, passa de la Maison *de Jerphanion*, dans celle *de Surrel*, vers 1725.

A la même époque, la Maison DE SURREL acquit des Vogüé les château et seigneurie du Cros ; ses autres seigneuries environnant le Cros, furent achetées probablement aussi à la même Maison de Vogüé.

1° Jacques-Clair-Stanislas DE SURREL, appelé M. *du Cros*, né le 8 mai 1761, le 15 avril 1819, se fit remarquer par son noble courage à l'époque de la Révolution, tandis qu'il présidait la société catholique royaliste du Monastier. C'est en sa qualité de président qu'il adressa, avec M. d'André, secrétaire de la société, une lettre à Louis XVI pour témoigner au Roi martyr son dévouement et sa fidélité (*Conférences ecclésiastiques* du Puy, 1845, p. 80) ;

2° Louis-François-Antoine DE SURREL, dit M. *de Saint-Julien* (1762-1847), fut chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de la Couronne ; il émigra dans l'armée de Condé, et se retira au château du Cros vers 1808, au retour de l'émigration.

3° Jeanne-Marie DE SURREL, marié, le 24 novembre 1785, à M. DE GIRAUD garde du corps du Roi ;

4° Charles-Régis DE SURREL, dit M. *d'Autheyrac* (1765-1850), fut arrêté comme royaliste à l'époque de la Terreur, et la chute de Robespierre put seule le faire échapper à une mort certaine. Plus tard, après la Révolution de 1830, il fut encore arrêté à cause de sa ressemblance avec le Roi Charles X, mais on dut s'apercevoir bientôt de cette flatteuse méprise. Comme ses deux frères aînés, il mourut sans postérité ;

5° Marthe-Claire-Antoinette DE SURREL, dite Mlle *de Roche-Baron* (1770-1826), épousa, le 15 septembre 1789, M. DE CAYRES, seigneur de Plafourés et de Blazère, garde du corps de Monsieur, frère du Roi ;

6° Jean-Stanislas, qui suit :

VI. Jean-Stanislas DE SURREL, dit M. *de Leyris* (1771-1852), émigra et fut officier dans l'armée de Condé ; plus tard, après avoir épousé Anne-Marine ODOUARD, l'oncle de sa femme, M. Cretet, ministre de l'empereur, le fit nommer receveur particulier des finances à Saint-Gaudens ; ses opinions légitimistes lui valurent l'honneur d'être destitué en 1830. Il eut quatorze enfants, parmi lesquels :

1° Régis-Antoine-Narcisse, qui suit ;

2° Louise DE SURREL, mariée à M. GALIEN D'ADIAC ; elle est morte au Puy en 1877. Le journal l'*Echo de Velay* du 29 novembre 1877, a publié à son sujet un article nécrologique ;

3° Gabrielle DE SURREL, mariée à son cousin-germain, M. DE GIRAUD, dont un fils : Charles ; et une fille mariée à M. CASTAN, chef d'escadron, attaché à la poudrerie du Bouchet ;

4° Adèle DE SURREL, mariée à M. THEILLARD-BÉNAC, ancien capitaine de cuirassiers, chevalier de la Légion d'honneur ; elle a deux filles ;

5° Virgine-Henriette DE SURREL, mariée en 1856, à M. LAY, au château de Gourdan près Toulouse ; elle en a quatre enfants ;

6° Amédée-Charles-Marie DE SURREL, né en 1817, épousa : 1° Elisa REY, dont un fils, Charles, et une fille Ernestine ; 2° Céline de la TOUR-LATOUE, dont il a deux filles ;

7° Honorine DE SURREL ;

8° Henri-Louis DE SURREL, né en 1825, a épousé Berthe ODDE DE LA TOUR DU VILLARD ; il en a quatre enfants, dont un fils Hippolyte ;

9° Ernest-Henri DE SURREL, mort prêtre ;

10° Casimir DE SURREL, marié à Eugénie DE VILLEPEY, dont il a deux filles.

VII. Régis-Antoine-Narcisse DE SURREL DE SAINT-JULIEN, marquis de la Fare, né le 29 octobre 1815, chef actuel de sa Maison, ancien conservateur des hypothèques, a épousé le 2 mai 1854, Jeanne-Marie-Amicie, fille de Jean-Gilbert, comte DE COUSIN DE LA TOUR-FONDUE, et de Victoire-Antoinette-Henriette de Retz-Bressoles. De ce mariage sont issus sept enfants, six garçons et une fille, parmi lesquels :

1° Henri-Marin-Jean-Gilbert-Joseph DE SURREL, ordonné prêtre au Puy, le 11 juin 1881, poursuit ses études théologiques à Rome;

2° Amédée-Henri-Marie DE SURREL, comte de Saint-Haond, héritier présomptif des noms et armes de sa maison.

BRANCHE CADETTE

DE SURREL DE MONTBEL

V. Jacques-Louis DE SURREL, écuyer, seigneur de Montbel (1733-1797) (1), capitaine commandant la lieutenance colonelle du régiment de Vivarais, dernier bailli du Monastier, épousa Marthe SAHUC DE BEUX, dont il eut entre autres enfants :

1° Jeanne DE SURREL, mariée à M. SAURET DE LA BASTIDE;

2° Régis-Charles-Louis DE SURREL, né en 1772, enseigne aux chasseurs nobles (cavalerie); après la Restauration, garde du corps du roi (compagnie Grammont), il en sortit retraité comme lieutenant-colonel, chevalier

(1) Les château et terre *de Montbel* en Vivarais, situés aujourd'hui dans la commune de Saint-Paul de Tartas (Haute-Loire), furent donnés en apanage à Jacques-Louis DE SURREL, comme lui provenant par succession de la famille de sa mère, Marie DE BOURBON DE POMEYROL.

de Saint-Louis, de St-Ferdinand d'Espagne et de Charles III, officier de la Légion d'honneur. Il épousa Charlotte DE ROBERT DU GARDIER dont il eut deux filles et un fils : Charles, filleul de Charles X, qui est décédé en 1877 ;

3° Augustin-Edmond DE SURREL, qui, peu avant la Révolution, s'embarqua pour Saint-Domingue ;

4° Félix DE SURREL, né en 1778, brigadier dans les gardes du corps, compagnie Noailles ;

5° Gertrude DE SURREL, religieuse de la Visitation, décédée au couvent de Grasse (Var) en 1858. Sa biographie est dans les Annales nécrologiques de sa congrégation ;

6° Henri-Augustin, qui suit :

VI. Noble Henri-Augustin DE SURREL DE MONTBEL, (1782-1862), contrôleur principal de 1re classe des contributions directes, épousa Jeanne SAHUC, dont il a eu entre autres enfants :

1° Eléonore DE SURREL, morte à Grasse, religieuse de la Visitation ;

2° Louis-Henri, qui suit :

VII. Louis-Henri DE SURREL DE MONTBEL, né en 1810, ancien contrôleur principal de 1re classe des contributions directes, a épousé, le 1er mars 1849, Augustine HUGON DES RHULLIÈRES. Il est le chef actuel de la branche cadette de la Maison DE SURREL ; il a quatre enfants, dont trois fils et une fille.

Saint-Ouen (Seine). — IMPRIMERIE CHAIX, — rue des Rosiers, 86. — 140-1.

TOURNOIS
DE BONNEVALLET

BEAUCE, DAUPHINÉ, ARTOIS.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE RF IMPRIMÉS

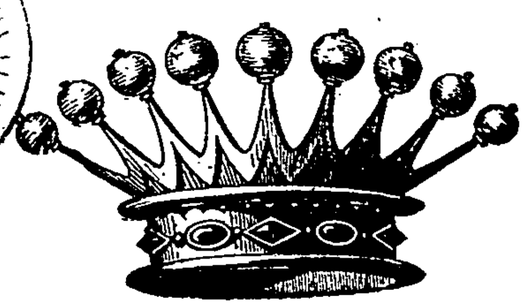

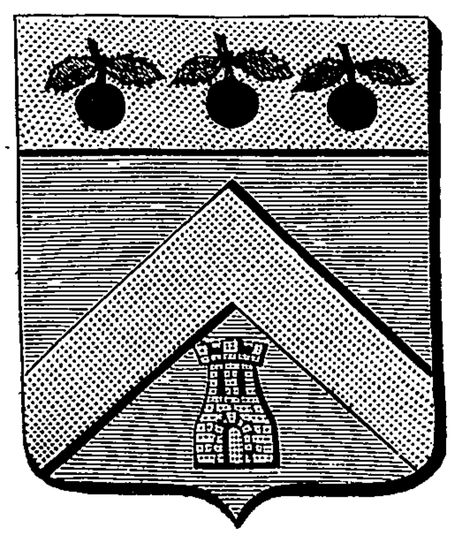

Armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une tour du même ; au chef d'argent, chargé de trois noix de sable, tigées de sinople.* Couronne : *de comte.* Devise : *Turris vim repellit.*

ette famille fort ancienne, est originaire de la Beauce, et s'est transplantée en Dauphiné, puis en Artois, où elle réside encore de nos jours.

Etienne Tournois, nommé en latin *Toronius*, habitait en 1340 le bourg de Lestiou, dans l'Orléanais; mais la filiation de cette famille ne peut être suivie d'une manière certaine et

non interrompue que depuis Pierre Tournois, mort en 1450, dont la sœur Jeanne Tournois avait épousé Gentien Barbert.

Le surnom de Bonnevallet fut ajouté au nom patronymique au xvie siècle, à cause de la terre fief et seigneurie de Bonnevallet, située près de Beaugency, et pour laquelle actes de foi et hommage, d'aveu et dénombrement ont été rendus aux ducs d'Orléans (parce qu'elle relevait de leur comté de Beaugency), les 3 juillet 1406, 22 mars 1447, 29 juin 1532, 20 mai 1609 et 21 mars 1693. Cette seigneurie fut possédée par la famille Tournois de Bonnevallet jusqu'au 19 février 1767, époque à laquelle elle fut vendue à M. M. Bigot de la Touanne.

Une généalogie publiée par Saint-Allais dans son *Nobiliaire universel*, tome IX, commence la filiation à Pierre Tournois, Ier du nom qui vivait en 1450; mais nous ne mentionnerons ici que les derniers degrés de la filiation.

X. François Tournois, écuyer, seigneur de Bonnevallet, né en 1726, épousa le 22 juillet 1758, Marie-Catherine de Flocard, fille de Gabriel de Flocard, seigneur de Portevieux, de Quirieu, de Mépieu, de Bouvesse, du Martenay, et de Marie-Gabrielle du Noir, dame de Fournerat. François se fixa alors en Dauphiné, et il fut convoqué pour l'ordre de la noblesse (élection de Vienne) à l'assemblée générale tenue le 10 septembre 1788, en la ville de Romans. Des enfants issus de son mariage, Clément, dont l'article suit, eut seul postérité. Un de ses frères, Jean-Claude, était officier au régiment de la Couronne-infanterie.

XI. Clément Tournois de Bonnevallet, né le 22 septembre 1771, épousa le 24 juillet 1802, après une rapide et brillante carrière militaire, Marie-Joséphine-Dorothée Grenet de Florimond, fille de messire Nicolas-François Grenet de Florimond, chevalier, seigneur de Delut, Autrecourt, Villecroye, Waly, Rupt, etc., et de Marie-Alexandrine-Dominique de Marigna, dame de Rozendael. Il mourut le 23 septembre 1832, laissant de cette union deux enfants :

1° Jules-Clément-Guillaume Tournois de Bonnevallet, né le 10 décembre 1803, mort le 9 novembre 1832, sans avoir été marié ;
2° Alexandre-Casimir-Abel, qui a continué la descendance.

XII. Alexandre-Casimir-Abel Tournois de Bonnevallet, né le 4 dé-

cembre 1809, a épousé, le 21 octobre 1847, Marguerite-Louise-Jéronime du Hays, née le 30 septembre 1823, fille de Charles-Jacques-Joseph-Marie du Hays de la Plesse et de Maximilienne-Elisabeth-Guislaine de Louverval. Il mourut le 25 janvier 1874 et laissa les deux enfants qui suivent.

XIII. Jules-Marie-Clément Tournois de Bonnevallet, né le 24 septembre 1848.

XIII *bis*. Henri-Alexandre-Emmanuel Tournois de Bonnevallet, né le 12 novembre 1849, créé comte par un bref de S. S. le pape Pie IX, en date du 18 décembre 1877, s'est marié le 16 novembre 1880, avec demoiselle Marie Achard de Bonvouloir, fille de Didier Achard, comte de Bonvouloir et d'Antoinette Marie-Augustine de Gallet de Mondragon.

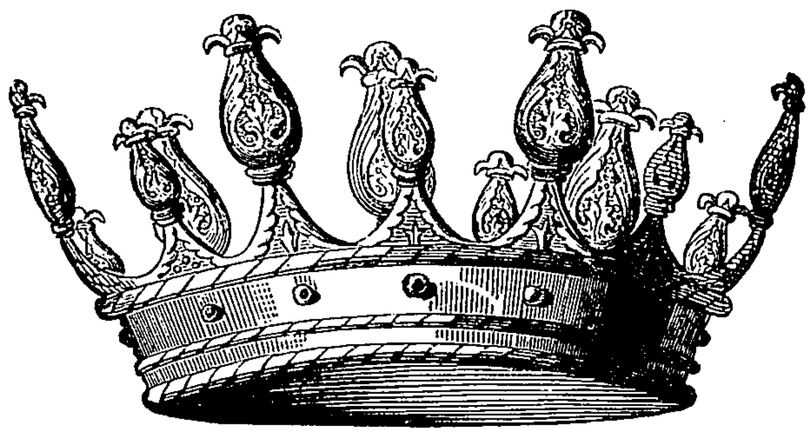

Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

VERGNE DE LA BORDE

LIMOUSIN, MARCHE ET BERRY

COMTES ROMAINS; SEIGNEURS DE SAINT-EXUPERY, DE MARGINIER, DE CHAMPAIGNAC, DU PESCHER, DE LAVAUD-BOUSQUET, D'ESTIVAUX, DE CHASTENET, DE LA BORDE, ETC.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

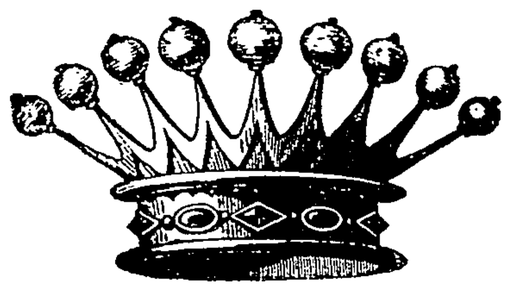

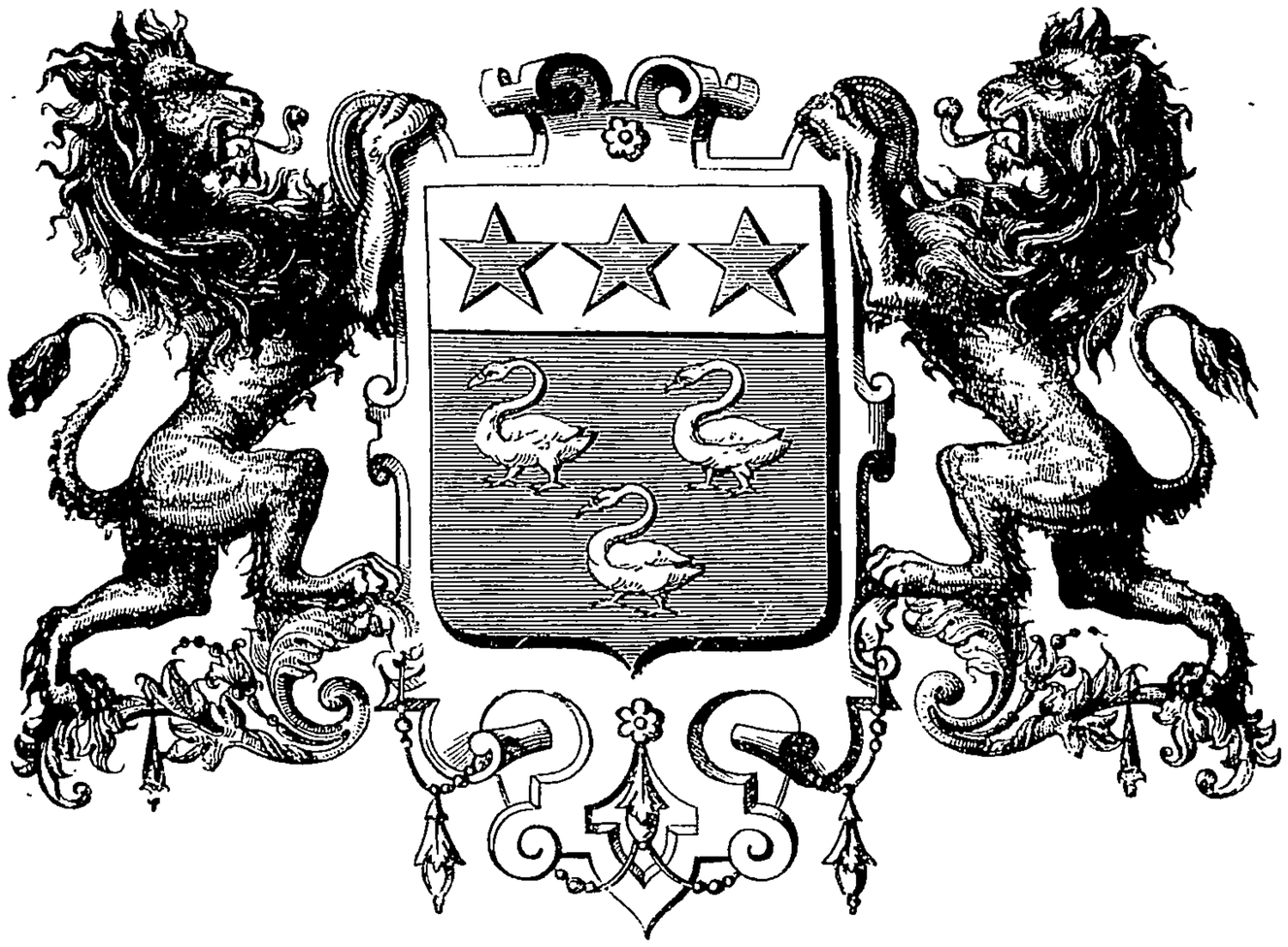

ARMES : *d'azur, à trois cygnes d'argent posés 2 et 1 ; la branche* DE LA BORDE *a brisé d'un chef d'argent, à trois étoiles d'azur.* COURONNE : *de Comte.* SUPPORTS : *Deux lions.* DEVISE : *Esto semper fidelis.*

LA famille VERGNE, ou DE LA VERGNE anciennement DE LA VERNHE, en latin *de la Vernhia* et *de la Vernia*, est l'une des plus anciennes de la province du Limousin, et a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par jugement de M. d'Aguesseau, en 1667.

Elle a contracté des alliances avec les familles les plus marquantes de sa province, parmi lesquelles nous citerons celles de : D'Abzac de la Douze, de Coignac, Bazin de Puyfaulcon, des Pousses, d'Aubusson, de Chaumeix, d'Eschizadour, Autier de Villemontée, de Fontlebon, de la Roche-Aymon, de Montaignac, de la Martonie, de Gain, de Salagnac, de Louche, Cyrrode des Berts, de Ribault de Laugardière, de Prudhomme de la Perelle, etc.

Elle s'est divisée en TROIS BRANCHES principales, savoir : La PREMIÈRE BRANCHE des seigneurs DE LAVAUD-BOUSQUET, éteinte ; La DEUXIÈME BRANCHE des seigneurs D'ESTIVAUX, éteinte; Et enfin, la TROISIÈME des seigneurs DE CHASTENET et DE LA BORDE, titrés comtes, la seule qui se soit continuée jusqu'à nos jours.

L'origine de cette famille remonte, par titres originaux, au XIIIe siècle. Le plus ancien personnage connu que mentionne le *Nécrologe de Solemniac* est Noble Jean DE LA VERGNE, vivant en 1230.

Noble Hugues DE LA VERGNE, chevalier, seigneur de Saint-Exupéry, fut témoin du testament de Bernard VI de la Tour, en 1248.

Renaud DE LA VERGNE, chevalier, est nommé avec Bertrand de Madic, Olivier de Bort et autres, à l'accord du mariage de Bertrand III de la Tour avec la fille de Philippe de Montfort, en 1270. (BOUILLET, *Nobiliaire d'Auvergne*, tome VII).

Suivant la tradition, c'est de cette maison que serait sorti Pierre DE VERGNE, cardinal, vivant en 1380, et qui, à l'époque du mariage de Durand de Salgues, son cousin germain, avec Hélène de Lescure, en 1387, avait fait une donation en sa faveur (DE COURCELLES, *Hist. gén^le des pairs de France*).

La filiation prouvée par titres originaux commence dans le jugement de maintenue de 1667, à noble Raymond DE LA VERGNE, rapporté ci-après.

I. Noble Raymond DE LA VERGNE, écuyer, épousa le 30 novembre 1463, Antoinette D'ABZAC DE LA DOUZE, dont il eut entre autres enfants :

1° Jacques, qui suit ;
2° Henri DE LA VERGNE, écuyer, auteur de la PREMIÈRE BRANCHE des seigneurs de LAVAUD-BOUSQUET, dont l'article suivra ;
3° Jean DE LA VERGNE, écuyer, auteur de la SECONDE BRANCHE DES SEIGNEURS D'ESTIVAUX, qui suivra.

II. Jacques DE LA VERGNE, écuyer, seigneur DE LA VERGNE, fit son testament le 4 septembre 1551 ; il épousa Marguerite DE COIGNAC, dont il eut :

III. Noble Imbert DE LA VERGNE, écuyer, seigneur de Champaignac, qui épousa, par contrat du 30 décembre 1571, Jeanne BAZIN DE PUYFAULCON, dont vinrent entre autre enfants :

IV. Gaucher DE LA VERGNE, écuyer, seigneur de la Vergne, qui épousa le 14 février 1611, Marguerite DES POUSSES, fille de Jean DES POUSSES, écuyer, et de feu Léonarde de la Bonnetie.

De ce mariage naquirent :

1° Jean, qui suit ;
2° François, seigneur du Pescher, auteur d'un RAMEAU de ce nom ;
3° Autre Jean DE LA VERGNE, écuyer, seigneur de la Borderie, auteur d'un autre RAMEAU de ce nom ;
4° Sébastien DE LA VERGNE, qui était lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Lignères, en 1648.

V. Jean DE LA VERGNE, écuyer, seigneur de la Vergne, requit l'enregistrement de ses armoiries, à l'*Armorial général officiel* de l'an 1696, au registre de la généralité du Limousin, f° 149. Il avait épousé, le 19 novembre 1644, Catherine D'AUBUSSON, dont il eut :

VI. Gautier DE LA VERGNE, écuyer, seigneur de Marginier, qui est enregistré à côté de son père, à l'*Armorial général officiel* de l'année 1696. Il épousa sa cousine, Anne DE LA VERGNE, dont il eut :

1° Anne DE LA VERGNE, mariée le 17 avril 1723, à François-Xavier DE CHAUMEIX, seigneur de Pontvieux, lieutenant au régiment de Condé.

PREMIÈRE BRANCHE

DES SEIGNEURS DE LAVAUD-BOUSQUET

II *bis*. Henri DE LA VERGNE, écuyer, fit son testament en faveur de son fils, le 12 juin 1567. Il avait épousé Antoinette D'ESCHIZADOUR, dont il eut :

III. Gabriel DE LA VERGNE, écuyer, seigneur de Lavaud-Bousquet, en la paroisse de Château-Chervix, qui épousa, par contrat, le 17 juin 1587, Françoise AUTIER DE VILLEMONTÉE. De cette union vinrent :

1° Jean, qui suit ;
2° Antoinette DE LA VERGNE, mariée, par contrat du 7 février 1610, à

Henry Roy, fils de feu Yrier Roy et de Françoise du Fraisseix;

3° Charles de la Vergne, auteur de la branche des Vergne de Chastenet et de la Borde, rapportée ci-après.

IV. Jean de la Vergne, écuyer, seigneur de Lavaud-Bousquet, épousa, le 5 septembre 1641, Marie de Fontlebon. De ce mariage vinrent :

1° Louis de la Vergne, écuyer, seigneur de Lavaud-Bousquet, qui est enregistré à l'*Armorial général officiel* de 1696, au registre de la *généralité de Limousin*, f° 290 (d'Hozier, lui a donné des *armes fausses*);

2° Gauthier de la Vergne, écuyer ;

3° René de la Vergne ;

4° et 5° et deux filles.

DEUXIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS D'ESTIVAUX

II *ter*. Jean de la Vergne, écuyer, épousa N., dont il eut :

III. Noble Raymond de la Vergne, écuyer, seigneur d'Estivaux, paroisse de Vicq, qui épousa N., dont il eut :

1° Jacques, qui suit :

2° Noble Jean de la Vergne, écuyer, qui épousa Marguerite Joussineau, dont vint :

A. Françoise de la Vergne, mariée à Jacques de la Roche-Aymon, seigneur de Périlhac, le 11 novembre 1584.

IV. Jacques de la Vergne, seigneur d'Estivaux, qui, d'une alliance inconnue, laissa entre autres enfants :

V. Jean de la Vergne, écuyer, seigneur dudit lieu et de Saint-Priest-Ligoure, épousa : vers 1603, en premières noces Jeanne de Montaignac. Il fit son testament à Limoges, le 26 juin 1621, et eut de ce remier mariage :

1° Jeanne de la Vergne, dame de Tourdonnet et de Château-Chervix, laquelle fut mariée deux fois : 1° à Gaston de la Marthonie, chevalier, seigneur de Combas et de Tranchelion; 2°, par contrat du 21 juillet 1633, à Jean-François de Gain, marquis de Linards.

Et en secondes noces, Anne de Salagnac dont vinrent entre autres enfants:

2° Olympe de la Vergne, de la paroisse de Château-Chervix, qui était mariée, en 1648, à Antoine Bardon, seigneur de Surrettes. Elle épousa, en secondes noces, le 4 mars 1658, François Texier, seigneur de Claud, archer du grand prévôt de Limoges

TROISIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS DE CHASTENET ET DE LA BORDE

IV. Charles VERGNE ou DE LA VERGNE, écuyer, seigneur de Chastenet, rendit aveu au roi pour ce fief sis dans la Marche, en l'an 1669. (Voir aux *Archives nationales* et *Noms féodaux*, t. II, p. 985.) Il épousa N. DE LOUCHE, fille de Gabriel de Louche, d'une famille noble de Châteauroux. Il eut d'elle :

V. Jean VERGNE, écuyer, seigneur de la Borde, épousa Marie ANGOT, veuve de noble Jacques DE LA FAYE, écuyer. De ce mariage est issu le fils qui suit :

VI. Jean VERGNE, écuyer, seigneur de la Borde, de la Maisonneuve, de Marconix, de Vyon et des Contemines, né en janvier 1683, procureur du roi, épousa Marguerite GALINAT ou GUALINAT, fille de Nicolas Gualinat (1), seigneur de la Maisonneuve, dont il eut trois enfants, savoir :

1° Jean, qui suit ;
2° Gilberte VERGNE, qui épousa Étienne-André DE CHASTEAUFORT, seigneur dudit lieu.
3° Autre Jean VERGNE, procureur du roi, qui épousa demoiselle Marie PARET.

VII. Jean VERGNE, écuyer, seigneur de la Borde, né le 21 septembre 1710, épousa Marie AUPETIT, fille de Jean Aupetit, seigneur de la Loge, greffier en chef du grenier à sel de la Châtre, et de Jeanne Biarnois de Tinante; de ce mariage vinrent deux enfants :

1° Sylvain, qui suit ;
2° Marie VERGNE ; tous deux rendirent foi et hommage en 1766 au prince de Montmorency-Luxembourg, baron de Saint-Sevère, pour leur fief de la Maisonneuve, ses dépendances et environs.

VIII. Sylvain VERGNE, écuyer, seigneur de la Borde, né en 1751, administrateur au bailliage et siège présidial de Bourges, conseiller du roi,

(1) La famille GALINAT est originaire de la Navarre; un de ses membres était, en 1584, argentier du roi de Navarre. (Titre original.)

maître des requêtes extraordinaires, épousa Catherine CYRRODE, fille de Denis Cyrrode, seigneur des Berts, avocat en parlement, juge présidial de Bourges et de Catherine Sallé de Choux.

De ce mariage sont nés trois enfants, savoir :

1° François-Sylvain, qui suit ;
2° Sophie-Véronique VERGNE, mariée à Jean MAYET, avoué à la cour de Paris ;
3° Madeleine-Adelaïde VERGNE, non mariée.

IX. François-Sylvain VERGNE DE LA BORDE, conseiller général du Cher, major des gardes nationales du roi Louis-Philippe, a épousé en 1830 Victoire-Élisabeth DE RIBAULT DE LAUGARDIÈRE, fille de Jacques-Antoine de Ribault, comte de Laugardière, capitaine au Royal-Roussillon, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Amélie DARCHE DE FROMECOURT.

De ce mariage sont nés deux enfants :

1° Sylvain-Prosper-Arthur, qui suit ;
2° Marie-Jenny VERGNE DE LA BORDE.

X. Sylvain-Prosper-Arthur, comte VERGNE DE LA BORDE, né le septembre 1831, chevalier de Saint-Grégoire le Grand, a été créé comte par bref de Sa Sainteté le Pape Léon XIII du mois d'avril 1879.

Il a épousé Léontine-Berthe DE PRUDHOMME DE LA PERELLE, fille de Louis-René de Prudhomme de la Perelle et de Valentine AUFRERT DE LA PREUGNE.

Il a eu d'elle trois enfants :

1° Louis-Marie-Sylvain-Romée VERGNE DE LA BORDE ;
2° Marie-François-Joseph-Fernand VERGNE DE LA BORDE ;
3° Louis-Marie-Sylvain-Jacques VERGNE DE LA BORDE (décédé).

Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

VILLERÉAL

GUIENNE, PÉRIGORD, ESPAGNE

SEIGNEURS DE LASSAIGNE, DE PÉCHEGUT, DE MONTÉGUT, DE GUIBAL, DEL BASCOUL, DE BRAYAC, DE LAUBARET, DE LONJAYQUES, DE RIVES, DES SPEYREYRAS ET AUTRES LIEUX.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE RF IMPRIMÉS

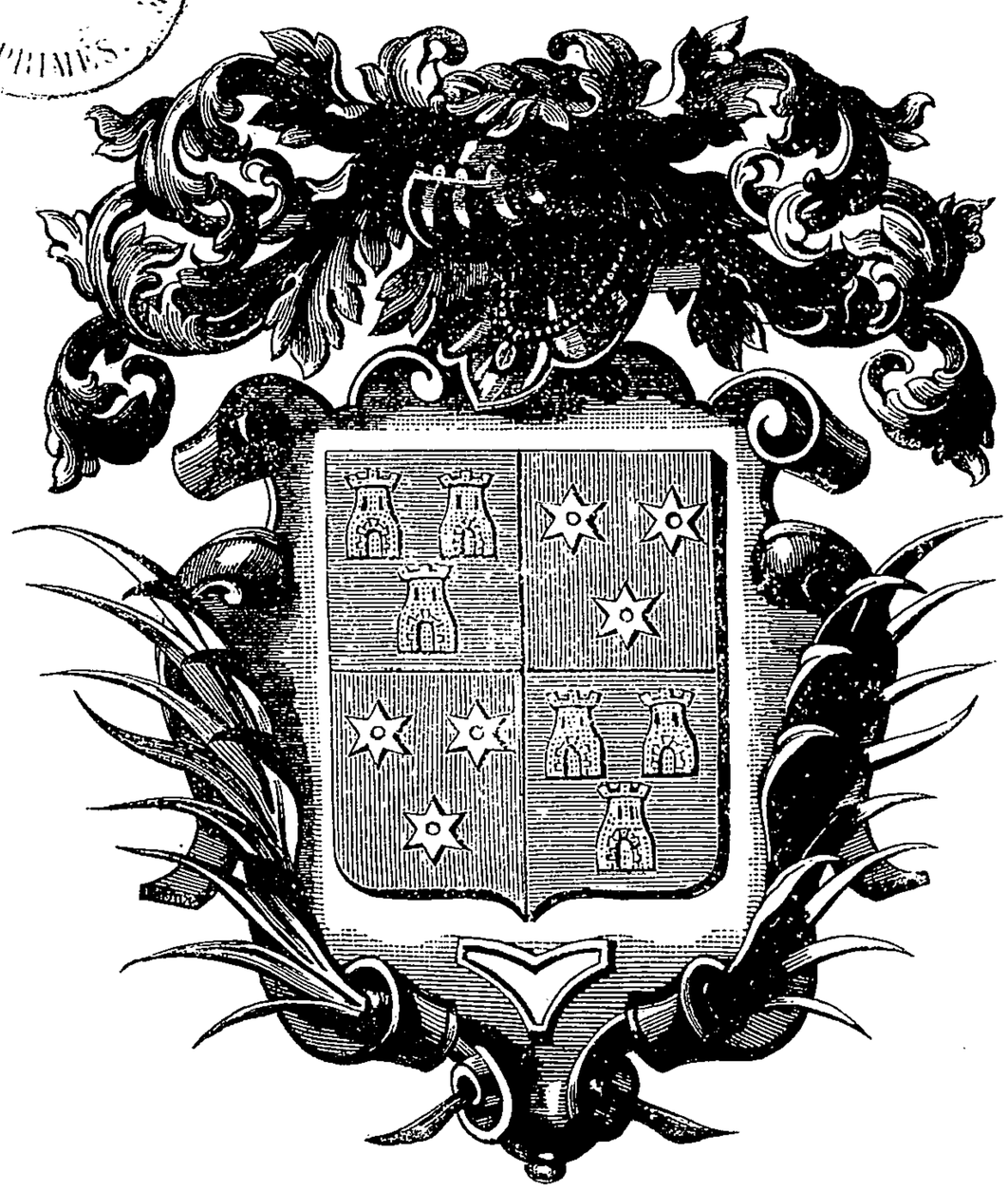

ARMES : *Ecartelé, aux* 1 *et* 4, *d'azur, à trois tours d'or posées* 2 *et* 1, *qui est* DE VILLERÉAL; *aux* 2 *et* 3, *de gueules, à trois molettes d'argent posées* 2 *et* 1, *qui est* DE BRAYAC.

UIVANT une vieille tradition, cette ancienne maison tire son nom de la bastide de VILLERÉAL (*Villa regalis*), laquelle fut élevée sur la rive gauche du Drot, aux confins de l'Agénois et du Périgord, et fondée en 1269 par Alphonse, comte de Poitou, frère du roi saint Louis, qui avait épousé Jeanne, fille unique de Raymond VII, comte de Toulouse, et dont l'Agénois devait devenir l'apanage.

En l'an 1291, le roi Philippe le Bel concéda une charte de privilèges aux habitants de la ville de VILLERÉAL, qui à son origine portait le nom de Mont-réal. Cette charte que possédait la famille et qui a été déposée par l'un de ses membres aux archives de la préfecture du département de Lot-et-Garonne, commence ainsi :

« S'en suyvent les privilèges donnés aux manans et habitants de Mont-Réal, diocèse de Périgueux par le Roy Philippe IV, l'an 1291, le onze du mois de may. »

Plus tard, ces privilèges furent confirmés par une nouvelle charte délivrée par le roi Henri III, après la huitième guerre de religion, au mois de mars 1582, et par un arrêt rendu en l'audience de la sénéchaussée d'Agen, le dernier jour du mois de mars 1583. Ladite charte fut entérinée et enregistrée sur les registres de la cour présidée par Anthoine de Nort, juge-mage (lieutenant du Sénéchal), à la requête de François Lorgon, premier consul, tant en son nom qu'en celui des autres consuls de Villeréal.

Thomas Carte, historien anglais, dans son *Catalogue des Rôles Gascons, Normands et Français*, conservés dans les Archives de la Tour de Londres, mentionne plusieurs chartes relatives au fief de Villeréal, et à la famille qui en porte le nom.

La plus ancienne est de l'année 1288-1289, et mentionne des franchises ou libertés accordées aux habitants de Villeréal, au diocèse d'Agen, par Edouard Ier. Cette charte est datée de Condom, le 20 avril 1288 (page 27).

Plus tard, l'an du Seigneur 1350, la concession du bailliage de Villeréal fut faite à Amanieu de la Roque, par le roi Edouard III (page 74).

L'an du Seigneur 1381-1382, la concession des bailliage et greffe de

Villeréal, en Agénois, fut faite à Gérard Rat, écuyer, par le roi Richard II, (Charte datée de Westminster, page 170).

L'an du Seigneur 1382-1383, permission fut accordée par Pierre de Lassaigne, au sieur Salle de Jampteyn, de bâtir un *hospitium* dans la terre de Soule. (Acte royal daté de Westminster de la dite année.)

Ces diverses chartes prouvent la haute ancienneté du nom de Villeréal et de la famille qui l'a porté.

D'ailleurs, outre les titres réguliers dont elle est en possession, la famille Villeréal justifie de son ancienne noblesse par ses nombreuses alliances avec les vieilles familles nobles des provinces de Guienne, d'Agénais et de Périgord, ainsi que par les grades, charges et emplois confiés à plusieurs de ses membres; en effet, on voit qu'elle a fourni des officiers à l'armée, des mousquetaires et des gardes du corps à la maison du Roi, des magistrats à la cour, et des premiers consuls à la ville de Villeréal.

Parmi ces alliances on remarque les noms de Constantin d'Antenac, d'Abzac de la Douze, de Griffon du Rouzet, de Brayac, de Beaulacq, de Gordièges, de Caminade de Paty, de Luc-Majour, de Beschon, de Léotard de la Calvie, de Regagnac, de l'Église de Lalande, de Baleyrac, de Chambonnas, etc.

L'absence des documents perdus ou détruits par suite des vicissitudes que le pays a traversées, pendant l'occupation anglaise, les guerres de religion et les troubles de la Fronde, ne permet pas de suivre la filiation dans un ordre régulier *et ab initio*, du XIVe au XVIme siècle. On est donc obligé de procéder par les branches détachées, telles que nous les trouvons au commencement du XVIIme siècle, en faisant remarquer qu'à cette dernière époque les Villeréal occupaient une situation importante dans la contrée.

PREMIÈRE BRANCHE

DES SEIGNEURS DE LASSAIGNE

AGÉNAIS

La branche de Lassaigne doit être certainement la plus ancienne et se retrouve d'âge en âge, depuis l'époque la plus reculée, sur les registres paroissiaux de Villeréal et des environs.

Il est, du reste, de tradition constante qu'elle est la PREMIÈRE branche détachée du tronc de la maison de VILLERÉAL, sinon ce tronc lui-même.

La filiation de la branche DE LASSAIGNE est établie comme il suit, d'après les contrats de mariage déposés aux Archives des notaires de l'Agénais et du Périgord.

I. Jehan VILLERÉAL, sieur del Bascoul, épousa, suivant contrat de mariage du 1er octobre 1626, damoiselle Anne DE BRAYAC, fille de Jehan de Brayac et d'Anne de la Pouterie.

De ce mariage sont nés :

1° Isaac VILLERÉAL, sieur del Bascoul, mort sans postérité ;
2° Jacques, qui suit.

II. Jacques VILLERÉAL, sieur DE LASSAIGNE, avant de partir pour le service de Sa Majesté dans la première compagnie des mousquetaires des dragons du Roi, donna procuration à son frère aîné, le 20 juillet 1674, à l'effet de régir et administrer ses biens. Il se maria en premières noces et n'eut point d'enfants de cette union. Puis il convola en secondes noces dans un âge très-avancé.

De ce second mariage il eut trois enfants, savoir :

1° Marie VILLERÉAL, mariée le 5 juin 1703 à noble Philippe DE LÉOTARD, écuyer, sieur de Ricard ;
2° Une autre fille, mariée à Jean DE BRAYAC, suivant acte du 26 août 1723 ;
3° François, qui suit.

III. François VILLERÉAL, sieur DE LASSAIGNE, contracta mariage le 25 octobre 1718, suivant acte inscrit à cette date sur les registres paroissiaux de la ville, avec demoiselle Marie REYNOU, fille de Guiral Reynou, premier consul de Villeréal, et dont la sœur, autre Marie Reynou, fut mariée à Jehan DE COMARQUE, seigneur de Couys et de Villas.

De ce mariage naquirent plusieurs enfants, entre autres :

1° Joseph, qui suit :
2° Françoise VILLERÉAL, mariée le 3 mars 1738, avec Jean Philippe de LÉOTARD, sieur de la Fage, lieutenant dans le régiment de Fontange ; ledit contrat passé en présence de noble Jacques Philippe de Léotard, ancien garde du corps du Roi ; du sieur de Bordeneuve, seigneur de Servolle ; de Jean de Brayac, sieur de Mothes, ancien capitaine au régiment de Fontange ; de François de Villeréal, sieur de Lassaigne ;

de Marie d'Abzac; de Jean-Marc de Constantin, docteur en théologie, prieur de Rives, chanoine de Montpazier, curé archiprêtre de Villeréal, et d'autres parents et amis.

IV. Joseph VILLERÉAL, né à Villeréal, le 18 septembre 1719, fut lieutenant au 2me bataillon des milices de Paris, commandé par le baron du Blaizel, lieutenant-colonel d'infanterie, sous le commandement supérieur du marquis d'Argenson, en 1747 ; puis maire et premier consul de Villeréal.

Par déclaration du 4 novembre 1750, messire Jean DE CONSTANTIN, abbé de Péchegut, reconnaît tenir en fief de noble Joseph VILLERÉAL diverses terres dans la paroisse de Rives. Par déclaration du même jour, Mihl de Saint-Amand fait une reconnaissance de même nature en faveur du même noble Joseph VILLERÉAL. Enfin, le 13 décembre 1762, Calixte Molinier de Tréfonds reconnaît tenir en fief de noble Joseph VILLERÉAL, lieutenant au 2me bataillon des milices de Paris, plusieurs terres en Agénais.

Il avait épousé à Gand (Belgique), le 20 septembre 1748, demoiselle Isabeau-Jeanne-Thérèse SERVOES DE LAMOTHE, nièce du primat de Gand, et il avait fait un testament mystique, dès le mois de février 1763, en faveur de sa mère et de sa femme. Dans un autre acte notarié du 23 février 1780, il lui est attribué les titres de seigneur de Paillé, de Pontet et de Mari.

De ce mariage sont issus trois enfants :

1° André, qui suit;
2° Etienne VILLERÉAL ;
3° Marie-Anne VILLERÉAL.

V. André VILLERÉAL est né à Gand en 1749. Son acte de baptême, rédigé en latin, est ainsi conçu :

« Je soussigné, déclare avoir baptisé André-François-Joseph, fils de noble Joseph VILLERÉAL, écuyer, seigneur DE LASSAIGNE, et de dame Isabelle SERVOES DE LA MOTHE, sa femme, né aujourd'hui même à onze heures avant midi. — Les parrains et marraines sont : André-François de Malapert et dame Jeanne Thérèse DE LA MOTHE. — Signé : F.-C. Van der Warent, curé. »

André VILLERÉAL, seigneur DE LASSAIGNE (1), épousa suivant contrat du

(1) A cette même époque vivait noble Pierre VILLERÉAL, seigneur de Lassaigne, à qui Mihl de Saint-Amand reconnut devoir certaines rentes et redevances, par acte du 14 novembre 1781.

Suivant un autre acte de 1784, le sieur de Champs de Lamothe se reconnaît également débiteur de diverses rentes ou redevences envers le même seigneur DE LASSAIGNE.

12 août 1774, demoiselle Jeanne DE LÉOTARD, fille de Pierre-Louis de Léotard, écuyer, sieur de la Fage, et de demoiselle Marie-Thérèse Martinet de Brunot.

Il fut nommé député suppléant à l'Assemblée législative en 1790 et mourut à Villeréal le 1er octobre 1792.

De ce mariage sont issus :

1° Pierre-Louis, qui suit ;
2° Arnaud VILLERÉAL, qui suivra après son frère aîné ;
3° Louis-Joseph VILLERÉAL, rapporté après ses deux frères ;
4° Marie VILLERÉAL.

VI. Pierre-Louis VILLERÉAL DE LASSAIGNE épousa, en premières noces, demoiselle Anne DEYME, de laquelle il n'eut point d'enfants ; et, en secondes noces, demoiselle Jeanne-Lydia GARY, suivant contrat du 21 septembre 1829.

De cette seconde union est né un fils unique :

VII. Arnaud-Pierre-Louis-Joseph-Odon DE VILLERÉAL, né le 26 novembre 1836, lequel épousa Marthe-Louise ANTENET, suivant contrat du 16 juillet 1866, et mourut sans postérité le 9 avril 1877.

VI *bis*. Arnaud DE VILLERÉAL DE LASSAIGNE épousa, le 2 octobre 1815, demoiselle Marie-Aymée MARTIN DE BALEYRAC, dont il eut, outre plusieurs enfants morts en bas âge, les deux enfants ci-après :

1° Pierre-Louis, qui suit ;
2° Zélie de VILLERÉAL, morte à Paris, le 12 juin 1861, sans avoir été mariée.

VII. Pierre-Louis DE VILLERÉAL DE LASSAIGNE, ancien attaché au ministère de l'intérieur, ancien conseiller de préfecture, ancien sous-préfet de Saint-Jean d'Angely, de Sarrebourg et de Morlaix, chevalier de la Légion d'honneur, épousa demoiselle Louise-Aline LARCHER DE LA VERNADE, fille de Charles et d'Elisa-Félicité-Isaure de la Garde, marquise de Chambonnas, suivant contrat passé à Sens (Yonne), le 22 avril 1856.

Madame DE VILLERÉAL est décédée sans enfants, à Morlaix (Finistère), le 17 avril 1861 ; M. DE VILLERÉAL DE LASSAIGNE ne s'est pas remarié.

VI *ter*. Louis-Joseph DE VILLERÉAL DE LASSAIGNE, juge auditeur, nommé à la Cour d'appel d'Agen, ancien maire de Villeréal, ancien membre du Conseil

général de Lot-et-Garonne, a épousé Catherine-Mélanie GRENIER, dont il a eu :

1° Jeanne-Blanche-Césarine-Isaure DE VILLERÉAL, mariée à Amédée-Clément FOURQUIER DE BOVES, receveur de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Paris;
2° Et Pierre-Louis-Joseph-Alban, qui suit :

VII *bis*. Pierre-Louis-Joseph-Alban DE VILLERÉAL DE LASSAIGNE, ancien maire de Villeréal, a épousé, suivant contrat du 25 juillet 1853, demoiselle Marie-Louise-Clémence DE L'ÉGLISE DE LA LANDE, troisième fille de Pierre de l'Église de la Lande et de Charlotte-Eugénie de Madaillan.

De ce mariage sont nés quatre enfants :

1° Jeanne DE VILLERÉAL DE LASSAIGNE, née le 30 août 1854;
2° Henri DE VILLERÉAL DE LASSAIGNE, né le 14 mai 1856, engagé volontaire au 10e régiment de hussards en Algérie;
3° Blanche DE VILLERÉAL DE LASSAIGNE, née le 18 juin 1858;
4° Et Marie DE VILLERÉAL DE LASSAIGNE, née le 22 janvier 1863.

DEUXIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS DE LAUBARET

PÉRIGORD

I. François VILLERÉAL, sieur de Fauquier, né vers 1610, épousa vers 1640 demoiselle Marguerite GÉRAULD DE JEHAN, dont il eut :

II. Jean VILLERÉAL, qui épousa, suivant contrat de mariage du 28 mai 1667, demoiselle Marie DE BESCHON, fille de Jacques de Beschon, sieur de la Barthe, et de demoiselle Marie de Gauché, de la paroisse de Villeréal, en Agénais. Ils eurent pour enfants :

1° Isaac, qui suit;
2° Françoise DE VILLERÉAL, nommée dans une procuration qui lui fut donnée par son frère en 1721.

III. Isaac-Jean DE VILLERÉAL épousa, le 23 mai 1695, à Mondovi (Piémont), où il servait alors comme officier, demoiselle Anne-Marie DE QUAGLIA, fille d'Antoine de Quaglia et de demoiselle Marguerite Ristori, ainsi qu'il résulte de lettres testimoniales délivrées par le sieur Christian Weys, aumônier ordinaire du marquis Adorno, gouverneur de Mondovi.

Rentré en France, où il fit confirmer son mariage par acte public du 28 mars 1698, dans lequel il est qualifié de sieur de LAUBARET, le roi Louis XIV, par lettres datées de Versailles, le 28 mai 1704, lui conféra la charge de lieutenant dans le régiment d'infanterie commandé par le marquis de Caumont, compagnie de Ternault.

Passé au service de la Sérénissime république de Venise, il assista, le 8 juillet 1716, en qualité de capitaine sur le navire *Aquila Valeria*, au combat naval de Corfou, et reçut, à cette occasion, l'attestation élogieuse ci-après, traduite de l'italien :

« Nous, LODOVICO MANGINI, amiral de la flotte de la Sérénissime répu-
« blique de VENISE.

« Pendant le combat soutenu avec succès dans le canal de Corfou, le
« 8 juillet dernier, contre la flotte romaine, le capitaine Jean DE VILLERÉAL,
« embarqué sur le navire *Aquila Valeria*, a mérité, dans le poste de la
« batterie qui lui était confié, la réputation d'officier courageux, ainsi qu'il
« ressort des témoignages du baron NOSTIZ, commandant la division navale,
« et de Marc-Antoine DE LACOMERIE qui, dans cette occasion, montait le même
« navire.

« C'est pour cela, qu'étant digne d'éloges et d'estime, nous lui délivrons,
« avec ces sentiments, les présentes attestations, en le recommandant à la
« souveraine faveur de l'autorité supérieure qu'il saura se concilier par l'ac-
« tivité et l'intelligence qui le distinguent entre tous.

« En foi de quoi, fait à bord, le 15 novembre 1716.

« *Signé* : LODOVICO MANGINI »

L'année suivante, il se trouvait au siège d'Antivari, ainsi que le constate le document ci-après, également traduit de l'italien :

« MARC-ANTOINE DE LACOMERIE, commandant d'un régiment du prince d'Ot-
« TINGHEIM, sergent général de bataille de la Sérénissime république de
« VENISE. »

« Du premier jour que les canons et mortiers furent conduits sous la place
« d'Antivari pour la battre et pendant tout le cours du bombardement, le
« capitaine Jean DE VILLERÉAL a fait construire, tant de jour que de nuit, avec
« une ardeur infatigable et un courage exemplaire, les tranchées, batteries
« et blindages, sous la direction des ingénieurs.

« Dans la sortie faite par les Turcs, il a également montré sa valeur, en « accourant aux postes les plus avancés ; si bien qu'il s'est fait connaître pour « l'excellent officier qu'il est.

« Il n'a pas moins déployé de valeur dans la prise de la forteresse d'Imos- « cho, et s'est ainsi concilié l'estime générale.

« A ces causes, nous lui délivrons, en témoignage de ses belles actions, « ces présentes et véridiques attestations ayant pour but de faire briller « ses mérites.

« En foi de quoi, donné à Castelnuovo, le 2 novembre 1717.

« *Signé* : DE LACOMMERIE.

« Sergent général de bataille. »

Libéré en vertu d'un congé délivré à Venise, le 10 février 1718, par Frédéric Artivigio de Nostiz, comte du Saint-Empire, général des armes et colonel d'un régiment d'infanterie allemande, « après avoir servi très distinctement la sérénissime République dans le Levant et en Dalmatie », Jean DE VILLERÉAL passa au service de l'Espagne, et le 30 avril de la même année 1718, le roi Philippe V, petit-fils de Louis XIV, lui signa un brevet dont voici un extrait traduit de l'espagnol :

« Moi, le Roy, prenant en considération l'intelligence dont vous êtes « doué, vous, don Juan DE VILLARÉAL (*sic*), du ministère de l'artillerie, j'ai « décidé de vous élire et de vous nommer commissaire ordinaire de l'artil- « lerie et vous donne et confère tous les honneurs, privilèges, solde, grade « et exemptions inhérentes à cet emploi, et l'autorité qui y correspond. Et « vous devrez être reconnu pour tel partout où vous serez appelé à servir, « conformément aux ordonnances, et dans les établissements de mon artille- « rie d'Espagne, soit dans les armées en campagne, soit en garnison et « dans les provinces.....

« C'est pourquoi j'ordonne et je mande, etc., etc.

« *Signé* : YO EL REY. »

Le sigillum est celui de *Philippus V*, aux armes d'Espagne.

Des intérêts de famille l'ayant rappelé en France en 1721, il donna, avant de retourner en Espagne, *pour le deub de sa charge*, procuration à demoiselle Françoise DE VILLERÉAL, sa sœur non mariée, pour administrer ses affaires et les biens qu'il possédait, tant dans la juridiction de Monferrand, en

Périgord, que dans celle de Villeréal, en Agénais, « donnant en outre, ledit « sieur DE VILLERÉAL, plain pouvoir à ladite damoiselle, sa sœur, s'il se trouve « party sortable pour lesdits sieurs ses fils, pendant son absence, de consen- « tir à leur établissement en mariage, et de par luy, du consentement et vou- « loir de M. Jean de Pourquéry, sieur du Parc, son bon parent et amy, don- « ner et remettre tous les biens qu'il peut avoir, tant au présent lieu que « dans la juridiction DE VILLERÉAL, audit sieur DE LAUBARET, *son fils ayné*, et « de faire telle constitution qu'elle jugera à propos de faire audit sieur DE « MENSAT, son autre fils, plus jeune, et ceci à telles conditions et réservations « qu'elle voudra faire du consentement du sieur du Parc », qui assiste à l'acte et le signe.

Il mourut à Lérida (Espagne), le 28 septembre 1728. L'extrait de son acte de décès, délivré par Augustin RIOL, prêtre et bénéficier de la grande église de Lérida, curé de la paroisse Saint-Laurent de la même ville, constate que le corps de don Juan DE VILLARÉAL (*sic*), commissaire de l'artillerie, a été enseveli dans l'église paroissiale, après avoir reçu les sacrements de l'Église, et que les honneurs funèbres lui ont été rendus.

Du mariage de Jean DE VILLERÉAL avec Marie DE QUAGLIA sont nés deux fils qui ont été élevés en France.

1° Pierre, qui continue la descendance ;
2° François, sieur de Mensat, mort sans postérité.

IV. Pierre VILLERÉAL, sieur DE LAUBARET, épousa suivant contrat de mariage du 16 juin 1727, demoiselle Antoinette MAIGNE. Assistaient au contrat : demoiselle Anne-Marie DE QUAGLIA, mère du sieur DE LAUBARET; demoiselle Françoise DE VILLERÉAL, sa tante ; Jean et Arnaud de Beschon, sieurs du Pesquié, père et fils ; Marc-Antoine de Léotard, sieur de la Calvie ; Jean de Pourquéry, sieur du Parc, ancien officier des armées du Roy, et plusieurs autres parents et amis.

De ce mariage sont issus un grand nombre d'enfants, dont huit figurent au testament fait par leur père le 19 novembre 1754 (dix jours avant sa mort);

Un seul, Jean, qui suit, a laissé postérité.

V. Jean VILLERÉAL épousa, suivant contrat de mariage du 23 novembre 1756, demoiselle Marie-Thérèse VAQUIER DE REGAGNAC, fille de feu Jean Vaquier, sieur de Fontbeler, et de demoiselle Isabeau Carrier, assistée de sa

mère, de Jacques Vaquier, seigneur de Regagnac, son frère, et de messire Carrier, écuyer, sieur de la Mothe, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Ledit Jean VILLERÉAL, assisté de sa mère, et de François VILLERÉAL, sieur de Saint-Amand, son frère.

De ce mariage est né un fils unique qui continue la descendance.

VI. Jacques VILLERÉAL épousa, suivant contrat de mariage du 14 mai 1781, demoiselle Marguerite DOUMENJOU, fille de Pierre et de demoiselle Catherine-Françoise de Chansard. Ledit Jacques VILLERÉAL, assisté de demoiselle sa mère ; de Jacques Vaquier, seigneur de Regagnac ; de messire Jacques Vaquier, prêtre, docteur en théologie, curé de Rampieu ; de Jacques Vaquier, sieur du Cluseau, ses oncles ; de demoiselle DE VILLERÉAL, sa tante ; et de plusieurs autres parents et amis. De ce mariage sont nés sept enfants, savoir :

1° Thérèse VILLERÉAL ;
2° Pierre VILLERÉAL ;
3° Jacques VILLERÉAL-LESTANG ;
4° Jacques-Louis VILLERÉAL ;
5° Anne VILLERÉAL ;
6° Catherine VILLERÉAL ;
7° Et Pierre qui continue la descendance.

VII. Pierre VILLERÉAL, né le 29 novembre 1793, épousa, le 3 mai 1820, demoiselle Jeanne BARJOU. Il est mort en décembre 1855, laissant plusieurs enfants, entre autres :

1° Jean-Adrien, qui suit ;
2° Jacques-Paulin VILLERÉAL, né le 12 juin 1823, dont il sera question après son frère ;
3° Jean-Abel VILLERÉAL, né le 7 janvier 1826, d'abord prêtre du diocèse de Périgueux, fondateur et supérieur du collège catholique libre de Belvès (Dordogne), puis curé de Saint-Capraise de La Linde, profès de l'ordre des Carmes déchaussés sous le nom de R. P. Abel de Sainte-Thérèse, successivement prieur de cet ordre au sanctuaire de Laghetto, près Nice, et au noviciat de Lyon, actuellement directeur des *Annales du Carmel*, à Paris ;
4° Thérèse VILLERÉAL, née le 5 janvier 1829, en religion sœur Thérèse de l'ordre de Sainte-Marthe du Périgord, supérieure à Saint-Pardoux-la-Rivière (Dordogne) ;
5° Jeanne-Pauline VILLERÉAL, née le 7 janvier 1833 ;
6° Thérèse-Coraly VILLERÉAL, née le 18 mai 1837.

VIII. Jean-Adrien VILLERÉAL, né le 23 avril 1821, et décédé le 23 avril

1872, étant maire de Monferrand, avait épousé demoiselle Françoise CHENUT, également décédée. De cette union est né un fils qui suit.

IX. Jacques-Joseph VILLERÉAL, né le 14 août 1852, a épousé demoiselle Adrienne CHADOURNE.

VIII *bis*. Jacques-Paulin VILLERÉAL, engagé volontaire, au 25e régiment d'infanterie de ligne, le 30 août 1841, devenu officier d'administration principal, à Paris; officier de la Légion d'honneur; titulaire de la médaille instituée par la reine d'Angleterre pour la campagne de Crimée, décoré de l'ordre du Medjidié de Turquie et de l'ordre de Mérite de Pie IX. Il a épousé le 1er juin 1852, demoiselle Anne-Marguerite COLSON.

De cette union sont nés quatre enfants, savoir :

1° Paul VILLERÉAL, décédé à Metz en bas âge;
2° Marie-Thérèse-Pauline VILLERÉAL, née à Metz le 24 avril 1856 ; et mariée à Paris avec Georges MOREAU, de Tonnerre (Yonne);
3° Marie-Cécile-Désirée VILLERÉAL, née à Metz le 7 novembre 1859 ;
4° Henri-Abel VILLERÉAL, né à Philippeville (Algérie), le 5 mai 1862, engagé volontaire au 1er régiment du génie.

RAMEAU ESPAGNOL

On ne peut préciser la date à laquelle ce rameau s'est détaché de la branche de Monferrand ; mais d'après une note fournie il y a quelques années par M. Barbot de la Trésorière, un Jean VILLERÉAL, oncle ou proche parent du commissaire de l'artillerie, décédé à Lérida en 1728, serait passé en Espagne où il serait mort, laissant postérité dans ce pays.

« On peut, dit ce généalogiste, considérer ce Jean VILLERÉAL, comme « chef du rameau espagnol qui existe aujourd'hui. L'un des descendants en « ligne directe, Don Bruno DE VILLARÉAL, lieutenant général au service de « l'infant don Carlos, frère de Ferdinand VII, dans la guerre de succession « de 1832 à 1838, est le dernier héritier.

Des entrevues qu'a eues Don Bruno avec des membres encore vivants des branches DE MONFERRAND et DE LASSAIGNE pendant son séjour en France, où il

était réfugié, et de ses déclarations, il résulte que ses ancêtres étaient bien d'origine française et appartenaient à ladite famille.

Don Bruno de Villaréal est mort célibataire et sans postérité, à Vittoria, (Espagne), en 1860. On ne lui connaissait que deux sœurs, dont l'une est morte à Salvatierra, et l'autre à Sarrea (province d'Alava).

Il ne reste plus qu'un petit-neveu du général don Juan Felipe Echeverria, qui habite Vittoria, et une nièce, doña Escolastica Zubia y Villaréal, qui est abbesse du monastère de Darria, en Alava.

En conséquence, ce rameau se trouve éteint dans la ligne masculine.

TROISIÈME BRANCHE

DES

SEIGNEURS DE PÉCHEGUT, DE GUIBAL ET DE BRAYAC

I. Jean Villeréal, seigneur de Péchegut, épousa demoiselle de Luc-Majour, dont il eut trois enfants :

1° Pierre, qui suit;

2° Jean Villeréal, auteur du Rameau de Montégut, qui viendra ci-après;

3° Madeleine de Villeréal, qui épousa, suivant contrat de mariage du 15 juillet 1655, passé au bourg de Bournel en la maison de Villeréal, juridiction de Montaut, en Agénais, Charles de Constantin d'Antenac, écuyer, sieur du Bosc, troisième fils de Clinet de Constantin, 1er du nom, seigneur de Castel-Merle et de Rigoulès, et de Marguerite de Bruzac. Dans cet acte, Madeleine de Villeréal est dite veuve de noble Louis de Griffon, écuyer, sieur du Rouzet, qui fut envoyé le 20 avril 1652 à Villeréal pour défendre la place par ordre du lieutenant général des armées du Roi et commandant ses troupes en Agénais, et fille de Jean de Villeréal, qui assiste au contrat avec Jehan de Gontaut de Saint-Geniès, écuyer, sieur de la Coste. (De Courcelles, *Histoire des Pairs de France*, tome 10, art. de Constantin.)

4° Marie de Villeréal qui fut mariée à Jean d'Abzac de la Douze.

II. Pierre Villeréal, écuyer, seigneur de Péchegut, épousa, suivant contrat du 11 janvier 1655, demoiselle Marguerite de Beaulacq, fille de Nicolas de Beaulacq, conseiller du roi et magistrat au siège présidial de Villeréal, et d'Anne de Marès. De ce mariage naquirent quatre enfants :

1° Jean, qui suit;
2° Autre Jean VILLERÉAL, sieur de Montégut, auteur du RAMEAU de ce nom, dont l'article suivra;
3° Marie-Françoise DE VILLERÉAL, qui fut mariée à Arnaud DE GORDIÈGES, seigneur de Mazières et de Lysse, suivant acte inscrit sur les registres de la paroisse de Rives, à la date du 14 novembre 1675, et dont le contrat avait été passé le 21 août de la même année. Elle vivait encore en 1751, époque à laquelle elle fut marraine de Marie-Françoise de Fayolle;
4° Jehanne VILLERÉAL, qui fut mariée à Raymond DE CAMINADE DE PATY, baron du Rayet et seigneur de Luziers.

Pierre VILLERÉAL, étant mort, Marguerite DE BEAULACQ, sa veuve, épousa en secondes noces Gaspard DE BRAYAC, écuyer, seigneur foncier de Fontrives, de Lonjaïque, de Speyreyras, etc., etc. De ce second mariage il n'y eut point d'enfants; mais, par un testament public du 20 octobre 1687, Gaspard DE BRAYAC stipula que ses biens, après la mort de Marguerite DE BEAULACQ, à laquelle il en lègue l'usufruit, passeront *à son filhâtre* Jean VILLERÉAL, écuyer, garde du corps du Roy, à la condition expresse d'ajouter aux siens le *nom* et les *armes* des BRAYAC.

III. Jehan VILLERÉAL, sieur de Guibal, de Péchegut et de Brayac, garde du corps du Roi, et mort sans postérité.

Par testament clos et déposé le 16 décembre 1697, dans l'étude de Marceron, notaire à Villeréal, Jehan VILLERÉAL, garde du corps du Roi, seigneur de Guibal, de Péchegut et de Brayac, fonda le prieuré séculier de Rives. Les biens que ledit Jehan DE VILLERÉAL tenait du chef de sa mère furent attribués à Jean et à Jeanne de Beaulacq, ses cousins germains maternels, et ceux recueillis dans les successions de son père et de son *parâtre* échurent à ses deux cousins germains paternels, Marie d'Abzac, fille de Marie de VILLERÉAL, qui avait épousé le comte Jean d'Abzac de la Douze, et Jean (Marc) de Constantin, prieur de Rives, curé archiprêtre de Villeréal et chanoine de Montpazier.

Le procès-verbal d'ouverture du testament de Jean VILLERÉAL fut dressé, le 17 décembre 1697, en présence de Jehan d'Abzac, seigneur d'Aurance et de Bigarroque, de demoiselle Madeleine DE VILLERÉAL, sa tante, veuve de noble Charles de Constantin, écuyer, sieur du Bosc, de la juridiction de Monpazier, et de Jacques VILLERÉAL, sieur de Lassaigne, ses parents et alliés.

Un dénombrement authentique des fiefs qu'il avait recueillis dans la succession de Gaspard de Brayac avait été dressé le 3 septembre 1696.

C'est à partir de son décès (16 décembre 1697) et en vertu des clauses du testament susdit que le repaire noble de Péchegut, avec ses dépendances, est entré dans la maison de Constantin, où il est resté jusqu'à la Révolution (1790), époque à laquelle il fut appréhendé par la nation, et vendu au chef-lieu du département de la Dordogne, comme bien d'émigré.

C'est aussi en vertu du même acte que le prieuré séculier de Rives a été conservé dans la famille, d'où il n'est sorti révolutionnairement que par la déportation de l'abbé Jacques de Léotard de la Calvie, dernier titulaire, mort à Villeréal en 1816, après avoir institué Rose-Luce de Léotard, sa nièce, sa légataire universelle, suivant testament authentique, du 14 janvier de la même année, lequel n'avait hérité dudit prieuré que parce qu'il était fils de N. de Leotard et de Marie de Villeréal.

Après avoir passé en diverses mains, l'ancien repaire noble de Péchegut est rentré dans la famille par l'acquisition qu'en a faite madame Fourquier de Boves, née de Villeréal de Lassaigne, suivant contrat passé à Villeréal, le 31 décembre 1867.

RAMEAU DE MONTÉGUT

EN AGÉNAIS

II. Jean Villeréal, sieur de Montégut, fils puîné de Jean et de demoiselle de Luc-Majour, épousa Cathérine de Luc-Majour, sa parente, et eut d'elle les quatre enfants ci-après :

1° et 2° Françoise et Antoinette de Villeréal, nées le 14 mai 1650.
Elles eurent pour parrain et marraine, Jean de Villeréal, Françoise de Luc-Majour, noble Raymond de Luc-Majour, sieur de Barbassan, et Antoinette d'Auricoste.

3° Jean de Villeréal, né et baptisé le 9 juillet 1652.

4° Madeleine de Villeréal, née et baptisée le 25 juin 1663. Parrain : noble Raymond de Caminade, écuyer, sieur du Rayet. Marraine : Demoiselle de Villeréal.

On voit par ce qui précède qu'en 1663, Jean Villeréal (1), sieur de Mon-

(1) On a trouvé aux Archives de la préfecture d'Agen, fonds de Villeréal, cote St E. cc., 1, les comptes rendus pour les consuls de Villeréal, des tailles et taillons versés aux receveurs de ces impositions, ou des faits de guerre civile qui en ont empêché le versement pendant la Fronde, de 1647 à 1653.

Dans ces actes, ledit Jehan de Villeréal, sieur de Montégut on Montagut, premier consul pendant les années 1647-1653, rend lesdits comptes en sa qualité, tant en son nom qu'en « celui de

tégut, possédait encore le fief de Montégut, et vivait encore à cette époque, puisque le 25 juin de la même année, il lui naissait un troisième enfant.

Les terres de Péchegut, de Pechroux, de Montégut, appartenaient toutes à la famille DE VILLERÉAL. Elles ne sont passées, comme on l'a déjà dit, dans la maison de Constantin, qu'à la mort des sieurs de Guibal et de Montégut.

« ses collègues, au chevalier François JEHAN, commissaire subdélégué par Monseigneur Talleman, « conseiller du Roy en ses conseils, maître des requestes ordinaires de son hôtel et intendant de la « police et des finances en la généralité de Bordeaux. » Il constate authentiquement la situation en ces termes :

« Le sieur DE MONTEGUT, 1er consul, nous a exhibé une ordonnance du seigneur de Marés, lieutenant-« général, prométant que le régiment de Givry a son logement à Villeréal, ce qui aurait été exécuté; « mais ledit seigneur ne serait voulu entrer dans la ville, craignant le mal contagieux, et se serait « arresté à la maison du sieur MONTÉGUT avec l'ayde major, son maître d'otel, médecin, chirurgien, « trompette, seize valets, 17 chevaux, douze maîtres (cavaliers) de son régiment pour la garde de « sa personne, avec leurs chevaux, et fourny les choses nécessaires depuis le 20 septembre (1653) « jusqu'au vingt-huitième, montant suivant l'estat, à huict conts-livres. »

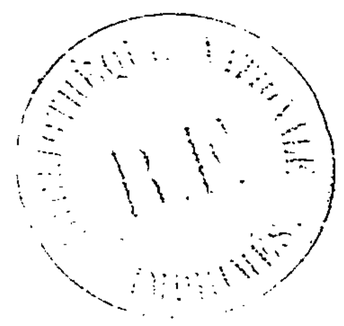

Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

ERRATA ET OMISSIONS

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

ART. LE BIDAN. — Page 2, ligne 20, lire : *Françoise* au lieu de *François*.

Page 3, ligne 21 lire : *de la Grenonière* au lieu de *près la Grenonière*.

ART. BOULET. — Page 3, ligne 40, lire : *écuyer* au lieu de *avocat, bailly de Marsillargues*.

ART. D'ERSU. — Page 2, ligne 31, lire : *de* **1793** *au* **1er** *septembre* **1794**, *au château de Nointel (Oise)* au lieu de *jusqu'en* **1794**.

Page 2, ligne 35, lire **1819** au lieu de **1824**.

ART. DE MANSUARIE. — Page 7, ligne 22, lire *Saint-Nicolas* au lieu de *Saint-Niccolas*.

Page 15, ligne 33, lire : *fascé degueules et d'or de six pièces*, au lieu *fascé de gueules et d'or et de six pièces*.

Page 22, ligne 41, lire : *de Praet* au lieu de *de Praret*.

Page 26, ligne 40, lire : *Van Baerle* au lieu de *uvn Baerle*.

ART. VERGNE DE LA BORDE. — Page 1, à la description des armoiries lire : *deux léopards* au lieu de *deux lions*.

Page 2, ligne 2 : lire *de sa province et dans d'autres parties de la France* au lieu de *de sa province*.

Page 2, après la 24me ligne, ajoutez, omis : un *Capitaine aux gardes francaises de Monsieur, frère du Roi;* un *Lieutenant au régiment d'Orléans*, un *Prieur*, et un *Curé de Vicq*.

TABLE

DES GÉNÉALOGIES

ET DES

NOMS DE FAMILLES

CONTENUS DANS LE XVe VOLUME

DU

NOBILIAIRE UNIVERSEL

VOIR LA TABLE GÉNÉRALE DES QUATORZE VOLUMES PRÉCÉDENTS A LA FIN DU TOME XIVe

	Pages.
Abauzit, art. de Ferrouil de Montgaillard,	9
Abbadie, art. de Mazade,	12
Abzac (d'), art. Villeréal,	13
Abzac de la Douze (d'), art. Vergne,	2
Achard de Bonvouloir, art. Tournois,	3
Agar, art. de Guyard,	2
Agoult (d'), art. de Ponnat,	2
Albe, art. de Farrouch,	2
Albert, art. Le Bidan,	2
Aldebert (d'), art. d'Arnaudy,	4
Aleman, art. de Ponnat,	5
Allain de Chef du Bois, art. Chassin,	2
Allendy, art. Rochery,	6
Alloury, art. Robert de Chevanne,	2
Alost (d'), art. d'Amiens,	5
Alzieu, art. Boulet,	7
Amat, art. de Ferrouil de Montgaillard,	9
Ambry (d'), art. d'Ersu,	2
AMIENS (D'), Picardie et Artois.	
Ancemot-Finot, art. Legoux,	3
Angot, art. Vergne,	5
Antenet, art. Villeréal,	6
Apchon (d'), art. Gouy d'Orzilhac,	2
Aramin Pagès, art. de Mazade,	9
Arènes (d'), art. Randon,	4
Argouges (d'), art. Randon,	8
Armand, art. Cambefort,	5
Armand (d'), art. Randon,	4
Armans (des), art. de Guyard de Lequaizière,	2
Armstrong, art. Robert,	11
ARNAUDY (D'), Languedoc.	

	Pages.
Arquié, art. de Mazade,	12
Arribat, art. de Ferrouil,	10
Arros, art. Robert,	2
Asset, art. Buissy,	6
Aubusson (d'), art. Vergne,	3
Aubusson de la Feuillade (d'), art. Randon,	12
Audiguier (d'), art. d'Espic,	3
Audouls de Roquefère art. d'Espic,	8
Aufret de la Preugne, art. Vergne,	6
Aumont de Villequier (d'), art. de Mazade,	7
Austor, art. Robert,	2
Authenac, art. de Mazade,	12
Autier de Villemontée, art. Vergne,	3
Averdoing (d'), art. d'Amiens,	6 et 12
Avines (d') art. Boulet,	8
Avouac (d'), art. de Surrel,	4
Aymard, art. de Ferrouil,	10
Aymier (d'), art. de Ferrouil,	3
Ayrolles (d'), art. Cambefort,	3
Azéma (d'), art. de Mazade,	6
Baille, art. d'Arnaudy,	7
Bailliencourt (de), art. d'Amiens,	6 et 13
Baldy, art. de Ferrouil,	6
Barach (de), art. Randon,	8
Barberie de St-Contest, art. Canonville,	3
Barbert, art. Tournois,	2
Barbuat (de), art. Legoux,	4
Bardon, art. Vergne,	4
Barjou, art. Villeréal,	11
Barreau (de), art de Mazade,	9

Pages.
Barsalon (de), art. d'Arnaudy, 5
Bastard (de), art. de Surrel, 5
Bataille (de), art. de Madaune, 2 et 3
Bazet (de), art. Rochery, 3
Bazin, art. de Mazade, 11
Bazin de Puyfalcon, art. Vergne, 3
Beaufort (de), art. d'Amiens, 3
Beaulacq (de), art. Villeréal, 13
Beaulaincourt (de), art. Buissy, 4
Bel d'Huchenneville (Le), art. Buissy, 10
Belabre (de), art. Randon, 13
Belle, art. Buissy, 9
Belloc de Chamborant (de), art. d'Espic, 7
Belmain, art. Rochery, 4
Bérenger du Gua, art. de Ponnat, 6
Berger du Sablon, art. de Ponnat, 7
Bermond (de), art Guyard de Lequaizière, 2
Bertheau, art. Rochery, 4
Bertries (de), art. Buissy, 4
Beschon (de), art. Villeréal, 7 et 10
Bessière, art. de Ferrouil de Montgaillard, 9
Bessière, art. Boulet, 9
Beveren (de), art, de Mansuarie, 22
BIDAN (LE), Bretagne, Ile Bourbon.
Bilonnet, art. de Mazade, 6
Birague d'Apremont (de), art. Legoux, 6
Blackwell, art. Robert, 12
Blair de Boisemont (de), art. de Mazade, 7
Blandran (de), art. Robert, 2
Blehen (de), art. de Mansuarie, 29
Blond (Le), art. Buissy, 9, 13 et 14
Blondin de Brutelette. art Buissy, 11
Boilève, art. de Guyard de Lequaizière, 4
BOISSEGUIN (DE), voy. du GROS.
Boisson (de), art. Randon, 4
Boistel, art. de Mazade, 10
Boitel, art. d'Amiens, 6 et 13
Bonald (de). art. de Mazade, 7
BONAMY, Florence et Bretagne.
Bonin, art. Boulet, 8
Bonnet de Maureilhan (de), art. d'Espic, 3
Bonneton, art. de Ponnat, 3
BONNEVALLET (DE), voy. TOURNOIS.
Bonnière, art. d'Amiens, 7 et 13
Bonnières-Guines (de), art. Buissy, 7
Borde (de la) voy. VERGNE.
Borde (de la), art. Robert, 2, 4 et 5.
BRULERIE (DE LA) voy. PIOCHARD.
Brulo, art. Rochery, 5
Bordères (de), art. de Madaune, 3
Bosary de Villeplaine, art. d'Espic, 8
Bolin, art. de Ponnat, 2
Boubers-Abbeville (de), art Buissy, 12
Boucher, art. d'Amiens, 6 et 12
Bouflers (de), art. Buissy, 6
Boulers (de), art. de Mansuarie, 23
Boulet, art. Boulet, 10

Pages.
BOULET DE COLCMB-d'HAUTESERRE Languedoc et Quercy.
Bouloc (de), art. de Mazade, 5
Bourbon de Pomeyrol, art. de Surrel, 5
Bourdieu (du), art. de Madaune, 2
Bourg (du), art. de Mazade, 8
Brandis (de), art. de Guyard de Lequaizière, 2
Brayac (de), art. Villeréal, 4 et 14
Breau, art. Buissy, 12
Bredune (de), art. de Guyard de Lequaizière, 2
Bregner (de), art. de Guyard de Lequaizière, 2
Bretel de Germonville, art. Canonville, 3
Brets (des), art. Randon, 8
Brias (de), art. Buissy, 7
Bringuier, art. Farrouch, 2
Broglie (de), art. d'Arnaudy, 5
Brugelles (de), art. Robert, 2
Brument de la Panne (le), art. d'Erou, 3
Bruzau, art. Boulet, 4
BUISSY (DE), Artois, Ponthieu et Picardie.
Bourgeois, art. Buissy, 14
Boutaric (de), art. Boulet, 9
Boutavin de Mortesagnes, art. de Surrel, 4
Boutteville (de), art. Piochard, 2
Boves (de), art d'Amiens, 2, 3 et 9.
Boyd, art. Robert, 11

Cabanes, art. d'Arnaudy, 6
Cabrol (de), art. d'Arnaudy, 5
Cagniconrt (de), art. Buissy, 3
Caille (de la), art. Buissy; 13
Caladon (de), art. Randon, 4
Calippe, art. de Mazade, 12
Calonne, art. Buissy, 8
CAMBEFORT (DE), Auvergne, Velay, Rouergue, Agenais.
Cambefort (de), art. Boulet, 7
Cambis (de), art. de Guyard, 2
Cambis (de), art. Randon, 4
Caminade (de), art. de Villeréal, 14 et 15
CANONVILLE (DE), Normandie et Ile Maurice
Canteleu (de), art, d'Amiens, 6 et 12
Canteleu (de), art. Buissy, 8
Carlier (Le), art. Cambefort, 4
Carmoi, art. Le Bidan, 1
Carney (de), art. d'Arnaudy, 7
Carpentin (de), art. Buissy, 10
Carrié (de). art. de Mazade, 4
Carrière (de la), art. Cambefort, 4
Carter, art. Robert, 11
Cartigny (de), art de Mansuarie, 29
Cassan (de), art. d'Espic, 5
Cassard (de), art. de Ponnat, 4
Castellane (de). art. d'Espic, 8
Casteras (de), art. de Ferrouil, 3
Catet, art. Legoux, 2

	Pages.
Cauchie (La), art. Buissy,	5
Caulin (de), art. Buissy,	7
Caumel, art. d'Arnaudy,	6
Caumont Laforce (de), art. de Mazade,	10
Causser de Cabrerolles (de), art. d'Espic,	5
Cauvry (de), art. d'Ersu,	3
Cavallier, art d'Arnaudy,	7
Cayres (de), art. de Surrel,	6
Cayrol, (de), art. Boulet,	10
Cazenave-Cazelet, art. de Madaune,	3
Chabannes (de), art. Robert,	2
Chabron de Solilhac, art. Cambefort,	5
Chabron de Solilhac, art. Gouy d'Orzilhac,	2
Chadourne, art. de Villeréal,	12
Champagne, art. Legoux,	5
Champflour de Loradou, art. Cambefort,	5
Champion, art. Legoux,	5
Champossin (de), art. Le Bidan,	2
Champs (de), art. de Surrel,	4
Chanaleilles (de), art. de Mazade,	2
Chansard (de), art. Villeréal,	11
Chap, art. Robert de Chevanne,	3
Charles, art. Robert de Chevanne,	5
Charruel, art. Le Bidan,	1
Chaselette de la Brousse, art. Cambefort,	5
CHASSIN DU GUERNY, Bourbonnais et Bretagne.	
Chasteauford (de), art. de Vergne,	5
Chastel de Servières, art. de Surrel,	4
Chauchard, art, de Ferrouil,	10
Chaud, art. d'Arnaudy,	6
Chaumeix (de), art. Vergne,	3
Chaumel (de), art. Cambefort,	4
Chausson, art. Legoux,	5
Chauvelin (de), art. de Mazade,	7
Chauvin, art. Canonville,	4
Chazelles (de), art. Cambefort,	4
Chesne de Lamotte (du), art. Buissy,	11
Chetwood, art. Robert,	11
Chevalier, art. Farrouch,	2
CHEVANNE (DE), (voy. ROBERT).	
Chevery (de), art. Farrouch,	2
Claris (de), art. d'Arnaudy,	4
Clermont (de), art. d'Amiens,	4 et 10
Clos (du), art. Boulet,	7
Clos (Le), art. Rochery,	5
Cluzel de la Chabrerie (du), art. Randon,	8
Coé de Rockland, art. Robert,	12
Coignac (de), art. Vergne,	2
COLOMB D'HAUTESERRE (voir BOULET DE.)	
Colomb d'Hauteserre, art. Boulet,	3
Colombiers (de), art. Robert,	2
Colonges (de), art. de Ponnat,	3
Colson, art. Villeréal,	12
Comarque (de), art. Villeréal,	4
Comble (de la), art. de Buissy,	8

	Pages.
Combe de Brunel de St-Marcel (de la), art. Surrel,	5
Comères (de), art. de Madaune,	2
Comps (de), art. Farrouch,	2
Conquans de Camburat, art. Boulet,	9
Constantin (de). art. Villeréal,	5, 13 et 14
Contades (de), art. Randon,	12
Contassot Rambourgt. art. Legoux,	3
Cortès de la Volpillière, art. Cambefort,	4
Coskaéer (du), art. Randon,	8
Coste, art. d'Espic,	8
Cottenet de Chatoisson (de), art. Legoux,	6
Couasnier, art. Rochery,	5
Couenhoven, art. Robert,	9
Cougnauld, art. de Guyard,	3
Coulanges (de), art. de Mazade,	11
Courtois Balbani (de), art. de Guyard,	2
Cousin de la Tour-Fondue (de), art. Surrel	7
Coustans (de), art. Boulet,	8
Cresson, art. d'Ersu,	2
Creuzé des Roches, art. Randon,	13
Cros (de), art. d'Espic,	5
Crozade (de), art. Cambefort,	4
Cugnet de Montarlot, art. La Mulle,	1
Cuzenac (de), art. de Ferrouil,	8
Cyrrode, art. Vergne,	5
Dalbessard, art. Robert,	5
Danzel, art. Buissy,	8, et 14
Darailh (de), art. de Mazade,	11
Darche de Fromecourt, art. Vergne,	6
Dastas, art. Boulet,	10
Dauphin, art. Cambefort,	4
David, art. Le Bidan,	3
Dayre, art. de Mazade,	3
Delmas (de), art. de Ferrouil,	9
Delpech, art. de Mazade,	4 et 9
Delsol, art. de Mazade,	3
Denain, art. Buissy,	3
Dentis, art. de Ponnat,	3
DERSU, voy. D'ERSU, Soissonnais.	
Desmiers d'Archiac, art. Randon,	11
Despaux, art. de Mazade,	8
Destailleur, art. Buissy,	9
Desvoyes, art. de Mazade,	13
Diest (de), art. de Mansuarie,	26
Dincourt (de), art. Buissy,	6
Doumenjou, art. Villeréal,	11
Douville (de), art. Buissy,	11
Dreux (de), art. d'Amiens,	2
Dublé de Loiselot, art. Robert de Chevanne,	2 et 4
Dubois, art. de Mazade,	3
Dubuq du Gallion. art. Cambefort,	8
Dupré, art. La Mulle,	2
Dupuis d'Angers, art. Buissy,	15
Dupuy, art. du Gros de Boisseguin,	2

Pages.

Durbec (de), art. de Mazade, 7
Dyer, art. Robert, 7

Ecosse (d'), art. Robert, 11
Eglise de la Lande (de l'), art. Villeréal, 7
Eschizadour (d'), art. Vergne, 3
Escerailles (d'), art. Boulet, 6
Espaigne (d'), art. de Mazade, 4
ERSU (D'), Soissonnais.
Espaliers, art. de Farrouch, 2
ESPIC DE GEP de GINESTET, Languedoc.
Esquivar, art de Guyard de Lequaizière, T. 4
Estampes (d'), art. Boulet, 10
Estih (d'), art. de Guyard de Lequaizière, 2
Estrées (d'), art. Buissy, 5

Fabre, art. de Ponnat, 3
Fabre de la Tude, art. de Ferrouil, 6
Fabry, art. de Ferrouil, 8
Fardel, art. d'Amiens, 7 et 13
FARROUCH, Artois, Rouergue, Languedoc.
Fassion (de), art. de Ponnat, 4
Faton, art. Legoux, 2
Faton de Favernay, art. Legoux, 6
Faytaud, art. de Ferrouil, 9
Ferrouil de Laurens (de), art. d'Espic, 4
FERROUIL de MONTGAILLARD (de), Languedoc.
Ferrouil de Montgaillard (de), art. d'Espic, 5
Feydeau de Brou, art. Randon, 8
Fiefs (de), art. d'Amiens, 4 et 11
Fiennes du Bois (de). art. d'Amiens, 6
Fleuriau d'Armenonville, art. Randon, 8
Flocard (de), art. Tournois, 2
Floissac (de), art. Randon, 6
Folmont (de), art. d'Espic, 8
Fond (de la), art. Robert, 5
Fontaine (de), art. Buissy, 12
Fontlebon (de), art. Vergne, 4
Forest, art. Robert, 4
Fortaner (de), art. de Madaune, 1
Foucher, art. du Gros de Boisseguin, 2
Foucques, art. Buissy, 10
Fourcade (de la), art. de Mazade, 11
Fournier, art. Robert de Chevanne, 2
Fourquier de Boves, art. Villeréal, 7
Foussillous (de), art. de Ferrouil, 4
Frainé (de), art. Boulet, 7
Framecourt (de), art. Buissy, 5
Franc (de), art. d'Espic, 3
Franqueville de Bourbon (de), art. Buissy, 13
Frappier, art. Boulet, 7
Frenue (de), art. Cambefort, 4 et 8
Frésin, art. de Mansuarie, 30
Fuzelier (Le), art. Buissy, 11 et 13

Gaignerel, art. Buissy, 9

Pages.

Gain (de), art. Vergne, 4
Galinat, art. Vergne, 5
Galles(de), art. Boulet, 8
Gallet-Sombrin, art. Buissy, 8
Gallien-d'Adiac, art. Surrel, 6
Garcin (de), art de Ponnat, 4
GARETS (DES), voy. GARNIER.
GARNIER DES GARETS, Bourgogne, Bresse et Beaujolais.
Gary, art. Villeréal, 6
Gascoing, art. Rochery, 3
Gasquès (de), art. Boulet. 8
Gatebled de Laurelan, art. d'Amiens, 7 et 14
Gaudin (de), art. Buissy, 12
Gavre (de), art. de Mansuarie, 30
Geffroy de Lesteno, art. Rochery, 6
Genestet de Planhol (de), art. Gouy d'Orzilhac, 2
Genestet de Tailhac, art. Gouy d'Orzilhac, 2
Gep de Fos (de), art. de Ferrouil, 4
GEP DE GINESTET, voy, ESPIC, Languedoc.
Gep de Sauvian (de), art. de Ferrouil, 4
Gérauld de Jehan, art, Villeréal, 7
Gérault de Montrayard, art. d'Ersu, 3
Gibrada (de), art. Boulet, 5 et 8
Gigault, art. Le Bidan, 3
Giraud (de) art. de Surrel, 6
Glaive (Le), art. Legoux, 5
Goblet, art. de Mazade, 10
Gonet (de), art. d'Arnaudy, 7
Gout (de), art. de Ferrouil, 8
GOUY D'ORZILHAC, Auvergne et Vivarais.
Grange (de la). art. de Ferrouil, 9
Le Gras, art. Randon. 7
Greffulhe (de), art. Randon, 12
Grenet, art. Robert de Chevanne, 2
Grenet de Florimond, art. Tournois, 2
Grenier, art. Villeréal, 7
Gribauval (de), art. Buissy, 4
Griffon d'Offoy, art. Buissy, 10
Griffoul (de), art. de Mazade, 5
Grimod de la Reynière, art. de Mazade, 6
GROS DE BOISSEGUIN (DU), Guienne et Saintonge.
Gruel (de), art. de Ferrouil, 4
Gruelli, art. de Ponnat, 3
Gueldres (de), art. Buissy, 7
Guéneau, art. Robert de Chevanne, 2, 3
Guerand, art. Randon, 13
Guérin des Forts, art. Randon, 8
GUERNY, voy. (CHASSIN DU).
Guilhens (de), art. Guyard de Lequaizière, 2
Guinecourt (de), art. d'Amiens, 7
Guissot de Saint-Laurens, art. de Madaune, 2
GUYARD DE LEQUAIZIÈRE, Comtat Venaissin, Autriche et Poitou.
Guard du Pierré, art. Bonamy, 4

Pages.

Hallay, art. d'Amiens, 7 et 13
Hamel (du), art. du Gros de Boisseguin, 2
Haneffe (de), art. de Mansuarie, 30
Hantess (d'), art. Randon, 9
Hardec (de), art. de Guyard, 2
Harduemont, art. de Mansuarie, 29
Harnes (de), art. de Mansuarie, 23
Hays (du), art. Tournois, 3
Hébert, art. d'Amiens, 3
Hennequin d'Ecquevilly, art. Randon, 8
Héraudy (de), art. Boulet, 9
Herbert (d'), art. d'Amiens, 3
Herbestein (d'), art. Guyard, 2
Herm (d'), art. Boulet, 6 et 10
Héroguelle, art. d'Amiens, 7 et 14
Hervé, art. Le Bidan, 2
Heuchin (de), art. d'Amiens, 5 et 11
Hincham, art. Robert, 8
Hoffmann, art. Robert, 7
Hohenfeld (d'), art de Guyard, 2
Hollande (de), art. Buissy, 11
Honvaut (de), art. Buissy, 5
Horts (des), art. Boulet, 2
Hospital (de l'), art. Boulet, 6 et 9
Hoston (de), art. Farrouch, 1
Houdetot (de), art. Buissy, 13
Hugon de Rhullières, art. Surrel, 8
Hugot, art. Legoux, 4
Humières (d'), art. Cambefort, 3

Isambert, art. Robert de Chevanne, 2
Ives de St-Prest, art. Cambefort, 7

Jackson, art. Robert, 9
Jaillé (de), art. d'Arnaudy, 4
Janals (de). art. Boulet, 7
Jauffret, art. Rochery, 6
Johnson, art. Robert, 10
Jomaron (de), art. de Ponnat, 5
Joriaux, art. de Mazade, 13
Jouanis, art. de Canonville, 3
Joubert (de), art. de Mazade, 7
Jougla, art. de Mazade, 12
Joussineau (de), art. de Mazade, 11
Joussineau. art. Vergne, 4
Julbin (de), art. Boulet, 3
Julhen, art. de Surrel, 4

Kaëppelin, art. d'Orzilhac, 2
Kermen de Kéregu, art. Chassin, 2
Kervern (de), art. Rochery, 6

Labretoigne (de), art, Gouy d'Orzilhac, 2
Lacaze, art. de Madaune, 3
Lacour (de), art. Randon, 4
Lacroix (de), art. de Madaune, 2
Ladevèze de Boiscomptal (de), art. Boulet, 7

Pages.

Lagarde (de), art. Boulet, 6
Laignel, art. Buissy. 8
Laire (de), art. d'Amiens, 7
Lambert, art de Mazade, 8
Lamercy de Gallien de Chabons, art. de Ponnat, 7
Lamoignon (de), art. Randon, 8
Langlois, art. Canonville, 4
Laniel, art. de Mazade, 2
Lannoy (de), art. Farrouch, 2
Laparre (de), art. de Mazade, 10
Laplace (de), art. Boulet, 8
Lara (de), art. de Ferrouil, 4
Larcher de la Vernade, art. Villeréal, 6
Laroche (de), art. de Mazade, 7
Las-Cuenas (de), art. d'Amiens, 6 et 12
Lassone, art. Randon, 7
Lattre (de), art. d'Ersu, 3
Laudun (de), art. d'Espic, 3
Laurence (de), art. Boulet, 9
Laurencie (de), art. Boulet, 9
Lauriagon, art. de Madaune. 4
Lavie (de), art. de Ferrouil, 9
Laviers (de), art. de Guyard, 2
Lavit (de), art. de Ferrouil, 6
Lavolvène de Leyraguet, (de), art. d'Espic, 8
Lay, art. Surrel, 6
Lebrun de Galleron, art. Cambefort, 5
Lécarruyer de Lainsecq, art. Randon, 13
Leclerc de Champgobert, art. Legoux, 4
Lecoigneux de Belabre, art. Randon, 13
LEGOUX, Bourgogne, Franche-Comté.
Lemirre, art. Cambefort, 6
Lemps (de), art. d'Amiens, 5
Léoni, art. Boulet, 9
Léotard, art. Villeréal, 4, 6 et 10
LEQUAIZIÈRE (DE), (voy. GUYARD).
Leval (de), art. Buissy, 5
Lherminier (de), art. Buissy, 9
Liestre (de), art. Buissy, 4
Lisle (de), art. d'Ersu, 2
Longpré (de), art. de Mansuarie, 30
Lordat-Castaignac (de), art. de Ferrouil, 3
Loret (de), art. Cambefort, 4
Loron (de), art. Rochery, 3
Lort de Serigan (de), art. d'Espic, 4
Losse (de), art. Robert, 2
Louche (de), art. Vergne, 5
Loumagne (de), art. Boulet, 6
Loupiac (de), art. Robert, 4
Lonstaunau, art. de Mazade, 10
Louverval (de), art. Tournois, 3
Loys, art. de Ponnat, 3
Luc-Majour (de), art. de Villeréal, 13

MADAUNE (DE), Béarn.
Maigne, art. Villeréal, 10

Pages.
Mailly (de), art. Buissy, 4
Maisnil (du) art. de Mansuarie, 23
Malapert (de), art. Villeréal, 5
Manas (de), art. de Mazade, 10
Manessier de Préville, art. Boissy, 8
Manning, art. Robert, 9
Mansencal de Grepiac (de), art. de Ferrouil, 3
MANSUARIE (DE), France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas.
Manze (de), art. de Ponnat, 2
MARCENAY (voy. ROCHERY DE).
Marigna (de), art. Tournois, 2
Marmorière (de), art. d'Espic, 4
Marquais (de), art. d'Amiens, 6 et 12
Marthonie (de la), art. Vergne, 4
Martin de Baleyrac, art. Villeréal, 6
Martine de Villers, art. d'Ersu, 3
Martinet de Brunot, art. Villeréal, 6
Masclez, art. Buissy, 15
Masmines (de), art. de Mansuarie, 22
Massaroli, art. de Buissy, 2
Maugne, art. Rochery, 4
Mauret (de), art. d'Espic, 7
Mayet, art. Vergne, 5
Maynard (de), art. Boulet, 7
Maysounabe (de), art. de Madaune, 2
MAZADE (DE), Dauphiné. Languedoc, Paris.
Mazade d'Avèze, art. Randon, 4
Mélet, art. de Mazade, 5
Melon de Pradou, art. Cambefort, 5 et 6
Menneché, art. d'Ersu, 1
Mesgrigny (de), art. Randon, 8
Mesle des Salles (Le), art. Chassin, 2
Meyneaud, art. de Mazade, 7
Mignard, art. de Ferrouil, 10
Mijoulet, art. de Ferrouil, 10
Millon, art. Randon, 6
Mirepoix (de), art. de Ferrouil, 4
Missol, art. Legoux, 6
Mistral (de), art. de Ponnat, 5
Monchaux (de), art d'Amiens, 5 et 11
Monchy, art. Buissy, 9
Monchy-Cayeux (de), art. d'Amiens, 5 et 11
MONTGAILLARD (DE) (voy. FERROUIL).
Monginet-Berthelin, art. Legoux, 3
Monmejean, art. Cambefort, 4
Monneron, art. Rochery, 5
Mons (de), art. de Ferrouil, 3 et 8
Montaignac (de), art. Vergne, 4
Montcourt (de), art. Cambefort, 4
Montimart, art. d'Arnaudy, 6
Montjardin (de), art. Randon, 4
Montmorency-Tingry, art. Randon, 8
Montredon (de), art. de Ferrouil, 3
Mont-Refet (de), art. de Mazade, 10
Montrobert (de), art. Boulet, 2
Moreau, art. Villeréal, 12

Pages.
Moret (de), art. d'Espic, 3
Morges (de), art. de Ponnat, 5
Morial, art. d'Ersu, 2
Morot de Railly, art. Robert de Chevanne, 2 et 5
Mothe (de la), art. Robert, 2
Mothe (de la), art. Villeréal, 6
Moulas (de), art. Rochery, 3
Moustier (de), art. de Ponnat, 2
Muchambled (de), art. de Ferrouil, 6
MULLE (LA), Normandie et Franche-Comté.
Mullet (de), art. Buissy, 14

Narbonne (de), art. de Ferrouil, 4
Narbonne-Caylus (de), art. d'Espic, 3
Nesles (de), art. de Mansuarie, 23
Neufchateau (de), art. de Mansuarie, 29
Niay de Senercy, art. d'Ersu, 2
Nigri de Clermont, art. de Ferrouil, 6
Noé-Fosse (de la), art. Rochery, 5
Noel, art. Rochery, 6
Noel de la Crouzette (de), art. d'Espic, 5
Nogerolles (de), art. de Mazade, 5
Noiron (de), art. Legoux, 6
Nonjan, art. Buissy, 15
Norton, art. Randon, 13
Nouvice (de), art. de Mansuarie, 29
Noyelles (de), art. Robert, 12
Noyers de Lorme (des), art. Randon, 7
Nozères (de), art. Cambefort, 4

Odde de la Tour du Villard, art. Surrel, 7
Odouard, art. de Surrel, 6
Ogden, art. Robert, 11
Olive (d'), art. Boulet, 3
Ollivier, art. Farrouch, 2
Orliac (d'), art. de Mazade, 11
ORZILHAC (d'), (voy. GOUY)

Pac (du), art. de Ferrouil, 3
Pappin, art. Buissy, 8
Pardieu d'Avremesnil (de), art. Canonville, 3
Parent (de), art. de Mazade, 4
Paret, art. Vergne, 5
Pargade. art. de Madaune, 3
Passage (du), art. Buissy, 14
Passefond (de), art. Cambefort, 3
Pelletier (Le), art. Randon, 8
Penderies (de), art. de Mazade, 10
Pépenge (de), art. de Mansuarie. 29
Péranni, (de), art. La Mulle, 2
Père de la Butte (Le), art. Rochery, 6
Périgneu (de), art. de Mazade, 4 et 5
Petit, art. Buissy, 14
Peyrusse (de), art. Boulet, 8
Piat, art. Rochery, 6
Picard de Préville, art. d'Ersu, 3
Pichard de la Tour, art. Robert, 4
Picquefeu de Longpré, art. Randon, 8, et 9

Pages.
Pinon du Clos de Valmer, art. Legoux, 5
Pins (de), art. de Ponnat, 3
Pins (de), art. d'Espic, 8
PIOCHARD DE LA BRULERIE, Gatinais et Bourgogne.
Poix (de), art. Buissy, 6
Polastron de la Hylière (de), art. de Ferrouil. 3
PONNAT (DE), Dauphiné.
Pons, art. Randon, 7
Pontney, art. Randon, 13
Ponton d'Amécourt, art. Legoux, 6
Porez de Montjouy (de), art. d'Espic, 6
Post, art. Robert, 8
Potiron de Bois-Fleury, art. Rochery, 5
Pourtal, art. de Mazade, 4
Pous, art. d'Arnaudy, 6
Pousses (des), art. Vergne, 3
Pradal (de), art. de Mazade, 8
Praret (de), art. de Mansuarie, 22
Prémont (de), art. Buissy, 3
Prévost, art. d'Amiens, 6 et 13
Prez (des), art. Buissy, 6
Prudhomme (de), art. Boulet, 6
Prudhomme de la Pérelle, art. Vergne, 6
Przezdziecki, art. de Mazade, 9
Proy (du), art. Robert, 2

Quaglia (de), art. Villeréal, 7 et 10
Quérangal des Essarts, art. Chassin, 2
Queulx (des), art. de Mazade, 6

Raby (de), art. de Mazade, 8
RANDON de PULLY, Languedoc, Ile de France, Champagne.
Ratte (de), art. d'Arnauldy, 3
Ravot d'Ombreval, art. Buissy, 10 et 11
Raynaud, art. Boulet, 2
Reau (du), art. Rochery, 3
Redon de Bonrepos, art. Boulet, 7
Reinsenond (de), art. de Guyard, 2
Relier, art. Cambefort, 4
Remillieux, art. La Mulle, 2
Renaud (de), art. Boulet, 6
Reneste de Stubenberg, art. de Guyard, 2
Renwick, art. Robert, 8
Retz-Bressoles, art. Surrel, 7
Reveillaud du Brandard, art. du Gros de Boisseguin, 2
Révillasc (de), art. de Ponnat, 5
Rey, art. de Madaune, 4
Rey, art. de Surrel, 6
Rey de Vissec, art. de Ferrouil, 6
Reynou, art. Villeréal, 4
Rhinelander, art. Robert, 7
Ribault de Laugardière (de), art. Vergne, 6
Ribier (de), art. Gouy d'Orzilhac, 2

Pages.
Richard, art. de Mazade, 11
Richelot, art. de Madaune, 3
Ricquebourg, art. Le Bidan, 2
Ricquebourg (de), art. Rochery, 5
Riencourt (de), art. Buissy, 13
Rien (de), art. Cambefort, 3
Rivière (de la), art. Buissy, 5
Robert (de), art. Boulet, 6
ROBERT, Guienne, Périgord, Saintonge Etats-Unis.
ROBERT DE CHEVANNE, Nivernais et Bourbonnais.
Robert du Gardier, art. Surrel, 8
Robinault de St-Régent, art. Chassin, 2
Roche (de la), art. de Surrel, 5
Roche-Aymon (de la), art. Vergne, 4
Rochecouste (de), art. Rochery, 6
ROCHERY DE MARCENAY, Bourbonnais, Nivernais et Ile Maurice.
Rode de St-Haon (de la), art. Surrel, 3 et 4
Rodrick, art. de Mazade, 11
Rogers, art. Robert, 8
Roquard (de), art. de Guyard, 2
Roque de Sévérac (de la), art. Gouy d'Orzilhac, 2
Roques, art. d'Espic, 8
Rosset (de), art. d'Espic, 3
Rouch (de), art. d'Espic, 2
Rouch d'Arnoye (de), art. d'Espic, 6
Rouden, art. de Mazade, 10 et 11
Roussel, art. Buissy, 16
Roussy (de), art. Randon, 4
Roy, art. Vergne, 4
Royer (de), art. Chassin, 3
Rue (de), art. de Ponnat, 5
Russie, (de), art. d'Amiens, 3

Sabaros (de), art. de Mazade, 8
Sabatier (de), art. de Mazade, 6
Sade (de), art. de Guyard, 2
Sagot-Beaufort, art. de Mazade, 13
Saguez de Flixecourt, art. Buissy, 14
Sahuc, art. Surrel, 8
Sahuc de Beux, art. Surrel, 7
Saint-Aignan de Brachet (de), art. Legoux, 6
Ste-Aldegonde (de), art. de Mazade, 7
Saint-Aubin de Lirou, art. d'Espic, 8
Saint-Chamans (de), art. Canonville, 3
Saint-Félix, art. d'Espic, 2
Saint-Guilhem (de), art. de Mazade, 8
Saint-Jean (de), art. Boulet, 3
Saint-Julien (de), art. de Guyard, 2
Saint-Michel (de), art. Legoux, 6
Saint-Pol (de), art. d'Amiens, 3, 5 et 9
Salagnac (de), art. Vergne, 4
Salinis, art. de Madaune, 2
Sallonnier, art. Robert de Chevanne, 2

	Pages.
Salvaing (de). art. de Ponnat,	3
Sambucy (de), art. de Ferrouil,	6
Sarrazin (de), art. Cambefort,	4 et 5
Sarret (de), art. d'Espic,	3 et 5
Sarrus (de), art. de Mazade,	4
Sartre (de), art. d'Espic,	5
Sauret de la Bastide, art. de Surrel,	7
Saussan (de), art. d'Espic,	3
Selves (de), art. Cambefort,	3
Serres (de), art. Randon,	4
Servant, art. Surrel,	4
Servières (de), art. Cambefort,	3
Servoes de Lamothe, art. Villeréal,	5
Shaw, art. Robert,	10
Sichard, art. Canonville,	3
Sionnest, art. Rochery,	4
Siroc (de), art. de Guyard de Lequaizière,	2
Smith, art. Robert,	9 et 10
Sonia, art. de Guyard de Lequaizière,	2
Soran (de), art. de Guyard de Lequaizière,	2
Soubré (de), art. de Madaune,	3
Soulh (de), art. de Mazade,	13
Souteyran de la Roulle, art. Gouy,	2
Steenvoorde (de), art. de Mansuarie,	23
Sterg (de), art. de Mazade,	3
Stevens, art. Robert,	8
Stockton, art. Robert,	8
SURREL (F.), Velay et Vivarais,	
Taboureau, art. Rochery,	4
Taillefer, art. Robert,	2
Talon (de). art. Cambefort,	4
Tartanac (de), art. de Mazade,	9
Tassin (de), art. Cambefort,	4
Tassin de Montcourt, art. Cambefort,	6
Tauriac (de), art. d'Espic,	8
Texier, art. Vergne,	4
Thébault, art. Rochery,	5
Theillard-Bénac, art. Surrel,	6
Thélu, art. d'Amiens,	6, 7 et 13
Thezan (de), art. de Ferrouil,	5
Thibault, art. d'Amiens,	3
Thibergeau, art. de Ponnat,	6
Thomas de Saint-Mars, art. Le Bidan,	2 et 3
Thun (de), art. Buissy,	3
Thurey (de), art. de Ferrouil,	8
Tillette, art. Buissy,	8
Timond-David, art. de Ferrouil,	
Tonat, art. de Madaune,	3
Tort (le), art. Robert de Chevanne,	2
Toulouse-Lantrec (de), art. Cambefort,	3
Tourdes (de), art. Cambefort,	4
Tour-Latoue (de la), art. de Surrel,	6
Tournemire (de), art. Boulet,	9
TOURNOIS DE BONNEVALLET, Beauce, Dauphiné, Artois.	
Tual du Mottay, art. Chassin,	2
Uzille de Grandmaison, art, Chassin,	2
Vaillant, art. Buissy,	8
Valat de Lespignan (de), art. d'Espic,	5
Valat de Lespignan, art. de Ferrouil,	8
Valençay (de), art. Randon,	12
Valeran, art. d'Amiens,	2
Valès, art. de Mazade,	3
Valier, art. de Ponnat,	3
Vaquier, art. Villeréal,	10
Varennes (de), art. d'Amiens,	4 et 11
Varennes (de), art. Cambefort,	5
Vassous (de), art. de Guyard de Lequaizière,	2
Venasque (de), art. de Guyard de Lequaizière,	2
Verger (de), art. de Mazade.	4
VERGNE DE LA BORDE, Limousin, Marche et Berry.	
Veyre (de), art. Cambefort,	4
Vichy (de), art. de Surrel,	4
Vidaud de La Tour, art. de Ponnat,	7
Vieille (de la), art. de Madaune,	2
Vienne (de), art. de Ponnat,	3
Villard (du), art. Surrel,	4
Villepey (de), art. Surrel,	7
VILLERÉAL, Guienne, Périgord, Espagne.	
Villers (de), art. Buissy,	4
Vincent, art. Buissy,	13
Virenque, art. de Mazade,	11
Vissec (de), art. de Mazade,	7
Voiret de Terzé, art. de Ponnat,	7
Voyer d'Argenson (de) art. Randon,	13
Voyneau Mossion (de), art. de Guyard	4
Voynitz, art. de Mazade,	9
Vuaillet, art. Le Bidan,	3
Waignard, art. Buissy,	8
Wideux (de), art. de Mansuarie,	29
Wignacourt (de), art. Buissy,	5

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.